BIBLIOTHÈQUE DES ACTUALITÉS

MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

IX

BIBLIOTHÈQUE DES ACTUALITÉS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

Collection publiée dans le format in-18 jésus, volume broché.

OUVRAGES PARUS DNAS CETTE COLLECTION (15 AVRIL 1888) :

I. **Microbes ptomaïnes et maladies**, par le Dr BRIEGER, professeur à l'Université de Berlin, traduit et annoté par les Drs ROUSSY et WINTER, avec une préface du professeur HAYEM, 1 vol. in-18 de 250 pages . . . . 3 fr. 50

II. **Les maladies infectieuses, microbes, ptomaïnes et leucomaïnes**, par CH. DEBIERRE, professeur agrégé et chargé du cours de la Faculté de médecine de Lille, 1 vol. in-8° de 270 p. 3 fr. 50

III. **La goutte et ses rapports avec les maladies du foie et des reins**, par le Dr ROBSON ROOSE, membre du collège royal de médecine d'Edimbourg, traduit d'après la 3e édition anglaise, 1 vol. in-18 de 200 pages. . . . . 3 fr. 50

IV. **Eléments de médecine suggestive, hypnotisme et suggestions, faits cliniques**, par MM. le Dr J. FONTAN, médecin principal de la marine, professeur à l'école de Toulon et le Dr CH. SEGARD, médecin de première classe, chef de clinique à l'école de Toulon, 1 vol. in-18 de 290 pages. . . . . 4 fr.

V. **Chimie organique, essai analytique sur la détermination des fonctions**, par P. CHASTAING, professeur agrégé à l'école supérieure de pharmacie de Paris, docteur ès sciences, pharmacien des hôpitaux, et E. BARILLOT, ancien élève du laboratoire de chimie du Collège de France, 1 vol. in-18 de 290 pages. . . . . 4 fr.

VI. **Le Cidre, propriétés hygiéniques et médicales, composition chimique et analyse du cidre**, par EUG. GRIGNON, pharmacien de 1re classe, ancien interne des hôpitaux de Paris, membre de la Société botanique de France, 1 vol. in-18, avec figures. 3 fr. 50

VII. **Etudes de psychologie expérimentale.** *Le fétichisme dans l'amour. — La vie psychique des micro-organismes. — Intensité des images mentales. — Le problème hypnotique. — Note sur l'écriture hystérique*, par A. BINET, 1 vol. in-18 jésus de 300 pages, avec fig. dans le texte. . . . . 3 fr. 50

VIII. **L'instinct sexuel chez l'homme et les animaux**, par LOUIS TILLIER, avec une préface de J.-L DE LANESSAN, 1 vol. in-18 de 300 pages . . . . 3 fr. 50

IX. **Les Criminels**, caractères physiques et psychologiques, par le Dr A. CORRE, un vol. de 420 pages avec 43 figures . . . 5 fr.

X. **L'Alcoolisme :** Etude Médico-sociale par le Dr E. MONIN, secrétaire de la Société française d'hygiène, un vol. de 300 p. 3 fr. 50

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

LES
CRIMINELS

PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'AUTEUR

La Pratique de la Chirurgie d'urgence, 1872.

La Mère et l'Enfant dans les races humaines, 1882.

Traité des Fièvres bilieuses et typhiques des pays chauds, 1883.

Manuel d'Accouchement et de Pathologie puerpérale, 1885.

Résumé de la Matière médicale et toxicologique coloniale (en collaboration avec E. Lejanne), 1887.

Traité clinique des Maladies des pays chauds, 1888.

231

LES CRIMINELS

CARACTÈRES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

PAR

LE Dr A. CORRE

Avec 43 figures dans le texte

PARIS

OCTAVE DOIN, ÉDITEUR

8, PLACE DE L'ODÉON. 8

1889

PRÉFACE

Des raisons indépendantes de notre volonté ont retardé jusqu'ici la publication de ce livre, écrit depuis plus de trois ans. Malgré que la traduction des beaux livres de Lombroso et de Garofalo, l'admirable étude de Tarde et les importants travaux de Lacassagne aient familiarisé le public français avec les questions de l'anthropologie criminaliste, nous estimons que notre œuvre, si elle n'a pas la prétention d'atteindre à la hauteur des précédentes, contribuera cependant à les compléter sur quelques points et présentera ainsi quelque utilité. Nous la produisons donc. En le faisant, nous tenons à déclarer que, si nous avons émis des jugements parfois très vifs sur certaines catégories d'individus et sur certaines tendances de la société contemporaine, nous n'entendons jeter l'insulte ni sur les personnes, ni sur les choses de notre temps. Nous avons dit notre

pensée sans déguisement, non toujours sans tristesse. Si elle est mal interprétée, nous nous bornerons à répondre par la devise :

Honni soit qui mal y voit.

Dr A. CORRE

INTRODUCTION

La nature impose à tous les êtres l'obligation de leur propre conservation et de la conservation de leur espèce. Pour y satisfaire, les uns, ceux qui sont placés le plus bas, n'ont d'autre moyen que leur résistance passive aux actions du milieu; les autres, ceux qui sont placés le plus haut, sont mieux armés pour la lutte : ils possèdent l'impulsion instinctive, qui les dirige au travers des obstacles, d'abord irréfléchie et inconsciente, mais susceptible d'une élaboration progressive, d'où naît enfin la notion du but à atteindre et celle de l'obligation de le remplir.

Mais cette double notion, il ne faut pas trop s'empresser de la convertir en une loi, dont la

non-exécution détermine la faute et mérite le châtiment.

Le manquement à l'obligation n'entraîne la faute et le châtiment, qu'autant que l'obligation a été comprise et acceptée par l'être qui la doit supporter. Les hommes, grâce au développement d'une fonction supérieure, arrivent bien à comprendre qu'ils ont à satisfaire aux exigences des deux grands instincts, bases de la vie ; mais ils n'ont pas demandé à naître, et, dans aucun cas, ils ne sauraient être responsables de leur défaut de soumission à cette puissance occulte, qu'on appelle Nature ou Divinité.

Celle-ci, d'ailleurs, en leur imposant l'obligation brutale, s'est elle-même chargée de son accomplissement. Elle a fait dériver, des instincts primordiaux, des sentiments divers, qui en assurent l'exécution, tantôt plus favorables à la conservation de l'individu, tantôt visant surtout à la conservation de l'espèce, selon les besoins d'une création dont nous ne pouvons pénétrer les mystères. Ces sentiments n'ont rien qui réponde à la prétendue loi morale des métaphysiciens et des théologistes : ils relèvent de l'affectivité, commune aux animaux et à l'homme, et souvent ils apparaissent plus développés chez les premiers que chez le second. Le fauve, alors même qu'il subit les

dures étreintes de la faim, épargne ses petits; dominé par ses besoins génésiques, il cherche à capter les bonnes grâces de sa femelle, et celle-ci, devenue mère, répugne à tout commerce avec ses jeunes, quand ils sont arrivés à la période des premières amours. L'Australien, au contraire, tue et dévore son enfant sans aucun scrupule, s'il n'a pas sous la main d'aliments suffisants; il prend par la force la première femme qu'il rencontre, au moment de son excitation sexuelle, et plusieurs races humaines nous ont donné l'exemple d'unions entre proches parents. Sous l'empire des mêmes besoins, l'animal sacrifie sa propre existence à la conservation de son espèce et, pour assurer le développement de celle-ci, il évite l'union dite consanguine, cause de dégénération pour la race; l'homme, avant tout soucieux de son individualité, suit l'impulsion qui la satisfait le mieux, même au prix de l'amoindrissement de l'espèce : subissant plus sévèrement que l'animal, au début des premiers efforts de son intelligence, l'influence de la limitation des ressources, il tâche de restreindre autour de lui le nombre de ceux qui les doivent partager, et, pour cela, il va jusqu'à imaginer la mutilation des mâles, jusqu'à ordonner, de par le droit du plus fort, la mort des enfants jumeaux,

ou l'union des sexes dans les conditions qui diminuent le plus sûrement sa fécondité.

Mais déjà s'est développé un troisième instinct, en corrélation très étroite avec les deux autres que nous venons de mentionner, qui les fortifie ou les entrave, selon les besoins de la *collectivité :* nous voulons parler de l'instinct social. Alors les hommes se groupent suivant les tendances que leur impose le climat, les aptitudes déterminées par les milieux et transmises par l'hérédité. Alors aussi les intérêts les plus complexes s'entre-croisent et se heurtent, et naît le *contrat* qui oblige parce qu'il est délibérément reconnu.

Comme toute collectivité suppose la conservation indéfinie des unités qui la forment, l'instinct social repose nécessairement sur les instincts conservateurs de l'individu et de l'espèce. La *loi*, le contrat consenti par la collectivité, doit donc s'inspirer des besoins créés par l'un et par l'autre, sous peine d'introduire au sein du groupement humain, les germes d'une dissolution plus ou moins prochaine. Au fond des législations en apparence le plus opposées, et sous les modes les plus variés, on retrouve en effet, comme objectif principal, la sauvegarde de l'individu et de la famille.

Peu à peu, cependant, la collectivité tend à devenir une sorte d'être abstrait. L'individualité disparaît sous une formule générale, qu'on appelle la Civilisation du Progrès, sans remarquer que c'est au moment où on la proclame, que s'écroulent les sociétés les plus florissantes aux différents âges de l'humanité. Sous le prétexte de l'intérêt commun, la loi est modifiée suivant l'intérêt des plus forts par l'intelligence et l'audace : elle ne se préoccupe d'assurer la conservation des individus et celle de l'espèce, que pour accroître le bien-être et la jouissance de quelques-uns, au détriment du plus grand nombre ; elle cesse d'être un moyen d'union, pousse à la lutte sourde ou ouverte entre les citoyens et conduit fatalement à la ruine, au milieu des misères et des splendeurs, à la rétrogradation vers la barbarie, s'il elle n'aboutit pas à l'annihilation.

Un contrat (une chose conventionnelle) ne relève que de ceux qui l'ont consenti. Or, au fur et à mesure que les sociétés humaines prennent une plus grande extension, l'esprit, qui a présidé à la régularisation de leurs lois primitives, s'efface ou se modifie devant des intérêts nouveaux. Certains individus se trouvent entravés dans leur activité propre par des obligations qui ne sont pas en rapport avec leurs besoins : ils dédaignent

ou rejettent un contrat qu'ils ne comprennent pas, ou, s'ils le comprennent, le déchirent violemment, parce qu'ils n'estiment plus que ses profits offrent une compensation à ses charges. Ces opposants, retardataires ou réfractaires, qui revendiquent plus ou moins consciemment le retour à une association dans laquelle la liberté individuelle et la facile satisfaction des grands instincts soient pour eux mieux assurées, ce sont des *criminels*, de par la déclaration des fidèles à la loi.

Pas de société qui n'ait ses opposants. Pas de société qui n'essaie de prévenir et de combattre l'opposition, non seulement quand elle se traduit par des actes, mais encore quand elle reste concentrée dans le domaine de la pensée, qui, défiante de ses forces, n'appelle à son aide l'intervention d'un Maître Suprême, l'Ordonnateur tout-puissant de la Loi; qui ne s'efforce enfin d'obtenir le triomphe par la terreur c'est-à-dire par la menace de la peine, de la souffrance et de la mort.

La doctrine de la *morale* invoque des devoirs innés, imposés par Dieu. Elle châtie jusqu'à l'idée du manquement ; elle poursuit la punition jusqu'après la mort. Elle tend à confisquer l'homme au profit du prêtre. Mais quand l'indi-

vidu parvient à séparer les préceptes des intérêts de ceux qui les enseignent et les veulent exploiter, elle lui donne la fierté et l'indépendance avec l'idée de l'égalité, la vraie fraternité, avec l'idée des misères communes à partager, comme le triste héritage des premiers ancêtres, et la vraie liberté, avec l'idée d'une conscience insaisissable et ne relevant que du Maître à tous, l'Être divin. Mais, trop dédaigneuse de la matérialité, elle contrarie bien souvent les grands instincts, en poussant l'homme hors de la voie humaine. Elle perd les sociétés, parce qu'elle les abandonne aux bras des pires despotes qui les puissent gouverner, de ceux-là qui s'arrogent une autorité d'autant plus implacable, qu'ils la font dériver de la Divinité elle-même[1].

[1] L'idée religieuse, qu'elle repose sur le spiritualisme, comme dans le système chrétien, ou qu'elle aboutisse, sous des formes très voisines de celui-ci, à une sorte de quintescence du matérialisme, comme dans le système bouddhique, est le plus puissant moyen social, parce qu'elle conduit d'emblée à refréner les impulsivités dangereuses aux collectivités, les passions anti-altruistes. Elle affirme, immédiatement après la mort des individus, la récompense aux bons et le châtiment aux mauvais, sans distinction de castes et de races (et il faut bien reconnaître que l'homme a besoin d'un intérêt supérieur quelconque pour diriger ses actes, dans une voie non toujours favorable à ses intérêts propres du moment). Consolation aux uns, terreur salutaire aux autres, espoir à tous, voilà ce qu'elle donne en ce monde. Nous admettons que les religions sont purement conventionnelles en leurs applications et d'institution purement humaine. Mais tout est convention dans les sociétés et elles

La doctrine de l'*utilité sociale*, toute brutale, érige nettement en obligation le droit du plus fort. Tout en caressant les appétits des individus, elle les sacrifie à une collectivité abstraite, derrière laquelle se dérobe et s'abrite (l'histoire de plus d'un peuple est là pour le démontrer) une association d'intérêts limités : elle mène, qu'on le veuille ou non, tout droit au despotisme oligarchique ou césarien.

L'humanité, créée imparfaite et de perfectibilité restreinte, condamnée à évoluer vers un progrès fictif, dont les points culminants marquent pour chaque peuple l'imminence de la chute, oscillera toujours entre les deux doctrines qui s'allient l'une à l'autre, se prêtent une aide mu-

n'ont rien à attendre que d'elles-mêmes. Quelque effort que l'homme tente, en son isolement dans l'immensité du monde, il lui faut choisir entre un *vrai probable*, sombre, décourageant, qui, dès le seuil de la vie, le porte à l'indifférence ou au suicide, s'il ne le ramène à la sauvagerie, et un *fictif certain*, qui lui dérobe une partie des horreurs terrestres et..., dorant la pilule, lui permet d'absorber les amertumes d'une incompréhensible création. Quelques-uns ont les facultés nécessaires pour se rallier au premier sans défaillance. Mais les masses ne peuvent guère se passer du second, et c'est ce qu'ont dû comprendre tous les éducateurs de peuples. Le danger est dans l'administration quotidienne... du fictif, c'est-à-dire dans le prêtre. Mais la portée sociale de l'idée religieuse reste intacte, malgré les fautes et les crimes de celui-ci. On répète complaisamment : « Chacun trouve ici-bas, sur la terre où il doit finir, le prix mérité de ses actions. » Les parvenus du jour tirent de ce beau semblant d'axiome philosophique et vanité pour eux-mêmes et débarras vis-à-vis des pauvres diables, sur la naïveté

tuelle, mais prédominent plus ou moins dans la constitution des diverses sociétés. Comme ni l'une ni l'autre ne sauraient prétendre à satisfaire pleinement aux droits indéniables que les grands instincts confèrent à chaque individu, elles n'arriveront jamais à supprimer la lutte entre ceux qui acceptent leurs obligations toutes conventionnelles et ceux qui récusent ces mêmes obligations.

D'après ce qui précède, nous ne pouvons considérer l'obligation, sous quelque forme qu'elle se présente, que comme un fait relatif. Le manquement à l'obligation n'est donc lui-même que relatif. Mais tout individu en dehors des devoirs qu'il a acceptés dans le milieu social, et sa dette

desquels ils ont édifié leur fortune. Mais cela n'a qu'un temps, et tôt ou tard les misérables se révoltent contre ceux-là qui n'ont à leur offrir que semblable maxime, au lieu du vêtement et du pain. A quel homme, doué de quelque réflexion, fera-t-on d'ailleurs accepter pareille billevesée, au milieu des effroyables iniquités qu'il constate à tous les âges, dans toutes les races, sous toutes les formes gouvernementales, sans en excepter les républiques! Avouons notre ignorance profonde sur nos destinées. Naufragés sur un triste radeau, prêtons-nous une aide mutuelle en de communes souffrances. Mais que les perspicaces, qui voient l'heure de la disparition prochaine sous le flot, respectent l'illusion de leurs frères, qui s'imaginent apercevoir le port, et, dans leur folle espérance de l'atteindre, oublient les soucis pénibles, conservent jusqu'au bout l'énergie pour la lutte. Nous ne nous trouvons pas gêné par cette franche déclaration, dans l'exposé de nos opinions personnelles.

une fois payée à ce milieu, a la libre possession de lui-même, comme des fruits de son travail. Personne n'a le droit de porter atteinte à son existence, à sa propriété, au contrat familial qui le lie à un être d'autre sexe, sans commettre un acte immédiatement répressible ; car la consécration de son impunité serait l'aveu de l'inutilité de toute association protectrice des faibles contre les forts, la négation du besoin social, le signal d'un retour à la sauvagerie primitive. Le véritable criminel est précisément celui-là qui ne veut pas reconnaître les droits d'autrui, vit dans le milieu collectif non pour en partager les charges, mais pour augmenter les profits qu'il en peut retirer par l'exploitation des individus, et n'a d'autre but dans ses actes que la satisfaction plus ou moins brutale de ses intérêts propres. Ce n'est pas un simple opposant, puisqu'il dissimule au contraire son opposition, afin de mieux couvrir ses entreprises antisociales : c'est un ennemi caché, qui met au service de ses appétits la ruse ou la violence et les dirige contre tout ce qui appelle ses convoitises. Bien différent est l'homme, qui, retenu par mille liens au sein d'une société dont il estime les principes contraires à l'intérêt du plus grand nombre, les combat ouvertement, avec la pensée qu'il accomplit un devoir :

il sera peut-être un illuminé, un utopiste, jamais il ne sera un criminel; les haines politiques et religieuses essaieront vainement de le flétrir: il restera toujours un adversaire, un belligérant, acclamé par tous s'il est vainqueur, simplement bannissable du milieu qui repousse ses doctrines, s'il est vaincu dans une lutte loyale. Mais criminel est le puissant, qui abrite ses attentats contre les individus, sous le palladium de l'autorité qu'il possède. On continuera longtemps encore, toujours peut-être, à donner le nom de grands à ces hommes, qui ont sans doute établi la suprématie de leur pays sur d'autres peuples, mais qui, sous prétexte de la maintenir, au nom du salut public, ont commis les actions les plus odieuses dans leur seul intérêt ou même par caprice. On acclamera les séides de ces grands hommes, non moins méprisables que leurs maîtres, et l'on persistera, lâchement ou niaisement, à ne pas reconnaître l'assassinat, le vol, les méfaits de toutes sortes, sous l'arrogance et la brillante livrée des hautes situations politiques et financières. Il semble que le crime s'amoindrisse jusqu'à cesser d'être lui-même, à mesure qu'il prend plus d'envergure et que les coupables méritent davantage la réprobation et le châtiment, d'après les conventions sociales. C'est une vérité

aussi banale que triste : tous les misérables, qui font bon marché des droits de leurs semblables, ne vivent pas dans les prisons et les bagnes ; un trop grand nombre posent en vertueux personnages sur les tréteaux du monde honoré et opulent. Voilà qui rendra difficile l'application des principes anthropologiques à l'étude des criminels. Lorsqu'on veut en effet rechercher les caractères qui différencient ceux-ci... d'avec *les autres*, il faut bien supposer que *les autres* répondent à un type uniforme, sous la dénomination d'honnêtes gens. Or, que de prétendus honnêtes gens sont des coquins plus dignes de la chaîne, que maints pauvres diables auxquels ils l'ont rivée ! Admettons cependant deux groupes humains, dans nos sociétés dites civilisées, l'un qui vit renfermé, pour ses méfaits, par l'autre, qui vit libre, en raison de ses qualités... ou de son savoir-agir. On peut opposer le premier — qui traduit son insoumission à loi par l'emportement de ses sentiments ou de ses appétits, brise sans retenue les entraves à la satisfaction de ses besoins individuels — au second, qui respecte ou semble respecter des obligations communes, aussi gênantes qu'elles lui paraissent. Sans doute parmi les violents condamnés, il y a bien des malheureux excusables ; sans doute, parmi les

patients, il y a plus d'un gredin hypocrite. Mais il faudrait abandonner toute confiance en l'humanité et déclarer son incapacité à toute organisation collective, si l'on ne reconnaissait, *en bloc*, une opposition qui existe depuis son origine et existera jusqu'à sa fin.

Cette opposition correspond-elle à des aptitudes particulières, elles-mêmes en rapport avec une certaine manière d'être anatomo-physiologique, dans les groupes qui la présentent?

La tendance à ce qu'on appelle la criminalité est-elle tout entière à rechercher dans les individus ; ou ne dépend-elle pas, pour une large part, d'influences de milieux.

Et si ces dernières exercent sur l'homme une action réelle, dans quelle mesure sont-elles à leur tour modifiables par lui?

Telles sont les questions que nous nous proposons d'étudier, en prenant pour bases de nos investigations les documents anthropologiques et statistiques, l'observation des faits journaliers.

LES CRIMINELS

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION PHYSIQUE CHEZ LES CRIMINELS

L'homme, a-t-on dit, est une intelligence servie par des organes. Cela n'est vrai que jusqu'à un certain point. L'intelligence est la résultante des activités propres d'un organe, le cerveau, et c'est par lui qu'elle a quelque droit à prétendre au commandement de la machine humaine. Celle-ci est un composé de rouages, mis en jeu par le cerveau. C'est donc au cerveau et dans la boîte cranienne, qui le protège et suit ses développements, que nous devons rechercher l'expression la plus intime des modalités individuelles. Mais, comme le maître façonne les serviteurs à sa manière d'être et d'agir, la tête donne son empreinte à tout le reste du corps, et il n'est pas une partie de l'organisme où l'on ne puisse rencontrer quelque indice des tendances et des habitudes de chacun. L'examen physique précède ainsi tout naturellement l'examen psycho-

logique, dans l'étude comparative des criminels et de ceux qui leur sont opposés.

Cerveau.

Le cerveau, siège des sentiments et des instincts, qui déterminent les actes, de l'intelligence, qui en assure et en dirige l'exécution, devait être l'objet d'un examen tout particulier. Il est en effet nécessaire de rechercher si le crime, sous quelque forme qu'il se présente, est le résultat d'une impulsion plus ou moins irrésistible, comme chez les aliénés, impulsion fatalement en rapport avec une disposition anatomique congénitale ou acquise, ou s'il est au contraire indépendant de toute modalité matérielle susceptible de l'expliquer. Difficile est cette étude, aussi a-t-elle donné lieu aux appréciations les plus contradictoires.

Bischoff, en Allemagne, a trouvé que les cerveaux criminels étaient égaux aux normaux dans les petits chiffres, inférieurs dans les chiffres moyens, et un peu supérieurs dans les chiffres élevés. Giacomini signale une certaine prédominance de l'hémisphère droit sur le gauche, dans une série d'homicides. Varaglia et Silva déclarent que, chez les femmes qu'ils ont examinées, les criminelles offraient un poids supérieur du cervelet, de la protubérance annulaire

et des pédoncules. Ces derniers résultats pourraient sans doute être interprétés dans un sens favorable à la plus grande impulsivité motrice et génésique, — bien que d'autres fois le cervelet ait été trouvé réduit en ses lobes latéraux ou seulement plus développé en son lobe médian, — si la fonctionnalité de l'organe n'était fréquemment en opposition avec la théorie phrénologique. Quelle conclusion tirer des autres observations, en présence des variations que donnent leurs analogues chez les sujets nos criminels? On hésite à rechercher, dans l'appréciation du volume et du poids du cerveau, une base de comparaison solide, quand on examine les raisons que nous allons dire :

1° Chez les individus ordinaires, le poids du cerveau présente des variations souvent considérables (à la période du plein développement physiologique, le poids moyen du cerveau, dans la population qui fournit aux grands hôpitaux de Paris, serait de 1,421 grammes chez les hommes et de 1,269 grammes chez les femmes ; mais l'écart, entre les extrêmes, peut aller jusqu'à 600 grammes) [1].

[1] Il importe de ne pas oublier que la masse de l'encéphale est, dans une race, plus considérable chez l'adulte que chez le vieillard : dans l'étude des cerveaux de criminels, il est donc nécessaire que l'on tienne toujours compte de l'âge. Cette étude, étendue aux diverses races, exigerait, comme terme de comparaison, la connaissance du poids moyen normal, chez les individus adultes de l'un et de l'autre sexe, appartenant à ces races. Malheureusement, les données recueillies sur ce point

2° Chez les aliénés eux-mêmes, on rencontre fréquemment des cerveaux de poids supérieur à la moyenne normale : un cerveau d'aliéné, récemment présenté à la Société d'anthropologie, pesait 1,700 grammes. Mais le chiffre élevé du poids absolu est une conséquence du poids spécifique, supérieur, en moyenne, chez les aliénés, à celui des individus sains d'esprit, d'après Morselli, et le poids spécifique serait lui-même accru par la substitution d'éléments conjonctifs ou dégénératifs, plus denses, aux éléments propres

sont encore très rares. Voici quelques chiffres que nous empruntons à l'*Anthropologie* de P. Topinard, mais auxquels nous n'accordons qu'une valeur relative, parce qu'ils n'ont pas été déduits de procédés opératoires uniformes :

	Hommes.	Femmes.
Anglais et Écossais.	1427 gr.	1260 gr.
Blancs américains.	1424	»
Allemands.	1387	1226
Français..	1334	1210
Mulâtre américain, 3/4 de blanc. .	1390	»
— 1/4 de blanc. .	1319	»
Nègre pur (États-Unis).	1331	»
— (Afrique).	1263	1148

Le cerveau de Pranzini ne pesait que 1280 grammes.

Néïs a fait connaître les résultats de quelques pesées, qu'il a exécutées au pénitencier de Poulo-Condor, sur des forçats indochinois, pour la plupart condamnés à la suite d'attentats contre les personnes : 18 cerveaux d'Annamites lui ont donné une moyenne de 1,341 grammes ; 3 cerveaux de Cambodgiens, celle de 1,246 grammes, et 2 cerveaux chinois, celle de 1,257 grammes. Il admet que la moyenne du poids du cerveau (comme la moyenne de la taille) est légèrement supérieure, chez ces criminels, à la moyenne de la population : mais quelle est cette dernière ?

de la matière cérébrale, comme chez les alcooliques, les épileptiques, les déments, etc.[1].

3° Le poids absolu est moins à considérer, dans les rapports à établir entre la masse encéphalique et les phénomènes psycho-moteurs, que le poids proportionnel des hémisphères et de leurs différents lobes.

4° Le poids du cerveau, même celui des hémisphères, n'est qu'un des éléments, dans l'appréciation de la valeur intellectuelle d'un sujet; celle-ci dépend surtout du nombre et de la qualité des cellules chargées d'élaborer le sentiment ou l'action, de la richesse de leurs anastomoses et du réseau qui en résulte, où se passent les phénomènes de mémoire, de jugement et de détermination ; du développement des circonvolutions, c'est-à-dire de la surface même du cerveau, et par conséquent de la quantité de substance grise qui le recouvre, selon la remarque de Topinard. Or, si le développement des circonvolutions et la masse encéphalique sont bien en corrélation habituelle, ces facteurs matériels de l'intelligence évoluent souvent d'une manière inverse ; cela est surtout remarquable lorsqu'on considère à la fois les hommes et les animaux :

[1] 20 cerveaux d'aliénés, de criminels et de suicidés pesés par Huschke, avaient 125 grammes de plus que 20 autres, qui se trouvaient dans les conditions ordinaires.

« Les cerveaux gros sont moins circonvolutionnés, les cerveaux petits sont plus circonvolutionnés : la nature a deux procédés pour augmenter la superficie sur laquelle s'étale la substance grise pensante ; elle accroît brutalement la masse, ou elle plisse délicatement la surface[1]. » (Top.)

Lauvergne, dans sa curieuse étude sur les forçats (livre auquel on a souvent et beaucoup emprunté et que nous aurons, à notre tour, l'occasion de citer plus d'une fois), exprime à peu près la même idée, sous des formes différentes : « un cerveau, comme un muscle, peut être originairement plus gros et moins innervé (qu'on retienne ce mot), que d'autres analogues, plus petits et mieux vitalisés... Ce n'est pas la quan-

[1] C'est aux mêmes conclusions qu'est arrivé E. Bloch (*l'intelligence est-elle en rapport avec le volume du cerveau ?*). Il est piquant de rappeler à ce propos les discussions auxquelles donna lieu l'examen du cerveau de Gambetta. L'organe était petit et l'homme était déclaré grand ! Les admirateurs du Tribun, pour répondre aux railleries de ses adversaires, s'ingénièrent à *corriger*, par des calculs hypothétiques, les pesées du cerveau : de 1,246 grammes (poids primitivement avoué), ils ont successivement porté l'organe à 1,267, à 1,350 et enfin 1,622 grammes. (Ce dernier poids intermédiaire à ceux des cerveaux de Shiller et de Spurzheim.) En supposant que les talents oratoires et l'audace doivent suffire à consacrer l'illustration d'un homme, l'école pouvait se contenter de cette déclaration, que, si le cerveau de Gambetta était petit, il offrait un beau système de circonvolutions (avec un développement particulièrement remarquable de la troisième circonvolution frontale, celle du langage).

tité de matière cérébrale, mais son placement dans le crâne, qui doit éclairer la phrénologie... » Lauvergne est un phrénologue convaincu; ce n'est pas nous qui l'en blâmerons, car nous pensons que la doctrine de Gall reste vraie dans son principe et même en quelques-uns de ses détails, qu'elle a d'ailleurs le droit de revendiquer l'honneur de la première tentative d'une localisation fonctionnelle, que tendent de plus en plus à établir les travaux de la science moderne.

Mais Lauvergne reconnaît, qu'en dehors de tout relief particulièrement appréciable, il peut y avoir augmentation de la quantité de la substance cérébrale, sur certains territoires commandant aux instincts, grâce à la profondeur plus grande des anfractuosités : la surface d'étalement des cellules grises est en rapport avec l'étendue des circonvolutions, et celle-ci dépend, en grande partie, de la profondeur des sillons qui les séparent. Il y a là comme le germe des études qui ont suivi.

Benedikt (de Vienne) a recherché les relations qui peuvent exister entre les diverses régions cérébrales et les instincts spéciaux, d'où semble naître la criminalité. Sur les cerveaux de 12 criminels, il a constaté des anomalies, qui consistaient principalement dans un plus grand

morcellement des circonvolutions : des sillons secondaires établissaient une communication inattendue avec les sillons de premier ordre, toujours constants ; plusieurs fois, un sillon longitudinal surnuméraire divisait en deux la première circonvolution frontale. De nouveaux examens ont permis au même observateur de constater des dispositions analogues et quelques autres modalités dans les anastomoses des sillons des divers lobes. — Hanot, sur 11 cerveaux provenant de l'infirmerie centrale des prisons, a rencontré 4 fois une circonvolution frontale surnuméraire, mais manifestement produite par le dédoublement de la seconde frontale. — Flesch, sur une série de 50 cerveaux de criminels, déclare n'en pas avoir observé un seul qui ne présentât quelque anomalie. Deux fois, il a trouvé l'insula à découvert ; six fois, dans 8 hémisphères, le cervelet incomplètement recouvert par les lobes du cerveau, et la scissure simienne persistante entre les lobes pariétaux et occipitaux. En général, il a remarqué que le nombre des circonvolutions des hémisphères était plus restreint ; mais, dans certaines régions, il y avait parfois dédoublement de quelques circonvolutions : c'est ainsi qu'il a noté la subdivision des première et deuxième frontales, de la frontale ascendante, de la pariétale ascendante. Une fois, la scissure de Rolando communiquait avec la

scissure de Sylvius[1]. Ce sont là des anomalies réversives, ou par atavisme ou par hétéromorphie, mais qui, dans l'esprit de l'observateur, ne permettent pas de considérer le cerveau des criminels comme un type à part, puisqu'il apparaît tantôt plus dégradé et tantôt plus riche en circonvolutions. Le criminel n'en resterait pas moins, d'après ces recherches, un être quelque peu différent des autres hommes, par l'état de son cerveau.

Jusqu'à quel point? cela n'est pas facile à dire. Si Ovion, dans son service de l'hôpital Cochin, a recherché pendant toute une année le dédoublement des première et deuxième circonvolutions frontales, sans les rencontrer, ce dédoublement, incomplet il est vrai, ne nous a point semblé absolument rare, sur les cerveaux de militaires ou marins autopsiés par nous, et Foville a noté la division de la première frontale gauche, chez un dément de caractère très doux, n'ayant jamais subi de condamnation. — D'un autre côté, Giacomini, qui a étudié les plis cérébraux sur 168 individus, dont 28 criminels, morts en prison, a trouvé sur tous ces cerveaux un mélange de caractères qui l'a conduit à les

[1] Les assassins Prévost et Guiteau présentaient aussi certaines anomalies scissurales. Chez le premier, le lobe occipital se détachait sous la forme de calotte, comme chez le singe. Chez le second, la région pariétale droite et le lobule paracentral étaient peu développés.

répartir *indistinctement en deux grands types.* L'un serait caractérisé par le grand nombre des sillons et répondrait au type des scissures confluentes, spécialement attribué aux criminels par Benedikt. L'autre serait caractérisé par le grand nombre des plis anastomotiques, et c'est celui que l'auteur italien a le plus souvent rencontré chez ses criminels. Mais il n'attache aucune importance à cette prédominance relative, car, « en réalité, selon lui, les cerveaux des individus compromis devant la société ne présentent aucun type spécial : ils offrent les mêmes variétés et dans la même proportion que les autres cerveaux. » — On sait d'ailleurs combien, dans les nombreuses séries de Broca, l'extrême variabilité des circonvolutions rendit difficile à cet anatomiste la création d'un type cérébral *moyen*, tout schématique, pour servir de point de repère au cours des recherches anthropologiques.

Chez les aliénés, on a aussi signalé l'irrégularité fréquente de la première et deuxième frontales, l'élargissement des différents sillons, accrus en profondeur, « par suite de la résorption de la substance corticale des régions circonvoisines » (Luys), modalité anatomique qui deviendrait ainsi un indice d'amoindrissement, au lieu d'être en rapport avec une augmentation de la surface corticale toute de perfectionnement; mais, en outre, la saillie gibbeuse des lobes pa-

racentraux, jusqu'à présent non mentionnée sur les cerveaux de criminels.

Les asymétries cérébrales, chez les criminels, comme chez les individus ordinaires, ont été déduites surtout des asymétries craniennes. Quelques auteurs cependant les ont étudiées directement. Mais il n'est guère possible de tirer de leurs travaux aucune conclusion définitive. Giacomini reconnaît que l'asymétrie est normale dans les deux hémisphères (le gauche offre généralement un volume supérieur à celui du droit) et que certaines dispositions présentées par une circonvolution ou par un groupe de circonvolutions, sur l'un des hémisphères, ne se retrouvent pas sur l'hémisphère opposé, ou ne s'y rencontrent qu'à l'état rudimentaire.

Chez les aliénés et chez divers criminels, on a enfin décrit des lésions communes, mais très différemment interprétées. Ce sont des plaques d'induration à la surface des hémisphères, l'épaississement des méninges, des hypérémies diffuses ou localisées, des altérations histologiques des capillaires ou de la substance nerveuse, des foyers de ramollissement, etc. Chez l'assassin Lemaire, Broca et Robin trouvent, à la convexité du cerveau, des signes de méningite (adhérences partielles de la pie-mère et de la substance cérébrale). Chez l'assassin Prunier, Decaisne observe des lésions analogues. Cependant, tandis que

Broca déclare Lemaire un irresponsable, Decaisne affirme la complète responsabilité de Prunier. Mais Legrand du Saulle regarde l'autopsie du cerveau de Prunier comme suffisante à démontrer qu'il s'agissait d'un homme sur le point d'être affecté d'une paralysie générale, et Pruner-bey soutient contre Broca que les altérations constatées chez Lemaire ne peuvent établir l'état d'aliénation de ce criminel (Foville). On a pareillement allégué, à la décharge (rétrospective) de Menesclou, violateur et meurtrier d'une enfant, des adhérences de la pie-mère avec le cerveau, probablement symptomatiques, en cet organe, d'une tuberculose, très bien dessinée aux poumons. Mais Manouvrier ne croit pas « que ces lésions et bien d'autres encore puissent déterminer n'importe qui à souiller une petite fille, après l'avoir attirée par des promesses, puis à la tuer ». On aurait trouvé le cerveau de Marquis, sujet âgé de vingt-trois ans, sorte de bête fauve, exécuté pour assassinat d'un magistrat (Dijon, 1885), « en partie recouvert de végétations », et constaté chez Pranzini, avec un épaississement de l'épendyme, un ramollissement inflammatoire du tissu cérébral et des foyers d'hémorrhagie capillaire, en cette région de substance grise qui forme le fond du quatrième ventricule, la paroi du troisième et le revêtement de l'aqueduc de Sylvius. — Lombroso cite beaucoup d'exemples

de cerveaux de criminels, ayant offert des lésions à l'autopsie, et Flesch a rencontré des altérations des méninges dans une proportion de 50 p. 100. Là où l'examen macroscopique n'a rien dévoilé, on a recherché des lésions avec l'aide du microscope, et l'on prétend en avoir plusieurs fois rencontré. Le Dr Villigh (d'Olmutz) constate dans le cerveau de l'assassin Freud l'infiltration pigmentaire des petits vaisseaux et des cellules géantes de diverses régions. Les Drs Arnold, Shakespare et Mac Connill, aux Etats-Unis, chargés de l'examen du cerveau de Guiteau, « n'hésitent pas à affirmer l'existence indiscutable et absolument évidente d'une maladie chronique confirmée des capillaires, dans de nombreuses petites régions, accompagnée d'altérations des éléments cellulaires » (de Varigny).

Sans doute, on ne saurait conclure, dans tous les cas, à la folie, d'après les seules lésions relevées sur le cerveau à l'autopsie. Mais on ne saurait non plus récuser toute influence à ces lésions sur le fonctionnement de l'organe durant la vie, surtout quand elles siègent plus particulièrement dans la région pariétale (Freud) ou dans la région frontale et le corps strié (Guiteau), Déjà, chez plus d'un aliéné, les impulsions au suicide et à l'homicide ont pu être rattachées à des lésions partielles et bien limitées des circonvolutions frontale et pariétale ascen-

dantes ; « la clinique et l'anatomie pathologique se sont rencontrées dans un certain nombre de cas, pour autoriser à localiser l'idée d'impulsion aux actes précités dans un territoire de l'écorce cérébrale, correspondant à la région bregmatique et situé dans la partie la plus interne de la circonvolution frontale ascendante et des première et deuxième circonvolutions pariétales, c'est-à-dire dans les parties moyennes et internes des hémisphères cérébraux » (Voisin). On ne doit pas perdre de vue de semblables faits, dans l'examen des cerveaux de meurtriers.

Crâne.

Son étude offre une importance considérable, en raison des relations intimes de la boîte osseuse avec le cerveau et des facilités relatives de son examen, sur le vivant comme sur le squelette. Elle complète les notions jusqu'ici recueillies, en trop petit nombre, sur l'encéphale lui-même.

A. — Caractères de surface. Nous rangerons sous ce titre quelques particularités anatomiques secondaires, relevées chez les criminels par divers observateurs :

1° La *persistance plus fréquente de la suture métopique* ou *frontale médiane*, d'après Lombroso. Ten Kate et Pawlowski l'ont constatée 5 fois dans

leur série de 54 crânes. Ce caractère, qui paraît en rapport avec la brachycéphalie, est regardé par les uns comme inférieur, par les autres comme supérieur; nous l'avons rencontré chez Cognard (Pontis de Sainte-Hélène), l'un des hommes les plus intelligents qu'ait jamais renfermé un bagne, et chez un forçat d'abord condamné pour vol de vases sacrés, puis exécuté à la suite du meurtre de l'un de ses compagnons, dans la série des têtes osseuses du musée de Brest [1]. Broca était porté à admettre que la persistance de la suture frontale se rattache à l'agrandissement de la région cérébrale antérieure, consécutif à une hypertrophie ou à une hydrocéphalie : si cette hypothèse était confirmée, il conviendrait de tenir un grand compte de ce caractère, au point de vue de l'état mental, selon la remarque de Ten Kate et de Pawlowski [2].

2° La *soudure plus précoce des autres sutures*. Sur un grand nombre de crânes de criminels, on constate l'effacement plus ou moins complet des sutures pariétale et pariéto-occipitale (comme

[1] Série de 21 crânes, 18 de criminels français, 3 de criminels nègres. Voir les *Bulletins* de la Soc. d'Anthrop. de Paris, août 1881, p. 638.

[2] Sur une série de condamnés asiatiques, dont nous possédons les crânes, nous avons trouvé la suture métopique trois fois sur 9 crânes chinois, 1 fois sur 2 crânes malais, 2 fois sur 5 crânes indo-chinois de race indéterminée ; il n'en existait pas la moindre trace sur 1 crâne cambodgien, 9 crânes annamites et 2 crânes japonais.

chez Clément, assassin de Paul-Louis Courrier, d'après Manouvrier, qui attribue à cette synostose prématurée une modification des diamètres transverse et antéro-postérieur, aboutissant à la dolichocéphalie). Sur quelques-uns, on ne retrouve plus trace de la suture pariéto-frontale ou de la suture sphéno-fronto-pariéto-temporale (ptéryon).

3° La *plus grande simplicité des sutures dentelées*.

4° La *fréquence des os wormiens à la région de la fontanelle médiane postérieure* (angle supérieur de l'occipital)[1] *et à celle des fontanelles latérales postérieures* (angles latéraux de l'occipital). Deux fois, Ten Kate et Pawlowski ont rencontré un os wormien au ptéryon, dans une série de 10 crânes de suicidés non aliénés ; nous avons retrouvé cette anomalie sur le crâne du curé Delacolonge, assassin de sa maîtresse[2].

5° Le *développement des arcades sourcilières*, avec l'*effacement ou même* la *dépression fréquente de la saillie intermédiaire* (*glabelle*)[3], le *déve-*

[1] Cette anomalie, comme l'existence de l'os inter-pariétal (Péruviens, nègres) serait bien, d'après Anoutchine, un caractère d'infériorité (normal chez certains animaux et constant dans la vie embryonnaire). Un de nos crânes de criminels annamites présente un os wormien de dimensions considérables à l'angle supérieur de l'écaille occipitale.

[2] Et sur le crâne d'un criminel malais de notre collection.

[3] La glabelle est très développée dans quelques races préhistoriques et très faible chez les nègres et dans les races jaunes en général.

loppement des apophyses mastoïdes, *de la ligne crotaphitique du temporal* et *de la ligne courbe demi-circulaire pariétale* (d'ordinaire à peine indiquée), caractères qui nous semblent corrélatifs du plus grand développement de la région temporo-pariétale, lui-même en rapport avec le développement particulier de la mandibule.

6° La *direction plus en arrière du plan du trou occipital*, comme dans les races inférieures (Orchanski)[1], la dimension ou plus grande (Orchanski) ou plus petite (Lombroso) de ce trou, etc.

Il serait également intéressant de rechercher, chez les criminels, cette particularité mentionnée par Peli chez les aliénés : « Dans les crânes des aliénés, les *trous jugulaires et carotidiens* sont plus grands que dans les crânes d'hommes sains d'esprit ; mais, en général, le rapport de grandeur entre ces trous se trouve changé de telle

[1] La direction du plan du trou occipital est traduite par la mensuration des angles occipitaux, au nombre de 3. Tous ont un côté commun, représenté par le plan occipital. Dans l'angle occipital de Daubenton, l'autre côté est formé par la ligne opisthio-sous-orbitaire, le sommet étant à l'opisthion (point médian postérieur du pourtour du trou occipital). Dans l'angle occipital de Broca, le second côté est formé par la ligne opisthio-nasale, le sommet restant à l'opisthion. Dans l'angle basilaire de Broca, le deuxième côté est formé par la ligne basio-nasale, le sommet étant au basion (point médian antérieur du pourtour du trou occipital). D'après les mensurations d'Orchanski, l'angle occipital de Broca, de 20,12 chez les Nubiens et de 12,45 chez les Parisiens, serait de 13,2 chez les assassins européens ; l'angle basilaire, de 25,97 chez les nègres, de 17,12 chez les Parisiens, de 20 chez les assassins.

sorte, que la largeur des trous efférents est relativement moindre que celle des afférents ; une pareille donnée fait supposer, chez les aliénés, une prédisposition à la stase, d'autant plus que souvent quelques-uns des trous efférents sont fermés. »

La *surface interne* du crâne, qui présente l'empreinte des circonvolutions et celle des vaisseaux méningés, n'a pas été étudiée d'une manière suffisante, et cela est sans doute regrettable, car son examen méthodique pourrait fournir des indices sur la saillance relative de quelques reliefs des hémisphères, comme sur le degré de vascularisation de l'appareil encéphalique. On a toutefois signalé, comme assez fréquente, chez les criminels (4 fois plus que chez les sujets ordinaires), une fossette située au niveau de la crête occipitale interne, et qui répondrait à un développement anormal du lobe cérébelleux moyen ou vermis (*fossette vermienne ou occipitale*)[1] et, d'autre part, on a noté, sur plusieurs

[1] Lombroso, Albrecht, Blanchard. La fossette occipitale ou vermienne se rencontre dans les proportions suivantes (p. 100), chez divers groupes humains :

Européens non criminels	5
Européens criminels	16
Races préhistoriques	14
Juifs et Arabes	22
Chinois	10
Nègres	6
Ensemble des races américaines	26

Sur nos criminels asiatiques, nous avons rencontré la fos-

crânes d'assassins, une lésion osseuse, en rapport avec une circulation excessive à la voûte et aux méninges, l'*ostéoporose :* c'est un état caractérisé par l'épaississement des os, qui sont d'un blanc mat, rugueux, criblés de petits canalicules vasculaires, état siégeant surtout aux abords de la région sagittale, c'est-à-dire dans une région qui répond à d'importants centres moteurs (Bordier), et parfois accompagné d'altérations aux méninges (Ten Kate et Pawlowski).

On a aussi rencontré, sur divers crânes de criminels, l'*éburnation* des os, leur *amincissement*, leur déformation par *exostoses*, leur altération par *ostéite* diffuse, etc.

B. — Poids, capacité, dimensions absolues et relatives. Le *poids* moyen du crâne [1], chez 21 assassins italiens, étudiés par Lombroso, est supérieur à celui des crânes des individus non criminels de même race. En France, opérant sur une série de 44 crânes d'assassins et sur une série de 50 crânes ordinaires, Manouvrier a constaté, au contraire, un poids moyen un peu inférieur chez les premiers :

sette vermienne, ou sous la forme d'une gouttière remplaçant la crête occipitale interne, ou sous la forme d'une dépression triangulaire, divergeant d'un rudiment de crête et s'étalant vers le trou occipital, seulement dans nos séries chinoise et annamite : 4 fois (2 hommes et 2 femmes).

[1] Uni aux os de la face.

POIDS DU CRANE :	PROP. POUR 100 : Chez les assassins.		Chez les ind. ord.	
De 450 à 550 grammes..	20,4	56,7	24,28	52
— 550 à 650 — ..	36,5		28	
— 650 à 750 — ..	27,2	43,1	34	48
— 750 à 850 — ..	15,9		10	
— 850 à 950 — ..	0,0		4	

Nous verrons plus loin quel intérêt offrent ces chiffres, comparés au poids du cerveau et de la mandibule. Mais nous ne pouvons nous empêcher, *a priori*, de les reléguer à un plan secondaire, dans la question spéciale qui nous occupe, quand nous réfléchissons à la valeur des chiffres, recueillis d'autre part, avec les crânes d'hommes distingués. Que conclure en effet des rapprochements suivants :

POIDS DU CRANE (grammes) :	Assassins.	Ind. ordin.	Hom. disting.
Moyenne.............	654	700	636
Minimum.............	470	472	450
Maximum.............	838	929	873

Le *volume* du crâne a été déduit de sa capacité cubique et de sa circonférence horizontale, avec des résultats variables.

La *capacité cubique* a été trouvée tantôt plus petite et tantôt plus grande, ce que Manouvrier explique par la différence probable des procédés employés et aussi par l'insuffisance numérique des séries étudiées (les variations individuelles de la capacité cranienne sont si considérables,

qu'on ne peut obtenir un chiffre à peu près fixe, qu'en mesurant au moins 60 crânes).

Ranke estime la capacité cranienne des criminels égale à celle des autres hommes; mais avec des varations individuelles beaucoup plus grandes dans les extrêmes. — Chez les criminels, d'après Lombroso, la microcéphalie serait fréquente et la macrocéphalie plus rare que chez les aliénés; pour une capacité normale moyenne de 1,551 centimètres cubes chez les Italiens, on trouve, chez les criminels de cette race, une capacité réduite à 1,466 pour les assassins et à 1,321 pour les voleurs. Ferri a aussi trouvé, avec une capacité moyenne inférieure, chez les criminels, un maximum tout relatif chez les assassins et les comdamnés pour coups et blessures, un minimum chez les escrocs et les voleurs de grand chemin. Benedikt confirme ces résultats en leur ensemble. — Bordier trouve au contraire, dans sa série d'assassins, une capacité cubique supérieure à celle des crânes parisiens modernes, et seulement dépassée par les crânes préhistoriques de Solutré et de la caverne de l'Homme-Mort : le chiffre qu'il fournit pour ses criminels (1547) est cependant inférieur à la moyenne que Broca attribue aux Parisiens contemporains (1558). Ardouin a recueilli des chiffres plus élevés encore : ses assassins ont une capacité cranienne de 1,634, ses voleurs de 1,627 et ses condamnés pour viol

de 1,593. Des résultats analogues ont été obtenus par Ten Kate et Pawlowski, sur une série de 54 crânes de criminels (dont 5 femmes) et sur une série de 10 crânes de suicidés (dont 3 femmes), appartenant à diverses collections parisiennes ; par Heger et Dallemagne, sur 3 séries d'assassins belges :

SÉRIE FRANÇAISE

		Moy.	Max.	Min.
Criminels.....	Hommes...	1545	1940	1303
	Femmes...	1374	1587	1250
Suicidés......................		1462	1808	1200
Sujets ordinaires..	Hommes.....		1599 à 1558	
	Femmes.....		1445 à 1337	

SÉRIE BELGE

Assassins bruxellois............	1538
— gantois..............	1555
— liégeois..............	1487
Sujets belges ordinaires........	1490

La moyenne de la capacité cranienne est de 1,559 pour la série primitivement étudiée par Manouvrier, puis, pour l'ensemble des crânes de décapités examinés plus tard à Paris et à Lyon par le même anatomiste, de 1,573 (la moyenne, dans les crânes normaux, étant de 1,560 = 1,357 grammes d'encéphale).

Sans doute, la capacité cranienne est en rapport étroit avec le développement de l'encé-

phale. Mais ces deux éléments ne sont pas absolument corrélatifs du poids du crâne. Il ne faudrait donc pas conclure trop vite, d'après quelques moyennes, qui paraissent établir une sorte de parallélisme entre le poids du crâne et sa capacité, à un développement cérébral particulier chez les criminels. C'est que le poids du crâne subit l'influence d'un facteur tout animal, pourrions-nous dire, celui du développement général du squelette, et il est souvent moins en rapport avec le degré de l'évolution du cerveau, qu'avec le degré de l'évolution du sytème osseux, apprécié d'après la taille, d'après la longueur de certains os des membres, toujours proportionnelle à celle-ci, ou mieux d'après le poids de certains os, qui exprime les rapports des os et de la musculature, souvent inverses du chiffre de la taille. Les crânes les plus lourds ne sont pas ceux de la plus grande capacité (Parchappe). D'après Manouvrier, le rapport du poids du crâne à sa capacité (*indice cranio-cérébral*) serait moins élevé chez les Parisiens que dans les races inférieures ; dans une même race, chez l'enfant et chez la femme, que chez l'adulte et dans le sexe masculin ; on le trouverait à son maximum chez les microcéphales et chez les anthropoïdes. Accuserait-il des caractères de supériorité, chez les hommes distingués, et des caractères d'infériorité, chez

les criminels? Les moyennes tirées des tableaux de Manouvrier ne permettent guère d'émettre une opinion catégorique à cet égard :

	Moy.	Max.	Min.
79 crânes parisiens	41.3	50,8	33,1
41 — d'assassins français	40,1	46,9	32,9
32 — d'hommes distingués	39,7	44,9	33,3
31 — de nègres africains	46,5	»	»
22 — — néo-calédoniens	48,2	»	»

Quant aux rapports avec le poids absolu du squelette, déduit du poids des fémurs et du poids du crâne (*indice cranio-fémoral*) ou de la capacité cranienne (*indice cérébro-fémoral*), nous n'en pouvons parler chez les criminels, ces rapports n'ayant été recherchés, jusqu'ici, que dans des petites séries de sujets ordinaires.

La *circonférence horizontale totale*, qui, dans notre race, est de 525 millimètres, chez l'homme, et de 498, chez la femme, semble inférieure chez le plus grand nombre des criminels. Elle est ainsi représentée dans le tableau de Ten Kate et de Pawlowski :

		Moy.	Max.	Min.
Criminels	Hommes	509,3	565	437
	Femmes	493,8	517	471
Suicidés		513,7	559	467

Chez l'assassin Guiteau, la circonférence horizontale était de 521.

Ce sont là des chiffres, qui placeraient les cri-

minels au-dessous même de la race de Solutré, dont le crâne mesure 523,9.

Bordier, comparant les chiffres obtenus par lui, sur des meurtriers, avec les mesures recueillies par Le Dr Le Bon, sur des personnes de différentes classes, trouve la circonférence cranienne un peu inférieure, chez les premiers, à celle des nobles et des bourgeois : la différence s'accentuerait davantage entre les malfaiteurs et les savants... mais savants et domestiques donneraient exactement le même chiffre[1] !

Nos recherches, sur les 18 crânes de criminels français du musée anatomique de l'école de Brest, indiquent aussi un moindre développement de l'aire horizontale cranienne, dans les diverses catégories :

Viol	502,5
Meurtre commis sous l'influence génésique	515,5
— — des influences diverses	513,6
— et vol[2]	520
— comploté[3]	520
— suivi de suicide	500
Moyenne générale	512

[1] Chiffres ramenés à 100 = circ. horiz. des savants : domestiques, 100; nobles 98,9; bourgeois, 98,0; assassins, 96,41.

[2] Nous avons cru devoir établir cette catégorie pour Cognard, bien probablement l'assassin du comte Pontis de Sainte-Hélène, dont il déroba les papiers et usurpa le nom.

[3] Le matelot Thépot, l'un des acteurs du terrible drame du Foederis-Arca, offre le plus fort chiffre de notre série, avec une circonférence de 545.

Mais les mensurations que nous avons exécutées avec notre confrère et ami, le Dr Roussel, sur une série de 200 têtes de forçats, moulées en plâtre, conservées dans le même musée, nous ont conduit à un résultat un peu différent[1]. Voici en effet comment se décomposent les moyennes de nos nouvelles catégories :

CHIFFRES FOURNIS par les MENSURATIONS	CIRCONFÉRENCE osseuse, par déduction des parties molles [2].	PROPORTION POUR CENT				
		VOLS	Faux et banqueroutes.	Incendies.	Attentats contre la pudeur, viols	Assassinats et Empoisonnements
560 et au-dessus	530,74 et au-dessus	22,3	22,7	50	17,8	24
559 à 540	529,74 à 510,74	48,7	50	25	42,85	52
539 à 530	508,74 à 500,74	15,78	9,09	25	28,57	16
529 à 520	»	5,78	13,6	»	10,70	4
519 à 510	»	4,95	4,5	»	7,4	4
au-dessous de 510	»	2,47	»	»	»	»

Ainsi, à côté d'une moyenne forte de circonférences normales ou un peu sous-normales, il y aurait une assez grande proportion de circonférences au-dessus de l'ordinaire et de circonférences au-dessous, dont les chiffres réunis égaleraient ou dépasseraient le premier groupe-

[1] Voir *Revue d'anthrop.* de 1883, p. 70.

[2] Epaisseur moyenne = $29^{mm},26$.

ment; mais, dans l'ensemble, les circonférences réduites semblent bien l'emporter.

Dans les séries italiennes et allemandes (Lombroso, Ferri, Weisbach, etc.), la circonférence du crâne apparaît égale ou légèrement inférieure à celle des individus ordinaires; cependant, elle tombe parfois au-dessous de la moyenne observée chez les fous [1], ou, chez quelques assassins, l'emporte sur la moyenne normale [2].

Ces résultats sont assez conformes à l'observation de Lauvergne, qui reconnaît, aux trois quarts des forçats examinés par lui, sous le rapport de la circonférence cranienne, une tête commune, plutôt petite que grande. Mais ils seraient en désaccord, dans une certaine mesure, avec les chiffres moyens de la capacité cranienne, si l'on ne réfléchissait que la circonférence horizontale ne peut donner qu'une notion très imparfaite du volume de la boîte osseuse, également soumis à l'évaluation des circonférences verticales antéro-postérieure et transverse.

[1] Comparer avec les chiffres de quelques dégénérés de Morel (deux imbéciles héréditaires, frères, 520; deux crétins sans goître et sans aucun signe de puberté, malgré leur âge (trente-six et trente-sept ans), 520; idiot né de parents alcooliques, 518; fille âgée de cinquante-six ans, rachitique, 500, etc.).

[2] Comme parfois chez les aliénés et les idiots : dégénéré rachitique âgé de cinquante-huit ans, 560; crétin adulte, 560, etc. (Morel).

N'oublions pas d'ailleurs, qu'au point de vue de l'appréciation des actes cérébraux, ce n'est ni sur l'examen de la capacité absolue, ni sur l'examen de la courbe horizontale totale du crâne, que l'on doit établir une base d'étude. Les différents territoires des hémisphères ayant à remplir des rôles physiologiques particuliers, les uns étant plus spécialement en rapport avec les impulsions instinctives, les autres avec l'élaboration des phénomènes dits de l'intelligence ou du sentiment, c'est dans la recherche du développement comparé des régions craniennes correspondantes à ces territoires, qu'il importe de réunir des matériaux susceptibles d'une utile interprétation. Un petit crâne peut renfermer un cerveau de haute capacité intellectuelle, si cet organe offre un développement prédominant des centres *nobles ;* un vaste crâne, ne contenir qu'un cerveau de très minime valeur intellectuelle, s'il présente au contraire un développement prédominant des centres animaux. Sans doute, malgré les beaux travaux de Charcot et de son école, on ne possède encore que des données bien incomplètes sur la localisation des fonctions cérébrales. Mais on sait déjà que la partie antérieure des hémisphères, les lobes frontaux, sont le siège des manifestations psychiques les plus élevées, et que les régions pariéto-occipitales sont plutôt destinées aux manifestations

sensitivo-motrices. Il est donc possible de mesurer la prédominance relative de l'intelligence ou du sentiment instinctif et impulsif, d'établir la supériorité ou l'infériorité cérébrale relative des individus, d'après les dimensions comparées des diverses régions du crâne, qui recouvrent les diverses régions du cerveau.

On a apprécié le développement proportionnel du cerveau antérieur et du cerveau postérieur, d'après l'amplitude de certaines courbes craniennes horizontales et antéro-postérieures. Mais nous devons faire remarquer que les points de *repère* choisis comme délimitateurs des régions du crâne sont loin de répondre exactement aux points cérébraux qu'ils devraient cependant indiquer. — *a.* Les conduits auditifs sont assez exactement situés dans la direction du plan vertical transverse, qui passerait par le sillon de Rolando; mais, placés à la base du crâne, ils ont en avant d'eux, avec les lobes frontaux, la presque totalité des lobes sphénoïdo-temporaux, dont le développement serait plutôt à comprendre dans celui des lobes pariéto-occipitaux : la courbe horizontale antérieure sera donc à la fois frontale et sphénoïdo-temporale, la courbe horizontale postérieure surtout occipito-pariétale. — *b.* La courbe dite frontale n'indique pas la longueur réelle de la convexité frontale médiane, parce que le sillon de Rolando est placé

plus ou moins en arrière du bregma ou de la suture pariéto-frontale, qu'on lui donne comme limite postérieure : il résulte en effet des études de Ch. Féré, que, chez l'adulte, le sillon de Rolando est situé à 48 millimètres (hommes) ou à 45 (femmes), en arrière de cette suture (avec des différences en plus ou en moins de 8 à 10 millimètres). — *c*. Pour la même raison, la courbe pariétale antéro-postérieure demeure inexactement limitée en avant.

Quant au lambda, il répond assez bien au sillon pariéto-occipital, au moins dans les races européennes.

Les mesures dont nous allons parler ne présentent, par conséquent, qu'une valeur approximative.

Demi-circonférences horizontales. — Bordier, Lombroso, Heger et Dallemagne ont reconnu, chez la plupart de leurs criminels, une prédominance notable de la demi-circonférence postérieure sur la demi-circonférence antérieure. Celle-ci est aussi plus petite que chez les individus ordinaires : la circonférence horizontale totale étant ramenée à 100, la demi-circonférence antérieure est de 44,75, chez les assassins de Bordier (elle est de 45, sur le crâne de la caverne de l'Homme-Mort, et de 48, chez les Parisiens modernes). Dans notre première série de criminels (crânes osseux), nous trouvons des chiffres

encore plus bas, pour la demi-circonférence antérieure :

Viol	39,03
Meurtre sous l'influence génésique	41,10
— sous des influences diverses	43,20
— et vol	40 (?)
— comploté	42,30
— suivi de suicide	39,29

Ten Kate et Pawlowski ont également obtenu une courbe antérieure très sensiblement inférieure à la postérieure chez leurs criminels et leurs suicidés :

COURBE HORIZONTALE	CRIMINELS						SUICIDÉS		
	HOMMES			FEMMES					
	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.
Antérieure	231,9	270	180	228,2	240	216	234	258	215
Postérieure	277,4	295	257	265,6	277	255	279,7	301	252
Totale	509,3	565	437	493,8	517	471	513,7	559	467

L'inégal développement des parties molles, sur la ligne circonférentielle horizontale, entraîne des différences notables dans les rapports des subdivisions de cette ligne. Aussi ne donnons-nous que pour mémoire les résultats des mensurations dans notre série de têtes moulées. Remarquons toutefois que la prédominance de la demi-circonférence *antérieure*, quand elle existe, est sans doute attribuable, chez beaucoup

de criminels, à la masse musculaire du temporal, le plus puissant moteur de la mandibule :

	Nomb. de têtes examinées.	Prédomin. antér.	Prédomin. postér.	Égalité.
Vols	121	56	62	»
Faux et banqueroutes	22	9	12	1
Incendies	4	2	2	»
Attentats à la pudeur, viols	28	16	12	»
— contre la vie	25	13	10	5
	200	96	98	6

Si l'on fait abstraction de la série qui précède, tous les autres chiffres accusent une prédominance de la demi-circonférence postérieure sensiblement plus prononcée, par rapport à l'antérieure, chez les criminels que chez les normaux. On a interprété ce fait (corroboré par l'étude des projections craniographiques : Orchanski, Heger et Dallemagne) comme un argument en faveur du plus grand développement des régions pariéto-occipitales, c'est-à-dire des régions qui possèdent les centres moteurs ou impulsifs les mieux déterminés. *A priori*, l'on a pu aussi penser que la *courbe transverse sus-auriculaire*, qui répond aux régions pariéto-temporales, et surtout à cette partie qui recouvre les circonvolutions pariétales ascendantes, serait plus instructive à étudier à cet égard. Cependant, les chiffres recueillis sont plutôt contradictoires ou

négatifs. Chez les assassins belges, la courbe transversale sus-auriculaire serait plus grande que chez les non criminels. Dans la série de Ten Kate et de Pawlowski (cette courbe étant, chez les Parisiens contemporains, d'après Broca, de 312,4, chez les hommes, et de 291,5 chez les femmes), elle apparaît légèrement inférieure chez les criminels et légèrement supérieure chez les suicidés. Plus prononcé est l'amoindrissement de la courbe sus-auriculaire dans la série d'Orchanski : moyenne, 304,5 ; maximum, 355 ; minimum, 270. Dans notre série de crânes osseux, la même mensuration nous fournit les chiffres suivants :

	Moy.	Max.	Min.
Viol	287,5	310	265
Meurtre sous l'influence génésique	295	300	290
— sous influences diverses	304	328	290
— et vol	310	»	»
— comploté	309	325	300
— suivi de suicide	288	»	»

Voyons si les *courbes médianes antéro-postérieures* partielles fournissent des éléments d'interprétation plus utiles ou plus nets. Leurs moyennes seraient ainsi réparties :

COURBES PARTIELLES	BROCA Parisiens cont. HOM.	BROCA Parisiens cont. FEM.	TEN-KATE ET PAWLOWSKI Suicidés	TEN-KATE ET PAWLOWSKI Criminels. HOM.	TEN-KATE ET PAWLOWSKI Criminels. FEM.	CORRE[1]	ARDOUIN	BORDIER	Moyennes des criminels des diverses séries.
Frontale sous-cérébr.	18,1	16,5	20,0	22,3	20,0	18,6	19,0	26,3	21,5
— cérébrale...	110,9	106,1	105,9	104,8	99,8	103,1	97,0	99,0	100,7[2]
Pariétale...........	126,3	121,4	126,9	124,0	120,2	122,8	125,0	127,0	123,8
Occipitale (sus-iniaq.)	71,5	68,5	65,2	67,6	67,0	68,1	119,0	117,0	87,7
Cérébelleuse (sous-in.)	47,9	46,1	45,4	48,0	41,4	46,5	»	»	45,3

Cette fois, l'observation nous offre, dans des séries suffisamment nombreuses, des résultats vraiment caractéristiques. Il semble en effet difficile de rapporter au hasard la constance des chiffres proportionnels que présentent les courbes

[1] Série de crânes osseux (18) :

	COURBES Sous-cérébrale.	Cérébrale.	Pariétale.	Occipitale.	Cérébelleuse.
Viol............	17,5	100,0	122,5	72,5	42,5
Meurtre sous l'influence génésique.....	18,5	109,5	117,3	73,0	41,7
— sous influences diverses.......	22,0	104,0	127,0	58,0	53,6
— et vol........................	15,0	100,0	125,0	75,0	45,0
— comploté....................	19,0	105,1	127,6	70,0	46,6
— suivi de suicide..............	20,0	100,0	115,0	60,0	50,0
MOYENNE GÉNÉRALE........	18,8	103,1	122,8	68,1	46,5

[2] 101,68, dans une série de 21 crânes d'assassins du musée Orfila. (Manouvrier.)

craniennes et chez les criminels et chez les individus ordinaires. — Chez les criminels, la *courbe cérébelleuse* et la *courbe pariétale* sont à peu près identiques à celles des sujets ordinaires ; mais, chez les premiers, il y a prédominance notable des courbes sous-cérébrale et occipitale, amoindrissement relatif non moins remarquable de la courbe frontale cérébrale. — La *courbe sous-cérébrale* (racine du nez — point sus-orbitaire), représente une sorte de quantité négative ; c'est une valeur à retrancher de la courbe frontale, lorsqu'on ne veut apprécier, dans cette courbe, que la région cranienne en rapport avec les lobes frontaux des hémisphères. Le développement de cette courbe sous-cérébrale est sans doute corrélatif du développement particulier des *sinus frontaux*, noté par Lombroso chez les criminels ; il peut dépendre, mais ne dépend pas nécessairement du plus ou moins de saillance de la glabelle (celle-ci, nulle chez l'enfant, peu indiquée chez la femme, faible dans la race noire africaine, au contraire forte chez les Européens, serait le plus souvent effacée ou même déprimée chez les criminels : elle nous a paru très variable sur les crânes que nous avons examinés). — La *courbe occipitale* accuse la prédominance absolue des lobes occipitaux. C'est là un caractère incontestable d'animalité ou d'infériorité, car chez les anthropoïdes, chez l'enfant, et, d'après quel-

ques observations, chez le nègre, le sillon occipital qui, dans notre race, correspond assez exactement au lambda est reporté très en avant de ce point (Féré) : l'examen du crâne postérieur, chez les criminels, traduirait donc une disposition cérébrale qu'il importe de rechercher désormais sur le cerveau lui-même, au moyen des procédés d'étude topographique. — La *courbe frontale cérébrale* est au contraire diminuée, ce qui traduit évidemment (et avec d'autant plus d'autorité, que la courbe pariétale, ou sagittale, demeure à peu près invariable) l'amoindrissement des lobes frontaux. On remarquera que, chez l'enfant, les lobes frontaux ont aussi moins de longueur; car, tout en conservant les mêmes rapports que chez l'adulte avec la suture coronale (fronto-pariétale), le sillon de Rolando est reporté, ainsi que le bregma, beaucoup plus en avant (Féré). Chez les nègres, le sillon de Rolando serait au contraire plus éloigné de la suture coronale que chez le blanc, ce qui impliquerait un développement supérieur des lobes frontaux si la prédominance apparente de ceux-ci, suivant l'axe médian, n'était compensée par la plus grande longueur de la courbe sous-cérébrale et la moindre largeur des hémisphères en avant [1].

[1] Dans la sous-série de 3 crânes nègres à laquelle nous avons fait allusion, nous en avons mesuré 2 (assassins) : ils nous ont

Malgré quelques contradictions dans les chiffres présentés par Heger et Dallemagne, Benedikt et Lombroso (courbes partielles comparées à la courbe totale antéro-postérieure = 100), l'ensemble des observations que nous venons de résumer n'en conserve pas moins une importance réelle. Il y aurait ainsi prédominance de l'activité occipitale, en rapport probable avec la sentivité impulsive, sur l'activité frontale, aujourd'hui reconnue tout intellectuelle et pondératrice. L'amoindrissement de la courbe frontale cérébrale étant proportionnellement plus considérable chez les criminels, que la modification (d'ailleurs si peu constante) de leur courbe pariétale, il y a prédominance relative de l'activité pariétale, que la plupart des expériences réunies font consister en impulsions motrices. Quant au petit développement de la courbe cérébelleuse, on notera que, dans notre propre série, il reporte les criminels hommes au chiffre des sujets ordinaires du sexe féminin dans la série de Broca ; dans la série de Ten Kate et de Pawlowski, la courbe cérébelleuse est inférieure pour les suicidés et les criminels femmes, supérieure pour les criminels du sexe masculin. Ces variations, jointes à ce fait, que

donné les courbes suivantes : courbe sous-cérébrale, 20; courbe cérébrale, 102,5; courbe pariétale, 117,5; courbe occipitale, 67,5; cérébelleuse, 42,5 (moyennes).

le cervelet est actuellement privé, aux yeux de plus d'un physiologiste ou médecin compétent, de l'influence qu'on lui a attribuée sur l'instinct génésique, prouveraient que l'appréciation de la courbe cérébelleuse est d'importance médiocre ou douteuse.

A ne considérer que la courbe médiane pariétale, il serait permis d'hésiter à accepter la formule de Bordier, d'après laquelle les assassins sont rapprochés des hommes préhistoriques, par la supériorité du développement des centres d'action, *siégeant à la région pariétale*, et par la réduction simultanée des centres de réflexion (région frontale). Les criminels présentent en effet une courbe pariétale ordinaire ; ils ont aussi un front réduit, ce qui semblerait justifier la substitution de la formule de Manouvrier, *plus d'action et moins de réflexion*, à celle de Bordier, *peu de réflexion et beaucoup d'action*. Cependant, il est bien vrai qu'il y a prédominance pariétale ; à notre avis, si celle-ci n'existe pas ou n'existe qu'accidentellement traduite par la courbe médiane, elle est rendue évidente par le *renflement habituel des bosses pariétales*, quelquefois par l'ampleur de la courbe transverse biauriculaire et plus ordinairement par celle du diamètre transverse occipital maximum, en rapport nécessaire avec le grand développement des saillances pariétales, dans la plupart des

cas. C'est ce qui ressort des observations de Heger et Dallemagne, où apparaît très nette la prédominance pariéto-occipitale. En cela, les criminels se montrent bien comme des sauvages au milieu des civilisés ; mais ils tiennent aussi de l'enfant, chez lequel les lobes frontaux sont réduits et par l'avancement du sillon de Rolando et par l'élévation plus grande de la scissure de Sylvius; les lobes occipitaux sont au contraire prédominants par la situation plus antérieure du sillon occipital et les lobes intermédiaires plus épanouis en dehors. On retrouve une partie de ces caractères chez les anthropoïdes.

La *courbe médiane cérébrale totale* serait de 297,15 chez les assassins et de 308,77 chez les normaux (Parisiens : sur cette différence de 11^{mm},6, dans la courbe totale, 9^{mm},2 sont pris sur la courbe frontale d'après Manouvrier). Ce fait rapproché de la moindre circonférence horizontale (surtout en avant) et aussi du moindre développement de la courbe transverse sus-auriculaire, achèverait d'établir que le volume du crâne criminel, malgré certains chiffres de capacité contradictoirement obtenus, est inférieur au volume du crâne non criminel : on le doit d'autant plus remarquer, que l'amoindrissement paraît s'accomplir principalement aux dépens du crâne antérieur ou intellectuel.

On arrive à des résultats identiques et à quelques autres non moins intéressants par la méthode des mensurations des *angles auriculaires* de Broca et par celle des projections du crâne

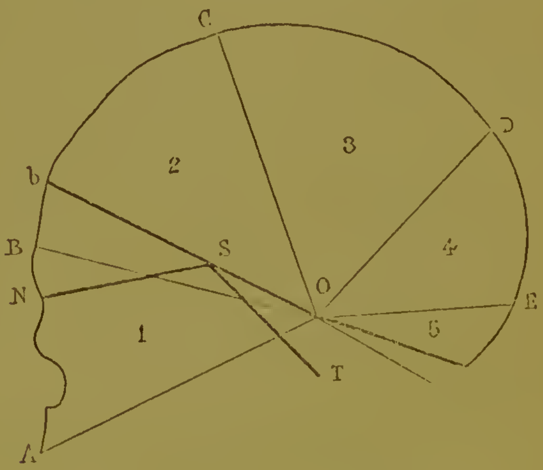


Fig. 1. — Angles auriculaires.

obtenues avec le stéréographe. Nous laissons parler le docteur Manouvrier. « Ces angles auriculaires ont pour sommet commun le centre du trou auditif O, et sont compris entre les lignes aboutissant au point alvéolaire A, au point sus-orbitaire B, au bregma C, au lambda D, à l'inion E et à l'opisthion F. Le premier de ces angles comprend entre ses côtés la région faciale; le second, la région frontale cérébrale ; le troisième, la région pariétale ; le quatrième, la région occipitale cérébrale, et le cinquième, la région cérébelleuse. La grandeur de ces angles

ne dépend point de la grandeur, mais uniquement de la forme du crâne, ce qui leur donne une valeur toute particulière. Broca les a mesurés sur les crânes parisiens, sur les crânes basques et sur un certain nombre de crânes nègres. Ils figurent également dans les tableaux

	ANGLES AURICULAIRES					
	Orbito-nasal.*	Frontal.	Pariétal.	Occipital.	Cérébelleux.	Cérébral total**
Gorille	61°	35°	58°	»	»	»
Chimpanzé	59,5	35	54	19	43	108
Microcéphales	52,5	41.2	59,3	36,5	35,7	138,5
Idiots non microc.	47,5	44	62,5	38,3	32,3	144,6
Néo-calédoniens H.	»	49	63	36	30	148
Néo-calédoniens F.	»	52	61	32	27	145
Nègres africains	43,3	51,4	61,7	36,6	35,1	155
Assassins franç. (22)	51,8	50,9	67.1	40,9	29.9	153,5
Parisiens moder. H.	50,3	54.6	59,7	40,1	30,6	154,4
Parisiens moder. F.	48,5	55,4	59,8	37,7	30,1	152,9

* Répond à la projection faciale.

** Comprend les angles frontal, pariétal et occipital, qui répondent à la projection du crâne cérébral.

des *crania ethnica* (de Quatrefages et Hamy). Pour en établir la signification, je les ai mesurés sur plus de 150 crânes appartenant à des catégories bien tranchées, et j'ai pu me convaincre ainsi que la valeur des angles auriculaires de Broca est des plus grandes... » Le tableau ci-dessus, résumé de celui de l'auteur, « montre avec évidence, que l'*angle auriculaire frontal* s'élève à mesure que l'on remonte des anthropoïdes aux races humaines supérieures,

et que les assassins sont encore bien mal partagés sous ce rapport. »

« La petitesse de l'angle frontal des criminels les abaisse presque au niveau des races les plus inférieures. Il est juste cependant de faire observer que l'angle auriculaire frontal ne donne la mesure du développement de la région frontale que dans le sens antéro-postérieur. Il est certain qu'en tenant compte du développement dans le sens transversal, on relèverait les assassins français jusqu'au niveau des nègres et même au-dessus ; mais cette considération n'a plus de raison d'être si l'on compare les assassins aux hommes de même race, car la différence qu'ils présentent dans leur angle frontal ne peut être compensée par un plus grand développement en largeur. Au contraire, le diamètre transverse frontal minimum est aussi plus petit chez les assassins (96,3 au lieu de 100). — Cette petitesse du front chez les assassins est d'autant plus frappante que l'on ne trouve qu'une très légère différence dans les autres angles ou lignes qui peuvent exprimer le développement des régions pariétale et occipitale-cérébrale. On peut voir, dans le tableau précédent, que l'angle auriculaire pariétal est un peu plus grand chez lés 22 assassins que chez les Parisiens ; mais la courbe transversale sus-auriculaire est au contraire un peu plus petite (308 au lieu de 312),

ce qui rétablit peut-être l'égalité pour la région pariétale. — Un fait sur lequel je crois devoir appeler l'attention, c'est la valeur un peu moins grande de l'*angle cérébral total* (BOE), chez les assassins. La somme de tous les angles auriculaires frontal, pariétal et occipital total est plus faible chez les assassins que chez les Parisiens. Il est évident que la longueur absolue de la voûte cranienne descend moins bas, en avant et en arrière, par rapport à la situation du trou auditif, centre commun des angles auriculaires, de sorte qu'une ligne droite menée par les deux points extrêmes de cette voûte, le point sus-orbitaire (B) et l'opisthion (F), tend à passer au-dessus du trou auditif (O)[1], cas auquel la somme des angles auriculaires serait inférieure à 180°. Or, puisque la partie antérieure et la partie postérieure de la voûte cranienne descendent moins bas l'une et l'autre, par rapport au trou auditif, il s'ensuit que l'axe antéro-postérieur du cerveau, chez les assassins, tend à se rapprocher de la direction rectiligne. C'est là évidemment un caractère inférieur, car l'incurvation de l'axe cérébral est due au plus grand développement de ses parties antérieure et postérieure par rapport à sa partie moyenne ou pariétale, qui est si manifestement

[1] Ou plutôt à se rapprocher de ce trou.

prédominante chez les microcéphales, chez les anthropoïdes et chez les quadrupèdes. — Le résultat du défaut de proportionnalité qui existe entre le développement de la région pariétale et le développement des régions antérieure et postérieure du crâne, c'est le relèvement du trou occipital et de la base du front chez les espèces et les individus dont l'accroissement frontal et occipital ne peut suivre l'accroissement pariétal. Ainsi s'explique le mouvement de bascule qui se produit chez l'anthropoïde lorsqu'il passe à l'état adulte. La région pariétale s'agrandit et le trou occipital, qui était situé à la partie inférieure du crâne, comme chez l'homme, se trouve porté à la région postérieure. C'est ce qui aurait lieu à un faible degré chez les assassins, d'après les chiffres d'Orchanski. — Le relèvement du point susorbitaire et de l'opisthion, par rapport à la base du crâne, me semble exprimé par les angles auriculaires d'une façon saisissante. Il résulte de ce double relèvement, ou plutôt de ce défaut d'abaissement des parties antérieure et postérieure de la voûte cranienne que l'*angle sphénoïdal* (N S T) doit se trouver agrandi chez les assassins. L'angle spénoïdal, en effet, n'exprime pas autre chose que le degré d'incurvation de la base du crâne. C'est, je suppose, l'idée que Virchow et Welcker ont eue lorsqu'ils ont imaginé et mesuré cet angle. En tout cas, ce que je tiens

à faire remarquer, car cela contribue beaucoup à augmenter la valeur craniologique des angles auriculaires de Broca, c'est que ces angles servent, non seulement à mesurer le développement des régions faciale, frontale, pariétale et occipitale, mais ils servent encore à mesurer, sur la voûte cranienne elle-même, le degré d'incurvation de cette voûte, de même que l'angle sphénoïdal mesure l'incurvation de la base du crâne. De plus, les angles auriculaires présentent sur l'angle sphénoïdal le grand avantage de nous faire savoir aux dépens de quelle partie du cerveau et du crâne se produit la diminution de la courbure cranienne et cérébrale. » Cette incurvation paraît moins prononcée chez les femmes que chez les hommes, mais aux dépens de la partie postérieure du crâne ; au contraire, la diminution porte sur la partie frontale chez les assassins.

L'étude des principaux *diamètres* de la boîte cranienne va compléter les notions déjà recueillies par la mensuration des courbes et des angles auriculaires.

DIAMÈTRES	BROCA Parisiens contemporains HOMMES	FEMMES	SÉRIE TEN KATE ET PAWLOW Criminels HOMMES	FEMMES	Suici
Antéro-postérieur max......... .	182,7	174,3	178,8	170,0	179
Transverse max.................	145,2	135,5	144,2	136,8	14
Vertical (basilo-bregmatique)....	132,0	125,1	131.6	121,2	129
Transv. frontal min. ou inférieur.	100,0	93,2	97,7	94,4	97
Transv. frontal max. ou supérieur (stéphanique).................	121,7	113,1	113,2	108,4	117
Occipital max...................	112,5	106,5	113,8	107,6	11

DIAMÈTRES	SÉRIE CORRE (crânes osseux) Viol.	Meurtre sous l'influence génésique.	Meurtre sous diverses influences.	Meurtre et Vol.	Meurtre et Suicide.	Meurtre comploté	MOY d la s
Ant. post. max..	175,5	182,6	184,0	175,0	168,0	183,0	17
Transv. max.....	143,0	142,6	143.2	146,0	139,0	146,0	14
Vertical.........	130,0	127,6	132.0	136,0	131,0	131,3	13
Tr. fr. min......	107,0	98,0	98,8	108,0	100,0	100,0	10
Tr. fr. max......	121,0	120,0	115,4	129,0	129,0	123,5	12
Occip. max......	110,5	113,3	114,8	122,0	120,0	116,3	11

Si nous laissons de côté les suicidés, qui, par certains côtés, se rapprochent des criminels et par d'autres s'en éloignent ou se relient plutôt aux aliénés, nous constatons qu'en l'ensemble des séries de condamnés il y a :

1° Amoindrissement plus ou moins notable des diamètres antéro-postérieur, transverse maximum et vertical : comme ces trois diamètres commandent, en réalité, le volume cranien, leur diminution indique une réduction relative déjà mise en évidence par la courbe horizontale totale et, souvent, par la courbe transverse sus-auriculaire; dans la série de Bordier, cependant, la hauteur verticale, chez les assassins, dépasse un peu celle des Auvergnats (135,9 au lieu de 130,4).

2° Prédominance du diamètre occipital, et, dans notre série, du diamètre transverse maximum, essentiellement pariétal : résultat à mettre en regard de l'excès habituel de la courbe occipitale : la prédominance du diamètre occipital, mesuré d'un angle latéral à son opposé, entre les astérions, est bien en rapport avec celle des lobes occipitaux, puisque la mensuration est prise en dehors de la région cérébelleuse; d'ailleurs, nous avons vu que la courbe cérébelleuse subissait plutôt une réduction, chez les criminels. Ainsi se trouverait détruite une opinion jadis émise par Lauvergne, d'après l'appréciation erronée d'un fait exact en lui-même. Lauvergne avait remarqué l'ampleur particulière de la région occipitale, qu'il reconnaissait ainsi : « formez un triangle dont la base soit à l'écartement des apophyses mastoïdes et le sommet à la vertèbre proéminente, l'écartement de la base

vous donnera la mesure de la prédominance cérébelleuse... » Non, mais la mesure de la prépondérance occipitale, en même temps peut-être que la notion d'un développement particulièrement remarquable des apophyses mastoïdes, qui nous a d'ailleurs frappé sur un grand nombre de têtes de forçats, et qui n'est pas sans relation avec le développement mandibulaire dont nous aurons bientôt à parler.

Mais les caractères dont il vient d'être question existent-ils avec un amoindrissement proportionnel des éléments du front ? ou plutôt l'amoindrissement général du volume cranien résulte-t-il, d'après l'étude des diamètres, comme d'après celle des courbes, de la réduction du cerveau antérieur, de la région frontale ? Ten Kate et Pawlowski, Bordier et d'autres observateurs ont apporté des chiffres qui entraînent l'affirmative. Ferri surtout insiste sur l'infériorité du diamètre frontal minimum chez tous les criminels : sous ce rapport, ajoute-t-il, les assassins sont au-dessous des voleurs de grands chemins, les voleurs ordinaires au-dessous des simples délinquants pour coups et blessures ; les escrocs offrent le plus grand diamètre frontal. Notre série, à côté de dimensions frontales inférieures, présente des dimensions frontales supérieures. Celles-ci se remarquent : chez le fameux Cognard (meurtre ? et vol); en son en-

semble, le crâne de ce criminel est petit, mais la dominante est frontale, et les diamètres du front rectifient ce que la mensuration des courbes horizontale antérieure et frontale médiane a pu nous occasionner d'étonnement, par sa caractéristique sous-intellectuelle, chez

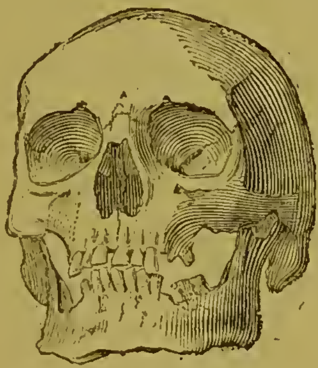


Fig. 2. — Kermarec.

Assassinat suivi de suicide : crâne court, aplati du front, avec bosses pariétales médiocrement accentuées et moindre développement occipital à gauche. Trace de lésion sur le pariétal gauche. Prognathisme alvéolaire.

un homme qui a montré une intelligence d'exception durant une trop longue carrière; — chez un forçat qui, après avoir commis un meurtre, s'est donné la mort en des conditions trop particulières, pour qu'on ne soit pas autorisé à songer à une aliénation mentale : il s'agit d'un ancien matelot, admis au corps des vétérans (par conséquent ayant eu à faire preuve d'excellentes notes), qui, envoyé au bagne à un

âge déjà avancé, et pour un crime dont le registre du musée n'a pas fait mention, tue un maître cordier de l'arsenal, et s'ouvre ensuite le ventre[1] : nous avons noté sur le crâne des dimensions antéro-postérieure, transverse maximum et verticale inférieures, une prédominance accentuée du diamètre transverse occipital, un diamètre transverse-frontal minimum ordinaire, mais une courbe frontale cérébrale et un diamètre transverse-frontal maximum tout à fait supérieurs : nous n'en concluons pas à un développement frontal prédominant, car nous trouvons, dans nos annotations, que le front est très aplati et, d'autre part, nous sommes en droit d'attribuer l'excès du diamètre transverse-frontal maximum, non pas à un grand développement des lobes antérieurs, mais bien plutôt à celui des lobes sphénoïdo-temporaux, qui influencent bien certainement les mensurations pratiquées entre les stéphanions. Ce sont là les deux seules exceptions qui établissent une différence entre nos moyennes et celle des autres observateurs : il n'y a là rien de surprenant, lorsqu'on sait distinguer entre les criminalités, le plus souvent *basses* ou d'infériorité, mais quelquefois *hautes*,

[1] A gauche, un peu en avant de la partie moyenne de la suture occipito-pariétale, enfoncement du pariétal parallèle à la suture, long de 3 trois centimètres, large de 1, profond de 5 millimètres, qui paraît être la conséquence d'un ancien traumatisme.

ou comportant une certaine supériorité. Quant aux chiffres fournis par la colonne « meurtre comploté », sans doute, on pourrait chercher l'interprétation de la légère prédominance frontale qu'ils expriment, dans l'espèce de la criminalité, qui suppose le calcul et de longs raisonnements ; ils coïncident d'ailleurs avec des dimensions sous-normales de la courbe frontale médiane.

c. — Forme. Les rapports entre les différents diamètres du crâne, traduits par les *indices*, ne donnent pas seulement la démonstration de la prédominance ou de l'amoindrissement relatifs des principales régions : ils établissent encore la forme générale de la boîte osseuse.

L'*indice céphalique* exprime la forme générale du crâne, telle qu'elle se voit suivant la *norma verticalis* de Blumenbach [1]. Il est d'autant plus faible que le crâne est plus long (d'avant en arrière), et d'autant plus fort que le crâne est plus court. On donne aux crânes longs l'épithète de *dolichocéphales* (77 à 75 et au-dessous), aux crânes courts celle de *brachycéphales* (80 à 83 et au-dessus) et l'on désigne sous le nom de *mésaticéphales* les crânes intermédiaires. — Tout ce que Lombroso estime qu'on peut tirer du cal-

[1] Indice cépahlique $= \dfrac{\text{Diam. trans. max.} \times 100}{\text{diam. a. p. max.}}$

cul de l'indice céphalique, c'est « qu'il subit généralement l'influence régionale en l'exagérant : brachycéphalie exagérée dans le Piémont, dolichocéphalie dans la Sicile, dans la Sardaigne et la Calabre ». — Dans la série de Bordier, appartenant à la race française, de type mésaticéphale (Parisiens, 79) ou brachycéphale (Auvergnats, 84), la majorité des crânes d'assassins sont mésaticéphales (moyenne, 78,23), mais inclinent vers la dolichocéphalie : ils se rapprocheraient, sous ce rapport, non pas des crânes mérovingiens, comme le dit l'auteur (77,01), mais bien plutôt des crânes gaulois (78,09) et des crânes des Troglodytes de la Marne (78,09). — Les criminels de Ten Kate et Pawlowki, et surtout les femmes, sont franchement brachycéphales (hommes 83,9, femmes 84,8) ; les suicidés sont sous-brachycéphales, 81,2). — Nos criminels du bagne de Brest (série osseuse) sont, comme ceux de Bordier, mésaticéphales (77,9 — 79,7) : il n'y a d'exception que pour Cognard (brachycéphalie, 83,4) et pour un assassin qui s'est suicidé (sous-dolichocéphale, 76). Mais dans la forte série de moulages que nous avons étudiée avec le Dr Roussel, la plus grande proportion est fournie, en première ligne, par le type sous-brachycéphale (plus de la moitié, chez les assassins et les empoisonneurs, 56 p. 100 ; près de la moitié chez les incendiaires, 40 p. 100 ;

un peu plus du tiers dans les autres groupes, 33,6 p. 100); en seconde ligne, par le type brachycéphale, souvent exagéré (de 24 à 32 et 40 p. 100). — Il y a donc prédominance très accentuée des crânes courts, chez les criminels de race française. Mais jusqu'à quel point cette prédominance sort-elle de la répartition habituelle du type dans la race, c'est ce qui n'apparaît pas très clairement. Les moyennes que nous possédons ne s'écartent pas beaucoup des chiffres fournis par les différentes catégories ethniques, qui peuplent notre pays, tantôt se rapprochant du type parisien, tantôt du type auvergnat ou bas-breton. Mais on n'en saurait tirer aucun indice d'infériorité. Il n'en serait plus de même, si de nouvelles recherches venaient justifier la remarque de Bordier, que, dans sa série, la mésaticéphalie existe avec tendance vers la dolichocéphalie. Cette allure vers un type inférieur (nègre) serait un argument favorable à la doctrine d'une sorte de rétrogradation anthropologique, chez les criminels, malgré que plus d'un malfaiteur très intelligent ait été signalé comme dolichocéphale (Lacenaire, 76 : série d'Orchanski). L'allure inverse, qui semble en partie ressortir de notre seconde série établie sur 200 têtes, en montrant chez un grand nombre de condamnés comme l'exagération de la brachycéphalie ramènerait au contraire les criminels vers le type qu'on se complaît trop

aisément à déclarer, parmi nous, l'un des moins élevés, l'Auvergnat. Il nous semblerait plus juste de voir là comme un caractère d'arrêt, rapprochant le crâne des criminels du crâne de l'enfant, plus court que le crâne adulte dans toutes les races, et même plus ou moins brachycéphale dans les races dolichocéphales (nègres)[1].

Sur 4 têtes de criminels nègres (2 moulages et 2 crânes osseux, 1 voleur, 1 incendiaire et

[1] On voit, d'après ce que nous venons de dire, quel cas il convient de faire des opinions trop catégoriques, relatives aux relations de l'état intellectuel avec l'indice céphalique. Il semble de haut goût, dans une certaine école anthropologique, d'étendre à la brachycéphalie des caractères d'infériorité vis-à-vis de la dolichocéphalie. Aux Anglo-Germains, plus ou moins dolichocéphales, les supérieurs entre tous, on oppose les Celto-Latins, plus ou moins brachycéphales, les dégénérés ! Et si nous sommes tombés si bas, en France, c'est qu'il y a retour des brachycéphales ancestraux à la haute direction politico-économique du pays, après l'élimination des *eugéniques* dolichocéphales, c'est-à-dire de cette aristocratie de souche franke(!), qu'a balayée la Révolution (!). L'indice céphalique n'a de valeur, relativement à la *qualité* de l'activité cérébrale, qu'autant qu'il existe à côté d'autres caractères craniens, plus immédiatement en rapport avec le développement de territoires encéphaliques particuliers. Si d'heureux succès, non d'ailleurs basés sur le droit, mais plutôt sur la force et le dol, ont exalté la vanité des dolichocéphales européens, ils ne sauraient oublier qu'ils ont comme frères, en la famille cranienne qu'ils veulent établir, les dolichocéphales africains, certainement incapables de toute civilisation supérieure. Quelques brachycéphales français auraient-ils la sottise ou la faiblesse de rougir de leur indice ancestral ? Qu'ils se souviennent que cet indice est encore le caractère prédominant d'une des meilleures populations de notre France, des Bretons, qui, sans parler d'un grand nombre de savants, de littérateurs et de magistrats éminents, ont fourni, aux plus tristes périodes de notre histoire, tant de vaillants héros pour la défense de la patrie.

2 assassins), nous avons trouvé 1 dolichocéphalie vraie, 1 dolichocéphalie inclinant vers la sous-dolichocéphalie, 1 sous-brachycéphalie, 1 brachycéphalie absolument anormale (90,69). Cette petite série est curieuse à considérer, comme un exemple d'une tendance à la sortie du type habituel dans la race. Mais cette tendance ne peut être expliquée par une sorte d'évolution supérieure, car on la rencontre ou avec de faibles dimensions frontales, c'est-à-dire cérébrales, ou, celles-ci paraissant fortes, avec une asymétrie toute pathologique. En lui accordant une valeur réelle, on la devra sans doute interpréter dans le sens d'un arrêt infantile [1].

L'*indice vertical* ou de hauteur (le diamètre vertical étant mesuré du basion au bregma [2]) donne la forme du crâne suivant la coupe verticale antéro-postérieure. D'après les mensurations de Bordier, d'Ardouin, d'Orchanski, cet indice serait plus élevé, ce qui traduirait un crâne plus haut chez les criminels que chez les sujets ordinaires de même race : de 72,2 chez les Parisiens et de 73,6 chez les Auvergnats, il monte à 74,35 et 75,3 (moyenne)

[1] Nous relevons aussi une brachycéphalie excessive (avec aplatissement postérieur) sur un crâne de criminel cambodgien : ce crâne offre une norma verticalis absolument identique à celle d'un crâne d'Ancon (ancien péruvien) de notre collection.

[2] Indice vertical $= \dfrac{\text{Diam. vert.} \times 100}{\text{Diam. a. p.}}$

chez les criminels ; l'indice vertical est aussi plus élevé dans les races inférieures (et, d'après Peli, chez les aliénés). Il est à remarquer cependant qu'il tombe à 68,9 dans la race de la caverne de l'Homme-Mort, chiffre qui correspond presque exactement à l'indice minimum de la série d'Orchanski (68.88). Ce caractère a d'ailleurs paru très variable à Lombroso et, dans la série de Heger et Dallemagne, l'indice vertical, de 71 chez les Belges (non-criminels), est de 69 chez les assassins de cette nationalité.

L'*indice frontal* [1], qui exprime le développement transverse relatif de la région cranienne antérieure, n'a pas non plus fourni à Lombroso de différences bien nettes : les indices courts se rencontreraient toutefois plus souvent et les indices élevés un peu plus rarement chez les criminels. Mais, dans la série de Bordier, cet indice est sensiblement plus fort chez les assassins (70,36) que chez les Parisiens ordinaires (68,8), et, dans notre première série, la moyenne dépasse le chiffre de Bordier (71 : 73,9 sur le crâne de Cognard).

Pour compléter les notions précédentes et pour mieux apprécier les modalités des formes

[1] L'indice frontal $= \frac{\text{D. front. min.} \times 100}{\text{D. transv. max}}$. A distinguer de l'indice stéphanique $= \frac{\text{D. front. min.} \times 100}{\text{D. front. max. ou stéphanique}}$.

du crâne, il est nécessaire d'étudier les projections de celui-ci, d'après les tracés obtenus avec la lame de plomb, suivant les plans horizontal, vertical transverse et vertical antéro-postérieur, ainsi que nous l'avons fait avec le Dr Roussel (têtes moulées).

a. — A l'examen du crâne suivant le *plan*

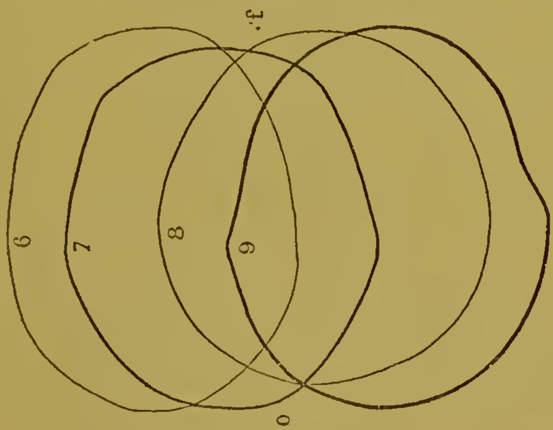


Fig. 3. — Voleurs (bagne de Brest).
Projections du crâne suivant la courbe horizontale.

horizontal (*norma verticalis*), nous avons rencontré, principalement chez les voleurs, plusieurs types auxquels nous avons donné des noms particuliers : 1° un *type elliptique,* à convexités pariétales continues, sans affaissement ou dépression intermédiaire, avec les convexités frontale et occipitale, à peu près d'égal développement ; — 2° un *type oboval*, crâne à

renflement graduel et bien ménagé, d'avant en arrière, où il acquiert son plus grand développement ; — 3° un *type en gourde :* les régions pariétales et l'occiput sont bien renflées, tandis

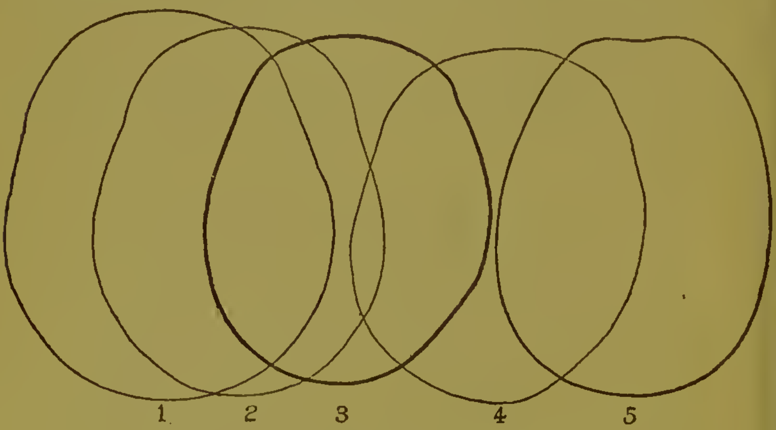


Fig. 4. — Violateurs (bagne de Brest).

Projections du crâne suivant la courbe horizontale. 1, Liébert, Paris, ancien militaire ; 2, Drouet, Mayenne, casseur de pierres, 28 ans ; 3, Giraud, Allier, 29 ans ; 4, Barrault, Vienne, 47 ans (bigamie, viol et faux) ; 5, Bindel, Ille-et-Vilaine, 47 ans.

que le front est plus ou moins aplati d'un côté à l'autre, ce qui donne au tracé une certaine ressemblance avec la coupe longitudinale d'une gourde [1] ; — 4° un *type hexagonal :* les convexités pariétales sont reportées vers la partie moyenne, très acuminées ; deux lignes presque

[1] Type à rapprocher du clinocéphale (tête à ensellure), qui l'on fait dériver de la synostose prématurée des pariétaux et du sphénoïde : étranglement dans la région temporale, avec conservation de la proéminence des bosses frontales.

droites viennent aboutir à leur centre et coupent à angles obtus celles qui correspondent aux surfaces frontales et occipitales, quelque peu aplaties; parfois le front et l'occiput sont très rétrécis; le tracé offre une apparence presque losangique[1]; — 5° un *type renversé :* nous désignons ainsi

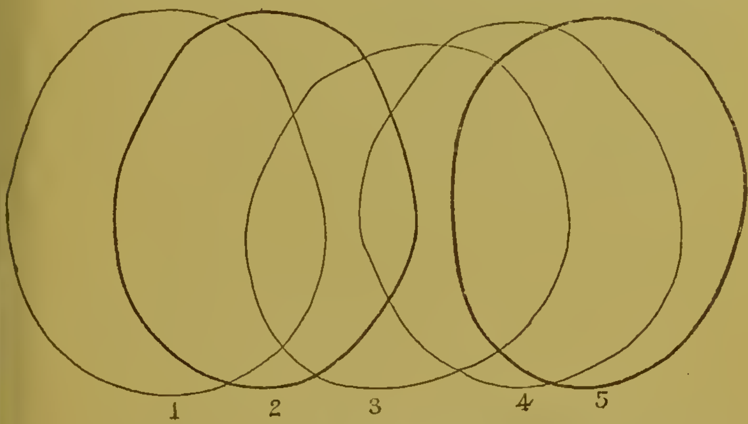


Fig. 5. — Assassins (bagne de Brest).

Projections du crâne suivant la courbe horizontale. 1, Martin, Bas-Rhin' 38 ans; 2, Georges, Paris, 19 ans; 3, Bastian, Seine, 62 ans; 4, Giraud, Ain, 19 ans; 5, Chaigné, Gironde, 58 ans.

une forme très curieuse, observée chez une dizaine de sujets; la région antérieure a pris le développement et la forme habituels de la région postérieure, et *vice versa*, de telle façon que l'on est amené à renverser la figure au moment de l'examen, si l'on n'est prévenu ou si l'on manque d'attention; le type ne répond pas néces-

[1] Les crânes anguleux sont souvent rattachés au rachitisme.

sairement à une plus grande capacité antérieure, car on le rencontre chez des individus à crâne très aplati du front[1]. — Dans chacun de ces types, on peut admettre deux variétés, selon que le crâne est court ou allongé.

b. — D'après l'examen de la *courbe verticale transverse* (sus-auriculaire), nous signalerons : 1° un *type divergent :* courbe parabolique divergente de chaque côté, à partir du sommet, et répondant inférieurement à des renflements pariéto-temporaux très prononcés (crânes larges, en général) ; — 2° un *type convergent :* courbe bien arrondie ou même un peu aplatie au sommet, rentrante vers les tempes, où elle répond à des saillies atténuées, plus ou moins débordées par les renflements pariétaux (crânes pour la plupart de largeur médiocre) ; — 3° un *type droit :* courbe tombant à plat et perpendiculairement de chaque côté (crânes ordinairement étroits, déprimés aux régions temporo-pariétales) ; — 4° un *type caréné :* c'est la déformation *scaphoïde*, qui existe combinée à chacun des types précédents, mais plus particulièrement au second et au troisième ; elle est rattachée, comme on sait, à l'oblitération prématurée de la suture

[1] Depuis, nous avons retrouvé cette forme, bien dessinée, chez un musicien de la marine, qui, après avoir tenté d'assassiner sa femme et son amant supposé, se suicida en prison.

sagittale : « L'accroissement des pariétaux ne pouvant plus se faire par leurs bords internes, s'exagère sur leurs trois autres bords ; ces os se développent donc outre mesure dans le sens

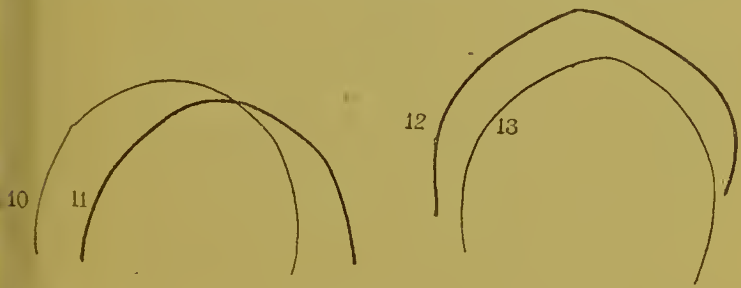


Fig. 6 et 7.
Projections du crâne suivant la courbe transverse sus-auriculaire : voleurs.

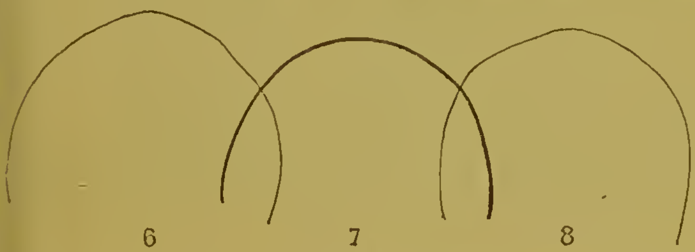


Fig. 8.
rojections du crâne suivant la courbe transverse sus-auriculaire : violateurs.

ıntéro-postérieur et dans le sens vertical ; le cerveau arrêté dans le sens transversal, refoule en haut et en avant l'écaille du frontal, en bas et en arrière celle de l'occipital ; il en ésulte que la voûte du crâne, très rétrécie, rès allongée, présente la forme d'un bateau enversé, d'où est venu le nom de scaphocé-

phale[1]. » Nous avons observé le type caréné, à divers degrés, chez les voleurs et les condamnés pour viol (dans la proportion du sixième environ chez les premiers, et du cinquième chez les seconds). Tantôt il y a comme une substitution, à la courbure franchement et largement arrondie de la voûte pariétale, d'une saillie mousse répondant à la ligne sagittale, sur des crânes d'assez grand développement latéral et de médiocre élévation; tantôt, et plus souvent, les crânes sont étroits, allongés suivant le diamètre vertical, en forme de pyramide : ce sont les vrais crânes scaphoïdes, ceux que Lauvergne appelle *sataniques,* et qu'il a rencontrés parmi les plus détestables criminels, parmi ceux qui possèdent au plus haut degré les instincts du mal, dont le cerveau « semble avoir été pétri *dans un moment de mauvais.* Telles sont les têtes que les peintres jettent sur le papier et qu'ils appellent

[1] La scaphocéphalie ne serait qu'une variété de la leptocéphalie, dans laquelle il y a synostose prématurée des sutures sagittale et pariéto-frontale (crâne long, très étroit, avec légère élévation au sinciput). Nous n'acceptons qu'avec réserve l'explication ci-dessus (instructions craniologiques). Le crâne scaphoïde se rencontre chez beaucoup de races sauvages (groupe dolichocéphale) avec suture non ossifiée des pariétaux. La saillance sagittale, avec conservation de la suture, est très remarquable sur 1 crâne de Pahouin et 1 crâne de Krouman de notre collection, l'on dirait comme le rudiment de la crête du gorille mâle. Ferri, sur le crâne d'un voleur de grand chemin, a rencontré une saillance analogue plus en avant, sous la forme d'une énorme crête frontale.

têtes de l'autre monde. Je les ai reconnues sur les peintures du moyen âge et dans tous les musés où l'on a conservé les produits de l'enfance de l'art... Vous les verrez encore sur les façades des vieilles cathédrales, où les diables jouent un rôle, où l'artiste s'est inspiré de l'enfer, comme dans le Campo-Santo de Pise. On ne peut mieux, en effet, représenter le génie du mal, Satan, ange déchu, que de lui donner une tête où d'abord dominent (c'est un phrénologue qui parle), dans les contours latéraux, la luxure, la cruauté, la ruse, l'imitation, la circonspection. Après la proéminence des centres sus-dénommés, la tête, à partir des bosses frontales, semble avoir été serrée à l'aide d'un lien pour la comprimer tout autour et forcer le renflement des hémisphères, qui s'élèvent en haut et en arrière, C'est la tête vulgairement nommée en *pain de sucre*. Lorsqu'elle est complète, c'est-à-dire qu'elle se présente avec une base à reliefs bien proéminents, supportant une pyramide d'un certain volume, inclinée et à sommet plus ou moins tronqué, cette tête annonce la monstrueuse alliance de la plus éminente faculté de l'homme, du génie, avec les penchants les plus prononcés pour le viol, le meurtre et le vol... » Une pareille conformation est commune parmi les races sauvages, avides de la plus complète liberté individuelle et toujours portées à la lutte pour l'assurer. Faut-il

y reconnaître l'indication, non d'un moindre développement des circonvolutions fronto-pariétales ascendantes, mais d'un plus grand développement de ces circonvolutions, siège des puissantes déterminations motrices ? Et ne serait-on pas autorisé à y trouver matière à un rapprochement (toute part faite à l'intégrité des régions intellectuelles) avec ce qu'on observe chez maints aliénés de la catégorie des excités, une plus grande hauteur du crâne, l'exubérance du lobule paracentral ? Le crâne pyramidal se retrouve chez beaucoup de dégénérés. Par contre, il nous a semblé que certains portraits de Voltaire et de Darwin accusent, chez ces hommes illustres, une tendance à la même forme[1].

c. — La *courbe médiane antéro-postérieure* met en évidence la fréquence de nouvelles formes, probablement en rapport avec l'oblitération prématurée des sutures bregmatique et lambdoïde, susceptible d'entraîner des modifications dans le développement des circonvolutions qui leur répondent : 1° *type platycéphale*, crâne aplati du sinciput et par là très réduit dans ses dimensions verticales ; — 2° type *acrocéphale :* aplatissement bregmatique, avec développement

[1] Cette forme se remarquait au plus haut degré sur un croquis publié par le *Figaro*, il y a quelques années, et représentant l'un des chefs les plus audacieux et les plus convaincus du mouvement socialiste international.

conique du sinciput ; dans une variété rare de cette déformation, le crâne est aplati, en arrière du bregma, mais le front remarquablement bombé en avant de cette suture ; — 3° *type cym-*



1 2 3 4 5

Fig. 9. — Profils de voleurs (bagne de Brest).

1, Héroux, Indre-et-Loire, 52 ans ; 2. Paillard, Haute-Marne, 68 ans ; 3, Kérussan, Morbihan, 37 ans ; 4, Vieille, Paris, 26 ans ; 5, Helmer, Bas-Rhin, 43 ans.

bocéphale, de moyenne fréquence et ordinairement peu accusé : dépression bregmatique et post-bregmatique, entre un relèvement léger du front et du sinciput ; — 4° dans un dernier type, très fréquent, les pariétaux sont très aplatis en arrière et cet aplatissement coïncide ou non avec un aplatissement du bregma, en même temps qu'avec un développement variable des bosses occipitales. — La même courbe, qui donne le



Fig. 10. — Profils de violateurs (bagne de Brest).

1, Liebert ; 2, Drouet ; 3, Giraud ; 4, Barrault ; 5, Bindel.

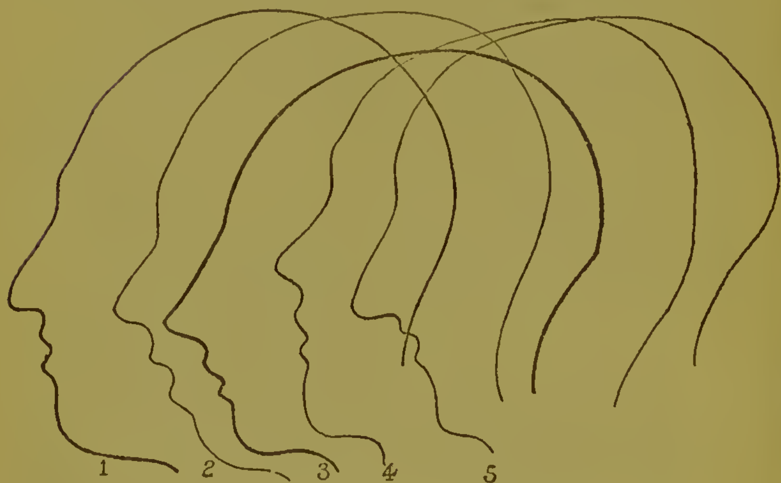


Fig. 11. — Profils d'assassins (bagne de Brest).

1, Martin ; 2, Georges ; 3, Bastian ; 4, Giraud ; 5, Chaigné.

profil général du crâne, met en relief l'extrême réduction antéro-postérieure de cette cavité chez quelques individus (*oxycéphalie*) et certaines modalités morphologiques des régions frontale et cérébelleuse. Chez un grand nombre de criminels, le *plan frontal* (*métopique*) apparaît bas, fuyant, aplati [1] et la *ligne cérébelleuse* peu développée [2]. Nous n'avons point noté une exubérance particulière habituelle de la région sous-occipitale dans notre série, même chez les condamnés pour attentats à la pudeur ou viol, c'est-à-dire chez les sujets à violents instincts de génitalité. Les caractères tirés de la forme du front sont surtout intéressants; ils complètent les renseignements fournis par les mensurations d'étendue prises au moyen du ruban métrique ou d'après la méthode des angles auriculaires, Le front fuyant et plat (peut être en rapport avec une tendance à l'oblitération précoce des sutures

[1] Ces caractères sont aussi bien rendus au moyen du craniophore (voir l'anthropologie de Topinard), qui permet d'obtenir : 1° la hauteur des bosses frontales au-dessus de la glabelle (Auvergnats, mm., 56,4; nègres 30,7; criminels français 31,15 : Orchanski); — 2° la distance horizontale des bosses frontales en arrière de la glabelle (projection horizontale du front : Auvergnats, 14,2; nègres, 8,5; assassins français, 14,5); — 3° l'angle d'inclinaison du front en arrière (sommet à la glabelle : Auvergnats, 75°,7; nègres, 74°,4; assassins français, 61°,3 : Orchanski).

[2] Fait déjà rendu évident par la mensuration des courbes partielles et des angles auriculaires.

du crâne antérieur, jadis mentionnée par Gratiolet dans les races humaines inférieures) se retrouve dans la proportion de 28 p. 100 chez les criminels vivants étudiés par Virgilio; dans celle de 33 p. 100 sur les crânes de suppliciés examinés par Bordier, et ce caractère coïnciderait fréquemment avec la proéminence exagérée des arcades sourcilières et des sinus frontaux (Lombroso, Marro).

Jusqu'ici, nous n'avons mentionné que des formes coïncidant avec une régularité cranienne parfaite, ou presque parfaite ou, dans leur détermination, nous n'avons pas tenu compte de l'*asymétrie*. Il nous reste à chercher, d'après les tracés de la courbe horizontale, dans quelle proportion se présente l'asymétrie, indépendante ou concomitante, des types précités. L'asymétrie existe dans un très grand nombre de crânes, caractérisée par la prédominance latérale de certaines régions, ou, ce qui revient au même, par l'affaissement relatif de régions opposées : on la relève dans la proportion de 60 p. 100, chez les individus condamnés pour attentats contre la vie, de 63,6 chez les faussaires et les banqueroutiers, de 67,5 chez les voleurs, et de 70,3 chez les condamnés pour attentats aux mœurs [1].

Cette fréquence est digne d'attention. Nous

[1] Voici, après revision et correction, l'ensemble des chif-

ne prétendons pas en exagérer l'importance ; car nous n'ignorons pas que, même dans les séries ordinaires, il existe une notable proportion de crânes irréguliers (Dr Le Bon). Toutefois, nous ne pouvons croire que l'asymétrie ne soit pas souvent en rapport avec quelque défectuosité cérébrale particulière, quand nous la rencontrons aussi commune dans les séries criminelles, principalement dans les catégories cotées le plus bas d'après les habitudes, ou dans celles que leurs actes semblent le plus rapprocher des aliénés. C'est en effet parmi les voleurs et les condamnés pour viol que nous l'avons surtout consta-

fres que nous a fournis la série étudiée avec le docteur Roussel.

ASYMÉTRIE PAR INÉGAL DÉVELOPPEMENT de chaque côté du crâne	NOMBRE DES PRÉDOMINANCES DANS LES CATÉGORIES					
	Voleurs. (121)	Faussaires et Banqueroutiers (22)	Incendiaires (4)	Attentats à la pudeur et Viols (28)	Meurtres, coups et blessures (25)	TOTAL (200)
Prédominance latérale gauche...	32	5	3	8	8	56
— d'ensemble................	9	1	3	1	1	15
— frontale ou fronto-pariétale	5	1	»	»	2	8
— pariétale.................	6	2	»	1	1	10
— pariéto-occip. ou occipitale.	12	1	»	6	4	23
Prédominance latérale droite....	49	9	»	11	9	78
— d'ensemble...............	14	»	»	2	2	18
— frontale ou fronto-pariétale	13	7	»	5	1	26
— pariétale.................	18	»	»	»	3	21
— pariéto-occip. ou occipitale.	4	2	»	4	3	13
Total des séries.................	81	14	3	19	17	134
Prop. p. 100 des asymétries dans les séries......................	67,5	63.6	»	70,3	60.0	

tée : les premiers, en majorité, composés de cette lie des bagnes et des maisons pénitentiaires, que Lauvergne appelle les *petits voleurs,* population vicieuse et maladive dès l'enfance, née de la prostitution ou élevée à ses dépens, aussi mal constituée au physique qu'au moral, incapable de toute énergie volitive, même pour la faute, louvoyant sans cesse dans les bas-fonds du crime et de la dépravation ; les seconds, souvent séparés de la société, à la suite d'attentats commis en des circonstances qui dénotent une impulsion tout accidentelle, ou d'actes répétés qui laissent parfois dans l'esprit du médecin l'impression d'une sorte de monomanie, malheureux dont le besoin génésique a été surexcité jusqu'au paroxysme par une privation absurde et contre lesquels la nature s'est vengée d'une organisation sociale impitoyable pour eux, avant comme après la faute [1].

Le degré des asymétries varie beaucoup : les asymétries fortes sont, en somme, les plus rares.

La prédominance relative qui nous a servi à

[1] Quand on voit à quelles chutes l'instinct génésique entraîne les plus vertueux et les plus sages, les mieux élevés et les plus fortunés dans le monde (les peintures de Zola sont audessous des révélations de la *Pall mall Gazette*), on est pris de pitié pour certains égarés de cette catégorie. Les condamnés pour crimes sexuels sont bien souvent des abrutis, qui obéissent naïvement, violemment à une impulsion fortuite de même ordre

établir l'irrégularité du crâne, suivant son plan horizontal, s'observe plus souvent à droite; ce qui suppose un moindre développement habituel de l'hémisphère gauche. Elle porte sur tout l'ensemble d'un côté, traduite alors, soit par l'exagération simultanée des trois saillances latérales, qui demeurent cependant bien délimitées, soit par l'effacement des courbes rentrantes, qui séparent celles-ci; dans ce dernier cas, toute une moitié du crâne paraît confondue dans une même courbe parabolique du front à l'occiput, ou bien la prédominance est due au développement particulier de la région moyenne, des régions antérieure ou postérieure : presque toujours alors la prédominance est pariétale ou surtout pariétale [1].

que les actes indécents si fréquemment commis sous l'atteinte d'une affection cérébrale caractérisée (folie, sénilité), tandis que, parmi *les autres*, beaucoup sont des vicieux avec calcul et réflexion, des savoureurs de turpitudes préméditées, accomplies à l'ombre d'une loi trop complaisante aux uns, trop sévère aux autres, parce qu'elle est imprégnée de principes vétustes et irrationnels.

[1] Ces résultats *moyens* peuvent varier beaucoup, mais restent acquis dans leur ensemble.

« On a dit que le crâne des criminels était asymétrique. Suivant moi, il faut distinguer, d'une part, entre le crâne droit et le crâne gauche, et, d'autre part, entre les régions antérieure et postérieure du crâne. D'après les recherches de MM. Lacassagne et Cliquet, chez les docteurs en médecine, la tête, symétrique en arrière, est plus développée à gauche qu'à droite en avant. Chez les condamnés de la prison de Cherche-Midi, la tête, symétrique en avant, est plus développée à gauche qu'à droite en arrière » (Delaunay).

Dans un grand nombre de cas, on constate sur le côté de moindre développement comme une tendance à la *compensation :* une région se dessine, isolément, plus saillante par rapport à son homonyme opposée, ou, si la prédominance est pariétale, elle est, jusqu'à un certain point, contre-balancée par une saillance frontale, occipitale ou à la fois frontale et occipitale, du côté de moindre volume en son ensemble. — En général, un excès de convexité se présente en *opposition oblique croisée*, avec un excès relatif de convexité, un affaissement avec un affaissement. Si, par exemple, du côté prépondérant, il y a plus grand développement de la région fronto-pariétale, du côté de moindre volume, il y aura saillance relative de la région pariéto-occipitale. Le crâne sera comme affaissé aux deux extrémités du diamètre oblique opposé à celui qui répond à l'exagération des convexités. Cette déformation n'est pas sans analogie avec la déformation pelvienne dite *oblique-ovalaire :* l'analogie est surtout remarquable, quand l'aplatissement relatif d'une région pariéto-occipitale est très prononcé (*coup de hache*). Aux crânes qui présentent cette variété d'asymétrie, on donne le nom de *plagiocéphales* (πλαγιος, oblique) : l'origine la plus habituelle de la déformation serait l'oblitération prématurée de l'une des branches des sutures coronale (fronto-pariétale) et lambdoïde (occipito-pariétale). — Dans un

petit nombre de cas, la compensation paraît presque complète. Dans les cas douteux, il serait aisé de résoudre la question, et même, dans tous les cas, il serait facile d'apprécier le rapport de développement de chaque moitié latérale du crâne, en appliquant à l'aire horizontale la méthode du Dr Beaumanoir : il suffirait de tracer la circonférence horizontale (lame de plomb) sur un carton de pâte bien homogène (bristol), de reconnaître exactement les points qui déterminent l'axe longitudinal en avant et en arrière, de diviser le plan suivant cet axe, de découper et de peser chaque moitié. Ou bien encore, on pourrait avoir recours au procédé du quadrillage, qui consiste à reporter l'aire à mesurer sur un papier divisé en petits carrés d'une étendue déterminée [1]. — Si nous avons employé l'expression de compensation, c'est pour désigner uniquement une ten-

[1] Dans les crânes insymétriques, c'est moins la prédominance latérale, en son ensemble, qu'il importerait de mesurer, que, dans chaque moitié, la prédominance antérieure ou postérieure. Aussi reconnaissons-nous, comme très digne d'être expérimentée, la méthode de Manouvrier, qui, à l'imitation du procédé de mensuration croisée employé pour la reconnaissance de la déformation pelvienne oblique-ovalaire, détermine mathématiquement le siège et le degré de la déformation cranienne et aboutit à la détermination d'un indice plagiocéphalique. Seulement la méthode exige des calculs peut-être un peu compliqués. (Soc. d'anthrop., séance du 7 juin 1883.) Plus récemment Amadéï a fixé l'indice de l'asymétrie (rapport entre les deux diamètres obliques, dont le plus long = 100), chez plusieurs criminels, et il l'a trouvé très sensiblement exagéré (96,3 à 99,5).

dance à la correction d'une irrégularité volumétrique par le développement relatif de certaines régions opposées. Mais nous n'entendons pas par là accepter une compensation cérébrale, résultat nécessaire de cette sorte de correction dans l'ensemble des dimensions du crâne. Ce serait même tout le contraire qu'il faudrait ordinairement supposer, l'amoindrissement fonctionnel qui répond à un affaissement étant plus ou moins corrélatif d'une augmentation de l'activité de la région de l'hémisphère qui répond à une prédominance cranienne, renversement fâcheux, quand l'excès porte sur un territoire d'impulsion. C'est un point qu'il importe de bien mettre en lumière. Sans doute on rencontre une asymétrie notable chez des sujets intelligents et de haute moralité. Nous n'en sommes pas moins amené à penser que toute asymétrie un peu prononcée doit être en rapport avec un défaut de développement régulier des lobes cérébraux, et qu'elle comporte une instabilité d'équilibre entre des fonctions cérébrales synergiques. Sous l'influence de l'éducation, l'excès ou le défaut de fonctionnement de tel ou tel territoire des circonvolutions pourra être corrigé, masqué, annihilé même à la longue, grâce à un ensemble d'opérations psychologiques très complexes. Mais à un vice fonctionnel, il ne saurait y avoir une compensation fonctionnelle, dans la rigoureuse

acception du mot, car celle-ci ne s'entendrait que de la suppléance entre deux régions des hémisphères exactement homonymes. Alors même que les deux moitiés d'un crâne asymétrique sont ramenées à des dimensions identiques par un système de renflements croisés, les fonctions cérébrales s'accomplissent inégalement dans les territoires en opposition directe, qui sont inégalement développés : nous ne comprendrions pas qu'un lobe frontal pût être suppléé par un lobe occipital, un lobe pariétal par l'un ou l'autre des précédents. L'asymétrie cranienne demeure donc, à peu près dans tous les cas, l'indice d'une certaine perturbabilité dans les actes cérébraux [1], et, quand l'éducation ne parvient pas à dévier les effets d'un pareil vice anatomo-physiologique, à plus forte raison quand elle a fait défaut, les instincts ont grande chance de dégénérer en impulsions mauvaises, qui placent sous leurs ordres les facultés intellectuelles et les contraignent à diriger leurs efforts vers ce qu'on appelle la criminalité.

[1] Toutefois, le siège, dans une circonvolution gauche, des actions qui commandent au langage articulé, tendrait à établir que la prédominance unilatérale de telle ou telle région cranio-cérébrale ne constitue pas une anomalie, si elle est reconnue habituelle. La suppléance à ces centres n'en demeurerait pas moins toujours affectée à la région homonyme, si on en juge par les cas où le cap de la troisième circonvolution frontale gauche atrophié s'est trouvé précisément suppléé par le cap de la troisième frontale droite.

Les anomalies que nous venons de signaler ont été également étudiées par divers observateurs. Lombroso a été frappé de la fréquence des anomalies de la tête, chez les criminels, surtout chez les enfants : chez ces derniers, elles ont été constatées dans la proportion de 43 p. 100 (sinus frontaux énormes, 5 ; front bas, étroit, fuyant, 5 ; dépressions le long des sutures, 10 ; microcéphalie, 4 ; plagiocéphalie, 5 ; trococéphalie, 7 ; scaphocéphalie, 5 ; oxycéphalie, 2). Ferri note aussi la plus grande fréquence de semblables anomalies chez les criminels : chez eux, les irrégularités, ordinairement multiples, manquent seulement dans une proportion de 10 p. 100, tandis qu'elles font défaut dans celle de 37 p. 100 chez les soldats. — Dans sa série d'assassins, Bordier a rencontré 8,33 fois p. 100 des crânes normaux ; 33,33 des crânes anormaux, mais non franchement pathologiques ; 58,53 des crânes franchement pathologiques ; il note la fréquence des asymétries et principalement l'existence des saillies anormales de l'occipital et du frontal, chez quelques criminels. — Bénédikt a aussi noté une asymétrie assez prononcée sur un certain nombre de crânes criminels. — Ten Kate et Pawlowski, sur 54 criminels, ont observé 7 fois des crânes pathologiques, parmi lesquels 4 acrocéphales ou oxycéphales ; quant à l'asymétrie (déterminée à l'aide

de deux courbes passant par la suture sagittale, équidistantes du bregma et de l'obélion, et allant du ptéryon à l'astérion, et *vice versa*, et de deux courbes horizontales à droite et à gauche), ils l'ont trouvée médiocre dans l'immense majorité des cas ; comme on la constaterait, d'après eux, autant ou plus marquée chez des hommes distingués (l'anatomiste Bichat), ils ne la considèrent pas comme un attribut particulier des criminels. Marro donne à ses dernières recherches les mêmes conclusions. Nous sommes d'un pareil avis, quant à l'asymétrie en elle-même et en général ; mais nous ne pouvons plus partager cette manière de voir, quand nous relevons l'asymétrie dans une proportion si exceptionellement considérable chez les criminels, et surtout quand il s'agit d'asymétrie excessive. Toutefois, si la plagiocéphalie est « vraiment un des caractères les plus éclatants » chez les malfaiteurs, ainsi que le déclare Lombroso, il faut reconnaître qu'elle a été trop diversement appréciée et trop insuffisamment calculée jusqu'à ce jour.

La prédominance de l'asymétrie a été notée, par Amadéi, comme plus fréquente à gauche, dans l'ensemble des criminels qu'il a étudiés ; par Lombroso, comme plus fréquente à gauche dans une série de femmes criminelles, et plus fréquente à droite dans une série d'hommes

criminels. Chez les personnes ordinaires, suivant Manouvrier, les proportions des asymétries seraient les mêmes des deux côtés. D'après Sommier, il y aurait prédominance habituelle de l'asymétrie à droite, chez les fous.

Un certain nombre de déformations craniennes ont sans doute leur origine au cerveau. « Le cerveau, a dit Broca, est le régulateur du crâne, et toute affection, qui, chez le fœtus ou le jeune enfant, altère gravement la forme de la masse encéphalique, produit nécessairement une déformation de la boîte cranienne. » Il n'y a pas lieu d'être surpris de l'existence des malformations de cet ordre chez beaucoup de criminels, lorsqu'on songe à leur origine et aux conditions de leur première enfance. Plusieurs ont des aliénés ou des alcooliques pour parents, ou bien des êtres déjà remarqués par leurs habitudes anormales ou suspectes. Beaucoup sont initiés à la débauche et au vice dès que leur intelligence éprouve son premier éveil. Comment s'étonner qu'en de pareilles conditions les hémisphères cérébraux reçoivent, par transmission héréditaire, ou acquièrent, à une époque où le type est encore si malléable, des déviations que traduisent les parois de revêtement ? — Plus fréquemment, toutefois, l'origine des malformations craniennes serait ostéologique. Mais ici encore on retrouve l'influence héréditaire et celle des déplorables

conditions du milieu aux premières années de la vie. Maints criminels portent les stigmates de la scrofule et du rachitisme, affections si puissamment modificatrices du squelette. Le contenu exerce une action d'arrêt sur le contenant ; la boîte osseuse à son tour force le cerveau à subir comme une réduction dans son développement, en certains territoires, et la perturbation de la nutrition générale entraîne une irrémédiable perturbation dans la fonction cérébrale.

Il est impossible, si l'on jette un coup d'œil comparatif sur l'ensemble de nos courbes et sur les figures de l'atlas de Lombroso, d'une part, et, de l'autre, sur les types de fous et de dégénérés représentés par Morel, Moreau, etc., de ne pas être tout aussitôt frappé par les analogies ou les ressemblances qu'on rencontre dans les deux catégories. Chez un simple d'esprit, nous observons un développement exagéré du grand diamètre transverse ; chez un autre, un aplatissement postérieur ; chez un troisième, la forme oblongue de la tête dans le sens vertical ; chez un idiot, un crâne microcéphale acuminé, etc., caractères que nous retrouvons parmi nos voleurs. Mais Morel déclare que de pareilles anomalies ne coexistent pas, nécessairement, chez ses dégénérés, avec une tendance nocive, et même l'éminent aliéniste ajoute « qu'il a remarqué générale-

ment que les simples d'esprit, avec prédominance d'aplatissement postérieur de la tête, étaient d'un caractère inoffensif et ne se distinguaient pas par leurs instincts nuisibles et érotiques » ; que les individus à crâne petit et acuminé sont aussi ordinairement inoffensifs « et ne se signalent pas, d'une manière spéciale, par leurs tendances vicieuses ». En revanche, le type dolichocéphale d'un idiot de naissance, « seulement susceptible d'amélioration sous le rapport des instincts », se retrouve chez quelques-uns de nos criminels, et, dans un autre sujet, idiot microcéphale, mort de convulsions, nous découvrons l'un des types de nos condamnés pour viol. Quelques types enfin, communs aux criminels, aux idiots et aux crétins, sont tout à fait simiens. Sans exagérer l'importance de tels rapprochements (qu'il serait facile de multiplier), on ne saurait les dédaigner, et, sans les étendre à tous les criminels, nous verrons qu'il est du droit, du devoir même des médecins et des anthropologistes de les mettre en pleine évidence, pour un certain nombre d'entre eux. Reconnaissons enfin, qu'en dehors de tout état qui suppose ou laisse supposer l'aliénation, l'idiotie ou le crétinisme, la fréquence des malformations, de divers caractères, exceptionnels ou comme aberrants dans la race, semble entraîner, chez beaucoup de malfaiteurs, une marque d'infériorité,

une sorte d'arrêt infantile ou de rétrogradation vers les types sauvages ou barbares, parmi lesquels les irrégularités craniennes s'observeraient plus souvent que parmi les civilisés.

Ainsi, au début même de cette étude, nous sommes tout naturellement amené à constater, chez les individus qu'on appelle criminels, des modalités qui semblent les séparer du commun social. Sans doute, ces modalités ne constituent pas des caractères sériaires bien définis ; elles ne permettent pas d'établir catégoriquement comme une sous-race dans la race ; mais elles obligent à admettre en celle-ci des groupes sur la nature desquels nous aurons à nous prononcer. Gall avait donc raison de prétendre que l'examen du crâne, dont le développement et la forme sont si étroitement soumis aux conditions de l'évolution cérébrale, devait servir à dévoiler chez l'homme la prédominance ou l'insuffisance des territoires encéphaliques divers en rapport avec les sentiments, les instincts et les fonctions intellectuelles. Mais, privé des lumières de l'expérimation, tout entier à l'observation, si sujette à l'erreur, surtout dans un domaine où les éléments de comparaison sont aussi difficiles, il n'est pas parvenu à jeter les bases d'un édifice solide. Cependant tout n'est pas à rejeter dans son système : sur quelques points, il se rapproche même des conclusions

fournies par l'étude récente des localisations cérébrales et par les recherches de l'anthropologie criminaliste. Il est curieux, en effet, de remarquer, que Gall a placé :

Au niveau de la glabelle et de la partie la plus interne des saillies sourcilières, c'est-à-dire dans une région répondant au développement des sinus frontaux, particulièrement prononcés chez un grand nombre des criminels (Lombroso), le siège de la connaissance des lieux, si nécessaire aux voleurs, et peut être en rapport avec certaines qualités de l'olfaction; au-dessus de lui, répondant à un affaissement des lobes intellectuels, le siège de la docilité, qui rend la tourbe complice et esclave des grands héros du crime;

Au niveau des bosses frontales, le siège des facultés éminemment intellectuelles, la sagacité comparative, la pénétration métaphysique, l'esprit de saillie, etc. ;

En pleines régions latérales du crâne, dont le développement anormal est fréquemment noté chez les criminels, tantôt franchement pariétal, tantôt pariéto-occipital ou pariéto-temporal, le siège de la circonspection, de la ruse, de l'esprit querelleur et du meurtre, trop souvent les apanages des bandits petits et grands ;

Au fond de l'orbite, avoisinant cette région de la scissure de Sylvius, où vient saillir le cap de la troisième circonvolution frontale, le siège de

la connaissance des mots et de l'esprit des langues, en relation très intime avec l'esprit d'industrie et la connaissance des sons, placés au niveau du ptéryon.

La région motrice par excellence, celle qui répond aux circonvolutions ascendantes frontale et pariétale, demeure, il est vrai, mal en rapport avec la théosophie et la persévérance ; mais cependant cette dernière se relie aux actes moteurs qui dominent maintes criminalités, par l'opiniâtreté, l'obstination ou l'entêtement, et la théosophie s'est trop souvent, dans l'histoire des peuples et des individus, traduite par les plus monstrueux attentats que puisse engendrer le fanatisme. L'imitation confine à la région motrice, en avant, et aussi, en bas, sur une région cranienne en rapport avec la partie postérieure des lobes temporaux, le meurtre et la rixe. Mais, alors même qu'on devrait écarter toute relation immédiate entre le développement de ces dernières régions craniennes et celui des territoires encéphaliques correspondants, on ne saurait méconnaître que les protubérances de la rixe sont exactement en rapport avec les extrémités du diamètre occipital maximum, particulièrement développé chez les criminels, et que celles du meurtre sont placées dans la région temporale, de développement essentiellement animal, corrélatif du développement mandibulaire,

sur lequel nous aurons tout à l'heure à insister.

2

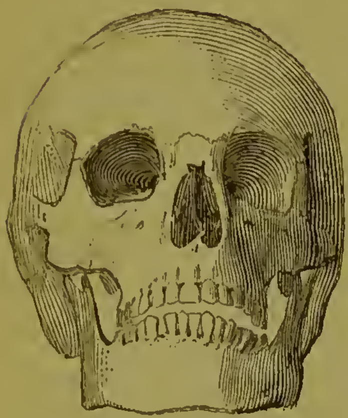


Fig. 12. — Delacolonge.

Prêtre condamné au bagne pour assassinat de sa maîtresse. Crâne très régulier, sutures pariétale et occipito-pariétale en partie effacées, os wormien au ptéryon droit, portion cérébrale de l'écaille occipitale aplatie, saillie prononcée des arcades sourcilières, grand développement de l'appareil mandibulaire, avec belle dentition, menton large, fort, bien détaché.

3

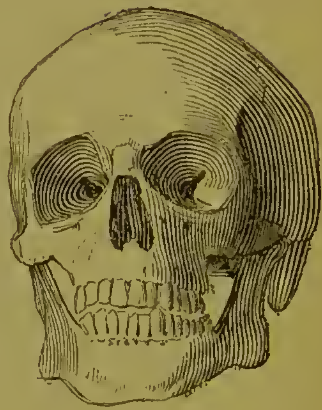


Fig. 13. — Baudelot.

Condamné au bagne pour meurtre d'une femme et exécuté au bagne pour meurtre d'une sœur de l'hôpital maritime. Originaire du Bas-Rhin, 26 ans, crâne brachycéphale et très légèrement asymétrique, grand développement mandibulaire, prognathisme alvéolaire.

Face.

La face offre des caractères non moins intéressants à rechercher que ceux du crâne, chez les criminels. Le tableau suivant en fait déjà ressortir quelques-uns :

	NORMAUX			CRIMINELS								
	TOPINARD			ORCHANSKI	CORRE (crânes osseux).							LOMBROSO
	Parisiens.	Italiens.	Nègres.	Assassins.	Viol.	Meurtre sous influence génésique.	Meurtre s. influences diverses.	Meurtre et vol	Meurtre et suicide.	Meurtre comploté.	Moyenne.	Criminels en général.
Longueur totale (points sus-orbitaire-menton-nier).	128 ?	»	124,0	»	135,5	131,0	132,2	138,0	133,0	140,0	»	»
Longueur simple (ligne ophryo-alvéolaire). . .	87,7	86,0	»	89,0	90,0	87,6	90,4	86,0	92,0	92,6	89,7	92,0
Largeur bizygomatique.	132,2	»	130,0	133,6	131,0	132,3	132,8	135,0	132,0	133,0	132,7	»
Indices. . facial [1]. . . .	65,9	»	68,6	65,3	68,6	66,2	68,0	63,6	69,6	69,6	67,0	»
Indices. . nasal [2]. . . .	46,8	»	»	45,6	»	»	»	»	»	»	»	»
Indices. . orbitaire [3]. .	83,7	»	»	88,4	»	»	»	»	»	»	»	»
Indices. . palatin [4]. . .	74,7	»	»	81,5	»	»	»	»	»	»	»	»

[1] Indice facial $= \dfrac{\text{ligne ophryo-alvéol.} \times 100}{\text{Diam. bizygomatique}}$;

[2] Ind. nas. $= \dfrac{\text{larg. nasale} \times 100}{\text{long. nas.}}$

[3] Ind. orb. $= \dfrac{\text{Haut. orb.} \times 100}{\text{Larg. orb.}}$

[4] Ind. pal. $= \dfrac{\text{larg. voûte pal.} \times 100}{\text{long. v. pal.}}$

La *longueur simple* de la face est supérieure chez les criminels, mais dans une moindre proportion que la *longueur totale*, ce qui tient au grand développement de la mandibule [1]. La *largeur maximum* ou *bizygomatique* est non moins remarquable [2]. Ces dimensions augmentent simultanément, aussi l'*indice facial* (rapport de la largeur maximum à la longueur simple) ne diffère guère, chez les criminels, de celui des autres sujets; sa moyenne, un peu plus forte dans notre série que dans la série d'Orchanski, reste cependant à peu près la même que chez les Auvergnats (67,9).

Nous ne pouvons dire si les *indices nasal* (rapport de la largeur maximum du nez à sa longueur maximum), *palatin* (rapport de la largeur à la longueur de la voûte palatine), *orbitaire* (rapport du diamètre vertical de la base de l'orbite à son diamètre horizontal) ont une réelle importance dans la question qui nous occupe. Mais nous rapprocherons du grand développement des sinus

[1] Ferri déclare que la longueur de la face, et d'une façon absolue et dans le rapport centésimal avec la hauteur du vertex au menton (ce qui indique à peu près le rapport de proportion de la face avec le développement du crâne), est notablement plus grande chez les criminels, spécialement chez les assassins, que chez les soldats.

[2] La distance exagérée des zygômes a été notée 36 fois sur 100, chez les criminels, par Lombroso. Marro l'a rencontrée excessive 5 fois sur 140 criminels (assassins), et jamais chez les non criminels.

frontaux, chez les criminels, l'*ampleur plus grande des cavités orbitaires* (Lombroso), ce qui justifierait l'observation de Lauvergne, « d'une prédominance de développement des cavités sensoriales, liée plutôt à la perfection des instincts qu'à celle de l'intelligence ». Nous verrons toutefois que les sens spéciaux n'offrent pas ordinairement, chez les criminels, une supériorité fonctionnelle en rapport avec ces faits anatomiques.

C'est aussi Lauvergne qui, l'un des premiers, a appelé l'attention sur les modalités de l'*appareil masticateur*, corrélatives de certains instincts et d'un développement général en étroite connexité avec ceux-ci. Les races obligées à se nourrir de la chair des animaux ont des dents et des mâchoires plus fortes que celles des races qui s'alimentent de fruits et de graines. Les premières, qui doivent pourvoir à leur subsistance par la chasse, c'est-à-dire par la lutte contre des êtres souvent redoutables, ont une mastication plus vigoureuse que les secondes, d'habitudes plus tranquilles et plus sédentaires. Les dents et les mâchoires traduisent donc, jusqu'à un certain point, les instincts sauvages du chasseur et du carnivore, comme les instincts plus doux du cultivateur et du végétarien, et, dans les races à régime mixte, comme la nôtre, leur développement exagéré a pu être regardé comme une

sorte de retour vers le type ancestral. Or, c'est ce qui semble avoir lieu chez les criminels. « La signification des dents serait-elle une question phrénologique? écrit Lauvergne. Sans nul doute. Une dent avec sa pulpe est-elle moins une extension de la masse cérébrale qu'un nerf optique fondu dans une rétine ? Leur forme et leur placement sur une mâchoire sont aussi bien ordonnés par le cerveau que l'est la calotte du crâne, dans tout ce qui est pourvu d'une tête. Les dentistes, qui, dans leur spécialité, apportent un esprit philosophique, ont dû souvent remarquer ce rapport de la forme et du placement des dents, celui de la prépondérance d'un système sur l'autre, avec le caractère, l'esprit et même les passions des individus. Les grands peintres, dans l'observation de leurs modèles, ont souvent rendu avec bonheur le caractère physionomique d'un système maxillaire trop ou trop peu développé. Le fait d'un système dentaire, entrant pour une part dans une appréciation phrénologique, n'est donc point aussi indifférent qu'une pensée dédaigneuse pourrait nous le faire supposer. Les dents servent l'instinct de la conservation, aussi bien que les jambes pour fuir un danger ; les dents, qui vont chercher et choisir, dans un corps nutritif, l'élément de la réparation de l'être, sont liées à la nature de son instinct. L'instinct, chez tous les hommes, préexiste à l'in-

telligence ; il suffit même à un grand nombre de peuplades, pour parcourir, à l'aide de ses seules volitions, le cercle de leur durée. Les peuplades sauvages sont celles qui répondent le mieux à l'explication de nos idées sur les dents. D'abord, cette partie de la charpente osseuse

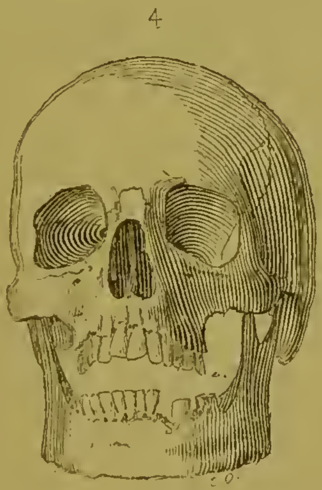


Fig. 14. — Belegou.

Meurtre en complot, à bord de l'*Alexandre*. Crâne régulier, mais avec une légère prédominance, à gauche, de la bosse occipitale-cérébrale, toutes les sutures nettes et normales, beau développement mandibulo-dentaire.

est admirable chez eux de blancheur et de dureté. Ensuite, sous le rapport de l'appareil dentaire, on peut presque diviser ces peuplades en deux séries : 1° celles qui vivent de chair, qui mangent leurs ennemis, qui font la guerre pour satisfaire à l'innéité de leurs penchants, le vol et la cruauté : 2° celles qui vivent des produits de la

terre, de fruits, de racines féculentes, et dont l'instinct paisible ne conçoit une migration d'un lieu aride, que lorsqu'il cesse de substanter leur faim. Ces deux espèces sauvages ont des têtes caractéristiques de la nature de leurs instincts... L'instinct carnassier se dessine, dans la bouche des premiers, par des canines, véritables crocs, tandis que celle du paisible frugivore étale, sur les bords des maxillaires élargis, de blanches et grosses dents à trituration. La mâchoire supérieure du sauvage carnassier s'harmonise parfaitement avec son crâne : le petit os intermaxillaire s'y retrouve en rudiment, ou du moins y marque sa place. En un mot, avec les indications précitées, un anatomiste ingénieux pourrait reconstruire, comme le faisait Cuvier pour un animal antédiluvien, l'ensemble squelettologique du sauvage... » Et comme exemples de criminels ainsi susceptibles d'être rapprochés des sauvages, Lauvergne mentionne « ces assassins froids... frappés au coin d'un brutal et impassible instinct... êtres sans culture morale et intellectuelle, incapables de s'élever aux moindres notions du juste et de l'injuste..., qui restent comme un type de l'homme arrêté aux premiers degrés de sa perfectibilité. Ces têtes d'hommes sont grosses et écrasées au sommet. Les protubérances latérales attestent au plus haut degré les prédictions de la phrénologie ; avec elles

semblent aller de compagnie *de larges et épaisses mâchoires bien armées, des muscles massêters qui font saillie sous la peau et sont toujours en action.* Parfois nous avons noté un mouvement de projection du cou et des mâchoires en avant ; celles-ci sont souvent fermées et comprimées comme à dessein... » Mais à côté de ce type, il y en a d'autres que leur système mandibulaire rapproche des herbivores, chez lesquels « les arcades dentaires à paraboles allongées, » les dents saillantes comme chez ces derniers, avec des rudiments de canines, se relient à un crâne petit et fuyant : « hommes à *têtes moutonnes*... qui sont bien les créatures les plus insignifiantes du monde, à moins qu'ils ne soient enragés : ils suivent le sentier qui s'offre à eux, et, si nul ne les distrait de celui qui mène au bagne, ils le prennent jusqu'au moment où la loi les saisit de sa main de fer... »

Ces idées nous ont paru curieuses à reproduire, au moment où l'école anatomo-criminaliste actuelle les donne comme siennes, en les appuyant, il est vrai, sur des travaux plus scientifiques[1].

[1] Descuret, dans sa *Médecine des Passions*, rapporte les plaisantes déductions tirées de l'inspection des dents par un gastronome émérite : « S'agit-il d'élire un chef, s'il a de grandes incisives, rejetez-le : c'est un rongeur du peuple. A-t-il de longues laniaires (canines), rejetez-le également, il le déchirerait. Le candidat que l'on porte à la députation s'avance-

Lombroso insiste sur le *développement mandibulaire* des criminels. Ferri a trouvé chez eux le diamètre mandibulaire plus grand que chez les soldats et les aliénés, par rapport aussi à l'indice céphalique, à la circonférence du crâne et à la taille : il s'est efforcé de démontrer qu'une mandibule de grande dimension coexiste non seulement avec le plus grand développement des fonctions végétatives, mais encore avec une dureté et une férocité plus grandes, tant chez les animaux que chez l'homme [1], tandis que la douceur de caractère marche, en général, avec la mandibule plus petite, même quand le corps offre un puissant développement. Parmi les alié-

t-il muni de larges molaires, gardez-vous bien de lui donner votre voix, c'est un grand mangeur, et comme cette race d'hommes digère toujours et que la digestion absorbe les facultés intellectuelles, il dormirait continuellement sur les bancs... Donnez au contraire votre suffrage à un citoyen dont les dents sont petites et bien rangées, celui-là est un homme sobre, ami de l'ordre et de la justice, il ne vous grugera pas. » Nous signalons ces conseils aux méditations des électeurs et des plébiscitaires.

[1] Nous signalerons, dans cet ordre d'idées, un type bas-breton tout spécial, comme perdu au milieu de la population celto-Kimrique du Finistère; c'est celui de Guisseny (canton de Lannilis). Ce type, vigoureux, de grande taille et châtain, est remarquable par le développement de la mâchoire inférieure, large, proéminente, très forte ; il répond à un petit groupement qui a joui, pendant longtemps, de la plus détestable réputation et vécu de l'horrible industrie des *naufrageurs;* encore aujourd'hui, on désigne les gens de cette localité sous le nom de *Pagani* ou *Païens :* il ne faut pas gratter beaucoup la surface, pour retrouver chez plusieurs d'entre eux le sauvage.

nés, il y a prédominance de la mâchoire inférieure chez les monomanes agités ; parmi les criminels, chez les meurtriers. Les mensurations d'Orchanski confirment les précédentes observations : toutes les dimensions linéaires de l'os maxillaire inférieur, chez les assassins, sont plus grandes et se rapprochent des types inférieurs :

	ASSASSINS français.	RACES caucasiques.	RACES mongoles.	RACES NÈGRES
Largeur bigoniaque du maxil. inférieur.	99,4	95,0	98,0	»
— bimentonnière —	46,1	45,0	»	46,0
Hauteur symphysienne —	32,9	31,0	»	33,0
— molaire —	27,2	26,0	»	»
Longueur de la branche montante......	66,4	57,0	»	62,0
Largeur —	33,0	30,0	»	»
Indice moyen..........................	50,0	53,45	»	»
Angle mandibulaire moyen.............	117°,6	123°,0	»	»
Corde gonio-symphysienne moyenne....	86,4	82,0	»	86,0

Manouvrier a cherché à traduire en chiffres le développement de la mâchoire inférieure, expression de l'animalité, par rapport à celui du crâne, expression de la cérébralité supérieure. Le poids élevé de la mandibule serait un caractère rétrograde, souvent, mais non toujours, en corrélation avec un développement musculaire exceptionnel : il n'est pas étonnant qu'on le retrouve chez l'assassin, « qui semble représenter, dans les races civilisées, la portion retardataire au point de vue de l'évolution anatomique, aussi

bien qu'au point de vue de l'évolution sociale ». Chez les Parisiens, le poids de la mandibule est de 80^{gr},4 ; il est de 94,3 chez les assassins. Ce qui lui donne une signification, « c'est sa comparaison au poids du crâne... Dans une même race, le *poids de la mandibule* et l'*indice cranio-mandibulaire* s'élèvent en même temps que le poids du crâne et le poids du squelette. Cette élévation s'explique alors physiologiquement ; mais lorsqu'elle ne coïncide pas avec l'élévation du poids du crâne, ce qui arrive dans les races inférieures et chez un certain nombre d'individus de races civilisées, elle devient un caractère évident d'infériorité. Or, c'est ce qui a lieu chez la plupart des assassins, car le poids de leur crâne n'est pas plus élevé que chez les Parisiens ordinaires. Il est au contraire un peu plus faible [1], de sorte que le rapport du poids de la mandibule au poids du crâne est plus élevé chez les assassins, ce qui rapproche encore ceux-ci des races inférieures... » On trouve en effet les indices cranio-mandibulaires suivants :

Parisiens...	Femmes.........	12,8
	Hommes....... .	13,4
Assassins français.............		14,78
Nègres........................		15,69
Microcéphales..................		22,0 à 25,0
Anthropoïdes.		40,0 à 46,0

[1] Voir plus haut (*Crâne*).

A ces caractères, Lombroso ajoute une saillance et une forme carrée du menton. Pour nous, sur les moulages du musée de Brest, nous avons tantôt relevé des mentons anguleux, pointus, saillants en avant, tantôt rencontré des mentons comme dérobés, effacés et fuyant en arrière, rappelant le développement infantile : le caractère infantile ou d'arrêt n'offre ici d'ailleurs aucune valeur bien sérieuse, il répond sans doute à ces types de petite criminalité que Lauvergne désignait sous le nom de *têtes moutonnes* et il ne saurait amoindrir ni l'importance du développement ordinaire de la mandibule, ni les autres caractères faciaux qui nous restent à mentionner.

Il est facile de prévoir, après ce que nous venons de signaler, combien l'ensemble de la face doit être prédominant par rapport au crâne, chez les criminels, et c'est en effet ce que démontrent les projections obtenues avec les craniographes et les systèmes de mensuration des angles faciaux, destinés à évaluer le *Prognathisme*. Les tableaux suivants peuvent se passer de tout commentaire à cet égard.

a. — Rapport de la face et du crâne, d'après le système des projections :

Projection totale = 100 : ORCHANSKI :

	Européens non criminels.	Criminels franç.	Nègres.	(Horizontale par le plan alvéolo-condylien.)
Project. moy. de la face.....	64,8	143,3	137,5	Perpendiculaire au point sus-orbitaire.
— du crâne antér.	409,9	355,1	361,0	Perpendiculaires au point sus-orbitaire et au basion
— — postr.	525,2	502,5	501,3	Perpendiculaires au basion et à la protubérance occipitale.

b. — Prognathisme moyen, d'après les angles de CLOQUET et de JACQUART :

	DIVERS			TEN-KATE ET PAWLOWSKI			OR-CHANSKI
	Parisiens.	Auvergnats.	Nègres.	Criminels. Hom.	Criminels. Fem.	Suicidés.	Assassins.
Total....................	79°,0	»	»	»	»	»	77°,2
Ophryo-alvéolaire (Cloquet)	78°,13	77°,0	73°,32	»	»	»	»
O.-spinal ou sous-nasal....	78°,13	77°,18	66°,91	64°,2	72°,6	73°,0	69°,[illegible]

c. — Angle de JACQUART sur la série de têtes moulées du musée de Brest : A. CORRE et ROUSSEL

PROPORTION POUR CENT :

		Vols.	Faux.	Incendies.	Attentats à la pudeur, viols.	Attentats contre la vie
Européens..	75° et au-dessus..........	19,51	27,27	40,0	28,57	25,
	74° — 70°................	53,27	59,09	40,0	42,8	60,
	au-dessous de 70°.........	6,80	13,63	«	28,57	15,
Nègres.....	70°.................. 1					
	66°.................. 1					

Lombroso dit, d'autre part, que « l'angle facial n'atteignit que trois fois 80°, dans 40 criminels (Italiens), et chaque fois il s'agissait d'assassins ou de chefs de brigands, qui présentaient tous les plus grandes capacités cérébrales; chez 38 autres, la mesure de cet angle n'atteignit pas la moyenne ordinaire, et cela, presque sans différence ethnique. Ainsi, chez deux meurtriers piémontais, il y avait 69°; chez deux faussaires et voleurs lombards, 70° ; et même, chez un Silicien, 68° ; chez un voleur lombard, 69° ; chez un Romain, 72°, et chez des Toscans, 74°. Et il faut observer que les Romains et les Toscans sont, en Italie, ceux qui présentent l'angle facial le plus ample... Chez 60 femmes criminelles, on a trouvé (moyennes) : empoisonnement, 76°,2; blessure, 76° ; incendie, 75° ; vol, 74°,9 ; infanticide, 74°,9 ; assassinat, 74°,3 ; homicide, 72°,9 ; viol, 72°,7 ; prostitution, 71°. Les angles les plus amples se trouvent dans les empoisonneuses et dans les condamnées pour blessures ; les moindres, dans les crimes sexuels et chez les meurtrières... »

L'*asymétrie faciale* est assez fréquente, un peu plus fréquente même, que nous ne l'avons jadis avancé[1], car une revision de nos mensurations et

[1] Notre premier relevé, tel qu'il a été publié dans la *Revue d'anthropologie* (janvier 1883), mentionnait l'asymétrie faciale 22 fois chez les voleurs, 9 fois chez les violateurs, 6 fois chez les meurtriers.

de nos croquis nous a fourni les chiffres suivants, pour la collection que nous avons étudiée avec le Dr Roussel (têtes moulées) :

Asymétrie faciale	Voleurs au-dessous de 40 ans.	Voleurs au-dessus de 40 ans.	Faussaires (plus de 40 ans).	Incendiaires	Att. à la pud., viols au-dessous de 40 ans.	Att. à la pud., viols au-dessus de 40 ans.	Attentats c. la vie au-dessous de 40 ans.	Attentats c. la vie au-dessus de 40 ans.	Total	Proportion p. 100 dans la série des asymétries.
1° Avec symétrie crânienne	5	7	»	»	1	3	1	1	18	18 = 33,
2° Avec asymétrie crânienne										
En opposition à la prédominance crânienne	2	12	»	»	2	2	1	»	19	36 = 66
En opposition à l'affaissement crânien	1	8	»	»	1	»	»	3	13	
Sans spécification	»	»	4	»	»	»	»	»	4	
Totaux	8	27	4	»	4	5	2	4	»	
	35		4	»	9		6		54	
Proportion p. 100 dans l'ens. des têtes exam.	28,9		18,1	»	32,1		24,0		25,0	

Comme on le voit, la proportion des asymétries faciales est de beaucoup plus forte chez les condamnés pour attentats à la pudeur, chez lesquels nous avons déjà noté la proportion élevée des déformations crâniennes, en rappelant les affinités du crime sexuel avec les actes qui relèvent de l'aliénation; puis chez les voleurs, dont la majorité appartient aux dégénérés du vice et de la misère. Il y a là matière à réflexion. Alors même que ces résultats devraient être uniquement attribués à la maladie qui a déter-

miné la mort, ils accusent, chez les criminels, une remarquable fréquence du décès par affection cérébrale (même au-dessous de quarante ans), affection permettant de supposer une période plus ou moins longue de prédisposition, intéressante à rapprocher de l'époque du méfait. Avec Lombroso, nous estimons que l'on n'a pas accordé à ces faits une attention suffisante[1].

D'autres particularités ont encore été reconnues à la face ; mais elles n'ont pas été l'objet de recherches assez nombreuses, pour qu'on soit autorisé à en tirer, dès aujourd'hui, une signifi-

[1] Nous n'ignorons pas qu'on a cherché à diminuer l'importance des asymétries cranio-faciales, en rappelant qu'elles pouvaient reconnaître pour causes des actions banales, la position prise pendant le sommeil (Welcker), l'habitude de se moucher d'une certaine façon, avec telle ou telle main (déviations du nez), celle de fumer de courtes pipes, toujours placées du même côté (déviations des commissures buccales). Mais l'irrégularité et l'exagération des asymétries prouvent qu'elles remontent souvent au delà de pareilles influences et qu'elles se rattachent, dans un bon nombre de cas, à des influences congénitales et constitutionnelles. L'asymétrie cranio-faciale joue un rôle considérable dans la recherche et l'appréciation des conditions de la responsabilité. Elle mit sur la voie de la vérité, dans la triste affaire dite du collégien d'Angoulême, l'éminent spécialiste Legrand du Saulle, qui établit la corrélation de cette asymétrie avec d'autres caractères de dégradation (prognathisme, maxillaire inférieur en retrait, main palmée, etc.) et avec l'existence de vertiges épileptiformes jusqu'alors méconnus. L'accusé, garçon de quinze ans et demi, avait tué la bonne de la maison de ses parents, jeune fille de dix-neuf ans, sans motif tangible, mais vraisemblablement, d'après l'instruction, par impulsivité génésique.

cation précise (implantation vicieuse des dents; minceur ou épaisseur excessive des lèvres; grandes dimensions, direction plus en avant et forme *en anse* des pavillons auriculaires; saillance exagérée et médiocre mobilité des globes oculaires, etc.). Nous aurons à en parler incidemment, à propos de la *Physionomie*, qui se rattache elle-même, par l'émotivité, à la psychologie.

Tronc et membres, développement général du squelette et des muscles.

D'après le poids absolu et relatif de la mandibule par rapport au crâne, normalement en croissance avec le poids du squelette, on est porté à conclure au développement général parallèle de celui-ci et du système cranio-facial. Mais le poids du crâne ne présente pas toujours un égal accroissement, par exemple chez les assassins, et c'est pour cela, d'après Manouvrier, que l'on n'est pas autorisé à rattacher à un excès de développement musculaire et osseux l'élévation de leur poids cranio-mandibulaire. Toutefois, ajoute notre confrère, « le poids du crâne varie sous l'influence de conditions si diverses, qu'il serait permis, à la rigueur, de considérer les moyennes obtenues sur 40 assassins comme insuffisantes, et, d'un autre côté, l'excès absolu du développement de la région

pariétale peut être rattaché directement à un développement musculaire supérieur... »

Ce point d'anthropologie, qui appelle l'étude du *poids du corps* et de la *stature,* nous paraît mal élucidé.

Tous les observateurs n'admettent pas que le poids du corps et la taille offrent, chez les criminels, des modalités générales franchement caractéristiques. Thompson, chez ses délinquants écossais, irlandais et anglais, note un poids moyen sensiblement au-dessous du poids normal dans chaque élément ethnique, et Lauvergne, une taille plutôt faible chez les assassins corses[1]. Mais Biliakow, chez des homicides russes, Bischoff, chez les criminels allemands, Franchini et Lombroso, chez les criminels italiens, relèvent un poids supérieur à celui des non criminels sains et des fous. Bischoff et Lombroso constatent en même temps la supériorité fréquente de la taille dans leurs catégories, et leurs observations sont confirmées par celles de Ferri et de Lacassagne (ce dernier, sur 800 sujets, a rencontré la taille 623 fois supérieure à la normale).

Chez les criminels de toutes tailles, principalement chez les meurtriers, l'*amplitude thoracique*

[1] Avec un cerveau petit, mais très bien conformé. « Les petits hommes sont ceux qui ont reçu la plus grande part de vie... En toutes choses, la nature se montre plus abondante de sève, de suc et de vitalité dans les petits fruits que dans les gros... »

dépasserait aussi la moyenne ordinaire dans la race.

Cependant, avec ces caractères, qui paraissent accuser une vigueur physique exceptionnelle, Lombroso reconnaît que la *force musculaire*, mesurée avec le dynamomètre, est souvent au-dessous de celle des individus non criminels, fait qui semble *a priori* contradictoire, mais qui peut avoir pour cause l'état de débilitation des sujets, affaiblis par la détention et l'immobilité [1].

La vigueur et le grand développement du système osseux se rencontrent surtout chez les homicides, « tandis que les voleurs et les violateurs sont pour la plupart des gens frêles..., ce qu'expliquent probablement les plaisirs solitaires dont ils portent les traces sur le visage ; avec les faussaires et les incendiaires, ils donnent un plus grand nombre de bossus : ainsi se trouve fondée l'opinion populaire, qui met sur le compte de cette infirmité la luxure et la malice » (Lomb.).

Au degré le plus élevé du crime, chez l'assassin, la puissance dans l'organisation physique serait habituelle. Les caractères présentés par le

[1] Même opposition d'une grande vigueur apparente, avec haute taille et beau développement des formes extérieures, et de la faiblesse dynamométrique, chez le nègre, paresseux et nonchalant. Le travail du nègre vaut moins que celui du blanc, quand celui-ci parvient à se préserver des influences morbides endémiques, entre les tropiques.

poids, la stature, le développement thoracique, rapprochés de la petitesse du front, ramèneraient peut-être un certain nombre des malfaiteurs de cet ordre au voisinage des êtres que la pathologie qualifie de crétins et d'idiots ; car, souvent, chez les uns comme chez les autres, c'est la même coexistence de la force musculaire et de la dépression intellectuelle. Mais, chez le bandit du type le plus brutal, la force musculaire est au service d'une activité cérébrale qui sait encore calculer et diriger, qui, bien qu'incomplète, demeure en éveil permanent ; elle est l'instrument nécessaire d'individus soumis à des impulsions de combativité : chez l'idiot, elle est souvent inutilisée, l'activité cérébrale étant trop réduite pour la faire servir à quelque dessein arrêté. Le premier emploie ses muscles à exécuter des actes dérivés d'une incitation toujours en imminence d'éclat et plus ou moins coordonnée ; le second emploie les siens par accident, dans un élan de colère, de fureur irraisonnée, sans calcul et parfois sans conscience.

Les criminels, ou plus justement les grands criminels, les héros du bagne et de l'échafaud, mériteraient donc souvent la double épithète, sous laquelle on a prétendu résumer leur manière d'être anatomo-physiologique : *forts et peu intelligents*. Mais il n'est pas nécessaire de supposer la force physique chez tous les assassins,



Fig. 15. — Tropmann.
(D'après une photographie d'E. Appert.)

Ouvrier mécanicien, d'origine alsacienne : à dix-neuf ans. assassine huit personnes (la famille Kinck, le père d'abord, en Alsace, puis le fils aîné et enfin la mère et les cinq autres enfants, à Pantin, à coups de couteau, de hachette et de pioche, 1869); visage régulier, à l'expression douce de jeune fille ou de séminariste, mais avec un regard faux; apparence chétive et efféminée, goûts antiphysiques.

'« Il avait le front large, découvert, un peu fuyant... Ses cheveux châtains, souples et abondants, étaient l'objet de soins particuliers, il les caressait avec une coquetterie un peu gauche... Le bon effet du visage supérieur s'annulait par ses oreilles larges et plates, par son nez étroit et rabaissé.. , par sa bouche ombrée d'une moustache naisssante qui ne passait pas la lèvre supérieure, trop grosse, et par ses dents démesurées : elles donnaient à la partie inférieure de sa figure, si douce par le haut, une physionomie sau-

car cette force peut n'être que relative, la victime étant fréquemment ou faible ou surprise en guet-apens. Néanmoins, il est incontestable que le défaut de puissance musculaire est défavorable à l'assassin : le sexe qui assassine le moins est le sexe faible. Quand celui-ci se met à tuer, il offre parfois un développement des muscles égal ou supérieur à celui du sexe fort. On en trouve un exemple dans la fille Bouhours, suppliciée à Paris, à l'âge de vingt-deux ans, pour avoir assassiné et volé plusieurs hommes qui avaient été ses amants : s'il faut en croire les récits dont elle a été l'objet, sous un physique agréable, des apparences douces, polies et féminines, cette fille, qui ne sortait jamais que vêtue en homme, possédait une force musculaire remarquable; son plus grand plaisir était de lutter avec les hommes, et son arme favorite était le marteau.

Les *extrémités*, chez les criminels, seraient

vage... » Son regard fuyant ne s'animait que sous le coup d'une forte émotion : « alors il relevait ses paupières, qu'il tenait ordinairement fermées; ses regards devenaient vifs, très brillants, sans cesser d'être astucieux... » Son parler alsacien donnait à sa diction une sorte de bonhomie qui contrastait étrangement avec l'odieux des actes. « Comme tous les meurtriers que j'ai connus, comme pour Lacenaire, comme pour La Pommerais, c'était par les mains que le caractère de ce monstre se révélait tout entier. Quoique tout jeune, il avait la main sèche et rugueuse de Dumollard : c'était une main forte, décharnée, large, dont le pouce montait jusqu'à la phalange supérieure des autres doigts. L'écartement considérable qui existait entre le pouce et le doigt indicateur donnait à sa main scélérate quelque chose d'atrocement difforme ; elle ressemblait à la serre d'un vautour, elle faisait aussi songer à la pieuvre... » Remarquable sang-froid pendant les débats, mais lâcheté soutenue après la condamnation. (*Mém. de Claude.*)

souvent difformes [1]. D'après Marro, les mains larges et courtes seraient prépondérantes chez les meurtriers et les condamnés pour coups et blessures, les mains longues et étroites chez les voleurs.

Lacassagne a insisté sur le développement considérable de la *grande envergure*, qu'il a rencontrée plus de 600 fois supérieure à la taille, dans une série de 800 criminels. L'extrême longueur des membres thoraciques, caractère simien, était remarquable chez le trop fameux Tropmann, avec une longueur démesurée du pouce [2], et chez le bandit Thiebert, avec d'autres caractères d'infériorité [3].

Peau et système pileux.

Lombroso a signalé, comme assez habituelle

[1] Fréquentes aussi sont les malformations des pieds et des mains à la Salpêtrière et à Bicêtre.

[2] Mais Tropmann était mécanicien, et A. Bertillon aurait toujours constaté une exagération de la longueur du pouce chez les ouvriers de cette profession.

[3] Ce Thiebert était un roulotier en cambrouse, autrement dit un bandit de grand chemin de l'école de Cartouche et de Mandrin. « Le tigre, chez lui, était doublé d'un singe, » dit Maxime du Camp, qui a eu l'occasion de le voir et en a tracé ce portrait : « Il est très grand et sa force a dû être colossale ; sa puissante mâchoire inférieure, sa large bouche presque sans lèvres, ses yeux très mobiles et son front fuyant lui donnent l'apparence d'un énorme chimpanzé, apparence que ne dément pas la longueur démesurée de ses bras. »

chez les criminels qu'il a observés, une teinte plus foncée de la peau.

Un autre attribut, que le vulgaire accorde volontiers à l'homme fort et sauvage, c'est l'abondance du système pileux. Lombroso, Marro et d'autres auteurs ont en effet noté d'épais sourcils, d'abondantes chevelures, chez un assez grand nombre de femmes criminelles; mais aussi, chez les hommes, à côté de sujets velus, beaucoup de sujets à peau glabre, à barbe rare, à cheveux peu fournis, notamment parmi les condamnés de la plus basse catégorie[1].

La couleur des cheveux et celle de l'iris pourraient sans doute, dans les catégories de criminels de chaque nationalité, indiquer des tendances en rapport avec certaines origines ethniques des différents groupes de la population. Mais, dans cet ordre d'idées, les observations sont bien insuffisantes. Chez les criminels de Lombroso, les cheveux noirs et châtains restent plus

[1] L'abondance de la chevelure chez un certain nombre de criminels sera-t-elle mise en opposition avec l'absence de toute chevelure, chez l'homme perfectionné de l'avenir, comme le grand développement mandibulo-dentaire des délinquants, avec la réduction du système, chez le second ? Des savants prétendent que l'homme du progrès sera chauve et qu'il aura une incisive et une grosse molaire de moins que l'homme actuel !

La science apparaît quelquefois bien... drôle en ses profondeurs !

Inutile d'ajouter que ces prédictions nous arrivent d'Allemagne !

fréquents, comme dans l'ensemble de la population italienne, et les blonds s'y retrouvent inférieurs d'un tiers; la couleur prédominante dans l'iris est sombre, marron ou châtain. Dans les signalements de voleurs, en France, les cheveux sont presque toujours marqués brun-foncé.

Constitution, résistance et aptitudes morbides. Mortalité.

La *constitution,* chez les criminels, est, en général, plutôt moyenne ou faible, que forte et vigoureuse. Théoriquement, pour l'apprécier dans sa valeur physiologique, il conviendrait d'établir ce qu'elle est au moment de l'arrestation et ce qu'elle devient après l'incarcération. Mais, si elle éprouve quelque atteinte sous l'influence de l'isolement, du regret de la vie libre et errante et des vices solitaires, dans les prisons, elle doit aussi, chez d'autres sujets, qui s'accommodent vite à leur nouveau milieu, s'améliorer sous l'influence d'une vie plus calme, d'un régime plus égal et de la privation des moyens de débauche. Cependant, l'action dépressive l'emporterait sur l'action réconfortante. Ferrus, sur un ensemble de 2,153 détenus aux maisons de Melun et de Clairvaux, en trouve, à l'arrivée 1,455 avec une constitution réputée bonne, 471 avec une constitution médiocre, 227 avec une consti-

tution faible; il n'en rencontre plus que 908, ayant conservé une santé satisfaisante au bout d'un certain temps de séjour : 379 présentaient une constitution médiocre et 806 une constitution très débilitée; il y en avait donc 579 dont la constitution avait été appauvrie d'une manière notable. D'après Lauvergne, les constitutions faibles prédominaient, au bagne, parmi les petits voleurs (catégorie de beaucoup la plus nombreuse) : aussi voit-on ces êtres surtout livrés aux actes qui exigent de la ruse, ou n'entrer dans le *grand crime* que comme les comparses des scélérats d'élite.

Quelles peuvent être la morbidité et la léthalité, avec ces conditions de résistance moyenne?

Malgré les rigueurs des anciens bagnes, on s'y accoutumait et un assez grand nombre de forçats y atteignaient un âge avancé [1]. A Brest,

[1] Lombroso insiste même sur la longévité des malfaiteurs, longévité qu'il rapporte à l'amoindrissement de la sensibilité et de la réaction vasculaire, communément observé parmi eux (voir le chapitre II). Il faudrait aussi tenir compte de la sélection qui s'accomplit de bonne heure dans le monde des délinquants, au cours de luttes et de misères incessantes. Quoi qu'il en soit, les *vieux* forçats n'étaient point rares dans nos bagnes : sur une liste de 252 incurables, dont l'âge était noté, nous en trouvons 69, âgés de soixante à soixante-dix ans et 3 ayant plus de soixante-dix ans : au delà de cet âge, on ne demeurait au bagne que *par faveur spéciale :* les septuagénaires étaient transférés dans les maisons centrales; mais l'époque fixée par la loi pour cette translation était plus redoutée que désirée par les forçats.

dans la période de 1821 à 1825, les condamnés ont, par rapport à l'effectif, 1 malade sur 28 et 1 décès sur 29; en des statistiques moins reculées, comprenant les trois bagnes de Brest, Toulon et Rochefort (1843, 1849, 1853), la proportion des décès, pour 1,000 d'effectif, est de 37,07, 72,17, 29,10, soit une moyenne de 46,1 (41,5, si l'on ne considère que les décès par maladies internes, catégorie administrative dite des *fiévreux*), pour les trois années : dans la période correspondante, la mortalité moyenne, pour l'ensemble de la population française, est de 23,5 par 1,000 habitants. Des chiffres obtenus avec une statistique de 1835, nous avons déduit le tableau suivant :

Arsenal de Brest : effectifs ramenés à 1000 :

	MALADES	MORTS	
	Rap. à l'effectif.	Rap. à l'eff.	Rap. au nomb. des malades.
Personnel libre...	354,5	14,5	41,3
Condamnés.......	461,2	24,0	52,0

Chez le personnel libre, la durée moyenne du séjour à l'hôpital est de 29 jours; chez les condamnés, elle est de 25.

Comme on le voit, si la différence est sensible, dans le degré de la résistance morbide, entre les ouvriers libres et les individus condamnés, la morbidité et la mortalité ne sont pas néanmoins

aussi grandes, chez ces derniers, qu'on serait tenté de le supposer *a priori* [1].

Nous avons cherché à nous rendre compte de la durée moyenne de la vie au bagne, d'après les indications relatives à la série des têtes moulées du musée de Brest, indications fort heureusement mentionnées sur le registre-catalogue. — La proportion des décès augmente avec l'âge des sujets au moment de leur entrée, et s'accentue surtout après quarante ans. Ce résultat était à prévoir, l'assuétude au milieu étant d'autant plus difficile, d'autant plus entravée par les conflits pathologiques, que les condamnés arrivent au bagne avec moins de résistance vitale. La proportion est faible chez les adultes encore à peine sortis de l'adolescence, catégorie d'insouciants, qui n'a guère eu le temps de contracter des habitudes enracinées ou n'a connu, à l'état de liberté, que la misère; elle augmente chez les hommes de vingt et un à trente ans, chez lesquels la réaction physique et morale trouve déjà, dans ce brusque et terrible changement d'existence, une occasion plus favorable de se produire avec énergie : elle s'accroît entre trente et quarante ans, pour atteindre son maximum au-dessus de quarante ans, quand l'orga-

[1] Mais à Toulon, en raison de certains travaux, à Rochefort, en raison de l'endémie palustre, la mortalité du bagne était plus élevée qu'à Brest.

nisme apparaît plus ou moins amoindri par une sénilité précoce, triste fruit d'une vie trop agitée et irrégulière. — Chez les individus entrés à vingt ans et au-dessous, les décès ont leur maximum dans la première année du séjour au bagne, et même ce maximum n'est dépassé en aucune période des autres groupes d'âge. Entre vingt et un et trente ans d'âge, les décès ont leur plus grande fréquence de la deuxième à la cinquième

RÉPARTITION DES MALADIES, CAUSES DE DÉCÈS CHEZ 200 FORÇATS		1° SUIVANT LA DE LA CRIMI		
		Attentats contre la propriété.	Attentats contre la pudeur.	Attentats
Fièvres putrides, malignes, typhoïdes, etc.		20	3	
— éruptives.	Variole	3	1	
	Scarlatine	1	»	
Maladies constitutionnelles.	Scrofule, caries, abcès par congestion	3	1	
	Rachitis	»	1	
	Cancer	4	2 *	
	Goutte	1	»	
	Hydropisies	5	2	
	Scorbut	»	»	
Maladies du cerveau et de la moelle épinière		16	6	
— du cœur et des gros vaisseaux		7	»	
Maladies des organes respiratoires.	Phthisie pulm^re^, bronchites chroniques	37	4	
	Asthme	2	1	
	Maladies aiguës	16	4	
Maladies des org. diges. (diarr., dysent., presque exclusiv.)		23	2	
— des organes urinaires (cystite)		2	»	
Péritonite		5	»	
Engorgement des viscères		»	»	
Diverses		9	»	
		154	27	

* et bigamie. — ** épileptique.

année du séjour; ensuite, la mortalité paraît subir, à un moindre degré, l'influence de la durée du séjour : elle a bien encore une prédominance assez accentuée entre cinq et vingt ans de séjour, chez les sujets envoyés au bagne de trente et un à quarante ans; ses chiffres maxima n'atteignent plus cependant ceux des précédents groupes, aux périodes que nous avons spécifiées, et, chez les condamnés après quarante ans, les

SUIVANT L'AGE AU MOMENT DU DÉCÈS					3° SUIVANT LE TEMPS ÉCOULÉ DEPUIS LA CONDAMNATION									
[illegible]1 à 30 ans.	31 à 45 ans.	46 à 55 ans.	56 ans et au-dessus.	TOTAL	1 an et au-dessous.	1 à 2 ans.	2 à 3 ans.	3 à 4 ans.	4 à 5 ans.	5 à 10 ans.	10 à 15 ans.	15-20 ans et plus.	?	TOTAL
8	13	3	2	27	6	8	3	»	»	6	2	1	1	27
2	3	»	»	6	1	»	»	»	2	1	1	1	»	6
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
1	2	1	1	5	2	1	»	1	»	1	»	»	»	5
»	»	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
1	1	2	2	6	»	1	»	»	»	1	2	2	»	6
»	»	»	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
»	»	5	2	7	2	»	2	»	1	»	»	2	»	7
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
1	6	6	10	23	2	3	»	1	»	8	5	4	»	23
»	3	3	1	7	2	1	»	»	1	1	»	1	1	7
1	17	7	8	45	6	7	5	6	3	6	6	6	»	45
»	»	2	2	4	»	1	»	1	»	1	»	1	»	4
2	9	8	2	21	4	5	1	»	»	3	3	4	1	21
2	6	8	11	27	4	2	2	2	1	5	5	6	»	27
»	»	»	2	2	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2
»	1	2	1	5	»	1	1	»	»	1	1	1	»	5
»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
»	3	1	6	10	»	»	»	2	»	2	2	1	3	10
[illegible]3	66	49	52	200	29	30	14	14	10	38	27	32	6	200

décès sont réglés, pour ainsi dire, par les conditions de l'âge plutôt que par la durée du séjour.

Des résultats à peu près identiques nous sont donnés par une autre statistique, que nous avons établie avec un registre de décès bien complet, conservé aux archives administratives de l'hôpital de la marine, à Brest [1]. En même temps que la répartition des décès, suivant l'âge des sujets au moment de leur condamnation et suivant le temps de leur séjour au bagne, nous allons constater les aptitudes morbides particulières des condamnés, les comparer dans chaque catégorie de criminalité, rapprocher la morbidité et la léthalité, dans le milieu, de celles des ouvriers, soldats et marins, dans le milieu circonvoisin.

D'une part, d'après le tableau ci-dessus, nous relevons :

Proportion p. 100 (des décès de tous genres

[1] Le registre que nous avons consulté contient les décès survenus à l'hôpital maritime et en ses dépendances, du mois d'août 1844 au mois de novembre 1846. C'est le seul (parmi les rares épaves qui nous restent d'autrefois !) qui fasse mention, en dehors de la désignation administrative (fiévreux ou blessés), de la maladie cause de la mort. Il renferme 198 décès de condamnés, chiffre que nous avons porté à 200, en empruntant deux décès indifférents à un autre registre de même période, afin d'avoir un total plus susceptible de comparaison proportionnelle immédiate entre ses subdivisions ; mais il n'indique que la date des jugements de condamnation ; aussi la durée du séjour au bagne, déduite de cette date et de celle de la mort, n'est-elle qu'approximativement exprimée. Le même registre nous a fourni les renseignements relatifs aux décès chez le personnel libre, traité à l'hopital maritime, en cours d'activité (nous avons retranché les décès de retraités).

en chaque catégorie de criminalité) des principales maladies, causes de décès :

	Attentats cont. la propriété	Attentats contre la pudeur	Attentats contre la vie.	
Pyrexies diverses	15,5	14,8	31.5	
Maladies constitutionnelles	8,4	22,2	10,5	
— des centres nerveux	10,3	22,2	5,2	Presque exclusivement du cerveau.
— du cœur et des gros vaisseaux	4,5	0,0	0,0	Presque exclusivement du cœur.
— des organes respiratoires	35,7	33,3	31,5	Phthisie pulm. prédom.
— des organes digestifs	14,9	7,4	10,5	Presque excl. des intes.

D'autre part, nous avons, pour le *personnel libre* de l'arsenal [1] :

Proportion p. 100 (des décès de tous genres en chaque catégorie du personnel) des principales maladies, causes de décès :

	Ouvriers et Gardiens.	Chiourme.	Soldats.	Marins.
Pyrexies diverses	11,4	0,0	46,2	36,0
Maladies constitutionnelles	8,0	12,5	2,1	4,6
— des centres nerveux *	11,4	12,5	6,4	15,1
— du cœur et des gros vaisseaux	4.5	0,0	1,0	1,1
— des organes respiratoires	49,7	62,5	14,0	27,9
— des organes digestifs **	8,0	6,2	27,8	12,7

* Maladies à peu près exclusivement cérébrales. Prédominance considérable des méningites. chez les novices et les apprentis marins.

** Presque exclusivement des intestins et de l'estomac.

[1] Proportions déduites des chiffres bruts suivants : 87 décès d'ouvriers ou gardiens (noter que, dans cette catégorie, il y a

Il est regrettable d'avoir à reconnaître que les forçats, malgré des conditions d'agglomération analogues à celles des casernements, présentaient beaucoup moins de décès par maladies infectieuses (le plus grand nombre des pyrexies doit s'entendre de la fièvre typhoïde, comme celui des maladies des organes digestifs, de la dysenterie), que les militaires et les marins présents au port [1]. C'est que l'administration du bagne apportait dans sa tâche plus d'attentions hygiéniques, plus de souci des conseils médicaux, que l'autorité militaire n'avait et n'a encore l'habitude d'en apporter dans la sienne (le chiffre des décès typhoïdes, dans notre armée, reste une honte pour notre organisation militaire, qui, plus que celle de nos voisins, devrait se préoccuper de ménager des vies d'adultes, en face du faible accroissement de notre population). La chiourme, qui habite à côté des condamnés, n'offre aucun décès dans la classe. En revanche, avec ses habitudes d'alcoolisme, elle arrive à un taux de mortalité par maladies constitutionnelles supérieur à celui de deux catégories de condamnés,

un assez grand nombre de sujets âgés, la mise à la retraite étant, à l'époque, reculée bien au delà de la limite d'âge actuelle), 16 décès dans la chiourme, 93 décès de soldats (adultes), 86 décès de marins (adultes et adolescents).

[1] Mais le scorbut, qu'on devrait, aujourd'hui, rattacher aux maladies infectieuses, faisait parfois beaucoup de victimes parmi les forçats employés aux travaux dits de la *grande fatigue*.

et c'est elle qui présente le maximum des décès par affections des voies respiratoires (phthisie pulmonaire partout prédominante dans la classe). — Les maladies des organes digestifs, qui, pour les militaires et les marins, se rattachent plutôt aux maladies infectieuses, par la prépondérance des dysenteries, entraînent moins de décès dans la chiourme et chez les ouvriers, où elles comprennent surtout des gastrites et des entérites simples, chroniques : elles sont assez fréquemment causes de décès chez les condamnés, sous des rubriques plus complexes (gastrites, entérites ou entéro-colites, dysenteries, etc). — Les maladies du cœur et des gros vaisseaux (anévrismes) offrent le même chiffre proportionnel chez les ouvriers et dans une catégorie de condamnés, celle des voleurs. — Quant aux maladies du système nerveux central, leur chiffre, assez élevé chez les marins, médiocre chez les soldats, se rapporte exclusivement à des méningites aiguës qu'il n'est pas étonnant de rencontrer communes là où le personnel se recrute largement parmi de tout jeunes gens. Dans les autres groupes du personnel libre, ces maladies comprennent plutôt des hémorrhagies ou des ramollissements du cerveau, qui relèvent ou de l'âge, ou des habitudes d'intempérance : elles l'emportent en fréquence sur deux catégories de criminels, mais c'est parmi les condamnés, cependant

qu'elles atteignent leur proportion maximum : elles apparaissent comme causes de décès 22 fois sur 100 chez les condamnés pour attentats à la pudeur ou viols, quand leur proportion n'est que de 10,3 chez les condamnés pour attentats à la propriété, et de 5,2 chez les condamnés pour attentats à la vie. Certaines observations nous avaient fait prévoir ce résultat : le crime sexuel est peut-être celui qui accuse le plus ordinairement une impulsion maladive, et nous avons déjà relevé la fréquence des asymétries cranio-faciales dans la catégorie. Nous ajouterons que le chiffre proportionnel appartenant aux meurtriers est déduit d'un chiffre absolu représenté par l'unité : il répond à un décès par épilepsie. La plupart des décès par maladies des centres nerveux sont survenus chez des condamnés entrés au bagne après quarante-cinq ans, et surtout après cinquante-cinq, principalement dans les périodes de séjour comprises au delà de cinq ans.

Il est intéressant de poursuivre ces recherches avec d'autres éléments de statistique.

Sur un relevé de dix années (1843-52), qui nous a été gracieusement communiqué par M. le professeur Bodet, et qui comprend les décès (*fiévreux*) enregistrés à l'hôpital du bagne de Rochefort, nous retrouvons, avec une moindre mortalité par affections constitutionnelles ou localisées, compensée par une mortalité assez

élevée due au paludisme, aux pyrexies diverses et au choléra, une prépondérance relative des décès par maladies constitutionnelles et par maladies des centres nerveux dans l'ensemble de la série :

Maladies constitutionnelles...		7,2 p. 100 des décès gén.	
— des centres nerveux.		5,4	
— du cœur..........		0,4	
— des organes respirat.	aiguës.....	3,5	5,2
	chroniques.	1,9	
— de l'estomac, des intestins, du foie et du péritoine..........................			6,4

A Brest, où il n'existe plus que des débris épars des curieuses archives médicales de l'ancien bagne, il n'en est que plus saisissant de mettre en regard les résultats, toujours concordants, de matériaux disparates, que nous avons réunis à grand'peine. Nous avons reconstitué une période de douze mois (1855-56) pour l'ensemble des services de *fiévreux* et de *blessés*, période pendant laquelle il y a eu 122 décès. La proportion des décès spéciaux est ainsi répartie (p. 100 des décès généraux) : on remarquera l'élévation des décès par maladies du système nerveux et surtout par maladies bronchio-pulmonaires.

Maladies constitutionnelles....................			8,2
— du système nerveux......................			12,2
— du cœur et des gros vaisseaux...........			3,2
— des organes respirat.	aiguës.....	13,1	45,0
	chroniques.	32,0	
— des organes digestifs...................			6,5

On peut encore se faire une idée de la morbidité au bagne : 1° par le dépouillement des listes de présentation annuelle à la situation d'invalide ou d'incurable, qui conférait aux condamnés certains adoucissements ; — 2° par l'examen des relevés trimestriels des sujets traités au banc (petits malades) ; — et enfin 3° par les relevés de l'état des condamnés à leur arrivée (visite sanitaire des *chaînes* ou convois de forçats). — Ces derniers documents auraient une grande valeur, car ils permettraient d'apprécier l'état du criminel avant qu'il ait subi aucune des influences modificatrices du milieu où il va vivre. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver qu'un seul rapport : c'est le résultat de la visite d'une chaîne de 208 forçats, arrivée à Brest le 7 août 1835 : il est fait mention de 8 fiévreux, dirigés sur l'hôpital, de 2 blessés (hydrocèle, entorse), de 5 galeux ou dartreux, de 5 herniaires (2 hernies inguinales droites, 1 gauche, 1 hernie ventrale) et de 4 malformations ou déformations (1 gibbosité, 1 absence congénitale de l'extrémité inférieure de l'avant-bras et de la main gauches, 1 ankylose de l'articulation coxo-fémorale droite, 1 fracture du fémur vicieusement consolidée). — Comme spécimen des maladies légères ou susceptibles d'être traitées au banc, nous avons un trimestre de l'année 1831 : plaies simples, 109 ; ulcères simples, 90 ; panaris, 20 ; contusions, 125 ; ulcères

scrofuleux, 40; affections scorbutiques, 37; affections herpétiques, 60; affections psoriques, 15: orgelets, 6; ophthalmies, 26; otites, coryzas, 12; callosités et gerçures des mains, 47; odontalgies, 75; abcès, 23; furoncles, 45; aphthes, 26; diastasie, 6: brûlures, 10. — Dans le mémoire de Marcellin Duval sur l'épidémie de choléra observée au bagne de Brest, en 1849, nous trouvons des tableaux annexes, avec lesquels il est facile d'établir la proportion des invalides et incurables, par rapport à l'effectif moyen des diverses catégories d'âge = 100. Cette proportion est de 0.31 p. 100, de vingt à trente ans; 0.18, de trente-un à quarante; 3.4, de quarante-un à cinquante; 11.1, de cinquante-un à soixante; 34.9 de soixante-un à soixante-dix. Ce relevé ne nous apprend rien de bien saillant: sauf pour la période de trente-un à quarante ans, celle où l'organisme est à son plein développement, les infirmités croissent avec l'âge, elles augmentent surtout après soixante ans. Grâce aux minutes des listes de présentation pour l'incurabilité, de 1844 à 1857 (quatorze années), fort heureusement retrouvées aux archives du conseil de santé de la marine à Brest, nous avons dressé un tableau plus instructif:

Répartition des maladies chroniques ou infirmités donnant droit à la situation dite d'invalide ou d'incurable, chez 520 condamnés :

	EN DEÇA de 40 ans.		AU DELA de 40 ans.		A TOUT AGE*	
	TOTAL	Prop. p. 100 dans l'ens. du gr. (59)	TOTAL	Prop. p. 100 dans l'ens. du gr. (176)	TOTAL	Prop. p. 100 dans l'ens. génér. (250)
Malformations congénitales et maladies constitutionnelles.	37	64,4	68	38,6	111**	44,4
Maladies du système nerveux et des organes des sens....	13	22,0	55	31,2	71***	28,4
Maladies du cœur et des gros vaisseaux	2	3,3	5	2,7	7	2,8
Maladies des organes respiratoires	6	10,1	38	21,5	44	17,6
Maladies des organes digestifs	1	1,6	9	5,1	10	4,0
Maladies des organes urinaires....................	»	»	1	0.5	4****	1,6
(Diverses éliminées).........	»	»	»	»	3	»
Prop. p. 100 des infirmités ou maladies chroniques dans le groupe, relativement à l'ensemble...	59	23,6	176	70,4	250	

* Y compris les âges non spécifiés sur les minutes.
** 105 + 6 âges indéterminés.
*** 68 + 3 âges indéterminés.
**** 1 + 3 âges indéterminés.

Ainsi, la proportion des maladies ou infirmités croît avec l'âge et elle est triple, au-delà de quarante ans, de ce qu'elle est en deçà. Mais on remarquera surtout : 1° dans l'ensemble des âges, la prédominance des infirmités d'origine congénitale ou constitutionnelle (44,4 p. 100, soit près de la moitié du chiffre des états morbides), et des affections du système nerveux

(28,4 p. 100, plus du quart des causes d'invalidation) ; 2e dans la répartition comparée des maladies et infirmités chez les individus âgés de moins de quarante ans, et chez les individus âgés de plus de quarante ans, le chiffre, relativement de bien peu supérieur chez les seconds, des affections du système nerveux, malgré l'influence de la sénilité, le chiffre au contraire si franchement prédominant, chez les premiers (64,4), des malformations congénitales et des affections constitutionnelles : il semble donc bien acquis à la criminalité elle-même, ou plutôt au criminel, en dehors des conditions d'âge, une modalité pathologique sui generis et nos derniers chiffres corroborent nos précédents.

La mortalité des bagnes dépassait celle des maisons centrales et, dans les différences notées à cet égard, il faut évidemment tenir compte des conditions de milieu plutôt que des conditions intrinsèques ou inhérentes aux populations elles-mêmes quand, dans les lieux de dépôt, l'on constate des chiffres proportionnels assez rapprochés les uns des autres pour toutes les catégories. Cependant l'influence des aptitudes particulières, dérivées de la criminalité ou en rapport avec elle, se traduit par une prédominance relative de la léthalité chez les condamnés aux travaux forcés ; la résistance apparaît la plus grande, indiqué par la plus faible proportion des décès, chez les con-

damnés aux fers provenant de l'armée. On notera la prédominance de la mortalité féminine dans toutes les catégories, principalement dans celle des travaux forcés : la haute criminalité n'implique donc pas chez la femme, d'une manière générale, la possession des attributs d'une résistance constitutionnelle toute virile.

Proportion p. 100 de la mortalité par rapport à la population moyenne des catégories dans les maisons centrales (Tardieu) :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés aux travaux forcés..	5,79	7,79
— à la réclusion.......	5,16	7,36
— correctionnellement.	5,34	5,55
— aux fers...........	2,28	

Sur 1,319 décès enregistrés dans les maisons centrales, chez les adultes de l'un et de l'autre sexe, on en compte 345 occasionnés par maladies aiguës (hommes 247, femmes 78), et 974 occasionnées par maladies chroniques (hommes 769, femmes 205). Les causes de mort les plus fréquentes sont ainsi réparties :

	Hom.	Fem.	Ensemble.
Phthisie pulmonaire..............	344	78	422
Maladies de l'estom. et de l'intestin.	165	43	208
Pleuro-pneumonie...............	133	60	193
Fièvre typhoïde..................	42	35	77
Malad. du cerveau et de la moelle.	57	15	72
— des bronches et du larynx..	53	3	56

	Hom.	Fem.	Ensemble.
Hydropisies......................	44	4	48
Scrofules........................	36	10	46
Maladies du cœur et du péricarde..	28	8	36
Péritonite[1]....................	23	12	35

D'après une statistique de Chassinat, les chances annuelles de mort, étant égales à 1 dans la vie en liberté, seraient égales à 3,84 pour les forçats, dans les bagnes, et, dans les maisons centrales, à 5,09 pour les hommes, à 3,59 pour les femmes (résultats sensiblement éloignés des chiffres précédemment recueillis); dans les bagnes, les chances de mort sont plus grandes entre trente et quarante ans; dans les maisons centrales, à l'époque de la puberté dans les deux sexes; la vieillesse se trouve moins bien du bagne que des maisons centrales. « C'est, en général, dit Tardieu, pendant la première année, que la mortalité est le plus considérable dans les bagnes, plus tard dans les maisons centrales. Les habitants de la campagne, les individus employés à l'exploitation du sol, d'un autre côté, les soldats, les marins et, en même temps, les vagabonds, les mendiants succombent en beaucoup plus grand nombre, toutes choses

[1] La péritonite revient aussi fréquemment parmi les causes de décès mentionnées chez les forçats. Nous ne nous expliquons pas bien cette fréquence dans la population des bagnes et des prisons, à moins qu'elle ne relève de la tuberculose.

égales d'ailleurs, dans les bagnes, que les condamnés placés dans les autres conditions professionnelles. Viennent ensuite les forçats ayant exercé une profession active, puis les catégories des professions libérales et, en dernier lieu, les ouvriers des diverses professions sédentaires, habitants des villes pour la plupart : leur mortalité est représentée par 121, quand celle des autres catégories est de 130, 147, 151. »

Baer et Raseri ont, comme Chassinat, admis une mortalité inférieure à celle des prisons parmi les condamnés au bagne (Allemagne et Italie). Mais, actuellement, partout où les conditions de l'emprisonnement ont été modifiées suivant certains principes d'hygiène physique et morale, la morbidité et la léthalité ont beaucoup diminué parmi les détenus. Maxime du Camp l'a constaté dans les maisons pénitentiaires de la Seine et le Dr Voisin vient de communiquer à l'Académie de médecine les excellents résultats obtenus, en Belgique, par le système cellulaire, bien compris et bien appliqué.

A l'étranger, Flesch et Lombroso se sont livrés à d'importantes recherches sur les maladies et sur les lésions pathologiques le plus souvent observées chez les criminels après la mort. Ces recherches nous permettent de compléter l'étude que nous venons de faire sur les forçats de nos anciens bagnes. — Déjà nous avons mentionné la

fréquence des *altérations méningo-encéphaliques*, chez un certain nombre de criminels. Aux exemples que nous avons rapportés, nous pouvons ajouter le résultat des observations de Virgilio, « qui, sur 194 individus atteints de maladies chroniques, avait trouvé une quantité proportionnelle énorme d'épileptiques (5 à 6 p. 100), d'ataxiques et de choréiques, surtout chez les voleurs, comparés aux homicides » (Lombroso). — La distribution du sang a les conséquences les plus grandes sur les conditions de l'innervation, et, là où celle-ci annonce une perversion ou une souffrance, bien souvent le *cœur* est malade. On a signalé des altérations de cet organe chez les fous et les idiots, et l'on sait que les cardiaques présentent assez communément des troubles du caractère et de l'intelligence (d'Astros, Wilkowski, etc.) [1]. Sur 50 autopsies de criminels, Flesch a rencontré des affections du cœur dans presque la moitié des cas et, en comparant les chiffres recueillis par ce médecin avec ceux que Hayen a recueillis

[1] Hillairaud, jugé à Madrid à la suite d'une tentative d'assassinat sur Bazaine, était sujet à des accès de folie (tantôt érotique, tantôt patriotique); il présentait une atrophie du bras gauche d'origine médullaire et offrait les symptômes d'une affection cardiaco-aortique.

Noter, avec le Dr Castello, que le genre de vie des prostituées (qui fournissent un fort contingent à la criminalité) mène chez elles des cardiopathies larvées, fonctionnelles, plus ou moins liées à des lésions cérébro-spinales.

d'autre part chez des aliénés, Lombroso a pu dresser le tableau suivant :

	Honnêtes.	Fous.	Criminels.
Hypertrophie du cœur......	16,0 0/0	10,0 0/0	11,0 0/0
Atrophie du cœur.........	1,2	3,1	11.0
Dégénérescence graisseuse.	3.6	5,2	9,0
Insuffisance valvulaire.....	3,1	3,6	17,0
Adhérences péricardiques..	2,1	2,6	2,0
Affections du cœur en gén.	25,0	26,0	50,0

« ce qui démontre chez les criminels, dit le savant italien, une curieuse supériorité d'insuffisances valvulaires et d'atrophies cardiaques, et une plus grande analogie avec les fous qu'avec les sains dans l'adiposis et dans l'hypertrophie du cœur ». — Non moins intéressantes à relever sont les altérations du *foie* et de l'*estomac*, organes qui exercent une influence indirecte sur l'encéphale, par les modifications mécaniques ou réflexes, qu'ils apportent dans la circulation et traduisent l'état de dégénération des individus avec leurs habitudes alcooliques. Dans 50 autopsies de criminels, Flesch a trouvé 6 fois seulement le foie dans un état normal (88 fois sur 100, des altérations ainsi réparties : infiltration et dégénérescence graisseuse, 29,4 p. 100 ; atrophie, 9,8 ; hypérémie avec stase biliaire, 9,8 ; tuberculose, 9,8 ; cirrhose, 9,8 ; hypertrophie, 1,9 ; état muscade, 7,8 ; état carcinomateux, 3,9 ; état amyloïde, 1,9 ; hépatite parenchymateuse avec péri-

hépatite purulente, 1,9) et dans 35 autopsies, seulement 15 estomacs normaux (57 fois sur 100 lésions stomacales, catarrhes, cancers, ulcères, etc.). Lombroso, dans ses séries italiennes, relève des lésions hépatiques et gastriques, suivant une proportion très inférieure à celle de la série allemande de Flesch. La phthisie pulmonaire est très fréquemment mentionnée dans les rapports des inspecteurs des prisons aux Etats-Unis.

Quelques lignes sur l'état des *organes génitaux.* Knecht, sur 1214 criminels allemands, a rencontré le phimosis congénital chez 51 [1], un arrêt de développement des testicules ou du pénis chez 29 [2], l'épispadias chez 2 et l'hypospadias chez 5. Marro, dans une autre série, mentionne des anomalies génitales, dans la proportion de 2 p. 100 chez les individus condamnés pour coups et blessures, de 2,6 chez les escrocs, de 5,0 chez les violateurs et de 1,0 chez les voleurs. Les statistiques manquent pour les femmes. (Lombroso mentionne seulement 9 examens, qui firent constater 7 fois des altérations aux ovaires ou à la matrice) ; mais, comme chez elles

[1] Le phimosis congénital est fréquemment la cause d'habitudes onaniques chez les jeunes sujets.

[2] Cet arrêt, coïncidant d'ordinaire avec un développement féminin, est souvent l'apanage des pédérastes passifs, si communs parmi les jeunes vagabonds et les petits voleurs.

la criminalité et la prostitution marchent ordinairement de pair, on peut logiquement admettre que la même fréquence des anomalies et des états morbides, qu'on a signalés chez les filles publiques, doit aussi se retrouver dans certaines catégories de condamnées. Lombroso a constaté, chez beaucoup de criminelles, l'extrême abondance des poils au pubis [1].

Si maintenant nous tentons d'apprécier la résistance et la morbidité particulière des condamnés de toutes races, transportés loin de leur milieu d'origine, ou d'habitat, nous avons à les considérer dans deux conditions principales :

a. — Au début des colonisations européennes, beaucoup de condamnés vont peupler les pays nouvellement découverts ou occupés, déportés libres ou presque libres, ordinairement, au milieu d'émigrants pauvres, de flibustiers et d'aventuriers de toutes sortes, qui ne valent guère

[1] Chez les prostituées et aussi chez beaucoup de criminelles, la voix est rauque et comme masculine. Mais c'est là un résultat d'habitudes complexes, parmi lesquelles l'alcoolisme joue certainement un grand rôle. Nous ne saurions nier qu'il existe des rapports entre le développement des organes vocaux et celui des organes génitaux. Nous admettons bien l'influence de ceux-ci sur les premiers, dans une large mesure; mais nous hésitons à admettre, comme aussi légitimement démontrée, l'influence inverse, avec cette opinion des frères de Goncourt (la Faustin; Sophie Arnould), que chez toutes les chanteuses, déclamatrices, etc., les organes génitaux sont très développés et que les goûts lesbiens, fréquents dans cette catégorie de femmes, en paraissent être la conséquence naturelle.

mieux, physiquement et moralement, que les gens déclarés criminels de par jugement légal. L'agglomération par des sélections successives, souvent aussi par des croisements avec les races indigènes ou des noirs affranchis, finit par constituer un tout homogène, où les tendances et les aptitudes se fusionnent, et elle rentre dès lors dans les conditions communes.

b. — Les condamnés transportés ne sont admis que graduellement et après un temps d'épreuve à leur complet mélange avec la population préexistante. Cette condition suppose un milieu de civilisation métropolitaine plus ou moins avancée, dans lequel les condamnés retrouvent momentanément une partie des influences de la prison et du bagne ; leur morbidité et leur léthalité sont alors toujours supérieures à celles du personnel libre dans le même milieu. Elles sont considérables, dans les colonies insalubres, comme la Guyane, où, pour ne parler que des décès occasionnés par l'endémie palustre et l'endémo-épidémie amarile, Orgéas a pu établir les chiffres proportionnels suivants [1] :

[1] Mais il est étrange que, pour soutenir la thèse anti-anthropologique et anti-historique du non-cosmopolitisme de l'homme (de l'homme aryen), l'auteur ait pris pour base de ses recherches une population soumise aux pires conditions de l'acclimatement !

	Paludisme.	Fièv. jaune.
Européens libres	18,1	46,6
— transportés	38,1	4,5
Nègres et métis	14,3	0,5
— transportés	16,5	0,0
Arabes transportés	29,7	2,4
Indous transportés ou immigrants	16,5	3,3
Chinois et Annamites	13,5	5,4

Proportion p. 100 du nombre total des décès. (Orgéas, malheureusement, n'a pas donné de rapports proportionnels à l'effectif moyen [1].)

Les chiffres sont plus favorables et plus encourageants, au point de vue d'un acclimatement et par conséquent d'une réforme moralisatrice par la colonisation, dans les régions salubres, comme la Nouvelle-Calédonie. Brassac a dressé à cet égard des statistiques très instructives [2]. Pour la période décennale 1865-75, la mortalité pathologique, chez les transportés, a été de 3,7 p. 100 de l'effectif annuel moyen et elle s'est ainsi décomposée :

Affections intestinales	40 p. 100 des décès
Maladies des voies respiratoires	15.6
[Phthisie pulmonaire	12,6]
Fièvre typhoïde	8.0
Affections du foie	2.5
Scorbut	9.2
Anémie	9.3

[1] D'après l'*Annuaire statistique de la France* pour 1887, sur 24,170 transportés introduits à la Guyane, de 1852 à 1883, l'on compterait 12,148 décès et 3,140 disparus ou évadés.

[2] Com. au Cong. d'Amsterdam (1883). Cependant l'an. stat. de la France pour 1887, porte à 3263 le nombre des décès sur

(On remarquera que, si les décès par affections des organes digestifs sont plus communs qu'en France, en raison de l'endémicité de la dysenterie et de l'hépatite, la mortalité est réglée en même temps, comme dans nos prisons, par une certaine fréquence des maladies constitutionnelles et de la phthisie pulmonaire.) De 1879 à 1882, malgré une augmentation énorme de l'effectif, la mortalité tombe à 2,5 : les décès par maladies de l'intestin et du foie diminuent, mais ceux par maladies des organes respiratoires augmentent : maladies de l'intestin, 17,3 p. 100 des décès ; maladies des voies respiratoires, 31,4 ; fièvre typhoïde, 5,0 ; hépatite, 5,0. Dans la troupe, au cours de la même période, la mortalité par dysenterie est insignifiante; celle due aux maladies des voies respiratoires est de 23 p. 100 et celle par fièvre typhoïde, de 51 : en huit années (1875-82), sur un effectif oscillant entre 1,100 et 1,600 hommes, la mortalité générale est de 1,9 p. 100.

un effectif total de 12,209 transportés introduits à la Nouvelle-Calédonie, chiffre de léthalité qui ne concorde guère avec les résultats mentionnés d'après les statistiques médicales.

CHAPITRE II

LA PSYCHOLOGIE CHEZ LES CRIMINELS

L'homme est soumis aux lois d'une organisation physique, que domine, en ses moindres détails, l'appareil encéphalique : le cerveau résume tout son être.

Cet être doit s'entretenir en sa propre individualité et en son espèce. Un certain *mouvement*, comme une vibration de l'organisme, qui retentit plus ou moins vaguement ou plus ou moins nettement jusqu'au cerveau, et qu'on appelle *besoin*, l'avertit à chaque instant des conditions à satisfaire pour assurer ce double entretien. Le besoin a-t-il son origine dans quelque organe de la vie de nutrition, on le désigne sous le nom d'*appétit;* a-t-il son origine dans l'organe cérébral, on le désigne sous le nom de *sentiment*.

Le besoin peut naître d'impressions, qui elles-mêmes sont engendrées par des influences ex-

trinsèques : la vue ou l'odeur d'un mets savoureux met en appétit l'homme qui jusqu'alors n'éprouvait pas la faim ; l'intimité soudaine d'une femme agréable ou seulement la contemplation d'un joli portrait met en sentiment tendre l'homme qui jusqu'alors n'avait point compris l'amour.

Les sentiments sont les besoins cérébraux : ils commandent, dans une large mesure, à l'activité cérébrale et, à leur plus haute expression, commandent à tout l'être, sous le nom de *passions*.

Les sentiments mettent en jeu l'*instinct* et l'*intelligence*, que nous ne saurions séparer (l'instinct est une intelligence ébauchée ou restreinte, qui n'a point encore eu pleine conscience d'elle-même ou l'a perdue peu à peu par l'abandon à l'automatisme des habitudes). L'instinct et l'intelligence sont l'intermédiaire entre les sentiments, qui exigent, et les centres d'impulsion, qui font exécuter. L'instinct, au début de l'être, apparaît comme l'humble servant des sentiments, eux-mêmes à peine différentiables du simple appétit d'ordre végétatif : il éveille sans bruit les activités secondaires qui vont coordonner les mouvements propres à les contenter, et ces mouvements se produiront comme machinalement. Mais à mesure que l'être se perfectionne, l'instinct se transforme en se développant, il devient intelligence. Celle-ci demeure subordon-

née au sentiment ; mais elle ne lui obéit plus en aveugle ; c'est bien encore une servante, mais une servante-maîtresse, qui pèse les raisons du besoin, et, selon les résultats du jugement, laisse libre carrière à ses exigences, les réduit ou les arrête. Car, au plus haut degré de l'évolution humaine, telle que la crée l'état social, les sentiments de l'être ne peuvent plus trouver toujours une satisfaction complète et libre, sans apporter une entrave à la satisfaction des sentiments d'autrui, et, comme le respect mutuel est le fondement de la vie collective, comme une Société a sa raison d'être, précisément parce qu'elle est la meilleure condition de sauvegarde des intérêts humains, l'intelligence tend à dominer le sentiment de toute la puissance d'une activité réglée sur une activité brute.

C'est alors que se montrent les sentiments modifiés et plus ou moins conventionnels dits *sentiments moraux*. Ce sont, en réalité, des sentiments, sinon entièrement factices, du moins façonnés dans un but social, aux dépens des sentiments rudimentaires, par l'intelligence ou la raison, et déguisés sous les épithètes abstraites du métaphysisme philosophique et religieux.

Le sentiment moral, voilà donc ce qui va dominer l'existence du civilisé, de l'homme social.

Mais le sentiment, en ses exigences primitives

et brutales, n'abdique pas tous ses droits. Soit que l'intelligence fléchisse, à un certain moment, devant ces exigences, soit qu'elles deviennent par elles-mêmes si fortes, qu'elles surmontent leur régulatrice ordinaire, il entraîne parfois l'homme en dehors des voies conventionnelles, qu'il a subies, plutôt qu'acceptées. Le maître reparaît, brise l'obligation à laquelle il a jusqu'alors semblé se soumettre, et le *crime*, ce qu'on est convenu d'appeler de ce nom, est la conséquence de la rupture du contrat.

La satisfaction d'un besoin, d'un sentiment, suppose nécessairement un acte. Cet acte, c'est le besoin qui le commande, c'est l'instinct ou l'intelligence qui le coordonne et l'adapte au but. Des organes cérébraux particuliers, les *centres impulsifs*, le font exécuter servilement par d'autres organes, dits neuro-musculaires.

Dans cette chaîne, où est la *volonté?* Nous ne l'entrevoyons guère. Nous ne découvrons qu'un ordre, émané d'un sentiment, réglé par l'intelligence, exécuté par l'appareil incito-moteur. Ce qu'on appelle la volonté résulte d'une série d'opérations fort complexes, entre les divers modes de l'activité cérébrale, mais n'exprime aucun d'eux en particulier. Dans la *folie du doute*, où l'intelligence garde l'apparence de l'intégrité, il y a impuissance de passer à l'acte, comme, en d'autres cas, où le raisonne-

ment semble aussi bien intact, il y a impossibilité d'empêcher l'acte. Faut-il rechercher l'explication de ces faits dans l'absence d'une volonté propre? Nullement. Un acte voulu, pour employer l'expression consacrée, ne peut s'exécuter, alors que les agents nécessaires à son accomplissement paraissent posséder toute leur capacité fonctionnelle, parce que, entre certaines voies qui mettent en rapport les territoires délibérants et les territoires incitateurs, il existe une lacune dans la transmission. Un acte s'exécute malgré l'intervention de l'intelligence : c'est que le centre incitateur, dans une sorte d'éréthisme, n'est plus en état d'être commandé par celle-ci, ou que la puissance d'un sentiment, refoulant l'intervention de l'intelligence, met directement en jeu l'appareil, chargé de satisfaire au besoin. La vue d'un objet ardemment désiré, au point de s'imposer à l'esprit comme nécessaire, peut alors entraîner à des actes que la raison condamne, que la morale qualifie de fautes et le Code, de délits, mais qui ne sont que l'exécution presque fatale d'une impulsion anormale, plus ou moins directement sollicitée par un stimulus extérieur. Où l'anomalie dépasse-t-elle les limites d'un simple accident physiologique et devient-elle le symptôme d'un état morbide ? Cela n'est point toujours facile à dire. Un sujet accomplit un acte sous l'influence sug-

gestive : ce n'est pas parce qu'il y a eu comme une substitution d'une volonté étrangère à la sienne, mais parce que son intelligence, son idéation s'est mise à l'unisson d'une activité cérébrale extrinsèque, à la remorque d'une évolution qui lui donne le change sur un besoin, un sentiment; l'impulsion à laquelle obéit l'hypnotisé succède à un travail psychique latent, comme celui qui peut se produire au cours de certains rêves ; l'acte découle d'une impression élaborée par le cerveau, mais l'élaboration reste inconsciente, sans liaison avec les idées régulièrement formées antérieurement, et le résultat contraste avec les tendances et les allures habituelles de l'individu. Combien d'autres sollicitations, toujours extrinsèques, les unes d'ordre physique, les autres d'ordre sociologique, sont encore susceptibles de bouleverser momentanément la sphère de l'idéation, d'appeler l'incitation à des mouvements sans relations appréciables avec l'intelligence ou la raison !

Nous consentons, pour la commodité du langage, à désigner, sous le nom de *volition,* le rapport plus ou moins conscient qui relie l'impression, la perception d'un besoin, le développement d'un sentiment, à l'incitation exécutrice de l'acte ultime, réclamé par ce besoin, par ce sentiment. Nous admettrons que, de l'ensemble des volitions habituelles, ainsi comprises, naît le

caractère, sorte de résultante des modalités cérébrales individuelles [1]. Mais nous n'avons pas à compter avec une volonté, fonction spéciale d'un centre spécial, que, jusqu'ici, l'analyse physiologique n'a pas démontré.

Si la volonté disparaît, la liberté s'efface et avec elle la responsabilité des actes ! Il est incontestable, selon nous, que l'être humain n'est pas aussi libre de sa personnalité qu'on l'a prétendu. Il n'a sur son milieu qu'une influence minime et ce milieu a sur lui, sous mille formes et à chaque instant, l'influence la plus considérable. Néanmoins, il possède un pouvoir de réaction suffisant pour assurer ses besoins, réaliser tout ce qu'il sait du but de sa création, vivre pour lui-même et pour son espèce. Il a tout juste assez de *libre arbitre*, de spontanéité propre, pour se conduire dans la voie qui lui permet le mieux de se conserver et de conserver les siens, c'est-à-dire dans celle qui aboutit aux relations de collectivité. L'homme a la notion du bon et du mauvais que sa cérébralité engendre, dans l'intérêt ou contre l'intérêt de son individualité ou de la

[1] « La volition est un état de conscience final, qui résulte de la coordination plus ou moins complexe d'un groupe d'états conscients, subconscients ou inconscients (purement physiologiques), qui tous réunis se traduisent par une action ou un arrêt (l'arrêt n'est lui-même qu'une action négative). La coordination a pour facteur principal le caractère, qui n'est que l'expression psychique d'un organisme individuel. » (Ribot.)

collectivité à laquelle il appartient. Cette notion n'est point séparable de l'intelligence elle-même; elle est tout ce que nous reconnaissons de la *conscience*[1] : elle reste vague, tant que l'intelligence reste au degré de l'instinct, devient plus nette à mesure que l'intelligence se développe; elle s'émousse et s'obscurcit par l'abandon du centre noble à l'espèce d'automatisme que détermine à la longue la répétition fréquente des mêmes actes, ou le défaut de l'appréciation des impressions, qui doit régler les actes. La volonté n'est qu'une apparence trompeuse, qui exagère notre force avec nos responsabilités, sert de pivot à la morale métaphysique et religieuse, masque la pression des mieux doués sur les plus faibles. Qu'on la conserve encore, ainsi que l'idée religieuse, pour aider à la direction des troupeaux humains, nous le comprenons sans l'admettre; mais que cette fiction s'évanouisse devant toute philosophie positive et indépendante, ou plutôt que la volonté se réduise à une simple modalité de l'intelligence qui, par la compréhension qu'elle donne de l'utilité des actes, les doit diriger dans un sens ou dans un autre, sans l'intermédiaire d'une faculté

[1] Ce n'est pas la conscience comme l'entendent beaucoup de gens. Nous partageons à ce sujet les idées de Schopenhauer. La conscience selon l'esprit du monde se décompose en plusieurs éléments, « environ 1/5 de crainte des hommes, 1/5 de craintes religieuses, 1/5 de préjugés, 1/5 de vanité, 1/5 d'habitude... »

capable de dominer jusqu'à la raison, de l'annihiler même. On veut, parce qu'on a un motif de vouloir : c'est reconnaître que la raison suffit à déterminer l'acte. L'appréciation de l'utilité des actes est une nécessité pour l'être humain, et cette faculté, inhérente à son organisation cérébrale, lui confère une liberté relative, au milieu des influences qui provoquent l'impression, mettent en éveil les centres incitateurs.

D'après ce qui précède, faudra-t-il abolir et la morale et le droit ? Non certainement. Avec ses moyens d'appréciation limités, l'homme a compris de bonne heure la nécessité de lois conventionnelles. qu'il s'est imposées à lui-même. Il a créé la morale pour les individus, le droit pour les collectivités, et ce qu'il a établi avec sa liberté réduite, il peut l'observer avec cette même liberté toute proportionnelle. Le bien faire existe donc à côté du mal faire, le crime ou le délit à côté de l'honnêteté. Mais celle-ci serait mal venue à exalter ses mérites, avec l'appoint qu'elle recherche dans une volonté propre toute-puissante et dans un libre arbitre illimité, autant qu'à exagérer, d'après ces mêmes facteurs, l'horreur et la répressibilité des actes qu'elle attribue à la faute [1]. Tous ceux qui se conduisent bien, selon

[1] Les écrivains catholiques sont quelquefois... bien étonnants en leurs efforts pour concilier la prédestination avec le libre arbitre illimité qu'ils soutiennent ! Saint Augustin, dans ses

la loi de l'utilité générale, qui est aussi celle de la véritable utilité individuelle, ne sauraient prétendre au piédestal ou au temple! Tous ceux qui se conduisent mal, selon la même loi, croyant qu'il y a pour eux avantage à séparer leurs intérêts individuels des intérêts communs, ne sauraient toujours être condamnés aux pires châtiments, sans injure à l'humanité. Dans un même milieu, où s'agitent pêle-mêle, ignorants de leur primitive origine comme de leur destinée dernière, plus ou moins sous la dépendance des agents physiques, des êtres d'autres espèces et de leurs semblables, les hommes sentent, appré-

Confessions, ne semble guère regarder sa naissance comme le fruit d'une volonté toute profane de ses parents, lorsqu'il parle aussi dédaigneusement « des deux personnes dont Dieu s'est servi pour le faire naître ». Qu'il ramène à la même puissance « son instinct de petit enfant de ne vouloir pas prendre plus de lait qu'elle ne lui plaisait de lui en donner », soit! Mais avec quel sans-gêne il se débarrasse de toute reconnaissance envers ses nourrices, en ajoutant (c'est à Dieu qu'il s'adresse) : « C'est vous qui inspiriez à celles qui me nourrissaient, la volonté de me donner ce qu'elles recevaient de vous. Car elles se portaient par une affection bien réglée à me donner avec plénitude ce qu'elles recevaient de vous avec abondance, et elles se soulageaient en me le donnant. » N'est-ce pas avouer l'*apparence* de cette volonté prétendue omnipotente, l'impulsion déduite immédiatement du besoin, sous la surveillance de l'instinct ou de l'intelligence! Quelle raison, après cela, le même père a-t-il de s'accuser, comme d'un méfait, « qui méritait d'être repris », d'avoir quelquefois sucé trop gloutonnement le sein de ses nourrices! Et penser que, pour une doctrine roulant autour de pareilles niaiseries, l'homme a détruit, brûlé et déchiqueté à la façon des bêtes fauves, sans égard pour l'âge et le sexe, un si grand nombre de ses semblables!

cient, agissent diversement : les criminels sont ceux qui ne sentent pas, n'apprécient pas, n'agissent pas... comme les autres, par rapport aux conventions sociales, et à la moralité moyenne de leur collectivité.

Recherchons quelles sont les modalités propres de leur cérébralité.

Sensibilité générale et spéciale, activité réflexe.

Les activités cérébrales se manifestent à l'occasion d'impressions de causes externes, internes ou mixtes. Ces impressions supposent l'ébranlement immédiat d'organes doués de sensibilité, puis, par continuité ou par voie réflexe, amènent celui des centres psychiques. L'acte ultime est le résultat du jugement porté par ces centres sur l'impression initiale : il se rattache à l'impulsion coordonnée qu'ils provoquent. Nous étudierons donc, chez les criminels, la sensibilité et l'activité réflexe, les sentiments, l'intelligence et l'impulsivité.

On admet généralement que la *Sensibilité générale* est amoindrie chez les criminels. Lombroso en voit la preuve dans le grand nombre de blessures que présente leur corps, surtout dans la fréquence et l'étendue des tatouages, qu'on rencontre chez le monde des prisons. On sait com-



Fig. 16. — Pranzini.

(D'après une photographie d'E. Appert.)

L'auteur des crimes de la rue Montaigne, mars 1887 (assassinat de la fille Renaud, de la bonne et de l'enfant de cette dernière, vol de bijoux et tentative d'effraction après le triple meurtre). Don des langues, avec intelligence moyenne, développement facial prédominant sur le développement cranien (cerveau pesant 1,280 gr.), sensualité et contentement de soi-même dans l'expression physionomique. Signalement anthroponétrique : taille $1^m,69$; envergure ou longueur des bras étendus $1^m,70$; tête : longueur 192 millim., largeur 155 ; longueur du pied 248 millim. ; longueur du doigt médius 109 millim. ; couleur des yeux : châtain verdâtre ; particularités : se ronge les ongles.

bien l'opération du tatouage est pénible et douloureuse. Mais, pour en bien reconnaître la valeur au point de vue qui nous occupe, il faudrait faire la part de la dose de stoïcisme qu'un bandit peut affecter, au milieu de ses congénères, par cynisme ou par vanité. Les criminels aiment la pose et les tatouages sont pour eux un brevet toujours visible de leurs prouesses, une protestation permanente ou un défi à la société ; ce sont des parchemins qu'ils ont à acquérir au prix d'une souffrance inavouée, sous peine de mentir à leur réputation. C'était aussi par amour-propre, mais par amour-propre ayant meilleur mobile, que nos soldats et nos marins se soumettaient autrefois à une semblable opération. Cette mode a presque disparu dans nos armées de terre et de mer, mais non dans leurs bas-fonds : les disciplinaires la gardent soigneusement, et sous des attributs qui découvrent trop bien les analogies de leur caractère avec celui des détenus de nos prisons. Personne n'ignore que le tatouage est en usage chez beaucoup de peuples incivilisés ou peu civilisés, en même temps que d'autres opérations très douloureuses, qui, comme lui, sont l'attribut de certaines situations privilégiées (ablations de dents ou de doigts, mutilations diverses). Ainsi que les sauvages, les criminels savent, par la toute-puissance de l'amour-propre, montrer une insensibilité singu-

lière devant les plus cruels tourments. Il fallait certainement autre chose qu'un simple amoindrissement de la sensibilité générale, pour permettre à quelques-uns des plus sombres héros de nos vieilles chroniques judiciaires, de supporter, même avec la seule apparence de l'impassibilité, les raffinements de torture inventés par de pieux pasteurs de peuples ou de zélés magistrats [1] !

Cette résistance de la chair pouvait aussi reconnaître pour cause une sorte d'état d'hypnose, ou de suggestion, comme chez les martyrs extatiques : au moyen âge, le truand ne dédaignait pas les *secrets diaboliques* qui le devaient protéger dans les circonstances difficiles, et plus d'une sorcière brûlée vive, pour la plus grande exaltation de la sainte religion et de la sottise humaine, mourait en vociférant qu'elle ne sentait pas les flammes. Aux Antilles les nègres condamnés au fouet prétendaient demeurer insensibles aux coups, s'ils parvenaient à dissimuler, en quelque endroit de leur corps, une petite branche de l'arbuste à sous-marqués (*cassia emarginata*). Enfin, dans plus d'un cas, hélas ! l'insensibilité

[1] On a prétendu que le supplice du pal avait été inventé par un pape; mais il existait chez les Romains de l'antiquité. Quant au supplice de la roue, il a été emprunté à la douce Allemagne, et introduit chez nous, sous François Ier, par le chancelier Poyet, magistrat flétri pour ses malversations.

du criminel n'a dû être que l'insensibilité morbide du malheureux aliéné [1] !

Les forçats n'étaient pas insensibles à la souffrance. Ils la redoutaient même plus que la mort. L'un deux, condamné à recevoir 50 coups de corde, s'écriait effrayé : « Mais c'est plus douloureux que 50 coups de guillotine ! on souffre pendant et après [2] ! » Mis en demeure de choisir entre l'un ou l'autre châtiment, peut-être eût-il opté pour le dernier. Mais ces hommes n'en étaient pas moins, pour la plupart, amoindris dans leur

[1] Lombroso raconte qu'un assassin ne pouvant obtenir du directeur de sa prison qu'il demeurât renfermé à l'expiration de sa peine, « se déchira les intestins avec le manche d'une grande cuillère, puis remonta tranquillement l'escalier et rentra dans son lit, où il expira peu d'instants après, sans avoir fait entendre un seul gémissement ». Cet assassin n'était-il pas un malade et n'aurait-on pas quelque raison de le rapprocher de ce cordelier qu'on allait exécuter comme criminel et qu'on reconnut assez à temps comme un fou, qui, dans sa prison, s'ouvrit le ventre par amusement et se mit à étaler ses intestins sur ses genoux « pour mieux les examiner ». (Art. *Ermite*, Enc., Paris, 1791.)

A l'insensibilité des criminels, il faut rattacher la *dysvulnérabilité* signalée par Benedickt, et grâce à laquelle ils surmonteraient des traumatismes, mortels pour beaucoup d'autres. Lombroso en cite plusieurs exemples et nous avons entendu maintes fois, à Brest, Marcellin Duval répéter avec complaisance l'histoire d'un forçat éventré d'un coup de baïonnette et qui guérit très vite, malgré l'issue au dehors d'une assez grande portion de l'intestin (il n'était pas question d'antiseptie à cette époque : l'on dut se borner à réduire, puis à coudre).

[2] La bastonnade s'appliquait avec une forte corde goudronnée et non avec un bâton. Presque toujours elle conduisait le patient à l'hôpital et quelquefois était suivie de mort. « Quillien

sensibilité physique. C'est dans cette modalité de leur organisme qu'il faut sans doute rechercher la cause de leur résistance aux misères du bagne, de la façon dont ils supportaient le froid et la pluie, étant aussi mal vêtus et aussi mal nourris, dans nos climats du nord, de celle dont ils supportent les ardeurs du ciel tropical dans les colonies de transportation [1]. Nous verrons que de cette insensibilité physique découle en grande partie l'insensibilité morale. Notons seulement ici un fait qu'on retrouve signalé dans les races inférieures et qui explique peut-être la rigueur de certaines législations. A des hommes reconnus de rude écorce, on a voulu proportionner l'atrocité de la peine au degré de la résistance et l'on a cru triompher par la torture des constitutions rebelles à des châtiments trop doux [2]. Lauvergne estime que de tels procédés étaient

Yves, entré pour bastonnade, mort le troisième jour. L'examen du cadavre a fait voir qu'il n'y avait aucune lésion aux organes thoraciques, bien que la contusion des parties extérieures ait été étendue et profonde. Cet homme, qui a succombé trois jours après la punition, a éprouvé des accidents cérébraux et a présenté un engorgement évident des vaisseaux de l'intérieur du crâne. » (*Archives médicales du bagne de Brest*, juin 1826.)

[1] Autres formes de la dysvulnérabilité.

[2] Sans remonter bien loin, lire à cet égard le célèbre ouvrage de Bodin (*L'art de faire parler les démons*) et les divers commentaires sur l'ordonnance criminelle de 1670. La Chine, ce pays de l'ingéniosité dans l'horrible, continue à traiter les criminels avec une rigueur inouïe, même dans une race éminemment cruelle : les brigands de forte trempe parviennent cependant à lasser la barbarie des juges, à se taire au milieu

nécessaires pour les grands criminels et prétend que leur suppression a augmenté le nombre de ceux-ci ! Heureusement que la société, aujourd'hui mieux inspirée, ne cherche plus à abattre ses délinquants par la douleur physique. Au lieu de lutter contre une insensibilité, qui est la marque d'une organisation trop abrupte, à coups de tenailles et de chevalets, elle vise à reprendre l'organisation elle-même, afin de se conserver un membre encore susceptible d'amélioration. Et cela vaut infiniment mieux [1].

Lombroso et Marro ont essayé de mesurer expérimentalement le degré de la sensibilité générale (ou topographique) et de la sensibilité à la douleur ; ils ont trouvé que, chez les criminels, la première était amoindrie de plus d'un sixième et la seconde de près de deux cinquièmes par rapport aux chiffres moyens relevés chez les individus ordinaires.

La sensibilité spéciale offrirait aussi d'importantes modifications.

Le *tact* est obtus à divers degrés dans une proportion de 44 p. 100, quand, chez les non cri-

des tourments, et, pour s'assurer contre toute faiblesse qui les entraînerait à un aveu, après leur capture, ils s'exercent, pendant qu'ils sont en liberté, à supporter stoïquement des tortures volontaires, au récit du P. Huc.

[1] Il y a pourtant encore des échafauds et la torture morale du secret vaut presque certaines tortures physiques d'autrefois, pour les simples prévenus.

minels, il ne l'est que suivant une proportion de 29. Presque normal chez les escrocs et les voleurs il est surtout diminué chez les meurtriers. Ramlot et Warnots, dans leur enquête anthropologique à la prison cellulaire de Louvain, ont trouvé la sensibilité tactile obtuse 38 fois sur 66 sujets particulièrement examinés.

La *vue*, chez les délinquants, présente souvent moins d'acuité, avec divers troubles, tels que l'amblyopie, l'amaurose, le daltonisme, etc. Dans la série de Bono, on note une acuité supérieure 49 fois sur 100 ; mais le daltonisme se rencontre dans une proportion 2 fois plus grande que chez les personnes honnêtes. Holmogrenn et Biliakow ont aussi relevé la forte proportion des daltoniques et l'infériorité de l'acuité visuelle chez les criminels, principalement chez les meurtriers. Sur 26 sujets étudiés par Ramlot et Warnots, il se rencontra 21 emmétropes, 7 hypermétropes, 3 myopes et 5 astigmatiques. Les observations d'Ottolenghi lui ont donné des résultats analogues. Fréquentes étaient les maladies oculaires sur les statistiques médico-chirurgicales de l'ancien bagne de Brest.

L'*ouïe* offrait une moindre accuité chez les criminels russes que chez les soldats de même nationalité, observés par Biliakow et, parmi les premiers, la surdité existait dans une proportion de 6 p. 100.

L'*olfaction* est-elle diminuée ? On ne le saurait dire. Lombroso rappelle seulement, à cet égard, la curieuse statistique de Venturi sur l'usage du tabac en poudre : tandis que l'habitude de priser se rencontre, chez les normaux, dans la proportion de 14,3 p. 100 (hommes) et de 1,5 (femmes), elle se retrouve, chez les délinquants, dans la proportion de 45,8 (hommes) et de 15,9 (femmes).

On pourrait tout aussi bien interpréter, dans le sens d'une obtusion relative de la *sensibilité gustative*, l'appétence habituelle des délinquants pour les liqueurs les plus fortes [1].

Enfin, l'acuité du *sens musculaire* serait amoindrie dans une proportion de 38 p. 100, d'après les observations de Ramlot et Warnots.

Par contre, d'après Lombroso, la *sensibilité à l'aimant* et la *sensibilité aux météores* (orages, etc.) seraient plus vives chez le criminel que chez les personnes honnêtes (?).

Toutes ces anomalies de la sensibilité se rencontrent également chez les aliénés, mais dans une proportion moins considérable que chez les criminels. Quelques-unes sont aussi fréquentes chez les incivilisés. On sait quelle insensibilité

[1] Macé, dans ses études sur la police parisienne, cite un cabaret fameux (le *Père-Lunette*), qui devait sa clientèle interlope « à sa spécialité de tord-boyaux ».

les Indiens américains montraient en certaines épreuves, les noirs esclaves au milieu des tourments et, si l'audition a acquis, par l'exercice et l'habitude, une remarquable acuité chez diverses tribus sauvages, adonnées à la chasse, la vue moyenne est ordinairement inférieure, chez les Indiens et les nègres, à ce qu'elle est chez l'Européen.

Mais ce qui doit attirer tout particulièrement l'attention, c'est une sorte de renversement dans l'inégale répartition de la sensibilité et de la force musculaire chez un assez grand nombre de criminels. Plus souvent, et à un plus haut degré que chez les honnêtes gens, les délinquants accusent une moindre sensibilité et une moindre énergie musculaire à droite qu'à gauche, font un usage indifférent des deux mains ou un usage prédominant de la main gauche (*mancinisme*). L'ambidextrie atteindrait son plus haut développement chez les faussaires, « chez tous les criminels à qui l'habileté est nécessaire, et chez les délinquants-nés » (Lombroso). L'égalité fonctionnelle des deux membres supérieurs ou la prédominance de l'un d'eux, avec un développement physique nécessairement corrélatif, serait, d'après Debierre, le résultat d'influences éducatrices. Celles-ci sont peut-être bien réelles chez plus d'un voleur, comme elles le sont dans quelques professions (chirurgiens, maîtres d'es-

crime, etc.). Mais, d'une manière générale, il faut rechercher plutôt la cause du mancinisme dans une modalité anatomo-physiologique transmise héréditairement. Chez les droitiers, les membres droits ne sont pas les seuls organes qui accusent une prédominance relative : les dents, les maxillaires sont plus développés du même côté que du côté gauche et, de ce dernier, traduisent une moindre résistance vitale par une plus grande fréquence des lésions (caries, etc.), ainsi que l'a établi Galippe. Comme l'a démontré Ogle, « le mancinisme résulte de la supériorité de l'hémisphère droit sur le gauche, tandis que, chez l'individu de constitution normale, c'est le gauche qui prévaut ». Lombroso a, d'autre part, noté la plus grande fréquence des asymétries craniennes à gauche, chez les criminels et nous avons dit précédemment que la prédominance relative du crâne droit, notée dans nos séries, supposait une infériorité de l'hémisphère et du crâne du côté gauche [1]. Il est donc probable « que le criminel travaille plus avec le lobe droit, comme l'homme normal

[1] La prédominance latérale gauche est à la prédominance latérale droite comme 56 est à 78. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré, relativement à la répartition latérale des malformations congénitales, infirmités, paralysies, chez les forçats du bagne de Brest, ne nous ont point donné de résultats susceptibles d'interprétation. Nous les reproduisons cepen-

avec le gauche[1] ». Chez l'aliéné, la prédominance fonctionnelle s'observerait plus souvent aux membres du côté droit.

Les *actions réflexes* et *vaso-motrices* ont été étudiées par Lombroso.

Le réflexe rotulien a été trouvé normal 47 fois sur 100, anormal 53 (plus souvent affaibli qu'exagéré). « Les violateurs fournissent un contingent minimum de réflexes faibles et un contingent moyen de réflexes exagérés. Les voleurs dépassent de peu la moyenne générale pour les réflexes faibles et restent inférieurs de peu pour les réflexes exagérés. Chez les fripons, on note un excès notable soit de réflexes faibles, soit de réflexes exagérés. La même chose s'observe sur les vo-

dant. Sur 83 maladies de siège bien déterminé, la répartition se fait de la manière suivante :

		Des 2 côtés.	A droite.	A gauche.	TOTAL
Malformations congénit. ou difform. par af. organ.		2	24	21	47
Paralysies......	(Hémiplégies)	»	11	5	16
	(Paraplégies)	12	»	»	12
Hernies inguinales		4	»	4	8
		18	35	30	83

[1] Les noirs de la côte occidentale d'Afrique accordent une préférence remarquable à l'emploi du membre supérieur gauche pour des actes que nous exécutons avec le membre droit (épaulement du fusil, par exemple).

leurs de grand chemin... Les meurtriers et les fainéants fournissent un contingent de réflexes faibles et de réflexes exagérés... Le défaut de réflexes des deux côtés se montre un peu plus fréquemment chez les vagabonds, fainéants, et chez les escrocs... Parmi les délinquants manquant de réflexe d'un côté ou de l'autre, les épileptiques entrent dans la proportion de 11,53 p. 100 et, en égale proportion, les descendants d'aliénés et les descendants d'alcooliques ; dans la proportion de 7,69 se trouvent les individus avec altérations spinales ou cérébrales... »

L'amoindrissement de l'activité vaso-motrice est mis en évidence, au visage, par l'épreuve morale et l'épreuve physique. Celle-ci, qui consiste dans l'inhalation du nitrite d'amyle et dans l'observation de la rougeur occasionnée par elle, nous semble de valeur assez contestable. Quant à l'autre, qui consiste à noter les changements de coloration, sous le regard ou pendant une réprimande (procédé de Darwin), elle n'offre pas non plus des résultats toujours bien appréciables ; cependant, maniée par un observateur habile, la méthode fournit quelques notions intéressantes. Lombroso, sur 98 jeunes gens criminels, en a rencontré 44 qui ne rougissaient pas.

Sans attacher à tous les détails que nous venons de reproduire une importance uniforme, sans même insister sur la portée exceptionnelle

de quelques-uns, s'ils sont plus tard confirmés par de nouvelles observations, nous pouvons conclure que, chez les criminels, il y a imperfection de l'activité sensitive en ses divers modes. Cette activité étant la condition première des perceptions et des jugements, on prévoit déjà que, dans l'organisme criminel, sentiments et manifestations intellectuelles se dérouleront sous des allures plus basses, plus inégales, moins dégagées des influences de milieu.

Sentiments.

Nous avons dit que nous considérions les sentiments comme des *besoins cérébraux*. Ils se décomposent, à l'analyse, en impressions d'ordres divers, que l'activité psychique perçoit et élabore suivant certaines tendances (*penchants*), inhérentes aux individus et déterminant le caractère. Tout besoin a sa raison d'être originelle dans la nécessité de maintenir l'intégrité d'un organisme : c'est un phénomène banal, qui n'appelle, dans les circonstances ordinaires, que l'intervention routinière de l'activité directrice. Aussi voyons-nous les sentiments surtout en relation avec l'instinct : l'intelligence, à ses premiers degrés, suffit à régler toute évolution et elle n'a à se produire, sous ses formes affinées, que pour enrayer

des impressions trop intenses, prévenir l'entre-choquement de sentiments opposés, en des conditions prévues du milieu social. L'instinct amenant l'acte qui donne au besoin sa satisfaction, on a confondu le sentiment, modalité cérébrale par elle-même inerte, avec l'instinct, modalité cérébrale appelée à le faire sortir de sa passivité. Les relations sont si étroites, entre la *sentivité*, qui marque la tendance, et l'*instinctivité*, qui va la traduire par certains phénomènes, qu'on peut, sans grand inconvénient, désigner sous une même expression, l'influence sollicitant l'action et l'action se déroulant suivant une voie ordonnée. Comme, d'autre part, la voie la plus souvent suivie, sous l'empire de diverses impressions, indique une modalité propre, soit de la sentivité, soit de l'instinctivité, on a dû créer l'expression de *caractère*, pour désigner cette modalité. C'est le caractère qui marque l'individualité dans le sentiment et l'instinct, il est la résultante d'associations cérébrales habituelles et il est souvent pris dans le même sens que les éléments psychiques séparés d'où il dérive. — Un homme éprouve le besoin de voir souffrir et ce besoin est, chez lui, fréquent ou habituel ; cette tendance est traduite par des actes particuliers : il prendra plaisir (car toute satisfaction d'un besoin entraîne une émotivité de jouissance, tandis que l'exigence organique non satisfaite détermine une émotivité de peine),

il prendra plaisir, disons-nous, à torturer un animal, à regarder le sang coulant d'une blessure. Sous la domination de ce besoin, de ce goût, il embrassera peut-être la profession de boucher ou, si son penchant est dirigé par l'éducation, il deviendra chasseur, soldat. On dira de cet homme qu'il a le sentiment de la cruauté, l'instinct ou le caractère féroce ou sanguinaire, ou, par mitigation, guerrier[1].—Un autre a le besoin d'aimer et d'être aimé ; ce besoin, brutal et instinctif, reste limité à la grossière satisfaction sexuelle, chez l'individu à caractère bestial, se polit en quelque sorte, chez l'homme du monde au caractère galant, s'épure enfin, chez l'homme de caractère affectueux ou d'instinct philogénésique, qui le fait converger au but utile, le renferme dans l'affectivité familiale et s'unit à une femme avec l'espérance d'avoir des enfants (l'espérance, escompte du désir, lui-même le début du sentiment ou le sentiment tout entier, chez les natures abruptes : les Foulahs du Foutah-Djalon ne connaissent pas l'expression *aimer :* ils disent d'une femme, dont ils subissent l'attraction, qu'ils la

[1] En dehors des beaux côtés qui font la vocation militaire, il nous paraît difficile de séparer le dédain de la vie (de la vie de soi-même et de celle d'autrui) d'un instinct sanguinaire très réel, chez quelques soldats, réputés *brillants sabreurs*, Curély, par exemple, qui, au cours de sa carrière, extermina, de sa main, « un nombre d'hommes équivalent à l'effectif d'un régiment de cavalerie ».

veulent ou la *désirent;* les Australiens, passant aussitôt du besoin à l'acte, la prendraient sans manifester autrement leur désir).

Il y a des instincts ou des sentiments de plusieurs ordres. Il y en a que l'on pourrait appeler *bas*, d'autres que l'on pourrait appeler *nobles;* les premiers, qui ramènent tout à l'individu, tantôt en le laissant simplement indifférent vis-à-vis de ses semblables, tantôt avec une tendance à désirer le mal pour ceux-ci ou même à le leur causer (*sentiments égoïstes et anti-altruistes*); les seconds, qui admettent comme une union dans les besoins et le droit au partage dans les moyens d'y satisfaire, même en dehors de l'association familiale, et quelquefois portent l'individu à se sacrifier dans l'intérêt de la collectivité (*sentiments altruistes*). — Dans l'humanité, l'activité cérébrale n'arrive pas d'emblée à l'élaboration des sentiments nobles. Tout d'abord, elle n'a pour mobiles que les sentiments égoïstes, dans ce qu'ils ont de plus animal, la conservation de l'individu par les subsistances, la conservation de l'espèce par l'union sexuelle ; c'est la caractéristique de l'état sauvage. Peu à peu se dessinent les instincts altruistes et leurs dérivés, les instincts sociaux, qui, dans les nations parvenues à la plus grande hauteur de la civilisation, s'isolent, chez quelques sujets, de leurs origines, jusqu'au point d'étouffer ce qui est le but même de l'Être, sa conser-

vation comme individu et comme espèce (ascétisme et célibat religieux) : c'est le moment dangereux pour les sociétés qui s'abandonnent aux doctrines de semblables quintessenciés ; leur base, faite de sentiments humains, est bientôt sapée sous l'effort des illuminés qui ont perdu la notion de ces sentiments, et se croient plus virils, alors qu'ils sont émasculés [1]. — Dans l'être lui-même, destiné plus tard à parcourir le cycle psychique le plus complet, tout n'est d'abord qu'égoïsme et antialtruisme. L'enfant naît, et, dès son premier âge, limite le monde à sa petite personne, se montre indifférent à ce qui ne lui procure aucune jouissance, et, s'il sort de son indifférence, témoigne par ses actes des instincts plutôt mauvais que bons. Il ne se modifie que lentement, sous l'influence de son milieu et de l'éducation. Mais, dans les races les plus civilisées, quelques-uns,

[1] Le monde est aux plus forts et la force s'entend de l'union des énergies physiques et des énergies intellectuelles. L'être qui ne vit que par l'esprit et conforme en tout sa conduite aux sentiments du plus pur désintéressement, est condamné à disparaître bien vite, au milieu des intérêts plus actifs qui l'entourent. Pas plus que les individus, les races n'ont le droit de se dématérialiser, et celles-là qui s'imaginent, à l'instigation d'un spiritualisme outré, obtenir par là une supériorité, s'affaiblissent et se dissolvent. La nation chevaleresque, c'est-à-dire qui compte une majorité d'unités, et surtout d'unités directrices, à sentiments trop humanitaires, finit tôt ou tard par être la dupe de celles qui, mieux inspirées pour leur conservation, ont su garder une bonne part d'égoïsme patriotique à côté des sentiments d'altruisme international, engendrés par l'état de civilisation.

qui n'ont pas éprouvé cette influence heureuse, ou chez lesquels cette influence a été combattue par diverses conditions, s'arrêtent aux instincts infantiles ou retournent, peut-être, vers les instincts ancestraux. Ces retardataires ou ces réfractaires, ce sont les criminels, ou plutôt c'est parmi eux que nous rencontrons l'immense majorité des criminels.

Le criminel est un anti-social actif et par défaut. Cette définition l'isole, dans la collectivité, d'autres anti-sociaux, qui, en pleine possession d'une capacité psychique moyenne ou supérieure, calculant les bénéfices de leur inertie égoïste, exploitent à leur profit la tolérance de la nation laborieuse et progressiste. Si la société agit avec sagesse, en supportant l'inutilité passive des seconds, nous n'avons pas à le dire; mais à coup sûr, elle se doit garder contre les assauts des premiers, tout comme elle le ferait contre les attaques d'animaux malfaisants. Le vrai criminel a quelque chose de l'incomplet de la bête; c'est un homme qui est resté animalisé et dont les manières et la conduite détonnent d'autant plus dans le milieu commun, que celui-ci est arrivé à un plus haut degré d'affinement. Il oppose à l'ensemble des sentiments altruistes ou d'égoïsme tempéré des citoyens honnêtes, soit un faisceau d'instincts anti-altruistes ou égoïstes sans refrènement, qui le poussent à une lutte

permanente, soit un amalgame bizarre de sentiments bas et de sentiments nobles, plus ou moins rudimentaires ou isolés, qui le maintiennent dans un état de déséquilibration trop fertile en occasions de délinquance.

A quelque catégorie qu'il appartienne, le malfaiteur a pour fond de besoins tout ce qui flatte son être matériel. Il est paresseux, car le travail fatigue ; il aime le vin et le jeu, qui stimulent ses appétits grossiers et lui donnent l'occasion ou le moyen de les satisfaire ; il se complaît dans la grosse débauche, avec la femme facile et prête à tout. La même bassesse apparaît dans ses besoins dérivés, dans les mobiles habituels de ses actes. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les statistiques judiciaires : on y relève, comme point de départ du plus grand nombre des actes criminels, tous les sentiments qui ressortissent de l'égoïsme (cupidité, poussant les campagnards jusqu'au parricide ; amour effréné des jouissances que procure le luxe, multipliant, dans les villes, les crimes de faux, les vols sous les formes les plus variées, les adultères et la prostitution) ou de l'anti-altruisme le plus dangereux (jalousie, engendrant la haine contre les particuliers, le dédain de la vie humaine, les rixes et les meurtres).

Certains crimes portent en eux-mêmes l'indice des vils sentiments qui les ont inspirés. Tels sont,

d'une manière générale, les actes qualifiés *délits contre les mœurs* ou *attentats aux mœurs*. L'*appétit génésique*, en ce qu'il a de plus animal, domine en maître, plie à ses exigences tous les autres sentiments. L'homme s'y abandonne plus brutalement, la femme avec plus de cynisme[1] : le premier lui obéira jusqu'au crime, mais souvent par accident ; la seconde, si elle vit dans ce qu'on appelle le grand monde, fera taire devant lui les délicatesses les plus élémentaires de son sexe, jusqu'à se donner à un hideux valet[2], ou, si elle vit dans un milieu pauvre ou modeste, fera servir son appétit à son existence même, l'emploiera comme levier du crime ; portant la contagion de son instinct autour d'elle, elle se créera grâce à lui des complices, mieux doués sous le rapport de la vigueur physique, pour le vol et

[1] Cette différence dans le déchaînement de la sexualité nous est fort curieusement dépeinte par Brantôme, lorsqu'il parle des places de guerre mises à sac, sur un ton d'ailleurs plus égrillard qu'indigné. C'est l'homme qui s'amuse avec férocité, « exerçant les grandes dames et les plus gentilles femmes (mariées ou non, et jusqu'aux religieuses) à l'estat de courtisanes publiques », etc., mais c'est la femme (et la femme de qualité) qui déclare sans honte... « avoir eu grand plaisir à s'en saoûler une bonne fois sans péché. »

[2] Affaire L. (Tours, 1859). Une jeune fille de dix-sept ans, jolie, riche, mais mal élevée, bien que sortant d'un grand pensionnat, se donne à son cocher, ignoble d'aspect, de manières et de sentiments. La liaison aboutit à un infanticide froidement accompli par la fille et sa mère. Ces aberrations monstrueuses ne sont pas absolument rares chez la femme.

pour l'assassinat ; bien plus, si par calcul ou insouciance elle devient mère, elle aidera au développement, chez son enfant, des penchants qu'elle porte en elle : les enfants des prostituées sont dévolus par avance à la débauche, une

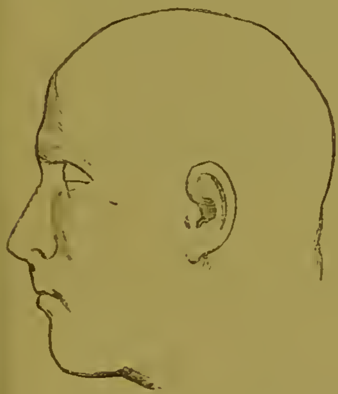


Fig. 17. — Lemoine.

Assassin de la domestique de Mme Dupuytren, viole sa victime avant de l'achever et pille la maison après son double crime ; audacieux, rusé, s'occupant de littérature et de poésie, comme Lacenaire. Proteste jusqu'au dernier moment de l'innocence d'un co-accusé. Énorme développement du diamètre bi-temporal et de la région postérieure du crâne. (B. Appert.)

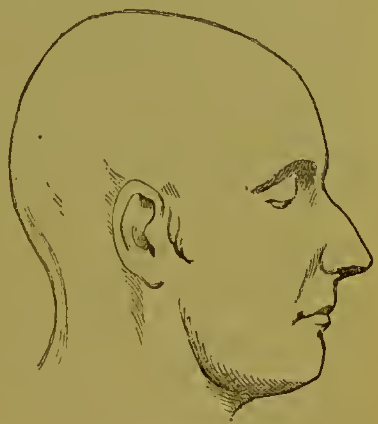


Fig. 18. — Lhuissier.

Ancien soldat, fainéant, doucereux. Quitte sa femme pour vivre avec une jeune orpheline qu'elle avait recueillie ; abandonne sa maîtresse pour une autre, à laquelle il dérobe une petite fortune et qu'il assassine pour se débarrasser d'une promesse de mariage irréalisable. Grand développement de la base du crâne, des tempes et de la région occipitale. (B. Appert.)

foule de petits voleurs proviennent de cette source impure, continuant à montrer, dans les prisons, la prédominance de leur instinct héréditaire, par leurs habitudes solitaires ou pédérastes. — On ne peut dire que le criminel, soit de complexion amoureuse, dans le sens réelle-

ment affectif du mot. Il compte au premier rang, parmi ses besoins, l'appétit génital, qui trouve tout aussi bien satisfaction avec un sujet de même sexe qu'avec un sujet de sexe différent. S'il recherche la femme, c'est sans passion affective. « Son amour est un amour tout sensuel et sauvage, un amour de mauvais lieu, qui se développe, on pourrait presque le dire à la lettre, dans l'intérieur des lupanars (le fait est avéré pour Londres, où les deux tiers de ces maisons sont de véritables cavernes de malfaiteurs)... » (Lomb.) Cet amour-là tantôt revient par accès périodiques, « d'autant plus violents qu'ils sont moins durables » ; tantôt se montre permanent, insatiable, comme chez ces bandits italiens dont parle Lombroso, qui ne pouvaient se passer de femmes un seul jour, entretenaient simultanément plusieurs maîtresses, ne volaient ou ne tuaient que pour avoir des femmes. En général, il s'éteindrait vite chez les voleurs et ne persisterait avec exagération que chez les escrocs, les empoisonneurs et quelques assassins (Lomb.). Il ne se complaît pas aux raffinements délicats, ou il n'en revêt l'apparence que pour masquer plus sûrement des projets criminels (Pranzini, ce type des gredins à femmes, menait de front l'amour des filles galantes, bonnes à exploiter dans le présent, avec la flirtation auprès des naïves Américaines, bonnes à exploiter dans l'avenir) ; il

trouve au contraire un aiguillon dans l'abjection des actes (des vauriens emmènent une fille dans les fossés des fortifications à Belleville, et la violent, sous les yeux de spectateurs de leur espèce, qui, dit une déposition, « rigolaient »; une bande de quatorze jeunes scélérats entraînent, dans le bois de Vincennes, une femme déjà mûre, la dépouillent de ses vêtements, la jettent sur un lit d'orties, l'outragent de toutes façons, et l'abandonnent à demi morte, après avoir promené sur ses parties génitales des allumettes et des brins d'herbes enflammés[1]). — Les liens de la famille ne sont pas un obstacle aux jouissances d'une aussi basse sexualité. Ici, c'est un père, qui viole successivement ses deux filles[2], ou un autre qui, après

[1] Henry Fouquier, *Les mœurs brutales*, *Figaro* du 4 juillet 1886. A rapprocher du dernier fait certain amusement du roi Charles IX, quand il n'était pas occupé à arquebuser ses sujets. Ce prince, raconte l'*Estoile*, aimait à courir la nuit dans les rues de sa capitale, accompagné de quelques favoris; la bande joyeuse arrêtait les filles et leur brûlait les poils des parties génitales avec les torches que portaient ses laquais... et l'on rigolait fort, suivant l'expression des pendards roturiers d'aujourd'hui. La brutalité dans les mœurs n'est donc pas l'apanage des seuls misérables sortis de la populace, et même, sous ce rapport, nous ne croyons pas qu'on ait jamais surpassé le noble lord Castelhaven, qui, le jour de son mariage, prostitua par force et sous ses yeux, à ses compagnons de débauche et à ses valets, sa jeune femme, « personne joignant à la naissance toutes les qualités qu'on estime dans son sexe » (Londres, 1738).

[2] Affaire Normant (fermier d'Argenteuil), 1879, inceste doublé d'infanticide.

avoir rendu sa fille aînée victime de ses débauches, trafique d'elle et vit de sa prostitution forcée [1]. Là, un homme de condition bourgeoise est tout à la fois l'époux et peut-être le père d'une fille, dont la mère est sa maîtresse [2], ou une fille accepte le lit de son père, en chassant sa mère du foyer [3]. — De pareils accouplements ne sauraient reposer sur un attachement véritable et réciproque. Les criminels d'ailleurs ne se piquent pas de fidélité en leurs unions. Il vivent ordinairement dans un état de concubinage, qui se prête aux changements, selon le caprice ou l'intérêt de chacune des parties, et, s'ils sont mariés, ils s'embarrassent peu des obligations du contrat : on en a vu se livrer à l'adultère en présence de leur épouse, d'autres troquer leur femme pour de l'argent [4]. Quelquefois, cependant, cet amour charnel, bestial, se double de jalousie. La jalousie n'est jamais un sentiment bien

[1] Affaire Sardaigne (ouvrier tailleur), 1886.

[2] Affaire Godefroy. Pis encore dans l'affaire Vitalis (Marseille) : un jeune homme a pour maîtresses tout ensemble la mère et la fille, et, las de la première, la tue avec l'assistance de la seconde.

[3] Affaire Sibot (Paris, 1875).

[4] Dostojewsky, parlant des condamnés sibériens, relève chez eux cette fragilité des unions : « Un forçat se mariera, aura des enfants, vivra pendant cinq ans au même endroit, et, tout à coup, un beau matin, disparaîtra, abandonnant femme et enfants, à la stupéfaction de sa famille et de l'arrondissement tout entier. »

noble : elle témoigne d'un besoin égoïste de conserver la possession d'un objet, qui procure plus de satisfaction qu'on suppose n'en pouvoir obtenir avec aucun autre ; d'une vanité excessive, qui donne au possesseur cette conviction, que seul il est digne de jouir d'un tel objet; d'un manque de confiance en autrui, dans une association librement consentie. Si, dans les circonstances normales, elle s'explique et s'excuse par les qualités de la personne aimée, chez les délinquants, elle n'apparaît plus que comme un bizarre mélange de sottise et de boue : elle porte sur des êtres avilis, dégradés, bien souvent, au physique comme au moral, et cette perversion de l'affectivité, conduit aux actes les plus abominables. Que de meurtres commis sous l'empire de ce sentiment dévoyé, par des amants-souteneurs sur des filles publiques, quelquefois aussi par des natures trop naïves, qui prétendent trouver la fidélité, là où le *tout à tous* est la condition première de l'existence [1] !

Cet emportement dans la sexualité, souvent périodique et comme entrecoupé de défaillances, existe fréquemment, chez les criminels, à côté

[1] On lisait l'an dernier, dans nos journaux, le suicide d'un eune ingénieur, qui, hanté par l'idée fixe de réhabiliter une ille perdue quelconque, avait renoncé à tout espoir d'arriver à son but, en rencontrant sa protégée de hasard au bras de leux souteneurs.

de manifestations analogues d'ordre végétatif, ou digestif. Beaucoup de délinquants, lorsqu'ils ne sont pas saturés par l'alcool ou lorsqu'ils sont soustraits à leurs habitudes d'intempérance, sont doués d'un appétit vorace[1] ; beaucoup savent aussi concilier le jeûne avec la gloutonnerie, dévorant dans un seul repas les aliments de plusieurs jours, puis *se serrant le ventre* jusqu'à nouvelle aubaine, sans grande souffrance et sans plainte. Les mêmes phénomènes s'observent chez les aliénés et chez les sauvages, chez les uns comme symptômes d'une maladie de l'innervation, chez les autres comme l'indice de l'imperfection de l'innervation. Le fou tantôt éprouve une sorte de rut, pendant lequel il fait preuve d'une étonnante puissance génitale[2], ou d'autres fois reste frigide, comme il se montre boulimique ou insensible à la faim. Le sauvage semble faire

[1] Par humanité, l'administration de nos anciens bagnes accordait aux condamnés un certain nombre de rations supplémentaires, dites boulimiques, qui étaient distribuées d'après l'avis des médecins. Le docteur Noël, dans un rapport sur l'hygiène du bagne de Brest, estimait insuffisant le nombre de ces rations, aussi appelées faméliques, et dont la proportion allait cependant croissant d'année en année. (231 p. 1000 d'effectif, en 1850.)

[2] Nous avons reçu les confidences d'une malheureuse femme, littéralement épuisée par les exigences insatiables de son mari. Cet homme, jardinier de son état, petit et trapu, à face de brute sournoise, entrait en érection à l'occasion des postures les plus insignifiantes qu'il voyait prendre à sa femme, se précipitait alors sur elle et ne lui donnait aucune relâche qu'elle ne l'eût satisfait. Ce qui un jour alla jusqu'à près de 20 fois.

provision de satisfaction génitale et digestive, quand l'occasion se présente bonne, puis supporter longtemps les privations avec indifférence. Chez les aliénés et chez quelques peuples sauvages, on remarque enfin des perversions de la sexualité (pédérastie commune parmi les Canaques, qui cependant ne manquent pas de femmes ; les anciens voyageurs ont signalé le même vice dans les tribus indigènes de l'Amérique du Nord) et souvent des perversions du goût bizarres (terres argileuses recherchées comme comestibles aux Guyanes et au Brésil) : on peut rapprocher de ces dernières, chez les criminels, l'appétence pour les aliments grossiers, fortement épicés (charcuterie) [1], comme de leur passion pour les liqueurs fermentées, la rage avec laquelle les sauvages recherchent les liqueurs enivrantes.

Voler et tuer pour donner contentement à des appétits irréglés, voilà bien l'un des côtés de la criminalité. Nous allons la voir se produire à propos des circonstances le plus inattendues. Une fille se fait la complice d'assassins, « pour avoir de beaux bonnets » (Maxime du Camp) ; un homme, fort à l'aise et largement en situation de satisfaire sa passion pour le linge blanc et les primeurs, tue sa fille, qui, devenant grande-

[1] Les jeunes voleurs, par contre, aimeraient beaucoup les douceurs (Lombroso).

lette, lui occasionne un léger surcroît de dépense et lui semble une entrave à ses goûts dominants (Maxime du Camp) ; un forçat, enfermé dans la geôle avec un autre, lui dit un soir, en s'étendant sur la couche de paille : « Comme tu ronfles, bon Dieu ! Ne pourrais-tu t'empêcher de ronfler et me laisser dormir? Si cela t'arrive encore, je te tue. Et cela arriva une heure après, et pour si peu, un homme reçut la mort. » (Lauvergne.) N'est-ce pas là le *besoin factice* ou *futile*, impatient, sans pondération, qui pousse l'aliéné, l'enfant[1], le sauvage aux actes les plus graves, les plus insensés pour l'homme qui raisonne ?

Sans doute, ce *défaut de proportion entre le mobile et l'acte*, entre le besoin et les moyens mis en œuvre pour l'apaiser, est la marque d'une intelligence maladive ou à peine ébauchée ; mais il est aussi la conséquence du *médiocre développement de la sensibilité*. Les individus qui commettent un meurtre, comme ils accompliraient la chose la plus insignifiante, ne sont pas seulement ignorants de la valeur d'une vie humaine et de la place qu'elle occupe dans un milieu civilisé ; ils sont encore ignorants de la souffrance d'autrui, rebelles qu'ils sont eux-mêmes à la douleur

[1] Il y a deux ou trois mois, à Lille, une petite bonne empoisonnait les deux enfants jumeaux de ses maîtres avec le phosphore d'un paquet d'allumettes, pour avoir l'occasion de sortir et de se distraire, en allant chez le médecin et le pharmacien.

et aux émotions normales. Ils ne comprennent ni la pitié ni la charité[1]; ils assassinent froidement et quelques-uns même avec plaisir, comme le tigre, qui s'amuse des convulsions de sa victime avant de la dévorer. A côté de la *brute impassible*, il y a en effet la *brute féroce*, qui aime à voir la couleur du sang et à se griser de son odeur, qui éprouve le besoin de frapper et de tuer, pour jouir du mal qu'elle inflige. Tel ce bourreau volontaire du bagne de Rochefort, Jean, qui remplissait ses fonctions avec une sorte d'appétit carnassier et « s'exaltait tellement, quand le sang venait à jaillir, qu'il fallait mettre près de lui plusieurs agents, afin qu'il ne prolongeât pas le supplice du patient (bastonnade) au delà des limites fixées par le jugement... » (Alhoy)[2] . Tel encore le sinistre assassin Levalay,

[1] Garofalo fait dériver toute la criminalité (la criminalité naturelle, la seule vraie, celle qui porte atteinte aux sentiments et aux droits devenus innés d'autrui, et non celle des juristes, trop souvent fictive, créée par l'esprit de préjugé, l'ignorance ou l'intérêt des castes dirigeantes), de la méconnaissance des deux sentiments moraux, d'après lui, les plus constants chez l'homme, la *pitié* et la *probité*, ces deux formes principales de l'égo-altruisme.

[2] *Les bagnes.* « Un jour, on livra à cet homme son propre neveu forçat comme lui, et celui-ci fut si rigoureusement châtié par son inflexible oncle, qu'il faillit perdre la vie. J'ai vu à l'hôpital le forçat Pitrou, qui avait passé par les mains de Jean jusqu'à vingt-cinq fois; il était impossible de regarder sans horreur le corps de ce condamné : de la nuque au talon, on eût dit un spécimen de ces grandes figures d'écorchés qui servent aux études anatomiques. » Une place de bourreau ne restait jamais vacante au bagne ; les compétiteurs étaient

du bagne de Toulon, qui, dès sa jeunesse, se délectait à inventer des supplices pour les chats et les chiens, et, devenu grand, habile chasseur et fin gourmet, estimait « qu'un oiseau vivant, plumé et écorché, coupé par tranches et jeté dans une poêle, faisait un mets délicieux... ». Puis ce Bouteillier, âgé de vingt-un ans, qui, après avoir frappé sa vieille mère de 56 coups de couteau, se sentant fatigué, se couche sur le lit, à côté du cadavre, et passe une bonne nuit! ce brigand italien Mammone, « qui prenait un plaisir extrême à boire du sang et buvait le sien, quand celui des autres lui manquait » (Lombroso), et l'épouvantable bande italienne qui désola la Provence, il y a quelques années [1]; tant d'autres encore qu'il serait fastidieux de

nombreux, moins par l'appât des maigres privilèges qui étaient attachés à la fonction, que par celui de la satisfaction des instincts sanguinaires entrevue. Et cependant bien dangereux était ce poste pour celui qui l'acceptait : la haine vindicative de tous le menaçait à chaque instant, même après sa sortie du bagne.

[1] Cette bande dite de *La Taille* était composée d'hommes et de femmes. Elle avait pour chef Fontana. Elle commit, dans les environs d'Aix et de Marseille, une série de crimes inouïs. L'un des plus horribles fut l'assassinat d'une femme Lambot, qui, malgré ses soixante-seize ans, se livrait à la prostitution : cette femme fut tuée à coups de couteau, au moment où, assise sur le bord de son lit, elle s'abandonnait à l'un des bandits; d'après une déposition, ses assassins auraient découpé, dans le gras de la cuisse de la victime, un morceau de chair, qu'ils auraient mangé ! Lorsque Fontana était sur le théâtre de ses crimes, il se faisait servir un verre de sang chaud, « qu'il avalait avec volupté ». Les façons de tuer de ces Italiens procédaient de celles des bouchers. « Jamais ils n'engageaient de

citer. De pareils êtres, s'ils se rapprochent parfois du sauvage, si ingénieux à torturer ses prisonniers, si insensible à leurs plaintes, semblent, en raison même de l'excès de leurs attentats, appartenir bien moins à la justice qu'aux médecins des asiles. Ce sont des monstres et, comme tous les monstres, des exceptions qui relèvent d'une perturbation des lois physiologiques. Les assassins qui tuent pour tuer sont en effet assez rares et, d'après Frégier, seraient regardés avec terreur par leurs compagnons. Lauvergne en a depuis longtemps esquissé le portrait. Ils viennent, a-t-il écrit, de pays isolés, inaccessibles, « où ne pénètrent qu'avec peine les bienfaits de la morale et de la civilisation [1]; ils ont peu de sensibilité et encore moins d'intelligence; on

longues luttes. Ils pénétraient à l'improviste, au nombre de dix ou douze, dans les maisons de ceux dont ils connaissaient les habitudes, et en restant le moins possible sur le terrain où ils opéraient. Jamais ils ne tuaient leurs victimes debout. Ils commençaient par les terrasser et par les coucher par terre ! » Bien maintenues, on les étourdissait, puis on les frappait au cou, à l'endroit des carotides, ou on leur ouvrait le ventre de bas en haut. Lorsqu'on avait toute certitude de sécurité, on ne se pressait pas d'amener la mort : on aimait à se repaître des souffrances des malheureux frappés, et l'on organisait l'orgie au milieu du sang; les femmes se montraient alors pires que les hommes. Lorsqu'on arrêta la maîtresse de l'un de ces misérables, on trouva chez elle un couteau qu'elle déclara avoir servi à tuer une jeune fille, et conservé « comme un agréable souvenir ». (*Mémoires* de Claude.)

[1] Lombroso dit aussi que les plus féroces bandits italiens viennent principalement des contrées les plus sauvages et les plus inaccessibles de la Péninsule.

dirait une âme de brute dans un corps d'homme. Ils ouvrent de grands yeux aux leçons de la charité chrétienne et ne comprennent pas. Comme ils paraissent incultes et presque idiots, un jury admet toujours pour eux le correctif de la peine de mort; ils viennent aux galères comme ils allaient garder leurs bœufs, vont à la *grande fatigue* et la supportent, sans se plaindre ni sourciller devant les écrasantes obligations qu'elle impose... Ces criminels ne sont pas seulement sans culture morale et intellectuelle, mais ils sont incapables de s'élever aux moindres notions du juste et de l'injuste. Ils restent comme le type de l'homme arrêté au premier degré de sa perfectibilité. Ces têtes d'hommes sont grosses et écrasées au sommet. Les protubérances latérales attestent au plus haut degré les prédictions de la phrénologie; avec elles semblent aller de compagnie de larges et épaisses mâchoires, bien armées, des muscles masséters énormes, qui font saillie sous la peau et sont toujours en action. Parfois nous avons noté un mouvement de projection du cou et des mâchoires en avant. Celles-ci sont souvent fermées et comprimées, comme à dessein. Ces hommes-là sont d'une affreuse stupidité [1]. » Mais tous les criminels à instincts

[1] « Il est certain qu'il y a dans les cages du jardin des plantes des animaux moins redoutables et plus *humains* que ces hommes-là. » (Maxime du Camp.)

sanguinaires et cruels ne sont pas des inintelligents et quelques-uns ont reçu une certaine éducation[1]. Il est à remarquer que les sujets sont alors presque toujours des vieillards, qui ont acquis l'indifférence dans la pratique de ce qu'ils appellent *le métier*[2], comme le chirurgien et le soldat s'habituent à voir couler le sang, à entendre crier les blessés, sans émotion ni défaillance. Il y a aussi des génésiques exaltés, confinant à la folie, chez lesquels la vue du sang semble donner à l'amour charnel un stimulant tout particulier, comme Gilles de Rais (Barbe-Bleue) et le marquis de Sade, comme l'assassin Philippe, qui étouffait de caresses ses maîtresses, déjà à demi assassinées, avant de les achever à grands coups de rasoir ! Lombroso rappelle à cet égard que ces grands éclats d'hystérie sanguinaire sont assez fréquemment observés chez des hommes soumis à une chasteté forcée (les curés

[1] Combien de héros célèbres ont fait preuve de pareils instincts ! Richard Cœur-de-Lion n'allait-il pas jusqu'à manger du Sarrazin et à trouver cette chair *tendre et bonne !* (Cité par Taine, ext. de la littérature anglaise.)

[2] Un vieux juif nommé Cornu, ancien chauffeur sous les ordres d'un chef de bande célèbre, Salambier, se promenait un jour de beau temps aux Champs-Elysées. Il est rencontré par de jeunes voleurs, grands admirateurs de ses hauts faits, qui lui disent : — Eh bien ! père Cornu, que faites-vous maintenant ? — Toujours la grande soulasse, mes enfants, répondit-il avec bonhomie, toujours la grande soulasse ! La grande soulasse, c'est l'assassinat suivi de vol... (Maxime du Camp.)

Mingrat, Cérésa, etc...)[1] et la tendance des malfaiteurs en bande à associer les plus honteuses débauches aux scènes du plus féroce carnage[2]. Le même auteur accorde, sur le développement d'un tel instinct, une influence aux métiers qui exposent au contact du sang (bouchers)[3], au spectacle des cruautés commises (entraînement de l'imitation) et surtout à l'hérédité (Militello était venu au monde au milieu de coups de couteau, Galetti était le neveu de l'assassin Orsolato, anthropophage), mais, ajoute-t-il, la cause la plus puissante de la cruauté, chez les criminels, « c'est leur insensibilité dolorifique ». Cette insensibilité dolorifique est elle-même corrélative d'une sensibilité générale et

[1] Toutes les énergies vitales subissent les lois de la transformation des forces. La génitalité latente semble se traduire souvent par les actes les plus inouïs. Des moines seuls, dans l'inconscience de leurs passions comprimées, ont pu inventer les supplices de l'inquisition espagnole, rêvant à un enfer imaginaire. C'est avec la même inconscience du même sens, que les catholiques abordent ordinairement les problèmes les plus scabreux de la sexualité, en donnent des analyses pleines des délicatesses que l'on sait ! L'un deux n'a-t-il pas cru faire œuvre d'historien en fouillant la lubricité de Gilles de Rais et osé rapprocher la mort de ce misérable de celle de la pure Jeanne Darc, sous le beau prétexte que ce tortureur et souilleur d'enfants « n'avait jamais vendu son âme au diable et était mort chrétiennement ».

[2] Voir plus haut la note relative à la bande de *La Taille*.

[3] Parmi les plus récents dépeceurs de femmes, il faut citer Avivain, un boucher; Billoir, un ancien soldat; Lebiez, ex-

spéciale obtuse, qui porte à exagérer pour autrui des impressions qu'on trouve ordinairement très faibles pour soi-même (l'ivrogne d'habitude ne comprend pas la répugnance du novice à avaler d'un trait le liquide brûlant que son palais blasé perçoit à peine, pas plus que le sauvage, endurci par de longs voyages et des épreuves stoïquement supportées, ne comprend la souffrance autour de lui), et peu à peu l'amoindrissement gagne la sphère du sentiment. — L'association de l'*insensibilité physique* et de l'*insensibilité morale* n'apparaît nulle part aussi évidente que dans ces impulsivités de la débauche et du crime, qui conduisent certaines femmes à l'accouchement clandestin et à l'infanticide. A Camaret (Finistère), une femme, âgée d'une trentaine d'années, et depuis longtemps livrée à la prostitution, réussit à tromper un honnête pêcheur ; ce malheureux l'épouse sans connaître ses antécédents et son état de grossesse, la croyant veuve, et acceptant sans hésiter la charge de sa petite fille âgée de cinq à six ans. L'épousée est surprise par les douleurs de l'en-

étudiant en médecine. Guy Patin, dans une de ses lettres à Spon, raconte un vol audacieux commis chez la duchesse d'Orléans et suivi de la disparition d'un valet de chambre de la maison : on retrouva le corps du domestique dans un privé, mais coupé en quartiers ; les assassins-voleurs étaient deux laquais, « chirurgiens de leur premier métier ».

fantement quelques semaines après son mariage, étant au lit aux côtés de son mari ; elle les supporte avec impassibilité, et, au moment critique, se lève, sous le prétexte d'un besoin à satisfaire, va accoucher dans un corridor voisin, étrangle son enfant, le glisse au retour sous le matelas du lit commun et se recouche tranquillement ; comme elle ne peut dissimuler un violent frisson, elle avoue à son mari qu'elle est un peu souffrante et le prie de se lever pour lui faire chauffer de la tisane. Le lendemain, elle se livre à ses occupations habituelles et trouve l'occasion d'aller enfouir sous des décombres le cadavre du nouveau-né. On découvre bientôt le petit corps et les soupçons vont droit à la coupable ; arrêtée, elle n'accorde aucune attention ni au désespoir de son mari, ni aux larmes de sa fille, avoue son crime sans manifester aucun regret et raconte sa vie avec le plus effronté cynisme ! — C'est cette *répercussion de l'insensibilité physique sur l'affectibilité* qui engendre *le dédain de toute pitié* pour l'ami de la veille, pour les parents les plus proches, que l'on constate aujourd'hui plus que jamais dans l'histoire du crime sous l'empire d'appétits surexcités (redoublement des crimes de famille, parricides, etc.). Les malfaiteurs, nous l'avons déjà dit, n'estiment d'ailleurs que les liens de l'intérêt. L'association, quel que soit son mobile, n'a rien pour eux des carac-

tères de l'amitié[1], et celle de la famille n'est à leurs yeux qu'une gêne, qu'ils sont toujours prêts à secouer[2].

Un sentiment qui, en déterminant le crime, contribue puissamment à lui donner des caractères odieux, est la *vengeance*. C'est un sentiment d'être faible ; rarement les forts s'y abaissent, et les anciens n'avaient pas une très haute idée de leurs divinités, lorsqu'ils leur prêtaient un plaisir aussi recherché par les natures les plus perverses. Chez celles-ci (peut-être en raison d'un autre sentiment d'ordre inférieur, que nous aurons bientôt à examiner, et qui, en exagérant

[1] Quel plus monstrueux exemple d'indifférence dans l'union illégitime que la conduite de cette prostituée vagabonde devant le cadavre de son amant :

Une fille vivait avec un ouvrier paresseux; celui-ci veut se tuer, après avoir dissipé un petit héritage, plutôt que de se remettre au travail. Elle le laisse faire. « Misérable que vous êtes, lui dit M. le commissaire de police Gourlet, vous n'avez donc pas essayé de lui retirer ses pistolets ? — Je n'y ai seulement pas pensé. — Où étiez-vous pendant qu'il se disposait à se tuer? — A côté de lui ; je faisais tranquillement ma soupe ; lui, il a dit : *Une*, *deux*, *trois*, et le coup a parti, alors, moi, j'ai levé le nez et j'ai dit : *Est-il serin !* — Ajoutez, reprit le magistrat justement indigné, que vous ne vous êtes pas même dérangée pour voir si ce malheureux respirait encore, et que vous avez eu la barbarie de manger votre soupe pendant que le sang coulait à flots dans la chambre. — Ce n'est pas vrai, ça, que j'ai tout de suite mangé ma soupe, *le beurre n'y était pas encore !*

« Quelle dégradation dans l'espèce humaine. »

(Descuret.)

[2] On observe quelque chose d'analogue parmi les sauvages. Chez les indiens de l'Amérique du Nord, d'après les récits des missionnaires et principalement d'après les lettres du P. de

leur importance, exagère du même coup toute impression susceptible de leur porter atteinte), la vengeance naît à l'occasion des causes les plus légères, se dissimule aussi longtemps que les moyens de l'assouvir font défaut, se traduit par les actes les plus violents. Comme le sauvage, le criminel est vindicatif et met un point d'honneur à laver dans le sang ce qu'il regarde comme une injure ou une trahison. Il s'abandonne alors d'autant plus aisément à son instinct cruel, qu'il croit exercer justice à sa manière. Quoi de plus horrible que ce drame de la vengeance, jugé à Rome en 1885 : une haine implacable (celle des Capulet et des Montaigu se déroulant dans un bas-fond social) existe entre

Charlevoix, « ce qu'on appelle les qualités du cœur ne mérite pas le nom de vertus... Leur amitié, leur compassion, leur reconnaissance et leur attachement ne sont point dans le cœur : c'est moins en eux l'effet d'un bon naturel que de la réflexion ou de l'instinct. Le soin qu'ils prennent des orphelins, des veuves et des infirmes, l'hospitalité qu'ils exercent d'une manière admirable, ne sont pour eux qu'une suite de la persuasion où ils sont que tout doit être commun entre les hommes. Les pères et mères ont pour leurs enfants une tendresse d'affection qui va jusqu'à la faiblesse, mais qui est purement animale. Les enfants de leur côté n'ont aucun retour naturel pour leurs parents, et les traitent quelquefois avec indignité... Mais si la nature n'a pas donné de goût au sauvage pour les douceurs de l'amitié, ils en ont du moins reconnu l'utilité... » Aussi chacun se fait un ami, à peu près du même âge, et entre les deux hommes ainsi unis, toute entreprise est commune. C'est l'association des jeunes Spartiates, créée pour le partage de dangers communs (dans notre vieille marine, chaque homme choisissait aussi *son matelot*).

deux familles de bouchers forains, les Pozzi et les Tozzi, haine que traverse une idylle amoureuse bientôt connue des parents; une nuit, le frère de la jeune fille attire traîtreusement chez lui l'amant, qui appartient à la famille abhorrée, le tue, le dépèce en présence de son père et de sa mère (celle-ci coupe les parties sexuelles de la victime et lui en frappe le visage); on vend le lendemain au public le sang du mort, mélangé avec du sang de mouton, et l'on va faire de pieuses dévotions à la Madone, pour la remercier d'avoir protégé la vindicte de la famille[1]! Quoi de plus étrange, que la susceptibilité homicide de Richard? Callaud, son ami, serrant pour plaisanter son manteau, lui avait fait une petite dé-

[1] Les gens pieux savent concilier le crime avec la religion et celle-ci n'efface pas les instincts féroces, elle les exalte plutôt, lorsqu'elle double d'une sorte de fanatisme le sentiment de la vengeance rancunière. Dans l'affaire du *Crucifié d'Hengoat* (Saint-Brieuc, 1883), une jeune femme, qui avait été novice, fait étrangler par son mari, qui avait songé à devenir membre de l'Institut de la doctrine chrétienne, son frère, accusé par eux de parjure, à propos d'un règlement de comptes. Le cadavre fut ensuite attaché les bras en croix sur les brancards d'une charrette. Le couple avait bien cherché auparavant à obtenir de Saint-Yves la punition du parent coupable, mais le saint ayant refusé son intervention, on s'était résolu au meurtre : le surlendemain, la femme allait communier. Le jury (breton) acquitta les accusés. C'est bien pis..., quand la génitalité vient à parler ! Belleval, l'instigateur de l'odieux procès de la Barre (1765), était un petit magistrat très clérical... et très amoureux de la tante de sa victime, abbesse d'un couvent d'Abbeville : sa passion dédaignée et l'exaltation de son fanatisme engendrèrent sa haine contre un innocent! C'est un ma-

chirure ; il exprime aussitôt ses regrets, en promettant de réparer le dommage ; mais Richard refuse de l'écouter, tire de sa poche un couteau et le lui plonge dans la poitrine. Dans les bagnes, la vengeance était la cause de bien des morts longuement préméditées, et que l'administration, malgré ses soupçons, ne pouvait inscrire que sous la rubrique « accident ». Le curé Delacolonge, doué d'une force herculéenne, très difficile de caractère et très sournois, était redouté de ses compagnons : il s'offensait des moindres choses et trouvait toujours, prétendait-on, le moyen de se débarrasser habilement et sûrement des indiscrets qui le désignaient à la curiosité des visiteurs : les imprudents disparaissaient, *comme par hasard,* tantôt sous l'eau, tombés du haut d'un quai, tantôt sous l'éboulement d'une masse de pierres ou de lourds madriers qui les écrasaient.

La vengeance elle-même reconnaît fréquemment pour origine, dans les crimes qu'elle engendre :

Au sein des campagnes, la déception d'intérêts longuement calculés : sans remonter bien

gistat clérical et emporté par l'ardeur sexuelle, qui se venge des dédains d'une jeune et honnête villageoise, Marie Salmon, en l'impliquant dans une ténébreuse affaire d'empoisonnement, et en cherchant à l'envoyer au bûcher (1780), etc., etc... Le mysticisme tourne aisément à l'érotisme, et de l'érotisme au crime, il n'y a qu'un pas.

loin dans les annales judiciaires, nous rencontrons au cours de l'année 1886, toute une série de forfaits froidement accomplis par des paysans sur la personne de parents gênants, détestés uniquement parce qu'ils ne mouraient pas assez vite : affaire Lebon (Loir-et-Cher : une pauvre vieille, à moitié idiote, est brûlée vive par sa fille et son gendre), affaire Lafargue (Gers : un vieillard impotent, que sa femme et sa belle-fille n'ont pu tuer en l'arrosant d'eau bouillante, est assassiné, la nuit, par la première, au moyen d'une cheville de fer enfoncée dans la bouche); affaire Faure (Ardèche : un vieillard, qui refuse de boire un liquide phosphoré que lui présentent son frère et sa belle-sœur, est assommé par eux à coups de marteau) ; affaire Chevalier (Somme : une marâtre surprend de nuit sa belle-fille, qu'elle sait enceinte, essaie de la tuer avec un instrument contondant et l'achève en lui introduisant des ciseaux par l'oreille jusqu'à la cervelle), etc. ;

Au sein des grandes villes, le dépit de l'effondrement de certains calculs, autant que la jalousie sexuelle : l'homme prétend vivre de la femme, une prostituée, qui, par caprice, a accepté son joug, et, par caprice aussi, essaie de le rompre (entre mille exemples, mentionnons le crime de la rue d'Albouy, Paris, 1886 : un garçon d'hôtel, qui vivait aux dépens de sa maîtresse,

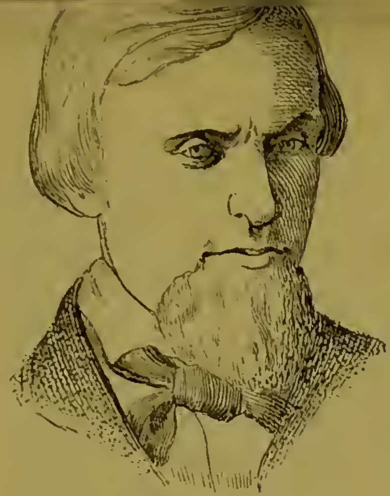
la fille Léa, chassé par elle, lui tire deux coups de revolver, se jette comme un fauve sur le cadavre, prend la tête par les cheveux, la sépare du corps et l'accroche à la fenêtre de la rue, sous les yeux des passants épouvantés) ; ou bien, c'est la femme, qui entend perpétuer une union libre dont elle tire avantage, ou la transformer pour son plus grand profit, en union régulière (les vitrioleuses : la femme Gras et ses émules) ;

Au sein des bagnes et des prisons, dans les bas-fonds des capitales, la jalousie seule, en des amours inavouables (l'apprenti boucher Dubeaux, âgé de quinze ans, assassine le jeune Pavie, *son Jésus*, parce qu'il le soupçonne de lui préférer trop souvent les filles de barrière ; Boudas, dit la Belle Ernestine, professait la plus profonde aversion pour les filles et les tuait « parce qu'elles lui faisaient concurrence »)[1].

En d'autres milieux, comme parmi les militaires et les marins, le crime naît parfois d'un sentiment irraisonné, qui porte les insoumis à s'exagérer les rigueurs de la discipline, à les

[1] A noter, comme suite à ces observations diverses, un sentiment qui semble stimuler la non-pitié chez la femme, vis-à-vis de celles de son sexe.

Les criminelles s'acharnent avec plus de férocité que l'homme sur les victimes de leur sexe. Prostituées, elles prennent leur revanche du vice sur la vertu ; laides, elles cherchent à assouvir une jalousie, qu'elles ne peuvent avouer. Une misérable, surnommée la Cyclope, parce qu'elle n'avait qu'un œil, petite, maigre, rouge de cheveux, repoussante, reprochait à son mâle







AFFAIRE DU *Fœderis-Arca.*

Fig. 19.

Lénard, maître d'équipage, a laissé faire et dirigé par la tête, plus qu'il n'a donné la main aux actes accomplis. Homme sans instruction, d'intelligence médiocre, de courage et de sang-froid, mais faux, dissimulé et très vaniteux; entraîné au crime par l'idée qu'il allait devenir un commandant! Breton, trente ans, belle taille, yeux gris, barbiche blonde à l'américaine, une ancre tatouée sur la main gauche. Calme et réservé au cours des débats. Ovoïde cranien peu régulier; région pariétale droite comme enfoncée en avant et de saillance exagérée en arrière, ainsi que la bosse occipitale correspondante. Dents un peu longues, mandibule assez forte.

Fig. 20.

Carbuccia, Corse, vingt-six ans, cheveux châtains, yeux roux, teint coloré, front élevé, « n'a pas une mauvaise figure, dit un reporter des débats; tatouage représentant une femme qui tient une fleur, sur le bras droit; ne sait que signer son nom (écriture tremblée comme celle d'un vieillard : Carbuccia buvait beaucoup). Longtemps abandonné pendant son enfance, une désertion. Très intelligent, mais non moins violent. A coopéré très activement au meurtre des officiers. Crâne moyen, très légèrement asymétrique; prognathisme alvéolaire; belle dentition; menton haut, large, taillé carrément.

Fig. 21.

Oillic, vingt-sept ans, breton cheveux noirs et crépus, front un peu bas; rit continuellement et semble tout tourner en plaisanterie, au cours des débats. Matelot vigoureux, énergique, très intempérant « sans jamais perdre la tête ». Le principal acteur du drame; a participé au meurtre des officiers, et a jeté froidement le mousse à la mer, en le saisissant par les pieds et après avoir pris soin de lui enlever sa paire de souliers.

(Le 4° condamné était le matelot Thépaut, exélève de l'école des mousses, intelligent, mais très insubordonné, yeux roux, nez épaté, large bouche, taille moyenne. Tête grosse, ovoïde crânien symétrique, front relativement étroit, fort développement pariéto-occipital, saillance de l'inion et de la glabelle, belle dentition.)

interpréter comme une sorte de mesquine persécution : la vengeance arme le bras des plus *mauvaises têtes* et transforme des insubordonnés en assassins. C'est ainsi que prit naissance, à bord du *Fœderis-Arca*, une révolte qui aboutit au meurtre du capitaine, du second et d'un pauvre petit mousse, et entraîna, en 1866, à Brest, quatre condamnations capitales.

On a pu croire que la violence dans les sentiments et les actes était surtout commune chez les criminels des régions méridionales de l'Europe. Il semble, en effet, que, dans ces régions, les crimes de sang, nés de l'idée de vengeance (vendetta corse) ou de l'instinct génésique, soient plus fréquents et plus souvent marqués au coin d'une sauvagerie brutale ou raffinée que dans les pays septentrionaux. Mais cela n'est ni constant, ni uniquement la conséquence d'une organisation particulière, façonnée par le climat. Il est incontestable, et nous en fournirons les preuves

de tuer trop simplement, tandis qu'elle (elle s'attaquait de préférence aux jeunes ouvrières) se vantait de mieux travailler : elle s'acharnait à défigurer ses victimes, les frappant avec de gigantesques ciseaux, au visage, au cou, aux seins, avant de les faire jeter à l'eau par son complice.

Les religieuses ne sont point exemptes d'un certain sentiment intime de nature analogue. Dans les hôpitaux, nous avons plus d'une fois remarqué leurs préférences pour les femmes non mariées, alors même que celles-ci n'ont pas toujours une conduite irréprochable, et leurs défiances vis-à-vis des femmes mariées, mères de famille : leur maternité perdue leur fait prendre inconsciemment en haine la maternité d'autrui.

dans un autre ouvrage, que la criminalité contre les personnes est faible et par le nombre et par la *qualité* des attentats (s'il nous est permis d'exprimer la grandeur des forfaits par le mot de qualité), dans la population indigène de nos colonies intertropicales [1]. Chez les nègres africains eux-mêmes, que nous avons pu étudier de très près, on ne rencontre guère qu'à l'état d'exception certains crimes trop répétés parmi nous. C'est que là où la vie est facile, là aussi où le niveau moyen de la cérébralité s'abaisse d'une manière uniforme, on voit diminuer les causes du conflit, qui, dans nos sociétés européennes, éclatent à l'occasion de l'âpreté du combat pour l'existence et s'accentuent davantage par l'opposition d'intérêts extrêmes entre des avancés et des retardataires, des progressifs et des arriérés parfois ataviques. La chaleur du climat exerce une influence tempérante sur les collectivités sans grands besoins, non contre-carrées en leurs instincts par diverses exigences sociales (aux Antilles françaises, point de ces assassinats de parents, dictés par la cupidité : les familles demeurent très unies et n'abandonnent jamais aucuns de leurs membres, vieux

[1] Nous ne faisons pas allusion aux périodes de guerre civile, aux révoltes des esclaves contre les maîtres. Encore, dans l'histoire de ces soulèvements, n'est-ce pas toujours le noir qui joue le rôle le plus odieux, montre le plus d'insensibilité et de férocité dans la lutte.

ou indigents; point de ces infanticides, engendrés par la honte de la faute commise et la crainte de la réprobation : une fille se livre à ses amours sans calculs, et personne ne songe à lui jeter la pierre s'il survient un enfant ; celui-ci est reçu sans joie ni haine et grandit sans souffrir les mauvais traitements ni l'insulte [1]). Mais elle ajoute au contraire à la stimulation d'autres influences excitatrices, quand, dans les races, le cerveau est maintenu dans un état d'éréthisme impulsif, sous l'empire de sentiments artificiels, créés par les habitudes sociales et souvent par le système religieux. Le Corse, élevé dans la passion de l'indépendance et d'esprit guerroyeur, quand il ne peut dépenser le trop-plein de son ardeur batailleuse de la manière utile [2], reste

[1] Très faible aussi était la criminalité dans la Rome papale, car, écrivait Dupaty, au dernier siècle, « le superflu coûte plus de grands crimes que n'en coûte le nécessaire... et il faut moins de superflu à Rome que partout ailleurs... La misère, la paresse, l'ambition, le besoin de femmes peuvent à Rome se passer de voler. » La mendicité y est fort bien vue, l'aumône chasse donc la faim et entretient grassement la paresse; l'ambition est limitée, obligée qu'elle est « de passer par l'état ecclésiastique, » et « le besoin du sexe » trouve la plus ample satisfaction : « la débauche privée est si grande, qu'on ne connaît pas la débauche publique... Il se commet pourtant des vols; mais ce sont plutôt des tentations et des facilités du moment, que des coups de main combinés. On voit pourquoi les assassinats sont rares. Les besoins de voler sont peu actifs et peu nombreux... »

[2] « Dans la dernière guerre, a dit le député Limperani, bien qu'avec une population moindre, la Corse a eu le plus grand

exposé aux explosions des violences sanguinaires qu'on lui connaît : les conflits sont fréquents dans son île et la criminalité contre les personnes s'y maintient très élevée[1]. La cruauté de l'assassin arabe s'inspire du fanatisme de ses croyances et l'acharnement que l'Hindou déploie contre ses victimes, dans ses trop nombreux crimes d'origine sexuelle, traduit bien l'intensité d'un appétit génital que le brahmanisme a pris à tâche de développer.

Presque toujours, le forfait se mesure à la *lâcheté* et à la *vanité* de ses exécuteurs. La rage s'exalte de la faiblesse ou de la résignation de la victime ; elle se proportionne au degré de la blessure qu'un amour-propre stupide s'imagine avoir éprouvée, autant qu'au mépris que l'homme grossier a pour l'être plus chétif que lui.

Dans maints assassinats, on aperçoit la lâcheté unie à la cruauté chez leurs auteurs. C'est le crime commis en association[2], la nuit, pen-

nombre de tués et de blessés. » — « En 1885, écrit Bournet, la Corse comptait 815 officiers dans l'armée active, et 402 sous-officiers dans la gendarmerie. »

[1] « Il y a plus d'assassinats en Corse que partout ailleurs. » Mais les crimes ou délits contre les mœurs sont forts rares.

[2] Frégier signale le penchant décidé des voleurs, c'est-à-dire de la catégorie la plus dégradée des prisons, celle où l'on rencontre le plus d'organisations défectueuses par l'innéité héréditaire ou l'influence du milieu, à s'associer pour l'exécution de leurs méfaits. Il y a, dans ce penchant, large part à faire à la lâcheté (la peur diminue, quand les chances de danger sont

dant le sommeil de la victime, souvent une femme, quelquefois un enfant ou un vieillard infirme, ou bien par guet-apens ; c'est l'acharnement contre le cadavre lui-même, mutilé, sans que la nature des mutilations indique la préoccupation de dérouter les recherches de la justice (comme si le meurtrier avait peur que le corps, laissé en possession de ses membres, se dressât tout à coup menaçant devant lui) ; c'est enfin l'atrocité des moyens employés pour perpétrer le vol ou l'homicide : les chauffeurs ont renouvelé, presque de nos jours, les épouvantables tortures que les hordes de soudards mettaient en œuvre contre les malheureux paysans aux temps les plus mauvais du moyen âge et des guerres religieuses, rappelé en pleine France les scènes de cannibalisme, que l'on croyait reléguées dans les tribus sauvages les plus arriérées. — Mais où l'on rencontre ces vils instincts à un degré qui surpasse, dans nos sociétés civilisées, tout ce qu'on observe chez les sauvages et même chez les animaux, c'est dans

réparties entre plusieurs et l'on *s'encourage* mutuellement dans l'accomplissement de l'œuvre commune), et aussi à la faiblesse des agresseurs, quelquefois des enfants, souvent des adolescents (depuis quelques années, le vagabondage et le crime en bande deviennent de plus en plus fréquents parmi l'élément jeune de la basse population de nos grandes villes ; la bande d'Abadie est encore dans toutes les mémoires). Mais, comme nous le verrons, des calculs intelligents peuvent également présider à la formation des associations.

quelques natures criminelles aux tendances particulièrement dirigées contre de pauvres enfants. Menesclou attire doucereusement chez lui une petite fille de quatre ans, la viole, l'étouffe et la découpe en morceaux. Ternon étrangle et écrase un petit garçon de trois ans après l'avoir souillé en compagnie de son camarade de débauche Castex. Menesclou n'a guère plus de vingt-six ans, Ternon en a seize ! Ce sont quelquefois des femmes, de jeunes femmes, qui couvrent, sous l'apparence d'une bonté hypocrite, leurs cruels attentats. Servantes ou institutrices, revêtues de la confiance des maîtres, elles s'apitoient sur les enfants qui perdent leur santé et périclitent, versent des torrents de larmes quand ils succombent, et ce sont elles qui, lentement, savourant les souffrances de leurs chétives victimes, les ont amenées à la tombe par le poison, la privation d'aliments ou de sommeil, en les forçant à avaler des aiguilles, etc. Qui ne se souvient d'Hélène Jegado ! Et que dire des parents qui accomplissent sur leurs propres enfants des méfaits pareils ou plus attristants encore ! Le Tasmanien tue son enfant sans scrupule... pour le manger, quand il n'a pas d'autre nourriture. En pleine Europe, déjà civilisée, mais rendue par la guerre aux mœurs de l'antique barbarie, des mères ont pu immoler leur enfant exténué, pour assouvir

leur faim (siège de Paris, 1594). Mais quel spectacle nous offrent, à l'apogée d'une civilisation qui se prétend pacifique, ces longs martyrs d'êtres faibles par des pères et des mères dénaturés! Chaque mois, presque chaque semaine, les feuilles judiciaires enregistrent des crimes de cette espèce, font mention de parents qui ont séquestré leurs enfants, les ont abandonnés de sang-froid à une mort lente et calculée, par la privation des choses nécessaires, les ont tués sous les coups répétés. On a vu, il n'y a pas longtemps, un couple de bourreaux, qui prenait plaisir à rôtir toute vive... et en détail une charmante petite fille, proportionnant la durée du supplice aux forces de la victime, afin de se ménager la jouissance de nouvelles épreuves [1]. Par un singulier contraste avec ce

[1] Nous n'inventons rien. Pour ne pas multiplier d'aussi navrants tableaux, bornons-nous à citer deux faits encore. En 1875, la femme Bouyon (Sophie Gautier) est condamnée à mort, à Cahors, pour avoir tué ses sept enfants à coups d'aiguilles. En 1887, la famille Norroy est condamnée aux travaux forcés, à Nancy, pour une série de sévices infligés à une petite nièce, âgée de quatre ans, volontairement recueillie par elle : on frappait l'enfant à propos des moindres choses ou sans motif, tantôt avec des baguettes, tantôt avec des orties; l'hiver on la plaçait nue sous un robinet de pompe; on la laissait des journées entières sans manger; on la brûlait sur toutes les parties du corps avec des tisons enflammés, on la renfermait dans une niche : l'autopsie de l'innocente victime releva plus de cent brûlures sur les fesses ou les cuisses et douze sur les parties génitales, et prouva que l'enfant était morte étouffée.

L'Allemagne n'a pas à s'exclamer! L'an dernier, on guilloti-

que nous avons établi plus haut, ce sont des êtres doués d'une sensibilité relativement plus grande, des femmes, qui se montrent le plus souvent capables de semblables crimes. Mais les actes apparaissent empreints d'autant plus de lâcheté que leurs auteurs sont aussi relativement plus faibles. Chez l'enfant, soit vis-à-vis de ses camarades plus petits, soit vis-à-vis des animaux, on rencontre cette espèce de besoin de faire souffrir, sans risque pour soi-même : la cruauté est un jeu plaisant quand la victime ne semble pas en état de résistance ; mais le bourreau s'enfuit pleurant ou hurlant, au premier grognement du chien qui s'impatiente, à la première menace d'un défenseur survenu à l'opprimé. Plus d'une fois, on doit admettre la folie déjà traduite par des actes antérieurs ou jusqu'alors latente, comme chez une femme que nous avons connue, qui, très douce habituellement, bien élevée et très intelligente, était arrivée sans encombre à l'âge de la ménopause, avec de légers écarts de caractère, et voulut un jour offrir à son mari leur jeune enfant rôti ! Comme

nait à Tubingue une femme, F. Langheinz, qui, par avarice, avait tué sa belle-fille, âgée de huit ans, afin d'en accaparer l'héritage : elle avait employé un moyen particulièrement cruel, elle avait arrosé l'enfant d'huile de pétrole et l'avait brûlée !

Voilà donc jusqu'où l'être humain de nos sociétés civilisées peut se ravaler, au-dessous de l'animal le plus lâche et le plus féroce ! Et qu'on parle après cela de perfectibilité illimitée, ininterrompue !

chez une jeune servante bretonne, qui, un beau matin, s'avisa de saigner quatre petits enfants, ainsi que des poulets : condamnée au bagne, et envoyée à Cayenne, elle avait été graciée, s'était mariée à un adjudant de la chiourme et paraissait en possession d'un esprit calme et normal, quand son mari la surprit, indifférente, à côté de son nouveau-né, auquel elle venait de couper la gorge ! Ces faits ne sont pas les plus communs. Pour la honte de l'humanité, il faut bien avouer que les crimes les plus féroces et les plus lâches sont trop souvent l'œuvre de gens qui les savent apprécier dans leurs conséquences et les ont prémédités. L'attentat de la forme la plus vile, puisqu'il suppose ordinairement une entière confiance de la victime en celui qui songe à la frapper, l'empoisonnement, est même presque spécial à des individus d'intelligence supérieure (affaires Castaing, La Pommerais, Pel, etc.). Au fond de la plupart des hommes gît d'ailleurs un misérable instinct, toujours prêt à se réveiller sous l'influence de ses stimulants propres, association détestable du sentiment de la jouissance devant le mal d'autrui et du sentiment de la jouissance devant la certitude de la préservation de tout danger pour soi-même. Celui-là qui a vu de près la guerre, cette *noble chose*, si lyriquement chantée par les panégyristes de tous les grands tueurs d'hommes, peut

dire ce que deviennent les meilleurs à la vue d'un carnage, à l'âcre odeur du sang, ce que restent les masses encore enivrées après le succès [1]. Comment s'étonner après cela de la profondeur des chutes où tombent les êtres que leur grossièreté native rend à demi sauvages ?

L'homme qui se montre cruel envers les autres craint généralement pour lui-même ; il est lâche vis-à-vis de ses victimes, il l'est souvent aussi en face de ceux qui les doivent venger et il se trouble à l'idée de mourir.

La *rareté du suicide* parmi les criminels a été depuis longtemps signalée. On ne se tuait guère dans les anciens bagnes [2], on ne se tue pas da-

[1] Le vertueux Turenne a été l'incendiaire du Palatinat. Le non moins vertueux Tilly, ex-jésuite, qui, au dire du prince de Ligne, « ne manqua jamais une messe de sa vie, ne but jamais de vin et mourut avec sa virginité, » est le héros du sac de Magdebourg. Le monde civilisé n'a pas oublié certain discours du maréchal de Molkte, où la guerre fut représentée presque comme un bienfait, ni la France, certaine imitation de ce mémorable discours, où il était parlé de l'officier de marine de l'avenir, appelé, sur son torpilleur invisible, la nuit, à surprendre le riche paquebot inoffensif et sans défiance, et à le couler en quelques secondes, sans courir aucun risque, le cœur léger, l'esprit satisfait d'un si beau devoir accompli ! Nous nous refusons, quant à nous, à admirer ces choses-là !

[2] Nous prenons au hasard trois statistiques, comprenant la totalité de la population des bagnes de Toulon, Rochefort et Brest :

En 1843,	sur 7,507	forçats,	3 suicides.
— 1849,	— 7,690	—	3 —
— 1853,	— 7,025	—	1 suicide.

Sur les galères d'autrefois, les suicides étaient fréquents, mais ils étaient le résultat du désespoir, chez des malheureux jetés là par l'arbitraire du despotisme et l'intolérance reli-

vantage dans les prisons actuelles[1]. Nous savons bien ce qu'on nous pourrait objecter, sans réfléchir que l'objection serait en opposition formelle avec le caractère vrai des criminels. D'après une certaine école, le suicide est un acte lâche. Pour beaucoup de satisfaits, d'honnêtes gens, toujours prêts à se vendre pour une place bien rétribuée, de pédants qui se croient obligés de soutenir d'antiques rengaînes, Lucrèce préférant la mort au déshonneur, Caton, à l'abdication devant le tyran de sa patrie, Beaurepaire, à la soumission à un ennemi victorieux, et combien d'autres héros, sont tout simplement des lâches (on n'ose pas dire des imbéciles)! Le pauvre diable, acculé à la plus noire misère[2], qui trouve avoir assez d'une société où on lui laisse tout juste le droit de mourir de faim, quand on n'a plus besoin de sa personne pour travailler le sol, fournir à la frivolité des riches, défendre au prix de son

gieuse. Quelles tortures devaient éprouver, au souvenir de leurs femmes abandonnées à la soldatesque, de leurs enfants livrés aux prêtres persécuteurs, ces protestants, nobles, bourgeois et paysans que rivait aux pires malfaiteurs l'inintelligence d'un roi, conseillé par les Jésuites !

[1] A Mazas, Berriat comptait un suicide sur 1372 détenus, et, dans la population libre de Paris, un suicide sur 1512 habitants.

[2] Une femme de ménage, à Paris, absolument à bout de ressources malgré sa bonne volonté au travail, essaie de s'asphyxier avec son fils, âgé de 11 ans; la mort tardant à venir, elle coupe la gorge de l'enfant avec un rasoir et se fait à elle-même une profonde blessure au cou (avril 1888).

sang la propriété des autres, est bien plus lâche encore : il s'avise de ne pas savoir souffrir et prive la collectivité d'un membre tout au moins utile à mettre en meilleur relief la sereine patience des jouisseurs ! Nous serions curieux de voir ces philosophes complaisants aux prises avec la nécessité de mettre fin eux-mêmes à leur douce existence. Peut-être reconnaîtraient-ils alors, comme jadis le farouche Montluc, devant ce prisonnier huguenot qu'il avait condamné à se précipiter du haut d'une tour sur les hallebardes de ses soldats, qu'il est permis d'hésiter *à faire le dernier saut*, et que l'exécuter de sang-froid exige quelque vigueur de caractère. Nous accordons à tant d'honnêtes gens, qui se dévouent chaque jour pour les besoins de la société, bien nourris, bien logés, bien couverts de colifichets, qu'il leur faut un certain courage pour se maintenir en si pénible situation ! Nous persistons néanmoins à penser qu'il leur en faudrait davantage, pour sacrifier leur vie par idée d'un devoir à remplir, avec calme et sans pose. Le suicide, en ces conditions, et même par lassitude de la lutte honnête, mais infructueuse, n'est pas une lâcheté, et, dans quelques-unes des relations qu'il présente avec la criminalité, il témoigne d'un reste d'honneur et de virilité. Mais ce n'est pas sans raison que d'éminents médecins légistes et aliénistes ont rapproché le suicide banal et le crime. L'un et

l'autre résultent d'actes impulsifs, qui souvent ont les mêmes causes, se relient aux mêmes défectuosités physiques et morales; l'un et l'autre aussi conservent les mêmes relations avec la folie. On remarquera que, si un grand nombre de suicides rentrent dans la criminalité, celle-ci doit diminuer d'autant que ceux-là augmentent, et *vice versa*[1]. Cette considération explique en partie le peu de fréquence des suicides dans le monde des prisons : ce monde est comme sélecté, épuré pour ainsi dire, de tous les délinquants qui ont dirigé leurs tendances contre eux-mêmes. Le suicide est une sorte de dérivatif de la criminalité contre autrui : c'est la solution qu'adoptent des

[1] On pourrait interpréter, contre cette opinion, un phénomène très attristant de notre époque : c'est l'augmentation parallèle des suicides d'enfants et des délits-crimes commis par de tout jeunes gens. Mais les deux sortes d'actes étant, à notre avis, de simples modalités d'une même impulsivité, leur progression prouve le développement de plus en plus grand de celle-ci parmi les éléments non adultes de notre population. Comme les délits-crimes éclatent, parmi les adolescents, sous les mobiles les plus divers et souvent les plus insignifiants, les suicides se produisent, parmi les enfants, à l'occasion des plus futiles événements, une légère réprimande à l'école ou à la maison paternelle, une contrariété quelconque, et même le désir de se soustraire à tout travail (en mai dernier, une petite bonne, qui n'avait d'autre occupation que la surveillance d'un enfant de cinq ans, se tuait parce qu'elle trouvait trop pénible de faire quelque chose!). Ces suicidés, qui n'ont rien connu des combativités de la vie, ne sont pas des lutteurs à bout de force : ce sont des descendants de dégénérés; ils disparaissent avant d'avoir été entraînés jusqu'à l'attentat contre autrui, et leur disparition diminue d'autant le nombre des crimes futurs. Il y a dans ces faits de bien graves avertis-

natures mal équilibrées sans doute, mais en possession d'une lueur d'honnêteté, à l'éclair de laquelle ils échappent par la mort à l'impulsion qui les sollicite au vol ou à l'assassinat, ou se rendent justice à eux-mêmes [1]. On comprend dès lors que la tourbe des vulgaires coquins, demeurés fidèles à leurs bas sentiments, présente peu de suicides : c'est la masse privée d'énergie, lâche devant la mort, assez amoindrie d'ailleurs dans sa sensibilité, pour éprouver faiblement les rigueurs de la captivité ou même pour s'accommoder de l'existence pénitentiaire. — Quelques criminels de haute volée ont cependant donné des preuves non équivoques de courage : tel Cognard

sements! Le redressement précoce est de plus en plus nécessaire chez les enfants, dans une population trop exposée aux influences dégénératives (alcoolisme, etc.), et il est non moins urgent de prendre des mesures pour restreindre, autant que possible, les occasions provocatrices de l'impulsivité, à l'âge où l'imitativité est le plus intense. Les enfants s'inspirent dans leurs modes de suicide, comme les adolescents dans leur manière d'attenter contre autrui, des récits et surtout des lectures de chaque jour; on leur abandonne trop facilement livres et journaux de toutes sortes, et, si l'on songe à leur instruction, il ne paraît guère qu'on se préoccupe assez sérieusement de leur éducation.

[1] Un officier, doué des plus méchants instincts, duelliste féroce, détesté et méprisé de tous dans son corps, soufflette un jeune homme, condamné jusque-là à tout supporter de par la discipline, mais devenu depuis la veille son égal de par l'épaulette. On va sur le terrain. Les adversaires doivent échanger deux balles et ont la liberté de marcher l'un sur l'autre. L'offensé tire et manque son ennemi. Celui-ci, calme, le sourire aux lèvres, s'avance lentement, jusqu'à un pas de sa victime, lui braque le canon de son pistolet sur le front, et prend

qui, sous le nom du comte Pontis de Sainte-Hélène, sut gagner par sa bravoure, sur les champs de bataille, en Espagne, une belle situation militaire, avec la confiance et l'amitié du duc d'Angoulême ; et cependant, ce hardi malfaiteur, retombé dans la fange du bagne, put y revivre de la vie commune avec les plus vils ! D'autres, poussés par l'instinct de liberté, développé à son plus haut degré, ont envisagé la mort comme une dernière chance à courir et digne de l'enjeu cher à leurs espérances. Cet instinct est l'un des plus vivaces qu'on observe chez les criminels, comme aussi chez les sauvages et chez les enfants ; il réveille souvent de leur torpeur les natures les plus faibles ; à plus forte raison, exalte-t-il jus-

plaisir à prolonger ce supplice pendant quelques secondes, malgré les cris d'indignation des témoins. Impassible, il relève son arme contre lui-même et se fait sauter le crâne, en face du malheureux qu'il s'était vanté de tuer et qu'il tenait à sa merci.

Un jeune homme de Belleville, qui aimait tendrement sa mère et l'assistait à ses derniers moments, voit rentrer son père ivre-mort. Indigné, il saisit un couteau de cuisine et le lève sur l'ivrogne : « Tu n'es digne d'être ni mari, ni père », s'écrie-t-il. Puis, tout à coup, il se jette sur le corps de sa mère, qu'il couvre de baisers, et se plonge le couteau dans la poitrine (avril 1888).

Morselli a entrevu un fait curieux que rapporte Lombroso : « C'est que les pays où les fautes commises dans les prisons atteignent le chiffre le plus élevé, ont un nombre moins grand de suicides, et *vice versa*. Si bien que la Belgique, la Prusse, la Suède, le Danemark, qui donnent de 1,78 à 0,60 p. 100 de suicides accomplis dans les prisons, donnent tout au plus 21,3 à 8 p. 100 de punitions. Cela prouve encore une fois que le suicide est souvent une transformation du crime. »

qu'à l'audace la plus invraisemblable les natures énergiques. Pour reprendre leur liberté, il n'est pas de sacrifices et de risques que n'affrontent certains prisonniers. Les forçats savaient combien il était difficile de tromper la vigilance des gardiens du bagne et celle des sentinelles échelonnées à l'extérieur; ils avaient vu maintes fois ramener sanglant l'un des leurs, frappé d'une balle au moment où il essayait de franchir un mur, ou percé d'un coup de baïonnette au moment où il se glissait à l'intérieur d'une bouche d'égout. Ils n'ignoraient pas l'acharnement que les paysans, stimulés par l'appât d'une prime de capture, apportaient à leur poursuite, s'ils parvenaient à atteindre la campagne ; ce qui les attendait au retour, lorsqu'ils étaient arrêtés, la bastonnade, le jeûne, le froid cachot, et l'extrême rareté de la réussite, dans les tentatives d'évasion, ne leur était point dissimulée [1]; cependant les annales des bagnes sont remplies de faits d'évasion à peine croyables par la hardiesse et la ténacité qu'ils laissent supposer. L'importance psychologique de la rareté des suicides ne ressort-elle pas mieux encore de pareils exemples ?

[1] De 1830 à 1836, sur un effectif moyen de 3,000 forçats, on compte 360 évasions consommées, et 14 seulement suivies de plein succès. Un rapport constate la notable diminution des évasions, depuis l'extension des commutations accordées par le roi aux condamnés à perpétuité.

Il est des criminels, et ceux-là appartiennent ordinairement aux plus intelligents (Salvator, Petit, etc), qui, arrivés à une sorte de satiété d'aventures, las des hommes de leur milieu et dédaigneux de tout effort pour rentrer dans la société, préméditent leur mort, mais ils n'ont pas pour eux-mêmes la fermeté de cœur et de main qu'ils ont eue pour les autres. S'ils essaient de se tuer, ils se manquent, et, le plus souvent ils s'arrangent de manière à recevoir le coup du bras le moins susceptible de défaillance, du bourreau. Comme ils savent que la révolte avec effusion de sang leur vaudra le dernier supplice, ils font, de propos délibéré, une blessure parfois légère à un gardien ou à un compagnon de chaîne et montent ensuite, indifférents ou presque joyeux, sur l'échafaud[1].

La *mort* n'est, en somme, acceptée sans trouble, que par un petit nombre de natures d'élite.

[1] C'est cet « appétit de la mort », dont parle Sers, et qui porte le forçat à tuer pour être tué.

Lacenaire a écrit en ses *Mémoires* : « Je voulais la mort, mais non pas de mes propres mains. Que celui là se suicide, qui, entraîné par ses seules passions, a commis un crime que sa conscience ne peut légitimer, qui regarde l'échafaud comme une infamie ; que celui-là se suicide, qui, après avoir épuisé sa santé et sa fortune dans les plaisirs de la vie, voit tout à coup santé et fortune lui échapper, il a raison ; mais moi, qui n'avais demandé à la société que du pain, du pain assuré pour mon travail (!), non, je ne le pouvais pas, je ne le devais pas ; c'eût été trop inepte, et pourtant je sentais que je ne devais plus vivre. »

Les uns la redoutent pour elle-même ; d'autres, pour les douleurs qui l'accompagnent ; d'autres, enfin, pour l'inconnu qui se dérobe derrière elle. Sous l'empire de sentiments élevés, l'honnête homme peut dissimuler ou maîtriser des impressions pénibles : on ne saurait exiger des délinquants, qui n'ont pas la notion de semblables sentiments, une contenance aussi virile[1]. Sur l'échafaud, il semble que les différences s'accusent davantage entre les deux natures, si opposées, des milieux sociaux. L'échafaud ! c'est la mort avec l'abandon du corps à la curiosité impitoyable ou moqueuse d'une foule animalisée, après l'attente angoissante dans l'isolement du cachot, et, jadis, c'était la mort avec un entourage de tourments atroces[2]. Cet effroyable

[1] Il est juste de reconnaître que la peur de la mort se rencontre, et très largement, ailleurs que dans le monde de la criminalité. De tous les animaux, l'homme est le plus poltron, et, dans les catégories où l'on parle le plus du mépris de la mort, ce mépris n'est pas chose vraiment commune. Pour entraîner le soldat, il faut employer mille moyens qui lui font oublier les risques à courir et lui communiquent la confiance au succès. Ces moyens ne sont pas précisément toujours à l'honneur de notre pauvre espèce. « C'est ainsi que le butin, le pillage peuvent rendre tout possible au soldat, et que les cordons, les grades et la *Gazette* font une vie orageuse et pénible à ceux qui la passaient dans les délices... » C'est le prince de Ligne qui parle de la sorte, et il se connaissait en hommes !

[2] Sans risquer d'être accusé de sensiblerie, on peut se montrer profondément attristé au spectacle des raffinements que l'homme se croit en droit d'apporter dans ses vengeances. Il ne torture pas seulement le corps en chacune de ses fibres, il cherche encore à doubler la souffrance physique des douleurs

assemblage de souffrances, les martyrs de l'intolérance religieuse ou politique, des erreurs de la justice humaine, l'ont généralement supporté et le supportent encore avec un courage tranquille : ils meurent, non toujours sans tristesse, non toujours sans un dernier élan d'exaltation, que leur arrache une conviction profonde, mais sans l'indifférence qui marque l'insensibilité, sans la pose qui cache comme un dernier mensonge et la peur.

Cette *indifférence* et cette *pose* sont-elles le *simulacre du courage*, chez les criminels qui montrent de la fermeté sur l'échaufaud et, en dehors d'elles les malfaiteurs n'offrent-ils toujours que les défaillances de la lâcheté ? En général, les criminels sont effrayés par la pensée de la mort. Beaucoup ont un sang-froid étonnant devant les magistrats et le conservent après qu'ils ont entendu leur arrêt : il n'en est pas un qui n'espère obtenir une commutation et cet espoir sou-

morales, à la rendre ridicule ou grotesque. Tibère, étendant ses rigueurs jusqu'aux filles vierges, que la loi défendait de mettre à mort, les faisait violer par le bourreau avant l'exécution. L'inquisition, en condamnant Jeanne Darc au bûcher, savait, dit Michelet, qu'elle donnerait ainsi aux appétits dépravés de la soldatesque anglaise la vue indécente « d'une pauvre nudité tremblante ». Les Chinois, ces civilisés barbares, s'ingénient à combiner dans les supplices la plus grande somme possible de douleurs, avec les attitudes les plus bouffonnes chez leurs victimes, et c'est ainsi qu'ils ont fait mourir plusieurs de nos malheureux soldats, pendant que les salons parisiens s'arrachaient certains Célestes beaux esprits, devenus fort à la mode !

tient les plus faibles. C'est au moment où leur dernière heure leur est signifiée, que leur énergie ou leur pusillanimité apparaît sans voiles. On assiste alors aux plus étranges contradictions. Nous n'avons pas accepté, à cet égard, des opinions toutes faites, des assertions diverses et parfois intéressées à nous présenter les malfaiteurs sous des jours favorables à certaines doctrines ; nous avons cherché la vérité dans l'analyse de documents authentiques. Nous avons réuni les dossiers historiques et judiciaires de 88 condamnés à mort et nous reproduisons les résultats de notre enquête :

Sur 24 femmes, nous en trouvons 5, qui meurent lâchement (parmi elles, la célèbre empoisonneuse Hélène Jegado, 1852, et la femme Thomas, qui brûla vive sa vieille mère, avec l'aide de son mari, 1887) ; 1, qui porte le plus révoltant cynisme jusque sur le bûcher (la Voisin empoisonneuse, 1679) ; 18, qui montent sur l'échafaud avec le calme le plus parfait, tranquilles résignées et repentantes, quelques-unes avec tristesse, mais sans défaillance, et la plupart reconfortées par les exhortations religieuses (pendant un long quart d'heure qu'elle reste sur l'échafaud, nue, en chemise, offerte en spectacle à une foule immense,—«mirodée, rasée, dressée et redressée par le bourreau», écrit Mme de Sévigné, —la marquise de Brinvilliers garde la fer-

meté la plus inébranlable, 1676 ; la jeune et jolie dame Tiquet, qui a tenté de se débarrasser d'un mari vieux, laid et gênant, s'offre si douce et si résignée au bourreau, que cet homme perd son assurance et n'abat la tête de la coupable qu'au deuxième coup de hache, 1679 ; d'autres femmes, sorties du peuple et condamnées, de nos jours, pour divers crimes, n'ont pas montré moins de courage, au moment de la suprême expiation : la femme Ségard fait elle-même sa dernière toilette, marche à pied, et, après s'être entretenue avec un prêtre, déclare qu' « elle meurt satisfaite, ne pouvant être mieux préparée à passer dans une autre vie » ; la femme Guillaume, une débauchée incorrigible et sans principes, reconnaît en indiquant l'échafaud, que « son crime méritait bien cela » etc.).

Sur 64 hommes :

25 meurent lâchement, s'abandonnant affaissés, inertes (comme les empoisonneurs Castaing, 1823, et La Pommerais, 1864; le parricide Benoit, 1829; les assassins Barré, 1878, Campi, 1884, Frey, 1885, Furet, 1886, Marchandon, 1886, etc.), ou après une lutte désespérée avec l'exécuteur (comme le prêtre assassin Verger, comme Tropmann, etc.) ;

4 acceptent leur sort avec une bruyance, une loquacité, une surexcitation (accompagnées chez deux d'un rictus singulier), une *hâte d'en finir*,

qui évidemment traduisent un effort cérébral trop intense, pour rester soutenu au delà de quelques minutes (les assassins Philippe, Foulard, Boudas, Gervais) ;

12 sont jusqu'au bout cyniques, poseurs, et achèvent, sans trouble apparent, comme sur un théâtre choisi par eux, la dernière scène du drame qu'ils ont composé (et même écrit en de tristes mémoires) ; nous citerons dans cette catégorie : un jeune bandit, à peine adolescent, qui, condamné à la potence, pour vol, sous le règne de Charles IX, gravit impassible les degrés de l'échelle, se déclare innocent, « car il n'a jamais dérobé à de pauvres gens, mais seulement à des princes et à des seigneurs, les plus grands larrons du monde », feint un repentir tardif pour amener jusqu'à lui le moine assistant, et, du pied, précipite le religieux avec un rire de défi ; Lacenaire, une nature que l'instruction n'avait polie qu'à la surface, et son complice Avril (1836) ; Lemaire jeune ouvrier, fainéant et vaniteux, qui tuait « pour que son nom fût mis dans les journaux », et qui s'étend lui-même, en blasphémant, sur la bascule ; le boucher Avivain, vieillard de soixante-huit ans, fervent admirateur de Lemaire (1868) ;

5 meurent avec une indifférence, une impassibilité qui rappellent l'insensibilité de la brute ou l'inconscience des aliénés (tel Papavoine, ex-

commis de la marine, assassin de deux enfants, qui se livre au bourreau sans manifester aucune émotion, et en répétant machinalement le regret que sa mort ne puisse rendre à la vie ses deux innocentes victimes ; tel aussi Dumollard, assassin de plusieurs servantes, qui, sur l'échafaud, ne songe qu'à prier un gendarme de rappeler à sa femme une dette de quelques francs) ;

18 donnent l'exemple d'une mort courageuse, exempte de toute forfanterie, calme, résignée, ordinairement préparée par les exhortations du prêtre et accompagnée de repentir. Dans cette catégorie se rencontrent des criminels qui proviennent de diverses couches sociales. Ceux des plus basses paraissent le plus sincères, en leurs sentiments de la dernière heure, car, en général, ils avouent publiquement leurs forfaits et s'offrent « comme leçon vivante » aux méditations de la jeunesse. Ceux des plus hautes (bourgeoisie), préoccupés de laisser derrière eux un doute qui diminue l'horreur de leur mémoire, la honte rejaillissante sur leur famille, malgré qu'ils acceptent les secours religieux, persistent à proclamer leur innocence (Jausion, ex-agent de change, le principal assassin de Fualdès, 1817 ; Pranzini, 1887). D'autres, et « ce sont bien certainement les plus dignes de pitié, qu'ils aient ou non puisé leur force dans le réveil du sentiment religieux, se taisent et se livrent simple-

ment (Lebiez, 1878 ; Gamahut, 1885 : ce dernier, ex-trappiste, assassin de la veuve Ballerich, vilaine nature qu'on s'attendait à voir mourir lâchement, a, au contraire, montré sur l'échafaud le meilleur courage).

Dans leur ensemble, ces résultats coïncident avec les caractères d'ordre sensitif que nous avons déjà signalés ou que nous étudierons bientôt. Les malfaiteurs tiennent à la vie ; même en ses pires conditions, ils redoutent de la perdre. Mais, devant la mort imminente, certaine, qui va venir de la main d'un homme inaccessible à la pitié, un petit nombre se comportent avec un vrai courage, se faisant à l'idée d'un supplice de courte durée et peu douloureux (nous avons parlé d'un forçat qui craignait moins la guillotine que la corde goudronnée) et puisant une force momentanée dans le sentiment factice de la religiosité : l'intensité de ce sentiment, chez la femme, donne même à celle-ci une supériorité remarquable sur l'homme au moment critique[1]. C'est aussi au sen-

[1] Comme la femme, une fois lancée dans le crime, y apporte souvent plus de cruauté et d'acharnement que l'homme, souvent aussi elle surpasse celui-ci en courage devant la mort. Sous la Terreur, il y eut peu de défaillances parmi les femmes, nobles, bourgeoises ou du bas peuple, qui montèrent sur l'échafaud. Celles qui, plus tard, se donnèrent à la Commune, en furent les plus opiniâtres soldats : elles furent, dit Maxime du Camp, partout où le crime fut sans merci ; mais, « aux derniers jours, elles tinrent derrière les barricades plus longtemps que les hommes ».

timent religieux autant qu'à une retenue habituelle plus grande (en dehors, bien entendu, de la prostitution de métier), qu'on doit attribuer la rareté des manifestations cyniques ou théâtrales, chez les femmes condamnées à l'échafaud. Chez les hommes, une nature plus brutale ou plus déviée engendre ces attitudes grossières ou étudiées, qui, le plus souvent, ne sont que le masque de la peur ou l'indice de l'insensibilité : par là encore le bandit de nos sociétés civilisées tendrait la main au sauvage, qui, pendant son supplice, surmontant les douleurs physiques, s'efforce de mourir fièrement, suivant les traditions de sa tribu, et insulte son ennemi avec frénésie, pour s'étourdir à ses derniers moments. La vanité, qui est excessive, chez les plus détestables malfaiteurs comme chez les sauvages, procure aux uns et aux autres un courage d'apparat, trop tapageur ou trop outré, pour être bien solide. Aussi voit-on les plus audacieux devant les juges devenir tout à coup lâches devant le magistrat qui leur vient signifier leur arrêt ; et les meilleurs acteurs fléchir soudainement sur l'échafaud : Lacenaire resta maître de lui jusqu'au moment où toute observation de la physionomie cesse ordinairement pour les spectateurs ; mais le couteau s'étant arrêté à mi-chemin de sa course pendant près de vingt secondes, on eut le temps de constater, chez le misérable, un visage affreu-

sement convulsé. Le vrai courage est simple ; il peut s'allier au mépris de l'existence, mais il n'affiche pas trop hautement ce mépris au dédain de la douleur, mais il n'a pas la prétention de nier celle-ci. Il est des limites à la souffrance physique, et nous comprenons qu'elle arrache des cris aux plus fermes : l'impassibilité, à un certain degré, n'est plus que de l'insensibilité, et celle-ci seule explique la contenance de quelques criminels, surtout à l'époque de la torture et des supplices raffinés. On dit que Damiens resta une demi-heure assis sur l'échafaud, regardant tranquillement les apprêts horribles de son exécution ; les tenailles et la poix fondue lui arrachèrent ses premières plaintes, qui bientôt devinrent des hurlements, et, pendant *une heure et quart*, il supporta tout ce que la cruauté légale avait pu imaginer de plus terrible, secondée par l'ingéniosité d'un bourreau [1]. Quant aux morts lâches, en plein affaissement ou en état de rage déses-

[1] Encore dut-il plutôt succomber à l'hémorrhagie qu'à l'épuisement nerveux, car on fut obligé de lui entamer les articulations des cuisses avec une doloire, pour obtenir l'écartèlement. Le bourreau indigna tout le monde par son excès de zèle (!). Il fut menacé de prison, et pour le punir de sa trop grande cruauté (les juges qui avaient ordonné le supplice se considéraient évidemment comme de tendres agneaux), au lieu de lui abandonner le prix des chevaux qui avaient servi à l'écartèlement, comme c'était l'usage, on le versa aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu. On remarqua, à propos de l'exécution de Damiens, que ces trop fameux chevaux ne furent montés ni par des

pérée, elles sont l'exception dans notre série de femmes, et elles représentent plus des 2/5 dans la série des hommes : elles appartiennent aux plus retentissantes célébrités du crime, parmi lesquelles on rencontre des personnes instruites et de professions philanthropiques, des médecins, un prêtre !

Un sentiment curieux que Lauvergne a relevé chez les grands et les petits criminels du bagne, mis en face de la mort, c'est la crainte que leur corps serve aux études anatomiques. Le forçat savait que c'était là une destinée fatale réservée à son cadavre, et c'était pour lui un véritable supplice moral. Ce fut la dernière préoccupation du parricide Gonnachon, exécuté à Lyon, en 1883[1]. Le criminel entrevoit-il, par le réveil d'un sentiment de honte, son corps étalé nu sur une table d'amphithéâtre, montrant à tous ses difformités, peut-être les indices d'une suprême défaillance ? S'imagine-t-il qu'avec le dernier souffle la sensibilité ne disparaît pas tout entière et que les chairs peuvent encore se crisper sous le fer du scalpel ? Instinct mystérieux et inson-

bourreaux... ni par des huissiers. Il paraît que bourreaux ou huissiers indifféremment prêtaient leur concours à ces abominables tragédies, où l'historien philosophe se surprend à désespérer de l'humanité.

[1] Malgré les réclamations de l'avocat défenseur, le corps de ce criminel fut livré aux médecins. La science abuse un peu de ce qu'elle appelle ses droits !

dable, mais qui n'est que l'expression particulière d'un sentiment commun à beaucoup d'hommes, sinon même à la plupart : il leur répugne que leur corps soit le jouet des éléments ou des animaux, ou que, déchiqueté sous les couteaux des chirurgiens, il n'arrive à la terre qu'en informes débris ; ils ne comprennent pas la mort, la mort complète, sans le repos assuré à leur dépouille. Le code militaire anglais n'a pas trouvé de meilleur moyen, pour prévenir le suicide dans l'armée, que d'ordonner l'envoi du cadavre des suicidés aux amphithéâtres de dissection[1]. Et parmi les membres des Sociétés médicales et anthropologiques elles-mêmes, bien restreint est le nombre des adhérents à la *Société* dite *des autopsies*[2].

[1] De quelque façon qu'on apprécie le sentiment dont nous parlons, il faut l'admettre, et il est parfois bien poignant. Nous nous rappelons l'horrible agonie d'un pauvre diable en train de mourir, seul, sans amis ni parents, dans la vaste salle d'un hôpital civil, à l'idée que son corps serait livré aux *carabins !* Cette scène, où, novice encore vis-à-vis des misères humaines, nous ne vîmes avec étonnement intervenir ni sœurs, ni médecins, nous impressionna profondément, et nous est restée comme l'un des plus tristes souvenirs d'une carrière, qui en compte cependant beaucoup d'attristants.

[2] Il est vrai qu'on peut hésiter (sans être un esprit faible) à livrer son cadavre au investigations de chers collègues, qui, avec la meilleure foi du monde et, *dans l'intérêt de la science*, trouveront et mentionneront sans doute, çà est là, sur le crâne ou dans le cerveau, quelque caractère *simien* ou *criminel !* Cela n'est point flatteur pour la mémoire rétrospective que tout homme aime à laisser derrière lui... ni bien agréable pour la famille.

On comprend qu'à cet instant psychologique, où l'idée de la mort amoindrit davantage les natures sans vigueur, la *religion*, par son influence toute suggestive, réconforte les plus vacillants, en leur montrant, au delà de l'échafaud, une existence meilleure, avec le repentir et le pardon. Mais ce qui étonne, c'est la fréquente alliance de la religiosité et des bas instincts. Nous avons eu déjà à nous étendre sur ce sujet et nous devons y revenir. Selon quelques observateurs, il y aurait, parmi les criminels, plus de croyants que d'athées. Ferri, sur 200 assassins, n'en a trouvé qu'un seul qui fit profession d'athéisme, et, d'après Lombroso, sur 100 malfaiteurs, 71 ont fréquenté plus ou moins régulièrement les églises. Toutefois, l'indifférence est la règle dans la vie ordinaire des criminels, libres ou détenus ; Maxime du Camp écrit qu'il a cherché à se rendre compte, dans une visite à Mazas, de l'effet moral produit sur les détenus par la cérémonie de l'office du dimanche ; il a parcouru une galerie et regardé dans 33 cellules : 3 détenus lisaient la messe, 1 debout, la tête couverte, regardait vers l'autel ; 1 autre était à genoux ; 1 avait posé son paroissien en évidence, mais lisait une brochure (*Magasin pittoresque*), 1 pleurait, la tête enfoncée dans ses bras, 26 assis à leur table, travaillaient ou lisaient. La religion n'empêche ni le vice, ni le

crime, elle sert même quelquefois de prétexte à l'un et à l'autre. Chez les criminels, elle n'est pas toujours bien pure, bien dégagée d'une sorte de fétichisme atavique : c'est ainsi que les assassins allemands se croient à l'abri des soupçons, quand ils ont souillé de leurs excréments le théâtre de leurs crimes (Casper), et que les assassins italiens s'imaginent échapper aux recherches, en portant à leurs lèvres un doigt trempé dans le sang de leurs victimes (Lombroso)[1]. Mais, à côté de ces pratiques, existe l'idée de Dieu et la dévotion au culte du pays : les bandes italiennes n'oublient pas la Madone, au cours de leurs expéditions, comme jadis nos flibustiers réservaient une large part de leur butin aux églises[2], et les prostituées espagnoles placent leur lit sous la bienveillante égide de la Vierge, comme les pécheresses du beau monde vont, avec la plus parfaite indifférence, du confessionnal à la couche de leurs amants. Si parfois cette association

[1] Beaucoup de nations sauvages ou barbares, sous l'empire d'un sentiment analogue, croient s'assimiler la valeur des braves, en mangeant l'organe qui leur donnait l'intrépidité : ils arrachent le foie de leurs ennemis, tombés courageusement, et le dévorent. Ainsi se conduiraient encore les pirates chinois, annamites, et même, en Europe, une locution qui revient assez souvent dans les rires entre méridionaux surexcités (*je te mangerai le foie!*) témoigne d'une persistance atavique d'une telle superstition.

[2] A la touchante édification des pères Dutertre et Labat (*Relations des Antilles*).

bizarre couvre l'hypocrisie, le plus souvent elle est franche et naïve. Au fond, elle n'a rien que d'assez logique. La religiosité, née de la crainte vague des puissances occultes, que l'homme a appelées divinités, et auxquelles (d'après l'intuition de sa propre nature) il a toujours attribué plus de méchanceté que de bonté, se développe avec la notion de sa petitesse, au milieu d'un monde à peu près ignoré, apparaît comme un *besoin de protection*, chez un être sans défense.

Avant toute civilisation, l'homme, pour obtenir les faveurs ou seulement la pitié du maître invisible et de ses satellites (génies), matérialisés dans les éléments les plus redoutés ou incarnés dans les animaux les plus dangereux, s'est fait humble, par la prière et l'offrande spontanée. Plus tard, le prêtre est survenu, qui s'est présenté comme un intermédiaire entre la terre et le ciel, a transformé l'instinct primitif en un devoir obligé, et, par la savante combinaison des dogmes de la misère d'en bas, punition d'une faute originelle, et de la vie future, avec rémunération ou châtiment, selon les actions commises, a stimulé à son profit les plus nobles sentiments, l'esprit d'abnégation et de sacrifice. La religion n'en est pas moins demeurée un artifice social, un moyen conventionnel de resserrer les liens des collectivités, et son essence même ne s'est pas modifiée.

Basée sur la crainte et sur l'intérêt, ce n'est que par une action très indirecte qu'elle s'est montrée civilisatrice. C'est une faiblesse qui, paradoxalement, a servi quelquefois à créer des forces, comme la guerre est une abominable chose, qui a servi parfois à réparer bien des maux : l'une et l'autre mettent en relief les sentiments les plus admirables à côté des pires. Il est donc assez naturel que la modalité cérébrale, sur laquelle repose la religiosité, se rencontre et chez les individus les mieux trempés, comme l'indice d'une défectuosité non éteinte par le progrès social, et chez les individus mal équilibrés, comme une démonstration nouvelle des oscillations du sentiment, sans le contrepoids de l'intelligence. La religion ou la superstition (car c'est pour pour nous tout un) s'accommode avec l'antialtruisme. Après les crimes commis en son nom et qu'elle ose honorer, quand ils augmentent le pouvoir et la richesse du prêtre (l'Eglise a fait des saints d'un Constantin, couvert du sang de ses proches, d'un Dominique, le premier inquisiteur et le féroce excitateur du massacre des Albigeois, d'un Xavier, ce missionnaire de paix, qui s'est vanté d'avoir jeté les fondements du catholicisme, aux Indes, sur des milliers de cadavres de récalcitrants, etc., et elle a eu pour pasteurs suprêmes des Innocent III, des Clément V, des Benoît IX, des

Alexandre V, des Alexandre VI, etc.)[1], il n'y a pas lieu de manifester de la surprise devant la *piété* d'un Verger, essayant tout d'abord de se débarrasser de l'archevêque Sibour par des conjurations magiques, avant de le frapper du couteau[2], ni des *sentiments édifiants* des Mingrat et autres bandits sortis d'un séminaire. Mais, par compensation, il faut reconnaître que la religiosité, réveillée sous une forme quelconque, rend au moins à quelques criminels la conscience de leurs fautes et leur apporte le courage au moment de l'expiation.

Il y a quelques années, un homme paraissait aux assises du Nord, à la suite d'une tentative d'assassinat contre une jeune fille qui avait refusé de l'épouser ; veuf, on ignorait qu'il le fût devenu en assassinant sa femme ; après avoir avoué sa tentative de meurtre, ajoutant qu'il avait repoussé l'idée de tuer sa victime à coups de couteau, « parce qu'elle souffrirait trop », celle de se tuer lui-même, « parce qu'il n'avait pas le droit d'attenter à ses jours », il déclara

[1] Lire la *Morale chrétienne vengée*, de Hénin de Cuvilliers, 1821.

[2] Rapprocher de Verger, envoûtant son archevêque, la femme Aveline, brûlant des cierges à la Vierge, pour qu'elle la débarrassât de son mari et la laissât vivre tranquille avec son amant, le couple de Hengoat, essayant de confier sa vengeance à saint Yves... trop bon avocat pour se charger d'un cas aussi mauvais. (Voir plus haut.)

lui-même son premier crime : « Je crains bien plus la justice de Dieu que celle des hommes ! J'étais maudit et je n'avais qu'une chose à faire, me livrer et sauver mon âme par la confession. »

Voilà bien l'exemple du *remords,* sous la sollicitation d'une religiosité quelque peu fanatique, et cet exemple nous conduit à l'examen de cette question : les criminels ont-ils du remords? Mais d'abord, qu'est-ce que le remords ? Si c'est le sentiment qui se développe par la comparaison entre un sentiment mauvais, auquel on a obéi, et un sentiment bon, auquel on aurait dû obéir, il suppose une exacte notion du juste et de l'injuste, suivant une morale, apprise par l'éducation [1]. Mais l'éducation exige, pour porter fruit, l'éducabilité, c'est-à-dire une certaine manière d'être de l'intelligence et du sentiment, qui manque chez la plupart des criminels-nés et finit par disparaître chez beaucoup de criminels d'habitude. A ces imbéciles de l'intelligence et du sentiment, comme les a appelés un éminent

[1] Dans l'évolution des sentiments moraux, celui de la probité ou de la justice, qui suppose une organisation déjà assez avancée, est de développement postérieur à celui de la bienveillance ou de la pitié, qui marque la première ébauche de la sociabilité. Aussi, dit Garofalo, « lorsqu'il y a égoïsme parfait. absence de tout instinct de bienveillance ou de pitié, il est inutile de rechercher les traces du sentiment de la justice, » l'un ne pouvant dériver que de l'autre, ou plutôt le second ne pouvant se développer qu'en des conditions d'organisation, qui ont déjà permis le développement du premier.

professeur, il est difficile d'accorder le pouvoir d'élaborer une comparaison, qui repose sur des notions inconnues d'eux, sur un substratum de sensibilité qu'ils ne possèdent pas. De bonne foi ! soutiendra-t-on qu'il y ait et façon de sentir et façon d'apprécier la valeur des actes, entraînant le remords, chez cette brute, que nous avons vue assassiner son camarade, parce qu'il ronflait en dormant; chez ce parricide, doux et enfantin, qui, n'ayant d'ailleurs connu chez lui que les mauvais traitements, écrasa un jour, tout tranquillement, et comme il eût fait d'un insecte, la tête de son père endormi ? L'absence de remords nous paraît la règle chez les criminels et c'est une conséquence de l'absence du sentiment moral, de l'obtusion de la sensibilité. Dans les bagnes et dans les prisons, l'on mange avec plus d'appétit, l'on dort avec plus d'abandon [1] que dans bien des ménages honnêtes, tourmentés par les préoccupations du présent et du lendemain; on chante, on rit, l'on s'amuse, au récit des bons tours joués à la société, on se glorifie des actes les plus vils et l'on exhibe, comme un

[1] Dostojewski dit pourtant que les forçats sibériens qu'il a observés « rêvaient presque tous à haute voix ou déliraient pendant le sommeil; les injures, les mots d'argot, les couteaux, les haches revenaient le plus souvent dans leurs songes »; faut-il voir dans ces lignes l'expression d'un fait général bien réel, ou celle d'une idée analytique déduite de faits psychiques isolés?

brevet d'honneur (!) les plus ignobles tatouages ; on vit avec l'espoir d'une délivrance, et l'on prépare de nouvelles *affaires* pour l'heure où elle sonnera. Il y a des colères cependant, des regrets sombres : mais ce sont les bouillonnements d'une rage contenue, à propos d'une entreprise manquée ou ceux d'une vengeance inassouvie. Les plus malins simulent, auprès des administrateurs et surtout auprès de l'aumônier, que l'on sait *gobeur* et influent, un touchant repentir : à peine dehors, ils recommencent leur vie d'autrefois, reviennent à la prison ou au bagne avec insouciance, s'ils ne montent sur l'échafaud [1]. Ceux pour lesquels la mort est

[1] Un brave aumônier de prison, raconte Lauvergne, vint visiter le bagne et s'informer de quelques petits voleurs, qu'il avait connus enfants. — « Mon Dieu ! me disait-il, avec naïveté, les instructions pieuses et mon exemple ne leur ont pas manqué; je croyais même avoir fait d'eux de petits saints, et je ne sus que plus tard que j'avais fait de mauvais diables. J'allais les voir à leur prison, je les prêchais de mon mieux, et j'avoue m'être laissé prendre à leurs promesses et à des torrents de larmes; je les quittais soulagé, en leur laissant tout le contenu de ma petite bourse. Oh ! oui, le bon grain est tombé sur la pierre. Ils sont sortis de prison et je les retrouve au bagne... »
Non, la religion ne modifie guère le monde des bagnes et des prisons ! Malgré les efforts charitables et désintéressés de quelques prêtres dévoués et éclairés, il se produit peu de réformations et de guérisons solides, en ces léproseries de la société. Mais que dire, après la constatation de l'incurabilité des malfaiteurs nés ou de profession par le *seul* enseignement des choses de la morale abstraite, du système de pénalité d'après lequel on les prétend améliorer par la réclusion, « en les mettant face à face avec leur conscience, en les livrant au remords ! » L'on rirait d'un homme qui se vanterait d'obtenir, d'un sol aride et

devenue inévitable, finissent comme nous l'avons montré, souvent en cyniques ou en lâches. Mais la même faiblesse qui porte un certain nombre à accepter les secours religieux, sous l'empire d'une dernière crainte [1], donne-t-elle à tous ceux qui expriment la repentance, la repentance réelle, avec le véritable remords? Chez les natures grossières, les dernières paroles indiquent ordinairement moins le regret du crime, que le regret d'une action inséparable, pour elles, du terrible moment : « Faut-il finir ainsi! — Où cela m'a-t-il conduit! » etc. Chez les natures qui ont reçu le verni social, le vrai remords n'appa-

broussailleux, sans préparation ni amendement, une récolte fructueuse, et c'est quelque chose de semblable qu'on obtiendrait avec le criminel isolé, encellulé, abandonné à lui-même! Le malheureux ainsi traité ne fera que s'étioler, s'il ne devient fou. L'enseignement moral n'aura de prise, sur de pareilles natures, qu'autant qu'on leur fera sentir les avantages de la coopération sociale par le travail : le regret des fautes passées viendra ensuite de lui-même. Mais, pour atteindre à ce but, il importe de ménager une adaptation graduelle des impulsivités aux conditions de la vie normale. Les colonies pénitentiaires sont déjà un perfectionnement. Nous désirons plus. Les natures violentes et sanguinaires n'y peuvent trouver toujours les moyens de leur réformation; pourquoi, en les enrégimentant dans des corps spéciaux, en les employant dans nos colonies d'Afrique, ne les ramènerait-on pas, peu à peu, à la vie du soldat, par une dérivation utile de leurs mauvais instincts? Un pareil système ne vaudrait-il pas mieux que l'emprisonnement ou le bagne, pour ces Corses emportés, assassins par vendetta, pour ces Arabes, encore non assouplis à nos mœurs et souvent meurtriers par fanatisme?

[1] « L'essentiel, c'est de convaincre les condamnés de cette vérité, qu'indépendamment des châtiments réservés ici-bas aux

raît pas davantage : les moins courageux se jettent éperdus, inconscients, dans les bras du prêtre, comme dans un vague refuge ; ils ne voient que la mort, mais jusqu'au bout ils ont nié leur crime ; les plus braves conservent l'apparence du sang-froid, mais, s'ils ont confessé silencieusement leurs fautes à celui qui leur a promis le pardon divin, ils proclament tout haut leur innocence et meurent en contradiction avec eux-mêmes.

Un sentiment très développé chez les criminels, et qui explique les singularités de leur conduite dans les circonstances où leur personnalité se détache le plus, est la *vanité*. On la peut comprendre ou comme un dérivé des activités intellectuelles (fausse appréciation de soi-même), ou comme un mode de la sensibilité affective (forme de l'égoïsme, engendrant l'idée exagérée que l'on a de soi-même). C'est l'estime immodérée qu'un homme a de lui-même, *avec le besoin* de la faire partager à tous ceux qui l'approchent (l'orgueil est une vanité qui a moindre souci de l'approbation extérieure, tant l'individu a petite opinion des autres). On sait combien ce sentiment est grand parmi le monde des artistes, qui vit surtout par la sentivité, et principalement

coupables, il y a des peines éternelles dont Dieu frappe les criminels qui ne se repentent pas. » Ainsi s'exprime un aumônier de prison, l'abbé Laroque.

dans les basses couches de ce monde. où l'intelligence n'apporte aucun tempérament à la sentivité. Mais les prétentions du cabotin le plus infatué de sa personne sont de la modestie, à côté de l'orgueil affiché par certains malfaiteurs. Lombroso en rapporte deux curieux spécimens. « Dans la cellule de La Gala, dit-il, j'ai lu cette inscription écrite de sa main : *Aujourd'hui*, 24 *mars*, *La Gala a appris à faire les bas.* — Crocco cherchait aux assises à sauver son frère : *Sans cela, la race des Crocco est perdue...* » Cette vanité éclate à propos de tout et elle s'extériorise de maintes façons, qui tantôt renforcent d'une teinte plus vile ou plus sombre le caractère des misérables, tantôt le dérobent sous le voile d'une fausse vertu.

Celui-ci, de tempérament féminin et de mœurs abjectes veut être *le plus beau.* Libre, il jalouse les femmes jusqu'à commettre un meurtre ou sur celles qu'on lui préfère, ou sur l'être d'assez mauvais goût pour étaler cette préférence (Boudas, Dubeaux). Renfermé, il s'appliquera à plaire à ses compagnons et sera aussi fier du nombre de ses amants que les prostituées le plus à la mode. Tel, le beau Frédéric, jeune homme bien né, élevé au milieu de femmes coquettes, qui avait essayé d'empoisonner une vieille tante (dont il devait hériter) et qui devint, au bagne de Toulon, le type accompli du forçat-demoi-

selle [1]. « Il aurait voulu plaire, par ses minauderies, à quiconque approchait de lui ; il tenait à considération de correspondre par de petits billets avec plusieurs forçats, entre lesquels et lui il existait des rapports de naissance et d'éducation..., j'allais dire autre chose... Il montait souvent à l'hôpital ; il y était supporté, parce qu'il s'y rendait utile comme écrivain... Toute sa journée était remplie comme celle d'une femme coquette. Frédéric, à son lever, commençait par s'asseoir mollement sur son lit, il faisait sa toilette de tête ; il crépait, lissait et parfumait ses cheveux, lavait sa figure et nettoyait ses dents, blanchissait ses mains et réparait ses ongles. Quand cette première et importante affaire de femme était terminée, il aimait beaucoup à se mirer dans un fragment de glace... [2]» (Lauvergne). Mais, dans leurs visées séductrices, les malfaiteurs n'apportent que rarement les soins de ce dépravé, sorti d'une bonne famille. Ils aiment à paraître, à appeler sur eux l'attention ; mais ils ont une coquetterie de surface ; ils sont généralement malpropres, même sous les vêtements du mondain (Pranzini) et, presque toujours, quand ils peu-

[1] Autrement dit « Corvette ».

[2] Lauvergne signale cette complaisance à *se mirer*, comme une chose extraordinaire au bagne : « Jamais un forçat ne se regarde au miroir, on dirait qu'il s'y fait peur... »

vent satisfaire leurs goûts de fashion, ils recherchent, dans le costume, le bizarre et le voyant, font étalage de couleurs disparates, de bijoux faux qui brillent beaucoup et trompent l'œil. On remarque les mêmes habitudes chez les prostituées.

D'autres affichent une *générosité* qui les *pose* [1] (ils ont d'ailleurs si *peu de prévoyance!*). Ils nous rappellent ces nègres du Sénégal qui, après une traite heureuse dans le Haut-Fleuve, descendent à Saint-Louis, s'empressent d'acheter un boubou neuf, des bottes rouges à gland d'or, se pavanent au travers des rues, grisés par les acclamations des femmes et des enfants auxquels ils jettent l'argent à pleines mains et qui, quelques jours après, sordides et mourant de faim, retournent à la broussaille, c'est-à-dire au vagabondage ; cela s'appelle là-bas *faire faraud*. Les voleurs agissent à peu près de même à la suite d'un bon coup ; puis, le gain dissipé, s'en reviennent aux pires bouges [2]. — Il y en a, qui, plus calculateurs, se regardent comme de gros commerçants. « Nous sommes des voleurs,

[1] B. Appert parle d'un sujet qui se livrait au vol, surtout pour briller aux yeux de ses camarades, donner aux pauvres, entendre exalter, *devant le monde*, son bon cœur, sa générosité.

[2] « Un vieux proverbe dit : Généreux comme un voleur, et le proverbe a raison. Le voleur qui entasse et thésaurise est une anomalie, qui ne se rencontre que chez certains receleurs de race juive. Dès qu'un malfaiteur a fait un bon coup, il donne l'argent à tort et à travers, il paye ses dettes, habille ses camarades, invite tout le monde à partager sa fortune ; il a le cœur

disent, à Londres, les larrons qui opèrent en grand, mais nous sommes des gens *respectables*, grâce à Dieu [1]. » Maints financiers et brasseurs d'affaires enrichis, sur le continent, sont tout aussi gonflés de l'importance de leurs biens mal acquis, mais avec moins de franchise ! Partout et toujours le succès tient lieu de vertu. — Même avec la conscience du méfait, certaines natures ne perdent pas l'orgueil du milieu où elles ont vécu. La vanité de la naissance ose se produire arrogamment et réclamer *des droits*, après le crime. Cela s'est vu de nos jours. Dans un vieux manoir de la Basse-Bretagne, les deux frères de K... s'éprennent d'une folle passion pour une jeune bonne au service de leur mère ; l'aîné assassine lâchement le plus jeune et, condamné aux travaux forcés à perpétuité, s'écrie devant la cour : « On avait le droit de me tuer,

sur la main... Il ne sait rien refuser... » Cette générosité est, d'après les délinquants, une preuve de la réussite de leurs *affaires*, de leur habileté et de leur énergie : elle est une conséquence de leur vanité (Maxime du Camp).

Lacenaire dit en ses *Mémoires* :

« Sans le besoin, malgré les principes assez accommodants que je m'étais fait, j'aurais été le plus honnête homme du monde et le plus philanthrope. Mais j'ai toujours eu un grand défaut, c'est celui d'être sans ordre et sans règle dans mes dépenses, et d'avoir horreur du vide dans mes poches. J'ai presque toujours dépensé au-dessus de mes moyens, mais jamais par ostentation ni par orgueil. » On n'est pas tenu à ajouter croyance à cette assertion !

[1] Ledru-Rollin. *De la décadence de l'Angleterre.*

mais non celui de me déshonorer [1] ! » — Mais c'est là une note particulière et toute exceptionnelle. Ce n'est pas cette espèce de vanité qu'on rencontre chez les criminels, même issus des meilleures familles, tous ont surtout l'ostentation des qualités qu'ils considèrent comme acquises et qui, d'après eux, fait ainsi mieux ressortir leur mérite, la force, la hardiesse, l'habileté, etc. Et l'être dégradé en arrive bientôt à la *vanité du crime !*

« Lorsque le *panier à salade* (la voiture cellulaire) déverse à la Grande-Roquette le trop-plein de la Conciergerie, il tombe de tout au greffe, des forçats, des réclusionnaires, des centrales, des petites-peines. Pour dresser l'écrou, le greffier les fait mettre en rang et commence l'appel. — *Votre peine ?* — *Dix ans de travaux*, répond un jeune gamin en se dandinant et en roulant une cigarette, *dix ans !* — Et les petites-peines de regarder avec une admiration mal déguisée ce *mirliflore du sépulcre*, comme les appelle Victor Hugo, qui jouit visiblement de

[1] Ce hobereau se croyait évidemment au temps où, pour le même crime, on infligeait au roturier les galères, la potence ou la roue, infamantes, au noble le bannissement ou le billot, qui ne déshonoraient ni sa personne, ni sa famille. On sait quel tumulte et quelle démonstration souleva, parmi la noblesse, l'exécution du comte de Horn, que le régent refusa d'arracher à la roue. Il y a progrès dans la justice distributive, bien qu'elle fasse encore trop de distinctions hypocrites entre des coupables d'égal démérite, mais d'inégales conditions.

l'effet énorme qu'il produit. Et le gredin n'a pas dix-huit ans » (l'abbé Moreau). Il faut voir, à côté de ce tableau, l'*entrée* à sensation d'un criminel fameux, comme Blin, l'assassin du Palais-Royal : on l'entoure avec une curiosité presque respectueuse ; « c'est un roi au milieu de ses sujets ; des regards d'envie se jettent sur les privilégiés qui ont réussi à se placer près de lui..., on tend l'oreille à ses moindres récits, on n'a point de parole pour louer, dans la crainte d'interrompre, et lui, il sent qu'il dompte et fascine », il oublie sa peine dans la satisfaction de sa vanité (Moreau). — Des misérables ont rêvé le crime comme un moyen d'atteindre à la célébrité. En Russie, Vasko, à l'âge de dix-neuf ans, assassine une famille entière « pour que l'on parle de lui », et, en France, Lemaire, à peine plus âgé, tue « pour que les journaux mentionnent son nom ». Dans leur cachot, ces criminels ont des allures étudiées ; ils jouent un rôle, comme au théâtre, et pour être bien sûrs de le tenir jusqu'au bout, ils répètent quelquefois à l'avance la scène dernière, celle qui se déroulera sur l'échafaud. Cabotins de la fange, ils ramènent tout à leur vanité, cherchent en tout *les effets;* ils interprètent la pitié qu'on leur témoigne comme une admiration tacite de leurs prouesses ; ils se prêtent en bons princes à la malsaine curiosité, qu'ils sont d'ailleurs très heu-

reux d'exciter [1]; ils vont jusqu'à l'autographe, pour ceux qui ont su les toucher par quelque endroit plus particulièrement sensible. — Quelques-uns, comme s'ils redoutaient que la postérité se *trompât* sur leur compte ou leur marchandât son admiration, prennent la précaution de l'éclairer, en écrivant *leurs mémoires*. Illettrés ou lettrés, ils procèdent alors de la même manière : ou ils font l'étalage cynique de leurs crimes, exagérant ou inventant les détails qui mettent le mieux en relief ce qu'ils appellent leurs qualités, heureux à la pensée qu'ils provo-

[1] Cette curiosité malsaine a existé de tous temps et principalement chez les femmes, même du meilleur monde. Cartouche, dans sa prison, a été visité et comblé de prévenances par les plus nobles dames, et le vénérable abbé Crozes a raconté, à propos de Tropmann, qu'il fut accablé de lettres féminines, sollicitant les renseignements les plus intimes sur l'assassin, sous le prétexte d'une pieuse préoccupation pour son salut éternel. Dans un article du *Figaro*, intitulé : *Tropmann et les femmes*, de Membré a reproduit quelques-unes de ces lettres : leur lecture stupéfie ! Elles témoignent chez des femmes bien élevées, d'une obsession mal définie, dont la nature leur échappe à elles-mêmes et qui au fond dérive peut-être d'un sentiment d'amour inavouable, né du mystère et de l'inconnu. Dans les curiosités féminines les plus invraisemblables, il faut toujours se défier de la sexualité. Macé dit quelque part, dans son *Joli monde*, qu'à Paris, des femmes de la plus haute société se font conduire dans les plus infâmes lieux... uniquement *pour voir !* L'homme n'échappe pas à ces pointes bizarres d'un instinct toujours en éveil et souvent dévoyé, même dans la phlegmatique Angleterre : après le procès Dilke, l'héroïne, qui avait si bien parlé du *Vice français*, reçut, d'un bout à l'autre du royaume uni, de nombreuses demandes d'entretien et jusqu'à des offres de mariage.

queront l'étonnement et la terreur et cependant avides d'une certaine pitié (ils se posent en victimes de la société, comme des malheureux trahis même par la famille) ; ou ils se présentent sous les couleurs de l'innocence opprimée, comme des



Fig. 22. — Lacenaire.

Jeune homme de famille honorable et d'instruction distinguée, mais de caractère violent, jaloux et orgueilleux. Bientôt déclassé dans le monde, sans énergie d'ailleurs pour le travail obscur et régulier. Coupable de plusieurs vols et assassinats, longuement prémédités. Exécuté à Paris en 1836. A laissé des mémoires et des poésies. (B. Appert.)



Fig. 23. — Avril.

Illettré, brutal et de mœurs infâmes, voleur et le complice de Lacenaire dans son dernier assassinat. Lacenaire le comparait à un tigre « qui n'attaque que par derrière : une fois à l'œuvre, il allait assez bien : mais il fallait une peine infinie pour le mener jusque-là ». Exécuté en même temps que Lacenaire. (B. Appert.)

martyrs de l'erreur humaine, avec tout le cortège des vertus qui, à d'autres, a mérité le prix Montyon. Dans ce dernier genre, nous avons les mémoires de Mme Lafarge et ceux de Mme de Campestre (une Limouzin de 1826 ou quel-

que chose d'approchant) [1] ; dans le premier, les mémoires de Collet, de Poncet, de Lacenaire, etc. (sans parler de ceux de Vidocq et d'autres forçats transformés en policiers). Lacenaire, entre tous, est épique. Il va jusqu'au-devant de la phrénologie : peu lui importe que son corps soit livré aux médecins, mais visiblement il est inquiet de ce qu'ils pourront dire et écrire de son crâne et de son cerveau [2].

Cet orgueil immense des criminels, les plus bas l'affichent par leurs tatouages, qui sont comme l'exhibition de glorieux états de service, dans le monde où ils vivent, l'indélébile vanterie du vice et du méfait. On y lit les singulières contradictions de leur cérébralité : à côté des dessins obscènes et des légendes impudiques, les emblèmes de la religion ; à côté des attributs du bagne et de la figuration de l'échafaud, qui attend sa proie, les insignes de l'honneur. Par vanité autant que par dérision cynique, beaucoup de

[1] Dans la haute prostitution, surtout de nos jours, on remarque aussi une tendance à la recherche de la *gloire littéraire :* nous avons beaucoup trop de mémoires et de romans sortis de cette officine.

[2] Il se montre surtout vexé de l'observation « d'un savant-professeur », qui lui refusait tout courage en sa conduite et prétendait n'avoir pas trouvé sur son crâne la bosse de la combativité. Il réclame à ce propos *l'honneur*, non seulement d'avoir conçu l'assassinat de la famille Chardon, mais encore d'avoir porté les premiers coups à la mère et au fils, et il rappelle qu'il s'est battu huit fois en duel (il est vrai qu'il ne raconte que le premier, un assassinat).

voleurs (parmi ceux qui ont été soldats ou ont appartenu aux compagnies de discipline) se font tatouer sur la poitrine une médaille ou une décoration, sur les épaules des torsades, et l'on nous en a cité un, qui, dans sa nudité, apparaissait comme revêtu du costume de général ; il n'y manquait pas une broderie, pas un bouton, pas même l'épée, ingénieusement dessinée sur la cuisse gauche !

Mais un petit nombre a des prétentions plus élevées. A ceux-là, il faut la gloire artistique ou littéraire.

Menesclou dessine et fait des vers et quels vers ! Il se souvient de la pauvre petite fille qu'il a violée et étouffée, et avec la sentimentalité la plus monstrueuse, il écrit :

> Je l'ai vue, je l'ai prise,
> Je m'en veux maintenant,
> Mais la fureur vous grise,
> Et le bonheur n'a qu'un instant.

Frédéric, le forçat-demoiselle dont nous avons parlé, cultivait la poésie langoureuse ; il ambitionnait de ramener la mode du pailleté-Dorat et lançait des lettres, très étudiées, dans lesquelles il parlait de l'amour comme d'une chose sainte ! Lacenaire, qui avait reçu une bonne instruction, composait des poésies, qu'il adressait aux journaux... ou se laissait complaisamment dérober (avec quelle fatuité amusante il reçoit les féli-

citations de *messieurs les républicains* et se plaint d'avoir été volé, par un d'eux, d'une chanson !) Il se montre sous toutes les formes, religieux, amoureux, criminel par haine d'une société injuste ou victime de la fatalité, il pose en chaque ligne :

> Maudissez-moi : je ris de vos bassesses ;
> Je ris des mots par vous seuls enfantés ;
> Maudissez-moi : mon âme sans faiblesses
> Fut ferme et franche en ses atrocités.
> Pourtant mon âme était loin d'être noire.
> Je fus parfois béni des malheureux ;
> A la vertu, si mon âme eût pu croire,
> N'en doutez pas, je serais vertueux.

L'orgueil, développé à un tel degré, devient une force, et c'est une de celles qui soutiennent les plus détestables natures jusque sur l'échafaud.

Des êtres, ayant de leur personne une aussi grande idée, s'estiment trop en dehors des conditions communes pour se plier à la première des exigences sociales, au travail. Les criminels sont *paresseux*, et c'est même l'épithète caractéristique par laquelle les voleurs se désignent entre eux (*pègres*, de *pigritia*). Leur apathie habituelle n'est pas seulement la résultante du jugement qu'ils portent sur eux-mêmes (la paraphrase du *Trop beau pour rien faire*) ; elle relève aussi de leur sentivité réduite : leur indolence à agir est corrélative de leur indolence à sentir. Il faut, pour les impressionner et les tirer de leur

torpeur naturelle, la stimulation de leurs appétits grossiers, momentanément surexcités : ils peuvent alors déployer quelque énergie, mais une énergie bien souvent hors de proportion avec le but à atteindre et trop intense pour être durable ; l'effort accompli, ils retombent dans leur inactivité accoutumée. Le crime, comme la prostitution, s'alimente par l'oisiveté. C'est avec raison que le désœuvré, le vagabond est, aux yeux de la loi, une variété de l'homme malfaiteur : il peuple les prisons ; le sixième des accusés, en France, appartient à la catégorie des inoccupés, d'après Descuret. Si, dans les prisons cellulaires, par l'excès de l'isolement, on amène les condamnés à réclamer comme une faveur le travail (d'ailleurs peu pénible) de l'atelier, on a bien compris, dans les bagnes, quel châtiment devenait, pour des natures paresseuses, un travail soutenu, exigeant l'effort physique prolongé ; la *grande fatigue* était réservée aux sujets les plus dangereux, elle venait à bout des plus récalcitrants, et encore devons-nous répéter ce que nous avons bien des fois entendu dire : c'est que cette grande fatigue, qui terrassait les plus rebelles, n'était point l'égale du travail demandé à beaucoup d'ouvriers : dans les arsenaux, là où un simple journalier suffisait à produire un effet déterminé, l'on employait souvent quatre ou cinq forçats.

Lacenaire, tout en déclarant qu'il avait pris en haine une société où il ne pouvait trouver le pain par le travail, ne sut jamais se plier à aucune entrave, subir aucune fatigue. Il s'oublie en son rôle. « Je m'occupais de poésie et négligeais tout autre espèce de travail, écrit-il. En effet, je ne savais rien faire ; il m'eût fallu de la bonne volonté pour réussir à quelque chose, et ce n'était pas là que je la mettais. Plus tard, j'ai prouvé, à Poissy, que je savais travailler de mes mains, quand la nécessité m'y forçait. La nécessité, c'est la seule loi que je respecte, elle est au-dessus de moi. » Lemaire disait à ses juges, d'après Despine : « J'ai toujours été paresseux ; c'est une honte, j'en conviens ; mais je suis mou au travail ; pour travailler, il faut un effort, et j'en suis incapable : je n'ai d'énergie que pour le mal ; s'il faut travailller, je ne tiens pas à la vie, j'aime mieux être condamné à mort. »

Ainsi, dans le domaine de la sensibilité et du sentiment, les criminels sont des anormaux. Mais, chez eux, l'aberrance de la sensitivité n'entraîne pas le délit seulement parce qu'elle est contraire à la morale. L'immoralité du fait leur est souvent commune avec les gens honnêtes, au point de vue de la convention légale ou coutumière, et qui, tout aussi réduits sous le rapport de l'impression, évitent le délit, parce qu'ils ont une moindre impulsivité et possèdent une suffisante

pondération du jugement. La même insensibilité pour soi-même et pour autrui, poussée jusqu'à l'oubli de toute pitié devant les plus noires misères et les souffrances de la famille, se retrouve chez les criminels et chez un grand nombre de nos paysans ; les mêmes tendances aux déviations de la sexualité, subordonnées au même appétit de jouissances grossières et sans but utile, chez maints délinquants et chez maints blasés des villes [1]. L'immoralité tombe dans le délit, si elle se traduit par des actes prévus, portant une certaine atteinte aux intérêts de la collectivité ; elle reste tolérée, compatible avec l'honnêteté conventionnelle, quand elle se confine dans une sorte d'égoïsme, où elle demeure préservée de tout conflit avec ces intérêts. Fragile est la démarcation et souvent plus apparente que réelle. L'être humain est bien cette machine pétrie de boue dont parlent les mythologies antiques, et, chez les plus parfaits, les parcelles précieuses sont rares ou cachées. Pas de vertu qui n'ait ses défaillances et pas de défaillances qui ne puissent glisser aussi bas que le crime. Pourquoi donc les dégradés de ce monde, par un renversement des oppositions, n'auraient-ils pas aussi quelque vertu ?

Ils peuvent, à côté des sentiments que nous

[1] Se rappeler les scandales de Londres. (*Pall mall Gaz.*, 1885.)

venons de passer en revue, manifester des sentiments contraires. Ordinairement, c'est par éclat soudain et passager, comme, chez les vertueux d'habitude, le coup de foudre passionnel engendre tout à coup l'acte criminel. Mais quelquefois il y a alliance soutenue de l'antialtruisme à l'altruisme le plus digne d'éloges.

Déjà, nous avons vu les criminels susceptibles du vrai courage devant l'échafaud. Quelques-uns même ont montré le courage réfléchi, et partant plus difficile, du soldat (Cognard, dit Pontis de Sainte-Hélène) et, même, au cours d'épidémies meurtrières, les bagnes ont fourni des auxiliaires dévoués aux hommes d'élite, dont la mission est de relever les cœurs et de calmer les souffrances autour d'eux. Pendant la grande peste de Marseille, les galériens rendirent les plus signalés services, et, pendant l'épidémie cholérique de 1835, à Toulon comme à Brest, les forçats eurent une conduite admirable. Que l'espérance de la liberté à reconquérir ait été, pour plusieurs, un puissant mobile, leur zèle n'en demeure pas moins la preuve d'une survivance des sentiments nobles; mais Lauvergne nous montre ces misérables réhabilités, devant le danger commun, par le dédain de tout intérêt égoïste et acceptant, sans conditions, les plus pénibles fonctions.

Le relèvement moral, il fallait s'y attendre,

est surtout observé chez de grands criminels, qui, s'ils ont commis des forfaits énormes, ont parfois obéi à la violence de leur tempérament, à un mouvement passionnel. Ceux-là, dit Appert, sont les plus intéressants, car on les trouve assez souvent sensibles aux encouragements, aux témoignages de commisération qu'on leur offre; ils ont même conservé l'idée de l'honneur, à leur manière. Rarement, ils se feront les délateurs de leurs compagnons; ils vont même jusqu'à s'oublier pour eux et à les recommander à la bienveillance des protecteurs charitables que le hasard leur envoie. Ils ont gardé, au fond du cœur, quelque pitié pour autrui. Après la condamnation d'un Nᵉ Gillard, victime d'une fatale erreur, le vrai coupable ne cessa de protester en faveur de ce malheureux. — Rien de semblable, ordinairement, dans la catégorie des voleurs. Parmi ces endurcis du vice et du crime, on ne rencontre guère d'élans généreux. Les bas instincts ont pris trop de développement pour laisser vivace aucun germe d'altruisme; l'intérêt seul commande, et, quand il existe quelque affectivité, c'est sous une forme dévoyée ou rendue répugnante par une sentimentalité bête ou grotesque. Cependant, même dans cette catégorie, on rencontre des exemples assez inattendus de dévouement à la famille ou aux malheureux. Plus d'un voleur de profession, après une affaire

heureuse, est large en aumônes, et Raffinat, « qui fut un moment compromis dans le vol des

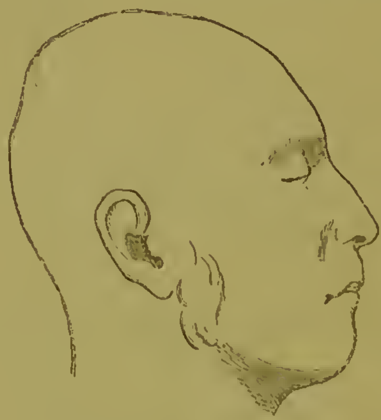


Fig. 24. — Regey.

Ex-sergent de ville, employé chez un chimiste ; empoisonne un ami pour le voler et fait disparaître le cadavre en le dépeçant. Se livre lui-même et assume sur lui la responsabilité du crime, pour écarter les charges de complicité qui pesaient sur son fils. Intelligence médiocre, peu d'éducation, grande fermeté. « Le développement des lobes moyens est effrayant. » (B. Appert.)

médailles de la bibliothèque royale, caroubleur redoutable (voleur à l'aide de fausses clefs), envoyait dans son pays, à sa famille, le produit de ce qu'il appelait lui-même ses expéditions » (Maxime du Camp).

S'ils ne pratiquent guère, d'habitude, la charité désintéressée, beaucoup de criminels aiment à se parer de son manteau, à se poser comme les redresseurs du sort. Lacenaire trouvait en lui-même des trésors de sensibilité, méconnus ou incompris : sans l'iniquité des hommes, il fût demeuré « bon et serviable » et, malgré tout, il prenait plaisir à venir en aide aux malheureux !

« Le voleur Giacosa disait qu'il y a par le monde deux justices : la *justice naturelle*, qu'il pratiquait lui-même en donnant à de pauvres diables une partie des objets volés par lui, et la *justice artificielle*, que protège la loi sociale... » (Lombroso). C'est le raisonnement de certains anarchistes, qui, à l'exemple de Duval (1887), prétendent épurer l'*infâme capital*, en le faisant passer dans leurs poches, et se montrer *justiciers*, en détruisant ce qu'ils n'y peuvent introduire. Le forçat Petit est plus étonnant en son dernier exploit. Evadé du bagne de Toulon, il venait, très correct d'allures, d'entrer dans un magasin pour y voler; apercevant une femme en pleurs, il s'informe poliment du motif de son chagrin, apprend qu'elle est menacée d'une saisie, faute d'être en mesure de payer son loyer, console l'affligée et s'offre à intercéder pour elle, court chez le propriétaire impitoyable, le tue, brise son secrétaire et porte son argent à sa protégée de rencontre, qui le comble de remercîments et de bénédictions, comme un sauveur inespéré !

Ces contradictions, dont il serait aisé de multiplier les exemples, si elles ont souvent leur source dans la vanité, si elles témoignent d'autres fois d'une fausse notion du juste et de l'injuste, prouvent cependant que toute idée morale n'est pas absolument éteinte chez tous les criminels, et qu'ils comprennent, dans une mesure suffi-

sante pour assurer les responsabilités de leurs actes, leurs délits envers la collectivité et les individus. « Prévost, parlant de l'auteur encore inconnu des assassinats commis par lui-même, disait : *Celui-là n'échappera pas à la guillotine.* — Lemaire disait aussi : *Je sais que je fais mal; si quelqu'un venait me dire que je fais bien : je lui répondrais : Tu es une canaille comme moi ; mais je n'entrerais point pour cela dans la bonne voie.* — On a remarqué que les prostituées ont horreur des lectures immorales, comme les forçats de tous les récits où il est question d'actions injustes ou déshonorantes, et dont les auteurs ont le privilège d'exciter leur indignation, comme si eux-mêmes étaient des gens honnêtes (Sue)[1]. Un

[1] Toutefois, cette remarque est sujette à controverse. Il est singulier que l'on ait observé ce goût épuré chez des gens qui se complaisent dans les choses du crime et du vice, jusqu'à en tirer vanité. Dans les maisons de détention, les livres de science, de morale et de religion ne sont point demandés ; faute d'autres lectures plus en rapport avec leur cérébralité, les prisonniers se jettent sur les récits d'aventures, mais leur caractère se révèle dans les annotations dont ils couvrent les marges des livres mis à leur disposition. A Saint-Lazare, Maxime du Camp a pu feuilleter deux livres de messe saisis sur une fille de seize ans, placée dans la division de la correction : tous les blancs étaient couverts d'écriture, et l'on y lisait les plus ignobles perversions du sentiment. « Jamais cri échappé à une Sapho éperdue ne fut à la fois plus plaintif et plus vibrant. »

Une observation à ce propos :

Il semble que, chez les natures imparfaites et grossières, le cerveau ait besoin, pour s'entretenir en activité, d'une certaine

autre fait nous prouve encore que beaucoup d'entre eux se savent engagés dans une voie mauvaise : les receleurs et les voleurs enrichis s'efforcent, à l'exemple de beaucoup de femmes de mauvaise vie, de fermer à leurs enfants leur triste carrière » (Lombroso).

Mais si les criminels ont « la connaissance théorique du fait », ils n'ont, pour agir en conséquence, ni le degré de sentimentalité altruiste qui refoule leurs appétits d'habitude, ni le degré d'intelligence qui force ces appétits au silence, dans un intérêt prochain et plus ou moins désindividualisé.

Intelligence.

Si l'intelligence était en rapport proportionnel absolu avec la sensibilité, il serait logique de conclure, de l'amoindrissement ou de l'irrégularité de l'une, à l'amoindrissement et à

extériorisation des idées qu'il engendre : l'enfant aime à se parler à lui-même, le nègre et surtout la négresse pensent tout haut, et si, par force ou défiance, le criminel tait ses pensées intimes, il est comme entraîné à les fixer partout où il se trouve, sur les murailles de sa prison, sur les livres qu'on lui prête. Il n'y a pas toujours vanité dans ces faits, il faut le reconnaître, car bien souvent les réflexions ne sont pas signées ; c'est bien pour lui et pour lui seul que le misérable écrit ce qu'il ne peut ou n'ose dire, et ces révélations sont bien curieuses pour le psychologue.

l'irrégularité de l'autre. Mais une pareille déduction serait entachée d'erreur, parce que les facultés intellectuelles, si elles dépendent de la sensibilité par l'impression qui les met en jeu, s'en dégagent dans une mesure plus ou moins grande, et possèdent une évolution propre. Chez les criminels cependant l'intelligence se montre au-dessous du rôle qu'elle doit remplir dans l'homme social. Dans le conflit des sentiments antialtruistes et altruistes, elle n'intervient pas pour diminuer la prépondérance des premiers au profit du développement des seconds, ou même elle se laisse dominer par les appétits. Est-ce par insuffisance ?

Pour répondre à cette question, il faut chercher un mode d'appréciation méthodique du degré et de la forme de l'intelligence, chez les délinquants. On est arrivé à un résultat tout au moins approximatif, soit par la méthode ingénieuse de Hipp et de Sergi (mensuration de la perception sensoriale, point de départ des phénomènes intellectuels), soit par la méthode de l'observation directe (développement des facultés déduit des actes habituels, des goûts et des conversations des sujets, etc.). Par la première, Lombroso a mis en relief la fréquence de la lenteur ou de l'exagération des perceptions visuelles et auditives chez les criminels, même chez les plus intelligents : ce n'est qu'un résultat indirect et

incomplet[1]. Par la seconde, on a pu noter la proportion pour 100 des intelligences supérieures, normales ou moyennes, peu saines, dépravées, médiocres, obtuses ou nulles, chez des détenus de diverses races :

		ESPAGNE (Legoyt).	FRANCE (Ferrus).	ZWICKAU (Lombroso).
a. — Intelligences supérieures		—	1,84	—
b. — Intelligences	saines	67,54	—	—
	ouvertes	—	—	28,00
	moyennes	—	62,28	—
c. — Intelligences	peu saines ou déprav.	28.97	—	—
	médiocres	—	—	63,05
	obtuses ou nulles	0,75	35.86	9,00

Ces résultats ne sont pas tout à fait conformes à l'observation d'autres savants. Pour Lauvergne, le plus grand nombre des forçats avait une intelligence au-dessous de la moyenne. Pour Bruce Thompson, l'immense majorité des habitués des maisons pénitentiaires anglaises serait aussi très mal douée sous le rapport intellectuel ;

[1] Les phénomènes psychiques, étant un processus, doivent se dérouler en un temps plus ou moins long et parfaitement mesurable. Mais la rapidité de leur évolution, jusqu'à un certain point appréciable par celle de l'impressionnabilité sensoriale, est-elle en rapport direct absolu avec le degré de l'intelligence ? Il y a des gens qui sentent, comprennent, répondent par l'acte à l'impression, avec une excessive facilité, d'autres avec une grande lenteur : parmi les premiers,

un vingtième seulement, parmi les condamnés adultes, seraient cependant imbéciles ou épileptiques ; mais un tiers des jeunes détenus paraîtraient affectés d'un véritable état d'imbécillité congénitale et presque tous ne savent retirer aucun profit des leçons qui leur sont données dans les écoles de la prison. Macé, dans ses études sur la police de la sûreté, estime également que le défaut d'intelligence est habituel chez les délinquants. « Malgré les finesses et les roueries que l'on se plaît trop gratuitement à prêter aux voleurs, ils sont en général d'une bêtise peu croyable ; ils ressemblent presque tous à l'autruche, qui, la tête cachée sous une feuille, s'imagine n'être pas vue parce qu'elle ne voit pas [1]. » Il est certain que les types ordinaires du crime sont partout assez identiques. — Ce sont, très fréquemment, des paysans grossiers, parfois si complètement ignorants des lois sociales les plus élémentaires, qu'ils mettent en jeu les moyens les plus naïfs, pour atteindre à un but que con-

beaucoup d'esprits superficiels et d'intelligences médiocres ; parmi les seconds, plus d'un sujet à l'esprit vaste et à l'intelligence profonde. Il ne faut donc pas accepter sans réserve ces méthodes d'une psychologie, qui vise trop vite et trop tôt à une sorte de mathématicisme.

[1] C'est la raison de la force de la police : 145 personnes tiennent en échec tous les malfaiteurs de Paris. « C'est à ne pas y croire, lorsqu'on se rappelle que le nombre des individus arrêtés en 1868, à Paris, a été de 35,751, dont 31,879 ont été remis aux mains du procureur général. » (Macé.)

damnent celles-ci. Jugeant les magistrats du niveau de leur entendement, ils s'imaginent arriver à l'impunité par des ruses presque enfantines. Ont-ils volé, ils se cachent, pour *laisser passer* les premières recherches. Ont-ils tué, ils croient dérouter les plus malins limiers, en annonçant eux-mêmes le meurtre commis, en ménageant des alibis impossibles, etc. A propos d'une affaire qui fit grand bruit à Brest, et que rappela plus tard l'affreux drame du *Fœderis-Arca,* on nous a raconté que l'un des principaux coupables, un de ces Bretons moitié paysans et moitié pêcheurs, que lève sur nos côtes l'inscription maritime, revint de l'étranger au bout de trois années, pimpant, bien endimanché, se prodiguant à tous, en son village, persuadé qu'*on ne pouvait plus songer à lui:* aussitôt arrêté, condamné à l'échafaud, il n'exprimait qu'un sentiment, celui de la surprise : on ne l'avait pas oublié ! Chez ces hommes, la cupidité n'est pas même en rapport avec son stimulant occasionnel : on en a vu commettre jusqu'au parricide, pour entrer en jouissance de quelques pauvres meubles, d'un lopin de terre ou d'une somme d'argent très minime. Nous avons connu une de ces natures abruptes, âpre au gain, honnête d'ailleurs, qui s'estima riche à tout jamais, après un héritage de 1,500 francs : notre artisan était convaincu qu'avec cela il pourrait vivre indéfiniment, sans travailler; il lui

fallut les promptes menaces de la misère pour le tirer de son erreur et le ramener dans la bonne voie ; mais que fût-il advenu si l'habitude de la paresse eût été déjà prise ? — Ce sont ces vagabonds des campagnes et des villes, malheureux abandonnés dès l'enfance, souvent le fruit de la prostitution, qui leur a légué, avec les maladies qu'elle engendre, la tendance au vice et à la criminalité : êtres malingres, souffreteux, dénués de tout sentiment moral, voleurs incorrigibles ou complices de meurtriers, raisonnant parfois tout juste comme l'animal, à la piste du but que lui suscitent ses appétits. — Ce sont ces jeunes gens d'instruction incomplète, d'éducation plus incomplète encore, dont l'activité cérébrale est demeurée trop inférieure pour leur faire surmonter les difficultés de la lutte pour la vie, sur le terrain de l'honnête et du juste ; personnages à jugements faux, destinés à tomber dès leurs premiers pas contre la société ; ou bien ces déclassés à la recherche d'une position que leur défaut de capacités leur interdit toujours et que leur vanité leur présente comme un miroitant objectif, errants perpétuels, qui finissent par perdre, dans la paresse et la fréquentation des bas-fonds, ce qui leur reste de bon et se laissent aller au crime, maudissant l'injustice de leurs contemporains. — Ce sont aussi ces êtres de toutes classes, de l'un et de l'autre sexe, qui ont tué lentement leur

intelligence par l'usage des boissons alcooliques ou de l'opium; nous avions jusqu'en ces derniers temps les liqueurs spiritueuses, l'eau-de-vie et l'absinthe, auxquelles il fallait rapporter une forte proportion de la criminalité ; nous avons en plus, aujourd'hui, la morphine et l'éther : des femmes (d'excellentes familles) sont devenues voleuses pour satisfaire aux exigences d'une vie factice, qu'elles eussent combattues, sans ces poisons dépresseurs de l'intelligence [1].

Mais il faut reconnaître qu'une partie des individus, condamnés pour délits ou crimes, atteint et reste au niveau moyen de l'activité cérébrale. Toutefois, même chez les sujets de cette catégorie, l'intelligence se montre paresseuse : le cerveau travaille peu; il s'est habitué à répondre à un petit nombre de sollicitations, et la sphère de l'idéation très réduite laisse toute liberté aux appétits désordonnés. Les vrais criminels naissent « avec une idée qui, toute leur vie, les roule inconsciemment à droite et à gauche : ils errent ainsi, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un objet qui

[1] Nous ne faisons pas allusion, ici, aux provocations délirantes que l'alcool, l'éther, la morphine peuvent déterminer par la mise en liberté, sans contrôle, des instincts, des tendances habituelles ou accidentelles de la personne : l'intelligence est suspendue, et, avec elle, la résistance à l'action dérivée des sentiments qu'elle contenait. Nous parlons de l'amoindrissement permanent des facultés intellectuelles, qu'amène l'usage de ces stimulants : ils usent tous les ressorts du cerveau.

éveille violemment leur désir et alors ils ne marchandent pas leur tête. » (Dostojewsky.) Avec un instrument directeur aussi imparfait, aussi limité dans sa *vibratilité*, il nous paraît difficile d'admettre *a priori* que les criminels soient suggestibles de la même manière que les passionnels et que les hystériques, qui possèdent une impressionnabilité cérébrale souvent exagérée. Nous les verrons portés à l'imitation (comme maints aliénés), mais sous l'influence de mobiles particuliers, de sentiments propres, que domine une sorte d'émulation toute de vanité. Nous les verrons aussi faire preuve d'automatisme, mais sous l'impulsivité toute intrinsèque d'un sentiment, d'un appétit, sans contre poids ni contrôle. Jusqu'à quel point ces êtres dégradés peuvent-ils s'harmoniser d'idées avec des sujets, qui sont en possession d'un appareil compliqué, docile et léger, vibrer à l'unisson d'une volition supérieure, voilà ce que nous ne saurions dire et ce qu'il y aurait à rechercher expérimentalement, suivant les méthodes jusqu'ici appliquées aux seuls névropathes de la vie ordinaire. Il est possible cependant que le criminel né ou d'habitude soit apte à recevoir l'impression suggestive quand elle demeure bien limitée, dans le domaine de son idéation, qu'il soit même très aisément dirigeable en cette condition. Mais, nous le répétons, nous ne sa-

vons rien ou presque rien des modalités de la cérébration du criminel devant l'épreuve hypnotique.

En tous cas, le criminel doit accepter avec facilité toute idée *adaptable* qui lui vient d'autrui ; car cette acceptation s'harmonise avec sa paresse intellectuelle : il répugne en effet à penser comme il répugne à l'effort physique. Il laisse venir à leur heure l'impression et l'idée, il ne les cherche pas : il reçoit l'une, élabore l'autre, avec apathie, sans émotivité.

Comme le sauvage, d'après Bordier, il serait ordinairement dépourvu de *curiosité*. Un petit nombre de sensations lui suffisent, celles qui caressent ou contentent ses appétits : il pourra, devant l'objet qui les éveille, comme le sauvage devant l'objet qu'il convoite, mal déguiser sa joie ; mais cela même est assez rare, et le criminel endurci ne témoigne, presque en toutes circonstances, qu'indifférence et dédain. C'est à peine si les visiteurs d'un bagne attiraient sur eux le regard des forçats ; si quelques-uns s'émouvaient à leur approche, ce n'était que dans le but d'exploiter une crédulité et une pitié qui leur devenaient profitables. Son milieu, voilà le champ où se complaît le criminel : il n'y recherche même pas les distractions que lui pourrait offrir, dans sa vie monotone, la pénétration des actes de ses camarades (si ce n'est

quelquefois avec l'arrière-pensée d'une délation). La lecture l'ennuie[1] !

Mais, si les conceptions sont paresseuses, si elles sont rares et lentes à se produire, si même, malgré cela, elles sont souvent mobiles, comme les sentiments d'où elles dérivent, elles sont parfois tenaces et empreintes d'un remarquable esprit de calcul. Il y a du félin chez le criminel : comme le chat, indolent et capricieux, patient et ardent cependant à la poursuite d'un but, l'antisocial sait agir dans le sens de l'impulsivité propre, de façon à la bien satisfaire.

Un voleur a-t-il médité un coup ? Il ne l'abandonne plus. L'insuccès ne le décourage pas, il revient à la charge avec persistance et même à très longs termes. Nous en avons vu un tragique exemple. Dans la maison que nous habitons, un bandit, que l'on sut, plus tard, échappé d'un bagne italien, tenta, une nuit, de forcer la porte d'une boutique d'horlogerie, avec une audace peu commune ; il échoua, mais réussit à se soustraire aux recherches de la police. A quelque temps de là, il dévalisait une église, et, *trois ans*

[1] A moins qu'elle ne lui rappelle les luttes de la vie d'aventure. Maxime du Camp a remarqué que, dans les maisons de détention, ce sont toujours les mêmes ouvrages qui sont recherchés, romans de Valter Scott et de Fenimore Cooper, voyages, etc. Voir plus haut une note relative à une observation de Sue.

après sa première tentative dans notre maison, essayait de la renouveler : il rencontra cette fois une juste punition, un coup de revolver en plein visage, et, après guérison, une condamnation à dix années de travaux forcés.

L'*esprit de calcul et de combinaison*, s'il n'est pas toujours l'indice d'une intelligence élevée, témoigne au moins d'une certaine vigueur cérébrale. Il suppose l'association des facultés d'attention et de réflexion, de comparaison et de jugement, et leur direction assurée vers un but donné. Ce but reste-t-il l'objectif unique de l'individu ? L'intelligence semble graviter autour de l'idée maîtresse, elle se spécialise, et, en se spécialisant, elle peut s'éclairer de lueurs très intenses, mais souvent à l'exclusion d'autres idées plus générales. Aussi dit-on, avec raison, que tel possède l'intelligence des affaires commerciales, tel autre l'intelligence des intrigues politiques, sans montrer par ailleurs aucune qualité, qui dépasse l'humble moyenne. Chez les voleurs, cette même intelligence, en quelque sorte professionnelle, apparaît dans maintes entreprises habiles et très hardies. Mais l'homme véritablement supérieur est celui qui peut adapter son cerveau aux objectifs les plus multiples, qui remue le plus d'idées, leur imprime le plus de mouvements. Il s'en rencontre un nombre relativement assez faible parmi les gens honnêtes,

mais quelques-uns aussi parmi les délinquants.

On a vu Cognard tenir fort bien la place du haut personnage dont il avait dérobé les papiers... et la personnalité. Le forçat Collet s'incarnait de la manière la plus parfaite dans les rôles les plus différents : évêque ou général, selon qu'il éprouvait le besoin de s'attaquer à la caisse d'un diocèse ou à une caisse militaire, il préparait ses vols en procédant, avec la même aisance, soit à l'ordination de jeunes prêtres, soit à l'inspection des troupes [1]. Petit, au bagne de Toulon, se faisait remarquer par ses manières distinguées, son esprit fin et délicat : « Tout en lui respirait le gentilhomme ; affectueux avec ses égaux, il était, pour ses supérieurs et maîtres, si attentif et si exact dans ses devoirs, qu'il faisait presque oublier sa chaîne et qu'on eût payé la rançon de sa liberté... Nul forçat des temps présents et passés n'a eu autant de ressources pour plaire, endormir ses gardiens et s'évader. » (Lauvergne.) « Mitifiau, qui prenait le titre de comte de Bélair et se donnait pour le fils d'un général mort sous le premier Empire, était un homme de manières irréprochables ; il allait dans le monde, — j'entends le meilleur, celui qui se prétend exclusivement la bonne compagnie, — il y vivait

[1] Collet avait été séminariste et soldat. Le souvenir des Cognard et des Collet a dû se réveiller en l'esprit de Balzac, lorsqu'il créa son immortel type de Vautrin.

d'escroqueries, de vols habilement dissimulés et de bonne fortune au jeu... » (Maxime du Camp). On comprend que des individus, habitués dès l'enfance à la vie raffinée (il y a des forçats blasonnés), tiennent ainsi leur place dans les milieux les plus différents, sans commettre aucune incorrection. Mais aux malfaiteurs sortis de la lie du peuple, quelle sagacité, quelle souplesse d'esprit et quelle intelligence ne faut-il pas, pour arriver, presque d'emblée, à un tel art de comédien ! Et quelles sommes d'observations ne suppose pas chez eux, à défaut de l'instruction et de l'éducation, l'assimilation si complète aux rôles les plus variés et les plus difficiles !

Il serait inexact de rabaisser cette aptitude à une faculté toute inférieure d'*imitation*. Sur l'imitation, il est bon de s'entendre. Il y a une imitation plus ou moins automatique, qu'on rencontre chez l'enfant, la femme, les sauvages, c'est-à-dire chez les êtres qui offrent la prédominance du sentiment sur l'intelligence et aussi chez des sujets à innervation maladive : elle se traduit par une tendance, non toujours bien consciente, à la répétition de certains actes, et elle relève sans doute, dans une large mesure, de la suggestibilité proprement dite. Il n'est pas douteux, qu'un assez grand nombre des plus bas criminels agissent fréquemment sous l'empire de cette sorte d'imitation toute d'infériorité. On peut

émettre cette hypothèse, qu'un sentiment, bon ou mauvais, suppose, dans un certain groupe de cellules cérébrales, un état vibratoire, qui, sans cesse, incline à l'unisson des vibrations identiques, dont un autre organisme est le siège et le foyer d'irradiation; c'est ce qui a fait admettre une contagiosité nerveuse. Les sentiments égoïstes et antialtruistes sont en général plus énergiquement développés que leurs opposés : chez le criminel, fait ou encore latent, ils ont accaparé à leur profit la plus grande part de l'activité cérébrale. Dans un perpétuel éréthisme, quoi d'étonnant que les territoires nerveux, qui leur servent de substratum, s'éveillent avec la plus déplorable facilité aux sollicitations provocatrices de leur activité, dans leur voie naturelle? — A côté de cette imitation spontanée, il y a celle qui naît d'une idée émulative. Les malfaiteurs sont vaniteux, ils ont la prétention de se surpasser les uns les autres dans l'odieux et plus d'un crime a été le fruit de ce sentiment. Qui dira jamais tout ce que l'imitation jalouse du mal, « cette grande impudique du monde, où elle fait partout le vice pompeux et souvent honoré » (Lauvergne), a provoqué d'infamies et de crimes? Combien de simples vicieux se sont trouvés criminels, après avoir lu, dans les journaux ou dans un livre, les exploits de quelque gredin, réel ou imaginé, entendu au prétoire le

récit détaillé d'un vol ou d'un assassinat, vu comme une sorte d'apothéose la mort d'un bandit célèbre, impassible ou cynique, sur l'échafaud ! Et que n'engendre pas, grâce à cette double tendance à l'imitation automatique et à l'imitation admirative, l'accumulation, dans un bagne ou une prison, d'un grand nombre de ces êtres antisociaux, toujours en parade de leurs mauvais sentiments : les petits criminels en sortent agrandis, et malheureusement, au temps de nos bagnes, bien des ouvriers sortaient criminels d'un trop fréquent contact avec les forçats, dans nos arsenaux [1]. — Mais il y a une troisième sorte d'imitation, celle-là très perfectible. A son point de départ, c'est peut-être encore celle du sauvage en cours d'amusement : on la retrouve ainsi chez ces jeunes vauriens, *malins comme des singes*, qui saisissent et aiment à reproduire les ridicules observés autour d'eux. A son plus haut point de développement, c'est celle du comédien habile qui l'élève jusqu'à l'art : à ce dernier degré, l'imitation apparaît bien une faculté supérieure, et l'on ne saurait la refuser à certains criminels.

[1] « La société conserve (les malfaiteurs) par un excès de pitié, elle cultive des poisons. Ne devrait-elle pas au moins les conserver loin de toute exposition publique ? ne pas les offrir en imitation à ceux qui, privés de l'appui d'une raison solide et juste, ne savent agir que par l'exemple qu'ils conçoivent le mieux, et dont la liberté morale, le libre arbitre seraient nuls, s'ils n'étaient sollicités par celui d'un autre. » (Lauvergne.)

Il y a, dit Lauvergne, des *criminels de génie*. Mais précisément parce qu'ils ont du génie, ces criminels-là échappent d'ordinaire à la vindicte de leurs victimes ; bien plus, ils deviennent souvent les maîtres honorés du trop servile troupeau des vertueux de convention ou des indifférents. Dans cette catégorie, on compte en effet des hommes qualifiés grands, parce qu'ils ont fait grand dans le crime, à côté d'autres qui, sur un théâtre plus restreint et au milieu de circonstances moins favorables, ont sombré fatalement dans leur lutte contre la société et seuls ont attaché à leur nom l'épithète infamante. Mais devant le psychologue et l'historien impartial, entre les uns et les autres, aucune différence, que celle du succès ou de l'insuccès. Ces hommes qu'on admire comme conquérants ou fondateurs d'empires, qui s'intitulent les sauveurs des peuples, qu'ils volent ou qu'ils anéantissent, sont de véritables monstres d'égoïsme et d'antialtruisme : ils ramènent tout à eux, ne comprennent pas même l'attachement ou l'amitié, s'ils ne l'exploitent, ni la famille, en dehors d'un calcul qui prolonge, pour ainsi dire, leur jouissance au delà de la tombe, en perpétuant leur nom auréolé. Leurs sentiments bas s'allient à la plus haute intelligence ; mais celle-ci n'évolue que pour leur donner satisfaction. Ainsi organisés, ces êtres néfastes partent le plus souvent

d'un crime avéré, que, possesseurs de la force, ils déclarent et font déclarer autour d'eux la plus belle action. Servis par les conditions du milieu, ils touchent au pinacle de la gloire humaine, quand leurs émules *en petit* meurent avilis dans un bagne. Un point de départ différent sur l'échiquier du monde a réglé différemment la destinée des uns et des autres. Qu'on ne crie pas au paradoxe : on se convaincra de la vérité de notre comparaison en étudiant, dans leurs détails, et la vie de certains hommes, appelés héros, et celle de certains autres, appelés criminels.

Que n'a-t-il point fallu de puissance inductive, de conceptions ingénieuses, de sagacité et de persévérance à quelques criminels pour en arriver à l'accomplissement de leurs desseins ! — Ce bandit qui, pendant une longue carrière, a su exécuter les coups de main les plus audacieux, seul ou aidé de quelques complices, dont il n'a rivé le sort au sien qu'en forçant à chaque minute leur admiration ou en leur imposant la crainte, et cela au milieu des innombrables combattants, armés de toutes les ressources du droit et de la force, que la société lui oppose, ce paria sans cesse pourchassé, traqué comme une bête fauve, cependant toujours invaincu, jusqu'au jour où la trahison ou la surprise achèvera sa carrière, cet homme n'apparaît-il pas l'égal, par les ressources de l'esprit, et parfois même le

supérieur de maints généraux auxquels les nations confient leurs armées? Que l'on change le but, les moyens sont les mêmes. — Et ces faussaires, qui, pendant des mois, patiemment, trompant toute surveillance, savent allier, pour constituer leur œuvre criminelle, la connaissance des formules administratives les plus ignorées du vulgaire, ou des choses de l'érudition la plus consommée, à l'adresse ou à l'habileté de l'artiste, n'apparaissent-ils pas, quelquefois, supérieurs par l'intelligence aux gros fonctionnaires qu'ils déroutent? A Toulon, en plein bagne, le célèbre Suttler parvint à fabriquer *toutes les pièces* (à dessein si compliquées par une administration justement soupçonneuse) qui devaient servir à l'élargissement d'un forçat : un hasard découvrit la fraude, au moment où elle allait réussir, et l'on demeura confondu devant le *chef-d'œuvre* de cet homme, si tristement livré à l'ignoble chaîne. Suttler ne survécut pas à ce qu'il regardait comme un échec *à son honneur* : il mourut le lendemain de la découverte de son faux. Plus résigné, mais non moins habile, fut l'ex-notaire périgourdin, Mary-Cliquet, à la Nouvelle-Calédonie : après avoir cultivé la littérature dramatique, il s'était lancé dans une suite d'aventures, qui, par des faux multipliés, le conduisirent au bagne; là, sa connaissance des affaires, ses remarquables

capacités intellectuelles, sa bonne tenue et son repentir (apparent) lui valurent une situation très enviable ; mais il désirait mieux. Il trouva moyen de glisser sur le bureau du Gouverneur, parmi les plis d'un courrier, une lettre du général Campenon, alors ministre de la guerre, qui sollicitait pour le condamné la plus large bienveillance. La missive était sur papier à en-tête du cabinet du ministre, l'enveloppe était revêtue de la griffe du ministère et de timbres postaux, le tout était l'œuvre de Cliquet, qui fut démasqué par un télégramme. Tout récemment, n'avons-nous pas vu les savants d'Angleterre et d'Allemagne (les premiers savants du monde, comme chacun sait) mystifiés par un juif qui leur présentait des vases et jusqu'à un manuscrit d'origine moabite..., et les caractères moabites venaient à peine d'être reconstitués par un de nos compatriotes ! L'intervention toute fortuite de celui-ci épargna au British-Museum la honte et l'énorme dépense d'un achat déjà presque conclu.

Voilà des faits qui plaident mieux en faveur de la responsabilité des pires criminels que les plus éloquentes phrases. Ils savent où ils vont : la société le doit aussi savoir pour se préserver de leurs attaques et elle n'est pas tenue à l'indulgence envers ceux qui méprisent si délibérément ses lois.

L'esprit de calcul (et partant la préméditation bien consciente) apparaît surtout dans les associations entre malfaiteurs. Sans doute, un grand nombre de ces associations rappellent l'organisation des bandes sauvages (Lombroso) et se comportent avec plus de *ruse* que de *circonspection*, parce qu'elles relèvent plus de l'instinct que de l'intelligence (la ruse, que Spurzheim appelait le penchant à être clandestin en pensées, en projets et en actions, est comme un besoin des natures faibles et lâches; elle les porte à l'emploi des moyens obliques, souvent très incertains, quand la circonspection, faculté supérieure, s'appuyant sur le raisonnement, accumule tout ce qui peut assurer logiquement le succès des entreprises). Elles sont formées en vue d'une expédition et n'ont qu'une durée éphémère; on choisit pour chef le plus fort ou le plus habile ; le coup accompli, on se disperse après le partage du butin, non toujours sans discussions, rancunes ou trahisons, dictées par la vengeance. L'association familiale n'est guère plus solide ordinairement dans les bas-fonds du crime. Mais, sous l'impulsion d'hommes qui, dans la voie honnête, auraient pu rivaliser d'intelligence avec les parvenus du haut commerce, de la haute industrie et de la haute finance, des associations existent, basées sur une entente sérieuse des intérêts communs ;

elles sont permanentes, régionales ou internationales ; elles ont leurs règles et leurs traditions qui varient suivant le but qu'elles poursuivent, leur hiérarchie et jusqu'à leur police, presque aussi bien organisée que celle qui les surveille ; elles embrassent les affaires les plus vastes et parviennent quelquefois à se ménager des protecteurs dans tous les rangs de la société, en enlaçant des personnes influentes, bientôt livrées à leur discrétion par les passions et les besoins peu avouables. L'Angleterre a ses *entrepreneurs de vols* (*swell craksmen*), l'Italie a sa *Camorra* et sa *Mafia* et, sur l'Europe entière, pèsent les associations de la Juiverie occulte, qui la dévorent par l'agiot, quand elles ne dérivent pas vers leurs coffres, par le recel et l'usure, les produits des opérations de la Haute et de la Basse-Pègre. Pour diriger de pareilles associations, il faut des cerveaux puissants. Il ne s'agit plus de l'exploitation terre à terre de la bêtise humaine, souvent tout aussi développée chez les honnêtes gens que chez les vulgaires coquins, exploitation que de simples femmes, avec de l'effronterie et de l'intrigue, ont su pousser fort loin (les affaires Limousin et Ratazzi sont d'hier). L'œuvre est bien autrement grande. Par le but, qui est le profit illimité, elle se rapproche des plus vastes conceptions commerciales ; par le moyen, qui est la lutte anti sociale, de l'orga-

nisation des sectes politiques les plus audacieuses. On ne peut refuser aux chefs qui l'entreprennent et la soutiennent la même intelligence qu'aux sommités du négoce, dont les succès font l'admiration des masses laborieuses, et qu'à celles des partis irréconciliables, dont les menées trouvent louanges devant certains historiens. Les uns et les autres s'agitent au milieu d'obstacles analogues, que surmonteront le même ensemble de qualités supérieures : il y a différence dans les voies suivies, plutôt que dans les détails des procédés employés, du moins assez fréquemment (on le prouverait aisément, s'il était permis de dévoiler les secrets intimes de plus d'un parvenu de la fortune ou de la politique) : l'activité cérébrale ne varie pas en son degré d'intensité.

Ainsi, la criminalité n'exclut aucune des facultés qui composent l'intelligence la plus alerte et la plus vigoureuse. Elle suppose, il est vrai, chez les mieux doués de ses adeptes, un jugement faux, d'où résultent leurs actes. Mais un jugement faux, au point de vue de l'honnête, est très droit, nous voulons dire formé d'un enchaînement d'idées très logique, au point de vue du délit spéculatif. Les conceptions criminelles peuvent acquérir l'ampleur des conceptions vertueuses et l'on rencontre, dans le monde des bagnes et des prisons, les qualités qui assurent

ordinairement la réussite des plans les plus vastes, l'attention et la réflexion, l'esprit de calcul et de combinaison, la persévérance vers le but, à côté des qualités plus superficielles, parfois brillantes, qui rendent aisée la tâche quotidienne, en face des circonstances les plus imprévues, l'imagination, l'esprit de ruse et de simulation, la faculté d'imitation, etc.

Avec ces qualités, point d'idéal, en dehors de la plus grande somme possible des jouissances matérielles. Les criminels les plus intelligents n'ont pas d'*esthétique*. L'art, tel que nous le comprenons, leur est inconnu dans ses grandes manifestations. Nous ne dirons pas qu'il y a là un phénomène bien naturel, chez des hommes dépourvus des notions du bon et du vrai, dont le beau n'est que l'expression : ce serait reproduire une de ces banalités trop aisément admises et chaque jour mises en défaut par l'examen de nombreux chefs-d'œuvre, précisément soustraits à l'admiration publique, en raison de leur immoralité. ou l'objet de cette admiration, parce qu'ils s'élèvent au delà de l'allégorie ou de la fantaisie vraisemblable. Mais l'art, qui est plus sous la dépendance du sentiment que de l'intelligence, manque là où le premier éprouve un amoindrissement ou une déviation[1]. Ce ne sont

[1] Cette pensée est bien exprimée par Joseph de Maistre, dans ses Soirées de Saint-Pétersbourg (*Le Bourreau*). Trois per-

pas des hommes chez lesquels dominent intensivement les appétits, qui peuvent accorder quelque chose au culte de la forme et de l'harmonie : un tel culte, dans l'existence des criminels, serait un hors-d'œuvre, une perte de temps, ou il deviendrait une entrave. Les races inférieures sont aussi fort mal douées sous le rapport des dispositions artistiques. Mais remarquons, en même temps, que plus d'un héros, plus d'un civilisateur célébré par l'histoire apparaît rebelle à l'esthétique. Quelques-uns encouragent les arts sans les comprendre ; d'autres les méprisent. Napoléon Ier ne put jamais élever son sentiment musical qu'à la répétition fréquente d'un absurde refrain, qu'il chantait d'ailleurs faux (duchesse d'Abrantès) ; et le prince de Bismarck fait des artistes et des *ramassis* de peintures de nos musées (Busch) à peu près le même cas que des journalistes et de la presse. Les productions qui sortaient de nos bagnes avaient toute la roideur des sculptures qu'on retrouve chez les peuples sauvages et barbares; bien peu avaient d'autre

sonnes sont dans une barque, savourant *en artistes* les beautés du spectacle d'une nuit d'été sur la Néva. L'une s'écrie qu'elle voudrait bien savoir « si cette nuit paraîtrait aussi belle qu'à eux-mêmes à l'un de ces hommes pervers nés pour le malheur de la société...» Et une autre de répondre : « Les cœurs pervers n'ont jamais de belles nuits ni de beaux jours. Ils peuvent s'amuser ou plutôt s'étourdir; jamais ils n'ont de jouissances réelles. *Je ne les crois point susceptibles d'éprouver les mêmes sensations que nous...* »

mérite que celui d'une rare patience, accusée par le fouillis des détails. Il ne reste pas, à Brest, une seule peinture, un seul morceau sculpté ou ciselé, laissés par des forçats : les plus habiles d'entre eux n'ont jamais dépassé le niveau d'un bon ouvrier, dans les diverses branches de l'art manuel, et l'uniformité de leurs œuvres prouvait moins leurs qualités inventives qu'un certain talent d'imitation.

La rudesse des goûts habituels exclut nécessairement les tendances esthétiques. Cette exclusion est encore dénotée par le dédain de la tenue et de la propreté, l'attrait pour les toilettes bizarres et disparates [1]. Il existe cependant des gredins à belles manières, des bandits élégants, et cette espèce, d'ailleurs rare dans les bagnes, s'y montrait d'autant plus en relief, qu'en pareils milieux les moyens de satisfaire au *dandisme* étaient plus restreints. Allez donc poser pour le haut ton, pour le genre boulevardier, avec une tête rasée, des pieds ornés de grossières chaussures, un costume de grosse bure, mi-partie jaune et rouge, une lourde entrave aux chevilles ! Cela s'est vu pourtant, principalement parmi les jeunes condamnés à éducation mondaine, *jolis garçons* lancés dans la carrière du crime par « un mauvais conseil de femme ou une ardente

[1] Voir plus haut (*Vanité*).

inspiration de joueur », et qui appartenaient presque toujours à la catégorie des faussaires[1].

Il est un territoire sensorio-intellectuel, en relation avec l'organe auditif, qui semble particulièrement développé chez les criminels. De l'activité propre de ce territoire ressortit l'impressionnabilité aux sons musicaux et aux sons parlés, le don des langues et peut-être une certaine facilité de discours. La même aptitude se rencontre souvent chez les incivilisés et dans les couches le plus abruptes des nations civilisées. A la côte occidentale d'Afrique, nous avons été frappé des dispositions que la plupart des noirs montraient pour la musique (ils n'ont pas de plus grand délassement que la danse et le chant ; ils ont inventé plusieurs instruments très ingénieux, créé des mélodies quelquefois charmantes, bien qu'assez monotones, trouvé des accords harmoniques d'heureux effets), — pour le parler des idiomes les plus différents (dans une région de médiocre étendue, par exemple dans le Rio-Nunez, la population appartient à des races de

[1] On eut parfois de singulières tolérances pour ces misérables. Le Directoire avait ses forçats muscadins, l'Empire ses forçats riches, laissés demi-libres à prix d'argent, et, pendant la Restauration, certains protégés du bagne circulèrent dans nos ports, respectueusement accompagnés par un gardien, une chaînette d'argent dissimulée sous des vêtements de drap fin : ces personnages avaient maîtresses en ville ! La République, elle, n'a pas de ces forçats : elle les laisse filer à l'étranger !

systèmes linguistiques très dissemblables, et tout le monde se comprend) — et enfin pour l'improvisation des chants et des plus longs discours (palabres). En France, le bas peuple aime la musique, il apprend avec aisance les langages courants que réclament ses relations ordinaires; et, si le paysan a son patois, le soldat et le marin ont leur *idiome* professionnel, qui présente des affinités avec l'*argot* des délinquants. — Un des administrateurs les plus remarquables du bagne de Toulon, le commissaire Raynaud, sut reconnaître « la puissance que la musique avait sur certaines natures nerveuses et irritables; il en fit l'heureuse application sur quelques-uns des condamnés, dont il parvint à maîtriser les instincts, en les absorbant, pour ainsi dire, par une satisfaction donnée à l'appétit d'un de leurs sens » (Alhoy). Il institua les fanfares de forçats, qui, encore aujourd'hui, dans nos établissements pénitentiaires d'outre-mer, se recrutent avec facilité, et contribuent à la distraction et à l'amélioration des condamnés. — Le sens musical est en étroite corrélation avec l'aptitude à apprendre et à parler les langues : l'un et l'autre reposent sur une faculté spéciale d'appréciation des sons. Les aventuriers et les bandits cosmopolites ont le don des langues. Pranzini avait parcouru une partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe,

acquérant très vite, dans les pays où il s'arrêtait, la connaissance de leur principal idiome, et, avant de revenir à Paris. accomplir son triple assassinat, il servait comme interprète dans l'armée anglaise, en Egypte. Petit (avec lequel Pranzini offre plus d'un point de ressemblance) savait aussi plusieurs langues. — Enfin, les criminels ont leur langage à eux, l'*argot*.

Il ne faudrait pas s'exagérer la valeur intellectuelle des facultés auxquelles nous venons de faire allusion. Elles relèvent, dans une très large mesure, de la sensibilité et de l'instinct ; elles n'exigent pas, pour se développer, une cérébralité supérieure. La formation de l'argot n'est pas une œuvre de science. Elle est la conséquence d'une sorte de besoin professionnel et des contacts que des malfaiteurs de tous pays ont eus les uns avec les autres. Elle n'a exigé aucun effort et, selon l'expression de Royer, elle n'a pas réclamé les soins d'un Vaugelas. L'argot n'a pas d'autre syntaxe que celle des idiomes au milieu desquels il est parlé : à ces mêmes idiomes, il emprunte aussi la plupart de ses mots, mais en leur attribuant une signification nouvelle ; il a enfin des vocables particuliers, qui tantôt appartiennent aux formes archaïques des langues de la région, tantôt remontent à des langues étrangères et plus ou moins anciennes. « Beaucoup de mots employés encore aujourd'hui par

la population des bagnes et des tapis-francs viennent de la langue *calo*, parlée par ces *rômes* errants, qui, selon qu'ils sont aux Indes, en Hongrie, en Espagne, en Angleterre, s'appellent brindjaries, tsiganes, zingari, gypsies, bohémiens et que les voleurs appellent les *romanichels*. C'est la langue du vol et du vagabondage par excellence ; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait livré quelques-uns de ses éléments au jargon usité parmi les malfaiteurs » (Maxime du Camp). En d'autres vocables, on retrouve même l'étymologie latine, ordinairement sous des formes qui étaient d'usage courant au moyen âge (*pègre*, voleur, l'être qui aime à ne rien faire, de *piger*, paresseux; *meg*, le maître, contraction du latin *magus* ; *redam*, grâce, de *redimere* ; *tollard*, bourreau, de *tollere* (*a tollendo*, *quia tollit a vivis*, dit Henri Estienne, cité par du Camp). Dans les divers pays, l'argot emprunte à des langues étrangères contemporaines les expressions qui lui manquent (par exemple, d'après Lombroso, *frit*, pour perdu; *mariol* et *boye*, pour valet de bourreau ; *cadeune*, pour surveiller, viendraient de l'italien, etc.), ou bien il invente. Dans la formation de ses mots, il relève des mêmes lois de spontanéité, qui ont présidé à la formation des idiomes populaires, mais en accentuant certains caractères, qu'on rencontrerait plus particulièrement dans le langage du bas peuple et chez les

sauvages : il se complaît dans la métaphore et l'amplification, l'imprévu des comparaisons, la phonétique imitative, brève et redoublée, il aime l'image dans le sens comme dans le son. — Les tendances à l'image par le sens appellent l'emploi fréquent, comme nom substantif, de l'adjectif ou du verbe, qui expriment le mieux la qualité des choses ou l'action, ou celui des mots composés plus expressifs encore. L'allusion ou la comparaison reste, en quelque sorte, professionnelle (*voler,* c'est *travailler;* le *vol* est l'*ouvrage ;* la *lune*, qui surveille et gêne le voleur, est la *moucharde ;* le reverbère, l'*incommode ;* le gendarme, le *cogne,* parce qu'il frappe fort si on lui résiste ; l'avocat-général, le *grand-bêcheur,* celui qui fouille les consciences, comme un jardinier remue le sol, l'avocat, le *blanchisseur,* etc.) ; dans le domaine des mœurs, elle est cynique ou obscène, elle témoigne du mépris que les criminels affichent pour tout ce qu'on respecte dans un monde opposé (le sang, que l'assassin verse sans aucun scrupule, c'est du *raisiné;* l'aumône, que le vagabond dédaigne, est la *gueuse ;* mais la bourse, qu'il convoite, est la *sainte ;* le bagne, où les forçats traînent leur chaîne, vil troupeau conduit par la chiourme, c'est le *pré ;* la visite de santé dans les prisons est le *montre-tout ;* la fille de joie, la *largue* ou l'*hôtel du besoin ;* l'âme, à laquelle on

ne croit pas, la *fausse ;* la langue, dont on ne se sert que pour tromper, la *menteuse,* etc.) ; mais, par une contradiction bizarre de ce vocabulaire, frappé au coin de l'idée antisociale, émergent çà et là des mots qui indiquent la persistance des notions contraires : Dieu est le *grand-meg* (maître) ; la sœur de charité, qui adoucit les souffrances du malade, dans la triste salle de l'hôpital du bagne, est la *chérie :* la cour d'assises est la *Juste !* — Les tendances à l'image par le son se montrent, d'autre part, dans l'emploi des mots à résonnance imitative (onomatopée *: tic,* montre ; *tuff,* pistolet, etc.), ou à résonnance redoublée, de formation automatique (*bibi*, ami... ou fausse-clef, l'inséparable du voleur ; *loulou, coco, bébé,* autres expressions de tendresse dans le monde du crime et de la prostitution). D'autres mots sont phonétiquement modifiés par la transposition, la suppression ou l'intercalation de voyelles ou de syllabes, l'addition de préfixes ou de suffixes (*boutoque* pour boutique, *mess* pour messieurs, *tra* pour travail, *dorancher* pour dorer, *pitancher* pour *pinter* ou boire, *perruquemare* pour perruquier, etc.). — Enfin, un assez grand nombre d'expressions résultent de contractions ou d'ellipses (*flibocheuse* = *flibustière* et *rigolbocheuse,* fille voleuse et aimant le plaisir ; *être pied* = être bête comme ses pieds ; *omnicroche* = omnibus, par allusion à la fré-

quence des rencontres dans les rues de Paris, *bridaukil* = bride au kilo, chaîne de métal volée et vendue au poids, etc.), ou bien d'un détournement des mots (*orfèvre* = orphelin, *philanthrope* = filou, etc.).

Si l'on pénètre plus avant dans le mécanisme de l'argot, on ne tarde pas à reconnaître, que, si une partie de ses expressions ont pour origine le hasard ou le caprice, la mauvaise prononciation des mots courants d'une langue par des gens dépourvus de toute instruction, l'imitation des choses étrangères [1] ou un goût tout enfantin pour les sonorités bizarres et redondantes, beaucoup sont la conséquence d'un besoin spécial : celui de se concerter vite et sûrement entre malfaiteurs. Les Sociétés secrètes (maçonniques et autres) ont leur langage à part, plus ou moins symbolique ou détourné. Les Caraïbes, outre leur idiome propre, commun à tous les membres de la nation, avaient un langage connu seulement des guerriers, et qu'ils employaient exclusivement dans leurs délibérations les plus importantes. De même, les voleurs de profession ont, dans tous les temps et dans tous les pays, senti la nécessité d'avoir bien à eux un langage, incom-

[1] Qui, par l'intermédiaire des gommeux, pschutteux et autres personnages à cérébralité si puissante, a semé, dans le langage français, tant d'anglicismes, et, dans le langage anglais, tant de gallicismes, inutiles ou stupides.

pris de la police et de leurs dupes, net, précis, rapide, et ils y sont arrivés en défigurant les mots des idiomes vulgaires, en les employant dans un sens nouveau, métaphorique ou non, en ayant recours aux ellipses les plus imprévues.

Cependant, malgré ses emprunts et ses procédés de formation des mots, l'argot n'est pas riche. Il a, pour désigner certains objets ou certaines actions, de nombreux synonymes (40 pour exprimer l'ivresse, 20 pour rendre l'action de boire, 8 pour désigner le vin, 36 pour désigner l'argent, d'après Lombroso) ; mais il n'en reste pas moins pauvre (Mayor). « La raison en est simple : le travail d'épuration, qui, dans une langue, est fait en grande partie par des autorités constituées et reconnues, par les académiciens, les hommes de lettres, les professeurs, ne s'accomplit ici que par l'usage, par une espèce de sélection entre les divers mots ; beaucoup de locutions n'ont qu'une vie éphémère et, nées d'un caprice, d'une circonstance, meurent avec ceux qui les ont produites. Comment d'ailleurs ne serait-il pas pauvre, quand ceux qui l'emploient ont si peu d'idées et sont plus riches d'esprit que de raison ? » (Lombroso.) L'argot a eu, en effet, ses bardes et ses conteurs, depuis Villon jusqu'à Petit ; mais il n'a pas eu d'écrivains ; il a pu donner lieu à quelques étincelles brillantes, mais jaillies d'imaginations irréglées.

Dans les idiomes vulgaires, le crime n'a pas produit plus d'étoiles. Par occasion, des savants, des littérateurs ont quelquefois cédé à ses entraînements. Mais il n'y a ni savants, ni littérateurs dans le monde des malfaiteurs de naissance ou d'habitude. Quelques bandits célèbres, comme Lacenaire, ont laissé des mémoires et même des recueils de poésies : il suffit d'y jeter un rapide coup d'œil, pour découvrir que ces *œuvres* ne sont que des monuments de présomptueuse sottise : l'art et le bon sens y font également défaut.

Dans les prisons et les bagnes, les criminels *lettrés* sont loin d'être nombreux. Les statistiques administratives accordent trop facilement ce nom à des hommes qui savent tout juste lire, écrire et quelquefois compter. Lauvergne dit qu'il n'a jamais rencontré au bagne « un condamné ayant reçu une de ces bonnes éducations oratoriennes, qui coûtaient si peu aux parents et qui faisaient des hommes forts en latinité, en rhétorique et en philosophie... » Il y a là de l'exagération, car nos bagnes ont reçu plus d'un de ces donneurs de bonne éducation oratorienne. Mais il est véritable que les plus lettrés, parmi les criminels, dépassent rarement la somme d'un demi-savoir, pire que l'ignorance la plus complète [1]. Un certain

[1] De loin en loin seulement, on voit apparaître, sur les bancs judiciaires, des déclassés pourvus d'une instruction complète et même brillante, comme Touzard, le lieutenant de Gélinier (bande

nombre de meurtriers, d'empoisonneurs, de voleurs et de faussaires sont des lettrés, en ce sens qu'ils ont étudié dans une école, un lycée, voire même en un séminaire ou dans une faculté; mais qu'est-ce que cela prouve? Les meilleurs établissements scolaires ont leurs bancs fréquentés par une multitude si considérable de non-valeurs! C'est précisément parmi ces non-valeurs de nos écoles, qui n'ont pris de leurs enseignements que ce qui s'accorde avec leurs instincts, que se recrute une partie de l'armée du crime, son petit état-major, pourrait-on dire. Il est vrai que l'augmentation de ces fruits secs d'un enseignement forcé (résultat de l'instruction obligatoire... sans dicernement) coïncide avec un amoindrissement de la criminalité la plus brutale, l'assassinat; mais les crimes contre la propriété vont en s'accroissant..., tout comme ce qu'on est convenu d'appeler les bienfaits de l'instruction officielle.

En même temps qu'ils usent d'un langage particulier, les criminels emploient souvent, pour mieux cacher leurs desseins, une *écriture* hiéroglyphique. Ils traduiraient aussi leurs tendances jusque dans la forme de l'écriture courante adoptée par eux. Chez les uns (assassins), les lettres seraient plus saillantes, plus allongées

des casquettes noires, Paris, 1873), licencié ès lettres et professeur de rhétorique à 21 ans, mais vicieux et dépravé dès l'adolescence.

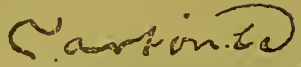


Fig. 25.

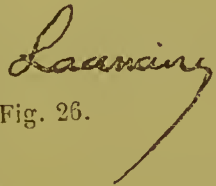


Fig. 26.

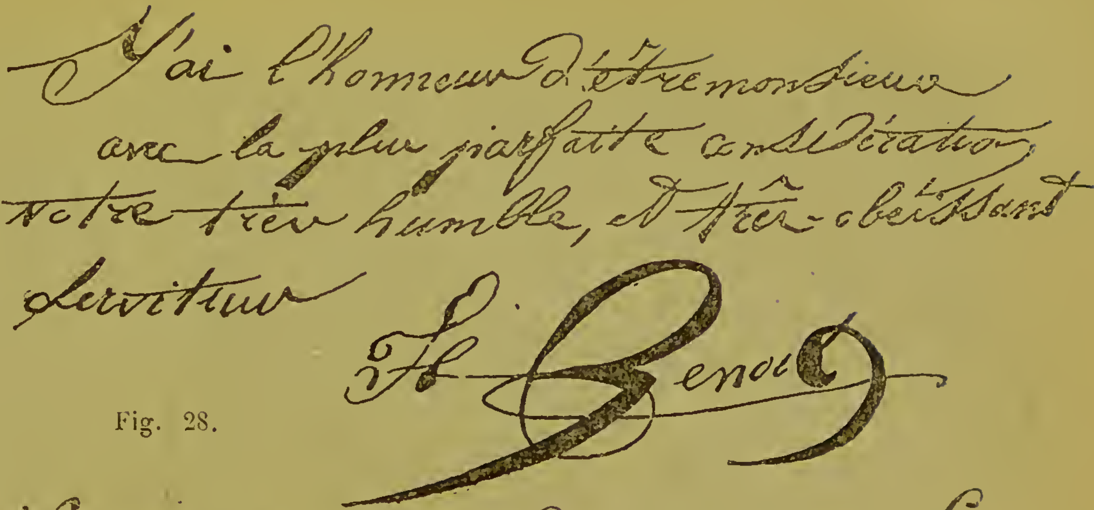


Fig. 28.



Fig. 27.

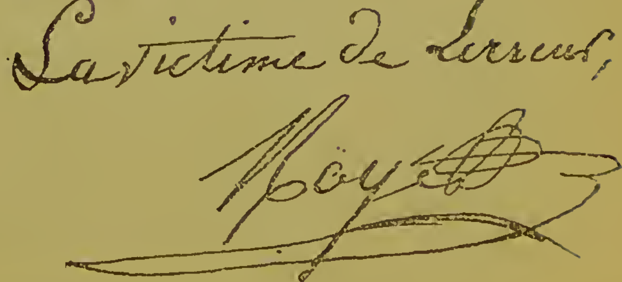


Fig. 29.

Spécimens d'écriture :

25, Signature de Cartouche, chef de bandits, d'après Lombroso ; 26, signature de Lacenaire, assassin ; 27, signature de Vidocq, forçat devenu [illegible] d'après B. [illegible]

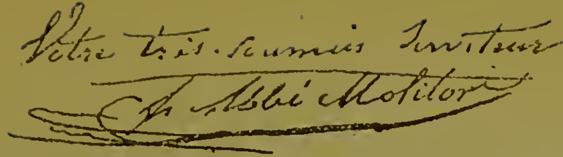


Fig. 30.

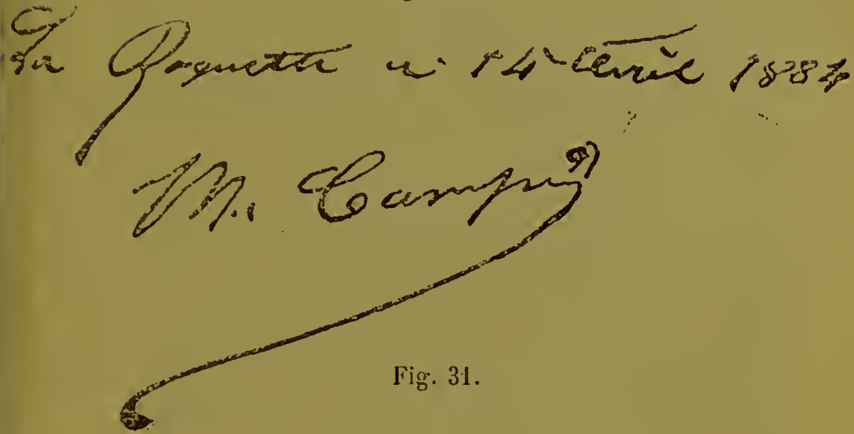


Fig. 31.

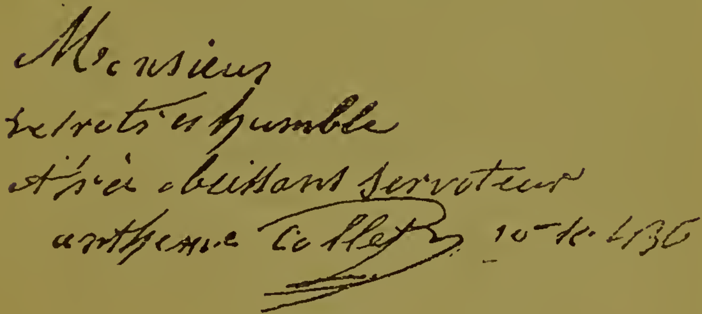


Fig. 32.

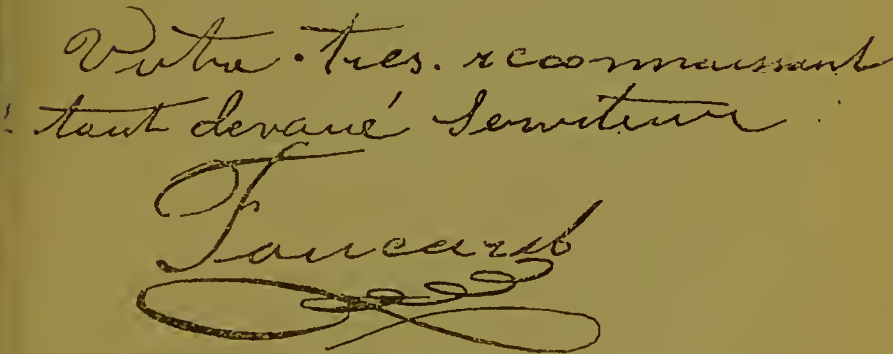


Fig. 23.

Spécimens d'écriture.

bbé Molitor, attentat à la pudeur; 31, Campi, assassin ; 32, Collet, voleur ; 33, Foucare petits délits, mais répétés.

(gladiolées), heurtées, et les signatures, ornées de petits traits ou d'arabesques compliquées (caractères exprimant l'énergie, la rudesse et la vanité) ; chez les autres (voleurs), les lettres seraient moins amples, molles et les signatures presque dépourvues de paraphes, comme chez les femmes (caractères exprimant la dissimulation ou l'indécision). Nous ne saurions dire jusqu'à quel point il conviendrait d'accepter ces résultats déduits par Lombroso de ses observations ; mais le petit nombre d'autographes et de reproductions d'autographes que nous possédons ne semblent les confirmer qu'en partie.

Nous ajouterons, que l'écriture allongée et les signatures prétentieuses se rencontrent souvent parmi les gens d'intelligence médiocre ou d'intelligence obscurcie par l'énormité de leur vanité. Nulle part ailleurs, nous n'en avons rencontré plus d'exemples que dans nos pays créoles, où la grande idée que l'on a de soi-même s'élève au degré le plus invraisemblable, surtout parmi les hommes de couleur (nous avons pu, grâce à la complaisance d'un magistrat, parcourir de nombreuses lettres, adressées à l'un d'un de nos parquets coloniaux, et fort curieuses à étudier, sous le rapport de l'écriture et du style ; au bas d'une réclamation,formulée par un brave homme qui avait eu à regretter un petit accès de vivacité irréfléchie, la signature et son paraphe tenaient

presque toute l'étendue d'une feuille de grand format : nous n'avons retrouvé pareille ampleur de lettres, mais sans paraphe, que dans la signature du Roi-Soleil).

Impulsivité. — Récidivité.

a. — Impulsivité. L'acte criminel comme tous les autres actes, dérive d'une impulsion, c'est-à-dire de la mise en fonctionnalité de centres encéphaliques particuliers, soumis aux incitations des territoires sensitivo-intellectuels. Cet acte, de quelque nature qu'il soit, vol ou meurtre, incendie ou attentat à la pudeur, est le coup qui succède à l'ébranlement d'un foyer moteur par une manifestation cérébrale consciente ou inconsciente. Il suppose, entre le cerveau proprement dit et les organes d'exécution, l'existence d'une sorte de gâchette d'une délicatesse excessive, dont l'intelligence raisonnnante est comme le cran de sûreté : où celui-ci manque, où il fait momentanément défaut, comme dans le cas de délire hallucinatoire ou passionnel, la gâchette n'obéit plus qu'aux ordres de la sensitivité, toujours en imminence de pression, c'est-à-dire d'incitation, et où la sensitivité est réglée par les tendances inférieures, l'impulsion, se produisant sans retenue, aboutit à l'acte mauvais ou délictueux.

Nous n'entendons pas dire que le criminel n'a pas la notion de ses actes. Les plus grands malfaiteurs, parmi lesquels l'histoire doit ranger beaucoup de grands hommes, la possèdent d'autant mieux qu'ils ont fait preuve d'une intelligence plus développée. Il y a des criminels qui raisonnent froidement leur conduite, l'analysant avec une entière lucidité d'esprit, l'appréciant en ses mobiles et en son but. Chez ceux-là, l'intelligence reste maîtresse de la sensitivité, dirige et coordonne l'activité impulsive. Mais ces criminels sont l'exception. Chez d'autres intellectuels, la passion ne fait souvent que diminuer la netteté des opérations cérébrales. Chez les misérables enfin, qui constituent la population habituelle des prisons et des bagnes, nous estimons que la notion des actes est ordinairement persistante et à un degré qui entraîne la responsabilité légale. Toutefois, dans cette dernière catégorie, on ne peut nier que le bas niveau de l'entendement prive les déterminations d'une rectification suffisante et les abandonne trop aux sollicitations du sentiment. Chez un assez grand nombre même, il semble que l'impulsion soit subite, irrésistible, comme chez maints idiots et les épileptiques, et le phénomène coïncide parfois avec certains vices de l'organisation physique. Des malformations craniennes, corrélatives de malformations cérébrales probables, permettent

de soupçonner un défaut d'équilibre entre les différentes activités des centres encéphaliques. Des altérations morbides (inaperçues pendant la vie, mais reconnues après la mort) expliquent des actes criminels, soit par une irritabilité spéciale des cellules sensitivo-motrices, qui les rend plus vibrantes, aux moindres ébranlements, directs ou indirects, soit par une sorte d'éréthisme de ces mêmes cellules, subordonné à un état d'hypérémie vasculaire. En outre la tendance, à certaines impulsions est souvent favorisée par une aptitude héréditaire.

Comme les aliénés, qui, tantôt, sont pris d'impulsions subites après une longue période de calme, ou, perpétuellement excitables, ne passent pas une journée sans perpétrer quelque agissement répréhensible, mais avec cette différence, toutefois, qu'il saura mieux adapter les moyens au but à atteindre, conserver le souvenir de ses attentats, apprécier leur portée, d'après la crainte du châtiment qu'ils méritent, nous voyons fréquemment le criminel *d'actes* sortir d'un être à caractères sous-intellectuels, à sensitivité torpide ou à penchants violents. La disproportion entre le mobile et le crime prouve combien la notion du méfait reste obscurcie chez cet être ; il n'ignore pas qu'il a commis une faute, puisqu'il essaie de se dérober à la punition; mais il ne peut se rendre un compte exact de la valeur des

termes, qui, du besoin banal à satisfaire, l'auront conduit à l'exécution de l'acte le plus inouï. La responsabilité subsiste : qui soutiendrait cependant qu'elle n'est pas alors atténuée par l'imperfection de l'instrument correctif de l'impulsivité, du cerveau raisonnant ?

Menesclou, nature absolument vulgaire, lâche et paresseux, dont l'onanisme paraissait être « le dernier mot des aspirations génitales, » se livre au plus épouvantable attentat sur une petite fille : a-t-il eu *pleine* conscience de sa révoltante conduite ? Il serait certainement permis d'en douter, de croire qu'un demi-conscient seul a pu chercher l'apaisement de sa sexualité dans un acte aussi disproportionné au besoin [1]. Pour obéir ainsi à l'impression qui réveillait ce besoin, il fallait un centre incitateur mal pondéré, et l'on connut plus tard les conditions génératrices des tendances criminelles du misérable : il était né d'un père alcoolique et d'une mère aliénée, il présenta des lésions méningées à l'autopsie.

Nous touchons à un problème embarrassant. Nous sommes sur les confins du crime et de la folie, de l'action qui relève du châtiment légal et de l'action qui relève de la surveillance hospitalière.

[1] Plus douteux encore, était l'état conscient chez l'ex-soldat Leger qui, vivant en véritable sauvage, enleva un jour une petite fille, la tua, viola son cadavre et mangea de sa chair ! Il fut exécuté, et, sur son cerveau, Esquirol et Gall constatèrent des altérations profondes.

Il devient parfois bien difficile, sinon même impossible, de reconnaître si l'impulsion échappe à tout contrôle de la raison, à toute influence de ce qu'on appelle la volonté.

Vilbroast a été condamné au bagne pour vol. « Sans intelligence des faits, il ne les raisonne pas et il commet des actes illogiques ; il prend la soupe bouillante à ses voisins, lorsqu'ils sont absents, et il se brûle les doigts ; il est au bagne pour vol d'argent : il sait, dit-il, où il l'a déposé, mais il mourrait plutôt que de le dire. Homme insignifiant... » (Lauvergne.) Vilbroast avait-il bien la notion de la faute et du châtiment ?

Voici un autre forçat, également condamné pour vol, qui ne résiste pas davantage à ses impulsions, mais qui en a conscience et les subit comme malgré lui. « Deham avoue franchement son irrésistible passion pour le vol et demande qu'on le surveille, qu'on le sauve de lui-même, comme un malade réclame un calmant à son médecin. Malgré toute la surveillance des gardes sur cet insensé, il parvient à soustraire les clefs de la machine à vapeur, et il vole 8 livres de cuivre. Le tribunal maritime le condamne pour ce fait à deux ans d'emprisonnement. Après ce premier vol, il en commet plusieurs autres, et, à chaque fois, il reçoit la bastonnade. Le nombre total des coups de corde, bien supputés par Deham, s'élève à 400 ! J'ai vu l'addition des chiffres, elle

est exacte et prouvée » (Lauvergne). Nous sommes en face d'un vrai kleptomane : celui-là sait qu'il commet un acte punissable et l'idée du châtiment ne l'arrête point. En lui imposant une peine infamante, les magistrats croient-ils avoir vraiment rempli le but intentionnel de la loi ?

Macé nous a retracé les singulières et tristes aberrations de ces gens qui fréquentent les foules féminines, éprouvent comme une sorte de rut, à la vue d'une boucle de cheveux ou d'un mouchoir élégant, et risquent, sans hésiter, pour satisfaire leur passion monomane, leur honneur et la situation de leur famille. Car ce sont ordinairement des gens mariés, appartenant « à une classe assez élevée au point de vue du bien-être et de la culture intellectuelle », qui se livrent aux immondes attentats, chaque jour enregistrés par la police de nos grandes villes. Les malheureux (nous n'osons pas dire les misérables) savent ce qu'ils désirent accomplir, la honte à laquelle ils s'exposent ; souvent surpris et relâchés par pitié, ils recommencent bientôt après leurs tentatives. La loi qui les jette dans une prison a-t-elle bien véritablement frappé juste ?

Par contre, nous allons montrer d'autres inconséquences.

« C'était il y a huit jours (écrivait Sarcey, dans la *République française* du 24 décembre 1887). Un homme était traduit devant les assises pour

un crime abominable. Il avait un enfant de quelques mois, qui dormait la bouche ouverte. Dans cette bouche, il versa du vitriol. La mère accourut aux cris du bébé, qui se tordait dans les souffrances de l'agonie : il mourut. L'assassin conta en pleurant qu'il avait deux enfants qu'il ne pouvait nourrir. Il avait perdu la tête, en songeant que celui-là serait aussi malheureux que les deux autres ; il l'avait tué pour le soustraire aux misères de la vie. L'avocat reprit cette thèse, émut la grosse sensibilité des jurés, et l'accusé bénéficia d'un verdict d'acquittement. C'était hier. Un mari obtient une sentence de divorce contre sa femme, qui l'avait trompé. Les juges lui attribuent la garde des enfants. Quelques mois se passent... » Le mari rencontre son ex-femme, dans une fête de banlieue, en compagnie de plusieurs jeunes gens : il l'abat d'un coup de revolver. Il explique aux juges que sa femme était une *mauvaise bête,* une *saleté,* et il est acquitté, aux applaudissements de la foule !

Ce sont là des faits regrettables et qui peuvent nous mener loin. Nous sommes là-dessus de l'avis de Sarcey : la passion, mobile du crime, suffit à l'expliquer, mais non pas à le justifier dans la plupart des cas. Elle atténue cependant, proportionnellement au degré de l'impressionnabilité habituelle du sujet ou à celui de la stimulation exceptionnelle, qui s'adresse tout à

coup à des centres d'impulsions normaux ; car la notion de l'acte, l'appréciation d'où la responsabilité dérive varie avec les conditions de l'impulsivité, et celle-ci varie elle-même avec les conditions de sa régulatrice, l'intelligence raisonnante. C'est dans la limite de l'atténuation ainsi comprise que se devrait renfermer la pitié sentimentale du jury. Il faut une discipline sociale, et c'est au nom de cette discipline que, presque en même temps que l'on prononçait les scandaleux acquittements dénoncés par Sarcey, un tribunal correctionnel condamnait un honnête et vaillant soldat, coupable d'avoir souffleté certain personnage de la haute finance, qui l'avait ruiné et cherchait encore à le déshonorer.

Mais il faut se défier des entraînements passionnels. Beaucoup sont calculés, comme on le peut voir à propos de maints drames de la séduction, où vitriol et revolver jouent un rôle trop souvent atténué au delà de toute mesure par les jurys.

A côté de l'impulsivité passionnelle et non moins difficile à bien déterminer, il y a une impulsivité suggestive particulière. Des jeunes femmes, des jeunes filles, d'excellente famille et d'excellente éducation, riches (ou passant pour telles), éblouies par l'éclat des étalages des grands magasins, cédant à une sorte de délire de la coquetterie, subissant une impulsion irrésistible,

commettent un vol de parure ou de dentelle « à peu près inconscient ». Le Dr Letulle les proclame irresponsables et les appelle des *voleuses honnêtes*. Il s'apitoie avec complaisance, presque avec admiration, devant « une brave et digne femme » mère d'un petit enfant, qui, fascinée par une belle poupée hors de prix pour sa modeste bourse, « demeure quelque temps en extase devant ce jouet si tentant, et bientôt s'enfuit en l'emportant ». N'en déplaise à notre spirituel confrère, ces voleuses-là ne nous attendrissent guère : elles ne dérobent pas des objets indifférents, inutiles, par monomanie, comme les kleptomanes ; elles savent fort bien choisir l'objet qu'elles convoitent, s'entourer de précautions pour le saisir et l'emporter : le vol est occasionnel ; il est peut-être sollicité quelquefois par une impression de convoitise violente qui surexcite l'impulsivité ; il n'en demeure pas moins un vol, une action coupable, seulement susceptible d'atténuation en certains cas. Le magistrat trouvera les éléments d'une saine appréciation de l'acte dans la vie intime et la conduite des prétendues victimes de l'entraînement, de la fascination par l'étalage ! Un grand nombre appartiennent à un milieu social où le désir de paraître, l'amour immodéré du luxe conduisent la femme aux manquements les plus répréhensibles ; le mari ne suffisait pas à l'entretien d'un luxe déréglé, les

amants bientôt n'y pourront eux-mêmes suffire et le vol deviendra le dernier moyen de soutenir *un ton*, qu'on n'a plus le courage de rendre modeste [1].

Nous ne parlerons pas des impulsions spéciales qui peuvent engendrer des actes criminels sous l'influence de la suggestion hypnotique et post-hypnotique, de la suggestion dérivée du rêve spontané [2], des hallucinations déterminées par certaines intoxications, etc.

[1] Macé estime à 5 par jour, en moyenne, les vols commis dans chacun des 30 principaux magasins de Paris et il porte à plus de 100,000, pour les départements, « le nombre des gens qui ont la monomanie du vol ». Monomanes, tous ceux qui dérobent aux étalages, c'est bientôt dit! Il faut beaucoup réduire le chiffre des vrais fous, et aussi celui des entraînés excusables. Très instructif à cet égard est le fait suivant, relaté par le *Petit Journal* du 27 janvier 1888 : « On arrêtait il y a quelques jours, dans un grand magasin de nouveautés de la rue de Rivoli, Mlle Louise S..., en flagrant délit de vol de manteaux de dentelles. Cette jeune fille, qui refusait de donner son adresse, prétendit qu'elle volait pour nourrir son père, infirme et âgé de quatre-vingts ans. On l'écroua au dépôt. Là, elle eut la maladresse de remettre à une de ses codétenues, qui était libérée, une lettre adressée à M. J..., rue Saint-Jean. Une perquisition faite à cette adresse a amené la découverte de plus de 20,000 francs de marchandises volées un peu partout. Détail curieux : Louise S... tenait avec un soin minutieux la comptabilité de ses opérations... commerciales. »

[2] Les rêves, chez quelques individus, peuvent se prolonger à l'état de veille, et constituer un véritable délire ; chez les individus prédisposés, ils ne sont donc pas indifférents, ainsi que l'a fort bien dit Féré. Le rêve toutefois ne doit pas jouer un rôle bien appréciable dans la criminalité. Il serait moins vivace et partant moins sollicitateur, chez les idiots, les imbéciles et les épileptiques (Turke), et, probablement, il en est de même

Mais, avec les réserves que nous avons faites en divers endroits de ce livre, nous devons insister sur le caractère pathologique que semble fréquemment revêtir l'impulsivité des criminels, ou, pour ne rien préjuger, de ceux qui forment la masse des établissements pénitentiaires. Un assez grand nombre de ces *renfermés* portent d'ailleurs les stigmates de la sénilité plus ou moins anticipée ou ceux de maladies directement ou indirectement en rapport avec un état anormal de l'innervation. Lauvergne a remarqué que les voleurs-assassins vieillissaient vite, comme s'ils étaient rapidement usés par l'excès même de leur impulsivité, ou comme s'ils succombaient au défaut d'expansivité de leur activité motrice, privés qu'ils étaient de la liberté d'obéir à leurs impulsions. Cela ne tendrait-il pas à prouver la permanence d'une sorte d'éréthisme des foyers incitateurs et aussi la demi-inconscience des actes, en plus d'un cas? On retrouve aussi, parmi les détenus des prisons, les mêmes ébranlements impulsifs, enrayés dans leurs conséquences, que l'on eût pu invoquer à propos du crime, avant leur condamnation. Les sujets à instincts « qui se réveillent violents, comme ceux d'un taureau qu'on irrite, sont assez communs au

chez les natures abruptes qui fournissent le gros contingent des prisons. Pourtant, nous avons signalé une observation de Dostojewski, qui infirmerait cette opinion.

bagne, et leurs gardiens vous disent naïvement : C'est une bonne bête ; quand il n'est pas en colère, il ne toucherait pas un enfant... » (Lauvergne)[1]. Parfois, il semble que le condamné, maîtrisé par l'énergie de ses surveillants, ait besoin d'emprunter à une stimulation factice l'audace nécessaire pour « laisser déborder sa brutalité trop longtemps contenue ». Il se procure de l'alcool, s'enivre et s'abandonne à ses instincts. Comme le forçat sibérien Gasin, un assassin d'enfants, qui, « lorsqu'il n'avait pas bu, se conduisait très bien, se piquait même d'éviter les querelles et les batailles, se croyant sans doute trop au-dessus des autres, pour les honorer d'une prise de bec ou d'une lutte à coups de poings..., » mais qui, deux fois par an, buvait pour s'exciter à perdre toute retenue, devenait alors querelleur et violent, finissait par tirer son couteau et se jeter sur tous ceux qu'il rencontrait. (Dostojewski.)

« Thomson insiste tout particulièrement sur la nature impulsive de ces explosions d'agitation

[1] Dans nos anciens bagnes, néanmoins les grands éclats impulsifs, qui relevaient des tribunaux maritimes et avaient quelquefois pour aboutissant l'échafaud, restaient l'exception ; en revanche, les écarts journaliers aux prescriptions de la police intérieure étaient fréquents. En temps ordinaire, le nombre des hommes punis atteignait le cinquième et même le quart de l'effectif ; il s'éleva à 40 et 55 p. 100 de l'effectif à la Nouvelle-Calédonie, pendant la période 1864-67 (Zaccone).

maniaque, toujours semblables à elles-mêmes et auxquelles certains prisonniers sont sujets de temps à autre. Ils se mettent tout à coup, dit-il, à casser le mobilier de leur cellule, à briser les fenêtres; sans aucun motif, ils se jettent sur leurs compagnons ou sur les employés de la maison ; rien ne peut refréner leur fureur, aucune punition n'a prise sur eux; directeurs et médecins de prison sont souvent très incertains du parti à prendre à leur égard et de la mesure dans laquelle il convient de les rendre responsables de leurs violences. Le Dr Nicholson, qui a consacré de longues pages, pleines d'intérêt, à l'étude de ces scènes de violence commises par les prisonniers, paraît moins disposé à admettre leur irresponsabilité. D'après lui, le prisonnier qui s'y livre n'agit presque jamais sans avoir une certaine conscience de ce qu'il fait; il y trouve, au moins temporairement, une satisfaction d'un genre ou d'un autre, celle surtout de faire acte d'indépendance... (tout en se donnant une distraction). Ce besoin de changement n'importe à quel prix, de révolte sans motif, contre l'écrasante monotonie de la détention, n'est pas moins vif chez la femme que chez l'homme ; aussi les explosions dont il vient d'être question sont-elles fréquentes dans les prisons de femmes. Un auteur anglais, qui a écrit sous le nom de *Surveillante de prison*, les considère comme différant absolu-

ment de l'agitation et de la violence présentées par les habitantes des asiles d'aliénées, et n'y voit le plus souvent que la satisfaction passagère d'une inexpliquable fantaisie... Le trait le plus saillant de ces accès est le génie de la destruction ; rien ne paraît mieux plaire aux femmes qui s'y livrent, que de briser les carreaux des fenêtres et de déchirer draps et couvertures en petits morceaux (dans les scènes que reproduit la *Surveillante*, il y a plus d'un phénomène commun avec ce que faisaient les possédées d'autrefois et ce que font encore certaines hystériques aujourd'hui). — Chez d'autres prisonniers, ce qui domine, sans dépasser pour cela les limites de la raison ni atteindre le domaine de la folie, c'est la dépression mélancolique. Mais Nicholson fait remarquer qu'elle est plus rare qu'on eût pu s'y attendre. Sans doute, la prison paraît destinée, par-dessus tout, à produire une impression de solitude et de tristesse, et il semble tout naturel que ceux qui y sont renfermés tombent, par cela même, dans l'abattement et dans le désespoir. Il est loin d'en être toujours ainsi, cependant, et, au contraire, on peut dire que le plus grand nombre des prisonniers ne se sentent pas trop malheureux ; il y en a même qui rendent leur position assez confortable. La mélancolie ne se produit donc qu'à titre d'exception parmi les prisonniers, et elle n'est le plus souvent que

temporaire ; parfois elle précède une des explosions de violence maniaque dont il vient d'être parlé... A la simple inertie qui fait le fond de la dépression la plus commune, s'ajoutent parfois des idées hypocondriaques ou des signes de nostalgie, qui ne paraissent rien emprunter de spécial aux conditions mêmes du régime pénitentiaire... » (Foville[1].)

Admettons, avec Foville, qu'il convient de faire une grande part aux affections simulées, sous l'influence d'intérêts multiples, le plaisir

[1] « Nicholson a consacré un chapitre intéressant de ses recherches sur la psychologie morbide des criminels à ce qu'il appelle leurs *illusions.* Outre celles auxquelles tous les êtres humains peuvent être en proie, il en est un certain nombre qui paraissent intimement liées au séjour même de la prison. Sans doute, la plupart des condamnés se résignent, sans trop s'en soucier, aux privations qui résultent pour eux du fait même de la détention et aux devoirs qui leur sont imposés par le régime disciplinaire auquel ils sont soumis. Mais il y a certains esprits sur lesquels ces privations et ces devoirs font une impression exagérée, exclusive ; toutes leurs idées se trouvent concentrées en une sorte de méditation douloureuse sur le sort qui leur est fait ; l'équilibre intellectuel se trouve rompu, comme cela arrive aux navires dont le lest s'accumule d'un seul côté. Les illusions, qui se produisent alors, présentent entre elles des caractères d'analogie qui ont permis à Nicholson de les classer de la manière suivante : — 1° le prisonnier prétend qu'on le traite avec injustice, en méconnaissant ses droits ou en le punissant sans qu'il le mérite ; — 2° la nourriture qu'on lui donne n'est pas naturelle, on y ajoute du poison ou des substances délétères ; — 3° il reçoit des communications ou des visites mystérieuses, se rapportant, en général, soit à son crime, soit à sa famille ; — 4° il a été condamné à tort et il ne mérite pas d'être condamné. Il y a là, on le voit, un acheminement vers un véritable désordre d'esprit qui peut dégénérer en folie proprement dite... » (Foville.)

de tromper, de jouer une comédie, afin d'échapper, même pour un instant, à l'implacable monotonie de la prison, le désir d'inspirer une pitié lucrative, l'espérance d'un transfert favorable à une évasion, etc. Rappelons-nous que, souvent des tentatives de suicide, imitées d'après nature ou d'après un récit ou un souvenir de lecture, sont aussi organisées savamment, dans le but d'obtenir une commutation peu méritée, tentatives bien calculées pour échouer, comme par hasard, au moment opportun. (Motet.) Mais il reste encore assez de ces anomalies psychiques, que nous venons d'étudier, qui reproduisent trop nettement (à notre avis) les impulsions observées chez les épileptiques, les hystériques ou les aliénés larvés, pour qu'on écarte toujours, avec quelque apparence de raison, l'un de ces états névropathiques, d'ailleurs relevés comme assez communs parmi les détenus, dans les rapports de divers observateurs.

De ces prédisposés en état latent d'impulsions mauvaises, il faut rapprocher plus d'une nature faible, déséquilibrée, devenue d'une surexcitabilité morbide sous l'aiguillon des misères et des déboires de toutes sortes, plus d'un malheureux, chez lequel l'iniquité sociale a brisé le ressort des résistances aux sollicitations délictueuses ou criminelles. Il suffit à ces passionnels d'ordre particulier, formés, pourrait-on dire, par le mi-

lieu civilisé, de l'exemple ou du conseil répétés, pour qu'ils accomplissent, comme machinalement, l'acte coupable. A ce point de vue, le rôle de la presse est souvent pernicieux : elle apprend le crime à beaucoup de pauvres diables, qui, sans elle, n'y auraient point songé, et chez lesquels une idée éveillera l'impulsion, avant d'être suffisamment élaborée, pour apparaître sous la forme qui commanderait l'opposition à



Fig. 34. — Fieschi.

Corse ; tente de tuer Louis-Philippe au moyen d'une machine infernale (1835). D'après B. Appert.

celle-ci ; ou bien elle brise la dernière retenue qui empêchait un criminel d'instinct de se produire. Legrand du Saulle, en sa *Médecine légale* a bien mis en relief les dangers d'une certaine publicité. Il ne faut pas que la curiosité soit trop vivement stimulée par le scandale, ni que des instincts pervers somnolents soient invités à l'activité. Autrement, il arrive un fatal

moment, où des êtres dégradés, à intelligence défaillante, sont emportés sur la pente glissante, «qui aboutit à trois chemins également terribles : le bagne, la morgue, la maison des fous ». A force d'entendre dire que tel ou tel personnage est un misérable, qu'il mérite la mort, que le meurtre d'un homme est chose louable, en des cas précisés, un cerveau prédisposé reçoit ce qu'un critique a appelé très judicieusement le *coup de la suggestion*, et ce coup conduit le bras à l'assassinat. On l'a vu récemment : Aubertin n'a frappé Jules Ferry que parce qu'il avait été entraîné à cet acte par la lecture de journaux fanatiques (ou, ce qui est plus vrai et plus triste, simulant le fanatisme patriotique !).

b. — Récidivité. Il est un fait mis hors de doute par les statistiques judiciaires de la plupart des grands Etats européens : les crimes et les délits suivent, dans leur ensemble, une marche ascendante. Nous verrons que cette progression a des causes multiples. Pour le moment, nous ne retiendrons que cet enseignement des chiffres : si les manquements aux lois sociales augmentent, il n'est pas démontré que le nombre des délinquants augmente en proportion rigoureusement directe, et même il semble que les crimes et les délits tendent à se concentrer dans une sorte de domaine professionnel, où certains individus tirent à eux

la plus forte part : c'est qu'il y a *Récidivité* de mieux en mieux démontrée chez les délinquants. Autrefois, on ne pouvait guère soupçonner cet important caractère de la criminalité : des lois, sévères jusqu'à l'absurde, supprimaient le criminel dès son premier méfait, l'on pendait pour le vol domestique le plus insignifiant, l'on brûlait pour des attentats à la pudeur, aujourd'hui punis d'un simple emprisonnement. Avec nos systèmes actuels de pénalité, qui visent moins à supprimer le délinquant qu'à l'écarter, il est aisé de prendre une idée plus nette des modalités de son être. Cette étude devra servir de base aux expériences d'amendement dans la répression, qui, tôt ou tard, conduiront à l'adoption des meilleures mesures préservatrices contre les actes antisociaux. Elle a déjà mis à nu l'insuffisance de plus d'un système ; mais elle éclaire d'un jour nouveau le problème de la criminalité, et c'est par elle que ce problème sera sans doute résolu, s'il l'est jamais.

« Toutes les statistiques pénales, dit Lombroso, s'accordent à constater la régularité et la fréquence toujours plus grande des récidives parmi les délinquants. » La récidive, il est vrai, paraît très restreinte en quelques pays (Russie, Grèce, Espagne) ; mais, en ces mêmes pays, l'absence d'un contrôle autorise à supposer qu'un résultat si différent de celui qu'on observe ailleurs est

plus illusoire que réel. En effet, la récidive accuse la triste progression que nous venons de signaler, partout où s'affirme un rigoureux enregistrement des faits : dans les rares Etats privilégiés qui présentent un décroissement constant du nombre des crimes et des délits (Belgique), comme dans ceux qui nous offrent le phénomène inverse (Angleterre, Italie, France, etc.).

Pour ne parler que de la France, nous lisons :

1° — Dans le rapport sur la justice criminelle pendant l'année 1881 (à la veille de la présentation à la Chambre du projet de loi sur les récidivistes), qu'après une élimination de 76,199 bulletins, ordonnée à la suite de diverses amnisties, le dépouillement des casiers judiciaires accusait encore un accroissement des récidives criminelles et correctionnelles de 14 p. 100, pour la période 1878-1881. — Dans le chiffre des condamnations aux assises, la proportion des récidivistes, de 47 p. 100 en 1871-75, de 48 en 1876-80, est de 51 en 1881 (elle est de 21 chez les femmes et de 55 chez les hommes). Dans cette dernière série de récidivistes, les chiffres proportionnels se décomposent de la façon suivante : *a. — relativement aux condamnations précédemment encourues*, travaux forcés 1 p. 100, réclusion 5, plus d'un an d'emprisonnement 34, un an d'emprisonnement et au-des-

sous 53, amende 7 ; *b. — relativement à la nature des crimes :* crimes-personnes 38 p. 100 (prédominance des viols ou des attentats à la pudeur), crimes-propriétés 59 (vols 73 p. 100) ; *c. — relativement aux nouvelles condamnations infligées :* mort 0,6, travaux forcés à perpétuité 3.5, travaux forcés à temps 32, réclusion 24, emprisonnement (grâce aux circonstances atténantes, admises, en moyenne, 75 fois sur 100), 39. — La progression des récidivistes est beaucoup plus sensible parmi les prévenus : la moyenne, de 37 p. 100 en 1871-75, de 41 en 1876-80, monte à 43 en 1881 (femmes 32 p. 100, hommes 45 p. 100 des prévenus de même sexe, poursuivis pour délits communs). — Plus du 5e des récidivistes correctionnels (22 p. 100) étaient en cours de récidive légale et les deux tiers des prévenus de cette catégorie (65 p. 100) étaient repris pour vol (25 p. 100), rupture de ban (20 p. 100), vagabondage (12) ou mendicité (7) ; le reste encourait condamnation pour divers autres délits.

2° — Dans le rapport de M. Herbette (alors directeur de l'administration pénitentiaire) à la commission de classement des détenus-récidivistes, tombant sous l'application de la loi du 25 mai 1885 (relégation), qu'en mars 1886, 380 personnes (sur lesquelles une quarantaine de femmes) sont déjà passibles des nouvelles me-

sures pénales, et que, pour chacune d'elles, la moyenne des condamnations encourues est de 10 ! On relève, dans les dossiers de quelques-unes, des chiffres trop éloquents : une femme, à peine âgée de cinquante ans, a subi 23 condamnations, dont plus de la moitié pour vol ; des hommes encore jeunes ont été condamnés jusqu'à 27 fois pour des délits variés (vols, outrages à la pudeur, coups et blessures, etc.), et un sujet de quarante ans l'a été 52 fois !

Nous apprenons, d'autre part (annuaire de l'économie politique et *Journal Officiel*), que, sur 195,389 prévenus correctionnels, en 1884, 87,561 avaient subi des condamnations antérieures (prop. de 43 p. 100; hommes 52, femmes 37), et que 4,033 de ces prévenus-récidivistes furent condamnés à plus d'un an d'emprisonnement : le total des récidivistes condamnés dans l'année est de 8,229 ; leur nombre était de 7,485, en 1883, et de 6,636 en 1882 [1].

Remarquons que l'accroissement de la récidivité n'est pas seulement traduit par l'augmen-

[1] La 1re année, le fonctionnement de la loi de relégation ne pouvait être suffisamment normal pour donner des résultats certains : du 26 novembre 1885 au 26 novembre 1886, l'on a seulement, 1610 condamnations; mais du 26 novembre 1886 au 1er janvier 1888, les jugements entraînant la relégation, s'élèvent à 1934 et le nombre des récidivistes non susceptibles de relégation est sensiblement moindre que les années précédentes : faut-il dès aujourd'hui espérer que la décroissance de l'élément récidiviste se maintiendra grâce à la nouvelle loi ?

tation du nombre des récidivistes, mais encore par l'augmentation considérable du nombre moyen des récidives pour chaque individu. Avant 1876, en effet, d'après Yvernès, les récidivistes arrêtés pour la 10e fois (ou davantage) formaient seulement le 5 p. 100 du total ; la proportion des 9e, 8e et 7e récidives était de 1 à 2 p. 100 ; celle des 6e, 5e et 4e récidives, de 3 à 7 celle des 2e de 20 et celle des 1er de 45

Ajoutons enfin que la récidivité est constatée chez un grand nombre de jeunes sujets. Ainsi, sur 1.000 récidivistes, Yvernès en relevait 67, ayant moins de seize ans, 204 âgés de seize à vingt-un ans, 284 âgés de vingt-un à trente, 215 âgés de trente à quarante, 206 âgés de quarante à soixante, 24 âgés de plus de soixante ans. Depuis, la proportion des adolescents ou des très jeunes gens n'a fait que s'accroître.

La récidivité est une conséquence de l'organisation psychique, chez les délinquants. Elle marque l'ébranlabilité particulière de leurs centres impulsifs, non contenus par une intelligence suffisante ou suffisamment adaptée au milieu social, dominés au contraire par des appétits intenses et les sentiments égoïstes. Ces natures paresseuses, « qui ne sentent pas le mal, alors même qu'elles le comprennent », qui, loin d'éprouver le repentir et le remords, déclarent « que le crime est une belle chose » et en

tirent vanité, ne sauraient hésiter à répéter des actes devenus pour eux habituels et presque nécessaires. Elles ont contracté une sorte d'automatisme professionnel; elles l'ont souvent acquis de très bonne heure, en vertu d'une prédisposition innée. On ne peut qu'être frappé, en effet, de la précocité de la récidivité chez un grand nombre de jeunes sujets et de ses rapports avec le développement de la criminalité chez les mineurs (à Paris, d'après Macé, sur 39,327 personnes des deux sexes écrouées au dépôt au cours de l'année 1880, on comptait 1,771 enfants de quatorze ans et au-dessous, 10,783 garçons et 899 filles, soit 11,682 personnes, de quinze à vingt ans; en 1883, sur 4,313 individus accusés passant aux assises, 796 étaient âgés de moins de vingt-un ans, et les statistiques plus récentes ne font que confirmer ces navrants détails !). C'est d'ailleurs à l'âge où l'expérience manque encore et où le cerveau prend et conserve le mieux les empreintes qu'il reçoit, que la tendance à l'imitation existe à son plus haut degré, et cette tendance joue le plus grand rôle en criminalité : elle n'explique pas seulement le rayonnement des mauvais exemples et les sollicitations à l'acte antisocial, émanant d'un sujet et se répercutant sur plusieurs autres, mais aussi la récidivité que nous appellerions volontiers intrinsèque, les individus faibles, abandon-

nés à leur propre cérébralité, éprouvant le besoin « de se copier eux-mêmes » (Tarde), autant par satisfaction d'habitude, que pour s'épargner l'effort d'une nouvelle direction à choisir. Cette fâcheuse tendance à la répétition des mêmes actes n'est pas d'ailleurs sans quelque relation avec diverses défectuosités de l'organisme, qui lui confèrent comme un cachet semi-pathologique et la rapprochent d'une tendance analogue observée chez les fous. Le fait n'a pas échappé à la sagace faculté d'analyse de Lombroso et il est mis en lumière par la comparaison des proportions de la fréquence de la récidivité dans les principales catégories de criminels et des anomalies craniennes, algométriques, etc., chez les sujets répondant à ces catégories : les chiffres sont en parallélisme. « Ils servent à compléter et à contrôler, au moyen du sceau juridique, la conception du criminel-né, qui certes, en dehors de l'anthropologie théorique pure, ne peut être considéré comme tel avant d'avoir commis une ou plusieurs récidives. Et cela, d'autant plus que les anomalies anatomiques peuvent se rencontrer dans presque toutes les formes psychiatriques dégénératives, même chez l'aveugle-né et le sourd-muet, — et que les tendances criminelles sont communes au premier âge... »

Si l'acte criminel n'est pas absolument l'ex-

pression d'une modalité anatomo-physiologique particulière, la récidivité obstinée signale le coupable comme un anormal, « surtout quand elle se fait remarquer en lui dès son enfance ». Mais à la criminalité d'innéité, comme à la criminalité d'habitude ou d'accident, il faut, pour sortir de l'état latent, pour se manifester, l'occasion d'un stimulus : la multiplicité des causes occasionnelles provocatrices contribue aussi au développement de la récidivité.

Physionomie.

Le visage est un tableau qui résume tout l'être humain. Il traduit le degré de la perfection de la forme, le degré de l'activité cérébrale et les modalités, passagères ou habituelles, de cette activité, les conditions générales du fonctionnement physiologique. Il extériorise l'individu en condensant sa vie dans sa propre objectivité. L'analyse permet de répartir les éléments de son expression en plusieurs groupes de caractères, qu'avec Mantegazza nous appellerons esthétiques, intellectuels, moraux ou de sentiment, physiologiques. — Aux *caractères esthétiques*, d'ordre anatomique, se rapportent la beauté et la laideur, qui, dans les diverses races, relèvent d'un type idéal et conventionnel variable, mais qui, dans toutes,

se rattachent cependant aux conditions d'un ensemble harmonique ou dysharmonique. La beauté repose sur la bonne proportion et la symétrie des parties, en même temps que sur l'heureuse association des teintes (peau et muqueuses extérieures, couleur de l'iris et des cheveux) ; la laideur, sur la discordance des formes, des proportions et des couleurs. — Les *caractères intellectuels,* qui expriment la force ou la faiblesse de l'idéation et de ses facultés dérivées, sont fournis, dans l'ordre anatomique, par le développement relatif des régions en rapport avec les foyers cérébraux de l'activité psychique (front) et, dans l'ordre mimique, par le plus ou moins de mobilité des organes qui traduisent le mieux la pensée (œil et bouche). Déjà les caractères intellectuels contribuent à modifier, d'une façon subjective, les caractères esthétiques : supérieurs, ils rehaussent l'expression de la beauté et atténuent celle de la laideur; inférieurs, ils amoindrissent l'expression de la première et accentuent davantage celle de la seconde. — Les *caractères moraux*, qui résultent de la manifestation des sentiments, sont d'ordre émotif ou mimique : ils sont les plus importants, mais aussi les plus difficiles à apprécier pour l'observateur-physionomiste, parce qu'ils sont souvent fugaces, dissimulés ou travestis. Ils subissent l'influence de l'expression

intellectuelle et peuvent à leur tour communiquer à celle-ci un cachet particulier; ils modifient puissamment les caractères esthétiques : la beauté, par exemple, même avec l'intelligence, est peu de chose sans la grâce, dérivée des sentiments de bienveillance, de bonté et de pudicité, chez la femme, et, doublée par cette expression composite, la laideur perd une partie de sa déplaisance. D'une manière générale, les caractères moraux se présentent sous deux types : l'un *expansif*, ouvert, en rapport avec les sentiments généreux, l'émotivité franche et gaie, le plaisir et la joie, fréquemment corrélatifs ; l'autre *contracté,* fermé, en rapport avec les sentiments opposés, l'émotivité heurtée ou fausse, la tristesse et la peine. Mais il y a des exceptions, déterminées surtout par l'intervention des sentiments complexes de plaisir et de peine, en association renversée. La satisfaction égoïste et vaniteuse est expansive ; la bonté, qui s'apitoie sur les souffrances d'autrui, est contractée douloureusement. Le type expansif s'accompagne ordinairement d'un retrait du menton en arrière; le type contracté, parfois d'un avancement de la mâchoire inférieure, qui renforce certains caractères de l'expression esthétique, exagère un prognathisme naturel ou crée comme un prognathisme passager (le prognathisme est une marque de cérébralité in-

férieure, d'instincts bas et souvent féroces). — Les *caractères physiologiques* sont en relation avec les conditions de la santé; ils expriment ou le bon fonctionnement de l'organisme, sous un type indifférent ou à tendance expansive, ou l'état morbide, sous le type plus ou moins contracté de la souffrance. Ils sont en connexions très étroites avec les précédents; ils modifient les expressions esthétiques et intellectuelles ; mais confondent souvent leurs traits avec ceux de l'expression morale ou émotive. Ce dernier point est de grande importance, dans la question qui nous occupe. La misère, qui amoindrit l'homme au physique et au moral, apparaît fréquemment, à l'observateur superficiel, sous la même livrée que le vice coupable ou prêt à le devenir.

Voici deux hommes, au visage pâle et amaigri, pauvrement ou sordidement vêtus, à l'allure gauche, indécise, presque honteuse. Ils semblent présenter le même type physionomique et, comme tout vaincu dans la lutte sociale, doit l'être par sa faute, suivant la doctrine chère aux parvenus, ils inspireront aux passants la même défiance, ou la même pitié dédaigneuse. Les privations, l'usure maladive confondent ainsi les deux visages dans une modalité d'expression en apparence commune : qu'on essaie de lire, sous l'enveloppe des caractères physiologiques,

les vrais caractères de l'émotivité habituelle, et les différences surgiront bientôt. Celui-ci, s'il montre encore, par quelques lueurs fugitives du regard, un reste de fierté, conserve un air timide, doucement attristé et résigné : il est bien terrassé, il le sait, et ne cherche pas à se relever par l'antialtruisme, dont il a eu peut-être à supporter les effets. Celui-là déguise avec peine, sous un effort hypocrite, le cynisme et l'effronterie, la jalousie haineuse, malgré qu'il soit le seul artisan de sa dégradation.

Les professions ont leur physionomie propre. Comme elles impriment à la main, qui exécute, des marques particulières, elles impriment aussi au cerveau, qui reçoit et élabore les sensations et règle l'impulsivité, des habitudes spéciales à leur tour reflétées par le visage.

Les caractères esthétiques apportent parfois aux caractères intellectuels et moraux des éléments morphologiques qui les accentuent davantage ; mais, en général, ils sont trop variables pour qu'on en tienne un grand compte en dehors de l'hérédité. Il n'en est plus de même des caractères acquis. Chez les penseurs à sentiments profondément altruistes, comme il s'en rencontre principalement dans le haut clergé, parmi nos écrivains et nos savants d'élite, l'intelligence domine, calme ou plus ou moins mobile, mais toujours maîtresse d'elle-même et le type

émotif est surtout expansif, malgré que les sentiments soient contenus [1]. Chez les hommes d'action, qui, par tendance et métier, doivent sans cesse être prêts à faire bon marché des sentiments altruistes et qui, d'ailleurs, plus ou moins ambitieux, sont entraînés par les passions égoïstes, l'intelligence apparaît souvent médiocre ou banale, quelquefois très vive, mais presque toujours elle s'allie à l'expression de sentiments inférieurs : la physionomie est finassière et vaniteuse, chez beaucoup de politiciens, dure et même féroce chez plus d'un soldat ou général célèbre. Condé a le profil de l'aigle ; le grand Frédéric, le visage resserré en lame de couteau, pour employer le terme populaire qui sert à désigner cette sorte de physionomie mauvaise, menaçante comme le tranchant d'un

[1] Remarquons en passant que, chez les sujets de cette catégorie, la génitalité parle peu ou est domptée. A quelques-uns d'entre eux s'appliquent ces éloquentes paroles de H. de Balzac : « La virginité, comme toutes les monstruosités, a des richesses spéciales, des grandeurs absorbantes. La vie, dont les forces sont économisées, a pris chez l'individu vierge une qualité de résistance et de durée incalculable. Le cerveau s'est enrichi dans l'ensemble de ses facultés réservées. Lorsque les gens chastes ont besoin de leur corps ou de leur âme, qu'ils recourent à l'action ou à la pensée, ils trouvent alors de l'acier dans leurs muscles ou de la science infuse dans leur intelligence... La virginité, mère des grandes choses, *magna parens rerum*, tient dans ses belles mains blanches la clef des mondes supérieurs... » Mais combien peuvent impunément chercher à conserver cette puissance ?

glaive ; Bismarck, l'expression brutale [1], etc.). Dans les professions manuelles, où l'intelligence fléchit sous l'oppression des besoins journaliers, où la privation engendre fréquemment la souffrance maladive, et où le découragement mène à la débauche, la mimique de sentiments très complexes donne au visage une expression variable, mais souvent âpre et pénible.

Il ne faut rien exagérer cependant, la physionomie est maintes fois trompeuse. Bien des honnêtes gens véritables sont mal doués sous ce

[1] Cet homme, qui a si souvent à la bouche le nom de Dieu, qui n'éprouve aucun remords à la pensée des innombrables victimes de son ambition, qui a jeté un défi à la morale sociale en déclarant que « la force prime le droit », réunit sur son visage les principaux caractères attribués par Lombroso à son type criminel. Si l'on en doute, qu'on jette les yeux sur la toile de Franz von Leubach ou qu'on lise ce portrait de Gustave Geffroy :

« La brutalité et la finesse se mêlent et s'affirment singulièrement sur ce visage, l'alourdissent et l'affinent, le durcissent et le spiritualisent (?). Le front, peu élevé, est agrandi, ou plutôt encerclé par un crâne en dôme, boîte solide, ronde, luisante, calotte de pierre, prison des idées fortes et peu hautes. Le cervelet est énorme, pesant comme les instincts, gênant à l'œil comme une superfétation. La joue creuse tombe à grands pans, accrochée au maxillaire, qui s'en vient rejoindre ces plis de graisse, fanons semblables à ceux des ruminants et des grands carnassiers. L'oreille est énorme, allongée, velue comme celle d'un fauve. C'est en avant de cette tête solide, de cette mâchoire inexorable, que vient s'inscrire la finesse, comme en façade, pour tromper sur les appétits. Le menton est dur, droit, long, mais modelé délicatement, c'est un menton semblable à celui de certaines femmes volontaires. La bouche, ren-

rapport ; par contre, bien des personnes réputées honnètes sont trahies par leur visage. Que de fonctionnaires de tout ordre et de toute grandeur qui, appelés à décider du sort d'un nombreux troupeau d'hommes, peuvent impunément commettre les pires méfaits, grâce à nos beaux systèmes d'organisation intérieure, mais qui, malgré eux, atténuent leur nuisance par un masque antipathique, où l'observateur prudent lit qu'il doit prendre garde ! Combien nous en avons rencontré et scruté de ces loups déclarés bons pasteurs, corrects d'allures, les uns à la figure glabre ou soigneusement rasée, comme celle d'un acteur, béate et onctueuse, mais distillant par le regard indécis ou bilieux la lâcheté ou l'hypocrisie ; les autres, à la figure crispée,

trée, serrée, est en embuscade sous la moustache. Le nez, un peu relevé, aux narines bien ouvertes, est minuscule. On voit surtout les yeux, des yeux qu'on peut deviner bleus, d'un bleu de flamme, deux points de feu qui pénètrent et qui brûlent. Ce sont ces étincelles-là, à l'abri sous les sourcils épais et frisés, sous les paupières lourdes, qui font oublier l'animalité de la mâchoire et de l'oreille. Leur acuité, leur droit lancer de regard, leur clignement de réflexion, achèvent de rendre redoutable ce masque d'autorité... »

Bismarck a pour alliée fidèle la mort : elle l'a successivement débarrassé, au moment psychologique, de tous les adversaires qui le pouvaient gêner (après Gambetta et Chanzy, Skobeleff, après le prince impérial et le comte de Chambord, après le czar Alexandre, Frédéric III). La sinistre faucheuse remercie à sa manière son grand pourvoyeur, alliance par sympathie réciproque ! c'est tout ce qu'on peut dire.

Attendons les révélations et les jugements de l'histoire. Lui aussi, cet antisocial gigantesque, aura son pilori !

grimaçant toutes les bassesses de l'ambition inassouvie, laissant percer la haine avec la crainte d'être pénétrés ! Visages de criminels répondant à leur vraie cérébralité !

Les criminels ont-ils donc une physionomie propre ?

On n'en saurait douter.

Sous le rapport esthétique, elle est peut-être indifférente. On trouve, parmi les criminels, quelques visages beaux ou agréables (la Brinvilliers, Mandrin, Petit, Pranzini, etc.) et divers caractères, comme l'absence de barbe, l'abondance de la chevelure, etc. contribueraient souvent, d'après Lombroso, à donner à leur physionomie « une expression plus délicate et plus gentille qu'elle ne l'est en réalité ». Plus ordinairement, en raison de la prédominance d'autres caractères anatomiques, comme le développement exagéré et la disposition *en anse* des pavillons auriculaires, la saillance des arcades zygomatiques, les fortes proportions et la projection en avant de la mandibule etc., la physionomie apparaît désagréable, sinon laide ; elle rappelle, dans le groupe ethnique, certains traits d'autres races réputées barbares ou sauvages et, dans son ensemble, elle reste massive (Nicholson). Chez beaucoup de femmes, le type serait hommasse, la bouche large et déformée, l'œil petit et oblique, le nez grand,

pointu et distant de la bouche, l'oreille très détachée et irrégulièrement implantée. Ajoutons que les asymétries cranio-faciales, les stigmates imprimés au visage par les maladies constitutionnelles contribuent à l'abaissement des caractères dits esthétiques, chez un grand nombre de sujets. Garofalo déclare que la laideur extrême, est très commune dans les établissements pénitentiers, surtout parmi les femmes. Tarde, sur 275 photographies de criminels, dit qu'il n'a pu découvrir qu'un joli visage (une femme) ; « le reste est repoussant en majorité, et les figures monstrueuses sont en nombre ».

Sous le rapport intellectuel, la physionomie est rarement supérieure. Elle peut exprimer quelque vivacité de l'esprit ; mais la marque cérébrale est plus superficielle que profonde, et, le plus ordinairement, le visage est banal, parfois même il est crétinoïde. Divers caractères d'ordre esthétique ou physiologique accentuent davantage ce masque d'infériorité, les faibles dimensions du crâne, le médiocre développement du front, son aplatissement et *sa fuite* en arrière, l'aspect terne des yeux, comme éteints par la misère et la débauche, etc.

C'est surtout l'état émotionnel habituel que reflète la physionomie. La permanence ou la répétition fréquente des mêmes manifestations émotives y grave des traits particuliers, positifs ou

négatifs. Mais l'expression n'a vraiment quelque chose de spécial que chez les individus qui ne savent pas ou ne daignent pas commander à leurs impulsions. Comme la parole sert trop souvent à déguiser la pensée intime, de même la combinaison des mouvements des muscles du visage sert aussi à cacher les sentiments, chez l'homme en possession d'une certaine culture intellectuelle. Le sauvage, au contraire, s'il ment ou déploie quelque astuce, ne trompe guère que ceux-là qui ne sont pas initiés à son observation ; sous sa douceur affectée, c'est bien le félin prêt à mordre, au premier éveil d'un désir ou d'un besoin à satisfaire. L'enfant, non plus, ne déguise pas ses sentiments : triste ou gai, il se montre avec les allures propres à son caractère et c'est bien exceptionnellement qu'il trompe parfois l'œil d'un père ou d'un maître, habitués à lire sur ses traits. L'homme grossier et le criminel, comme le sauvage, comme l'enfant, ont leur physionomie émotive, qui, par ses relations avec leurs modalités sentimentales, traduit leur moralité. Cette physionomie peut demeurer impassible ; mais l'impassibilité devient elle-même un indice, chez des individus qui ont commis les plus noirs forfaits : elle accuse, avec l'insensibilité, l'absence de tout remords et de toute notion du juste et de l'injuste. Plus souvent avec une mobilité médiocre, le défaut de réaction à la honte ou aux

idées qui la pourraient éveiller, le visage offre l'association des empreintes que laissent la misère, la débauche, la défiance engendrée par la crainte du châtiment, et de celles qui ressortissent des instincts particuliers.

Le vice, sur les divers visages, donne comme un hideux cachet d'uniformité. Ici, c'est l'aspect hagard, abruti que détermine l'ivrognerie. Là, c'est l'aspect atone, étiolé, blafard, presque sénile que l'onanisme amène chez de tout jeunes gens. Les pédérastes visent à l'élégance, même sous l'uniforme des prisons : ils portent les cheveux longs, lissés et séparés sur le milieu du crâne, à la façon des femmes ; ils ont souvent la délicatesse de la peau et des traits du sexe dont ils prétendent usurper les prérogatives, l'air d'enfants corrompus.

« Chez les violateurs (qui ne sont pas crétins), dit Lombroso, presque toujours, l'œil est saillant, la physionomie délicate, les lèvres et les paupières volumineuses ; la plupart sont grêles et blonds, rachitiques et parfois bossus... » De Balzac nous trace le portrait suivant de l'individu traduit aux assises pour attentats aux mœurs : c'est un « petit homme maigre, à cheveux et à barbe grêles, à figure étiolée, pâlotte, plus fatiguée que ridée, les yeux à paupières légèrement rougies et harnachées de lunettes, de piètre allure et de plus piètre maintien... ». Dans la série des

condamnés de cette catégorie dont nous avons étudié les moulages, deux types physionomiques nous ont frappé : le profil est tantôt allongé comme celui de la fouine ; les traits sont fins, condensés ; l'ensemble est timide et sournois (sensualité rusante) ; ou bien le visage offre l'aspect épanoui du satyre, souvent avec l'association de la sénilité (sensualité cynique, prête à oser tout ce que permettra la force) ; sur d'autres têtes, on lit simplement l'audace et la brutalité.

Les meurtriers, les homicides habituels, avec les caractères anatomiques que nous avons précédemment relevés, une chevelure parfois crépue comme celle du nègre, une barbe rare ou touffue et inégale, un regard fixe, vitreux, froid, ou injecté et sanguinaire, les paupières souvent agitées de mouvements spasmodiques (Lombroso), des cicatrices qui témoignent de leur combativité, donnent lieu, par leur physionomie, aux comparaisons les mieux justifiées, avec ce que l'animalité offre de plus redoutable. Il y a, parmi eux, des têtes d'oiseaux de proie, un nez volumineux et crochu ; des « têtes à crinières, indice de penchants invincibles » (Lauvergne), mais surtout des têtes de félins, où l'œil voilé, comme dérobé, exprime l'hypocrisie, la dissimulation et la défiance ; la minceur des lèvres et le grand développement des canines, la cruauté,



Fig. 35.



Fig. 36.

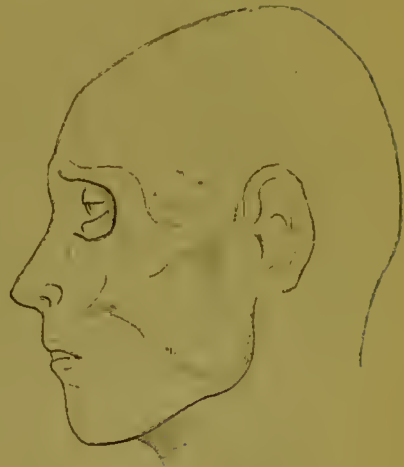


Fig. 37.

Trois types de violateurs (bagne de Brest).

pendant que la force irraisonnée, la violence libre de tout frein apparaissent en de robustes mâchoires. Il y a aussi des « têtes de ruminants », qui sont tout en face : celles-là seraient une exception ; elles caractériseraient « ces hommes qui, dans un accès de colère, écrasent un homme, sans intention de le tuer » (Lauvergne), à peu près comme le taureau emporté éventre, dans sa course folle, l'imprudent que le hasard jette sur son passage... L'assassin Gasin, « de taille moyenne, les épaules larges, avec une tête énorme, au regard faux et fourbe, à la démarche gauche et traînante, » apparaît à Dostojewski comme « cette araignée monstrueuse qu'on appelle la mygale ». Riouffe, sous la Terreur, est enfermé à la Conciergerie avec un voleur-assassin célèbre, « âgé de cinquante ans, nommé Pampin, tout mutilé par le crime, boiteux et borgne, la figure balafrée et couverte de rides pendantes, les bras de fer et les épaules d'une largeur démesurée : le sceau de l'homicide était imprimé sur sa personne des pieds à la tête ; sa voix était rauque et terrible... » Mais ces types, qui reviennent sans cesse sous la plume des observateurs le mieux placés pour l'étude des criminels, ne sont pas généralisables. Ce qu'il faut rechercher, dans chaque catégorie, c est moins un ensemble invariable que certains traits assez fixes en des expressions d'ensemble

variable : on retrouve ces traits dans les deux centres principaux de la mimique, l'œil et la bouche[1]. Troppmann, par exemple, a la figure



Fig. 38. — David.

Ancien soldat, brave, mais insubordonné ; tue délibérément sa belle-sœur dont il était épris, et se livre lui-même aux sergents de ville. (B. Appert.)

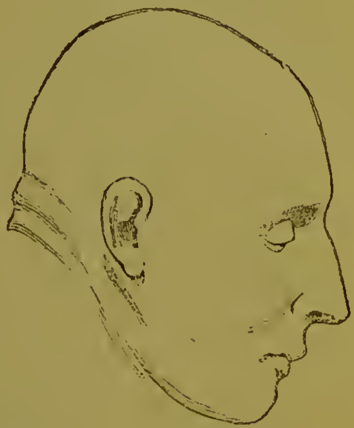


Fig. 39. — Benoit.

Assassin de sa mère et d'un camarade ; caractère doux et sournois, sujet élevé par sa mère, renvoyé d'un petit séminaire en raison de ses habitudes honteuses, deux fois blessé grièvement par accident. Indifférence absolue après son double crime. Meurt lâchement.

assez agréable et douce, mais la bouche pincée, le regard quelque peu effronté, en même temps que sournois, l'empoisonneur Pel, soupçonné d'avoir découpé et brûlé ses victimes, et que l'on

[1] La bouche traduit, brusquement et largement, les échappées du sentiment et le rire n'est point le même chez tous les hommes : Dostojewsky oppose le rire doux et clair d'un condamné sibérien, victime de l'intolérance religieuse, au rire grossier et cynique des autres forçats, voleurs et assassins. — L'œil, sous les déguisements les plus habiles, trahit le malfaiteur au policier : c'est que cet organe, immuable en sa couleur

a dit ressembler au boucher Avivain, le trop célèbre assassin-dépeceur, a le visage long, le regard du myope, avec un nez busqué, un men-



Fig. 40. — Pel.

Physionomie intelligente, rusée, dissimulée et énergique (pincée). Horloger versé dans les connaissances chimiques, accusé d'avoir fait disparaître ses victimes (ses bonnes), par le dépeçage et l'incinération. Croquis d'après un journal (pris au cours des débats).

ton pointu et des lèvres très amincies et serrées. Pranzini, l'assassin d'une fille galante, a tout l'air d'un bellâtre, mais avec le nez un peu gros et les lèvres épaisses de la sensualité vulgaire.

et souvent en son éclat, forcé à certaines attitudes, pourrait-on presque dire, par les conditions de son adaptation ou diverses anomalies fonctionnelles, si mobile réflecteur de la pensée qu'il devance l'ordre d'indifférence que va lui adresser le sentiment de la défiance, est de tous les organes d'objectivité le plus indépendant et le moins susceptible de transformations.



Fig. 41.



Fig. 42.

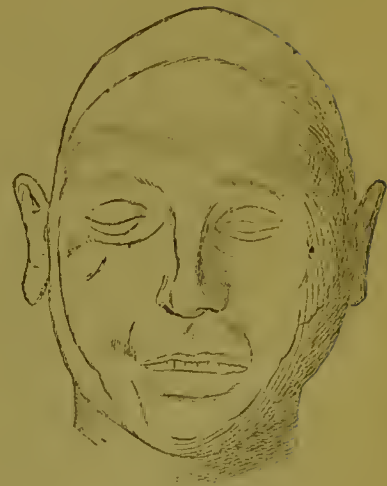


Fig. 43.

Trois types de voleurs (bagne de Brest).

Les voleurs ont la physionomie plus banale. Chez les jeunes, l'expression est un mélange d'hypocrisie et de cynisme, de défiance et de ruse, sur un fond de vice et de débauche précoces. Chez les sujets plus âgés, l'expression est souvent la même que chez les assassins : le vol ne recule pas devant le meurtre, et si beaucoup de dérobateurs n'ont pas versé le sang, c'est moins par le défaut d'instincts féroces, que par l'heureux manquement des circonstances susceptibles de les stimuler.

« Un grand nombre de faussaires et d'escrocs, que j'ai pu étudier, écrit Lombroso, avaient une physionomie où se peignait une bonhomie singulière, quelque chose de clérical, ce qui d'ailleurs, dans leur triste carrière, contribuait à inspirer la confiance à leurs victimes. J'en ai connu avec le visage pâle, des yeux hagards ou très petits, le nez tordu, bien des fois avec une précoce perte des cheveux et une face de vieille femme ; aussi étaient-ils bien souvent des fils de vieux. » Nous avons encore bien gravé dans notre souvenir le visage de certain notaire haut placé dans les faveurs gouvernementales, trop tardivement atteint par la loi à l'occasion d'un faux non dissimulable, et qui représenta toujours pour nous l'association du cynisme sûr de lui-même et de la fausse bonhomie : c'était avec moins de brutalité et de sensualité dans l'ex-

pression de la bouche, la physionomie d'un autre politicien de la haute école opportuniste, qui traita jadis la loi relative à l'état civil, avec la même désinvolture que notre malheureuse armée de l'Est, Jules Favre, de pénible mémoire.

Nier l'existence d'une corrélation étroite entre les modalités de l'activité cérébrale et les modalités des organes chargés de les exprimer, c'est supprimer la conséquence d'une cause, déclarer nulles toutes les théories de l'émotivité, malgré qu'elles s'appuient sur des bases scientifiques. A la rigueur, nous accordons que des visages à l'état de repos fournissent peu d'indices révélateurs ; mais ce n'est pas seulement en cet état qu'il les faut étudier : il convient de guetter l'expression au moment où la physionomie sort de sa phase passive, et alors elle éclaire tout l'être intérieur. Mais il importe de ne pas se laisser entraîner vers une exagération d'opinion opposée. Pas plus que la vertu ou que la somme des qualités et des défauts contrebalancés qui fait l'homme ordinaire, le crime n'a sa marque *absolue* d'extériorité. Lorsqu'on parle de type physionomique, cela doit s'entendre non d'un ensemble de caractères si nettement définis, toujours si régulièrement combinés, qu'on les pourrait fondre dans une sorte d'expression moyenne, d'après les procédés de la photographie composite. Si c'est ainsi que Bruce Thompson, Nichol-

son, Casper, Marro, Massimono et Lombroso lui-même ont compris leur type criminel, ils ont eu tort. Mais nous pensons qu'ils ont plutôt cherché à mettre en évidence (un mot résumant leurs idées d'une manière trop générale) certains caractères, qui, pris isolément ou diversement associés, apparaissent bien reliés à certaines tendances, à certains penchants, et se retrouvent par suite, avec une fréquence digne d'attention, chez les criminels et les simples délinquants d'habitude, comme d'autres ont été constatés en diverses professions. C'est de cette façon que nous interprétons la physionomie dite criminelle. Nous nous empressons d'ailleurs de déclarer qu'il est prudent d'être réservé dans les questions de ce genre, où l'art, sans un guide scientifique suffisant, exposerait aux plus singulières méprises l'observateur trop affirmatif. Contentons-nous, pour le moment, de quelques données de valeur relative, qui, si elles conduisent à la certitude dans un petit nombre de cas, éveillent déjà des probabilités dans un plus grand nombre de circonstances.

CHAPITRE III

VALEUR ET INTERPRÉTATION DES CARACTÈRES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES OBSERVÉS CHEZ LES CRIMINELS

Les faux criminels ou les criminels-aliénés.

Si l'on nous a suivi avec quelque attention dans le développement de notre étude anatomo-psychologique, on doit sans doute avoir acquis cette conviction, que les bagnes et les prisons ont renfermé et renferment encore aujourd'hui (quand ils n'ont pas gardé ces victimes pour l'échafaud) un certain nombre de véritables aliénés, méconnus par la science, plus souvent arrachés à la protection de celle-ci par l'opposition des vieilles doctrines métaphysiques qui dominent encore parmi nos juristes. Est-il possible, en effet, de voir autre chose que des aliénés dans ces criminels à tête petite, irrégu-

lière, à visage dysharmonique comme le crâne [1], dont les manifestations cérébrales accusent l'incohérence de la pensée, tout au moins le plus singulier contraste entre les actes et leurs mobiles, pauvres d'esprit depuis l'enfance, issus d'aliénés, d'épileptiques, d'hystériques ou d'alcooliques ! Mais là où l'on constate quelque raisonnement, l'on hésite à reconnaître la folie, ou même on la récuse par suite de l'opinion erronée qu'on s'en est faite. « Parler d'un fou, a dit Esquirol, c'est pour le vulgaire parler d'un malade dont les facultés intellectuelles et morales sont toujours perverties ou abolies ; c'est parler d'un homme qui juge toujours mal de ses rapports extérieurs, de sa position et de son état, qui se livre sans cesse aux actes les plus désordonnés, les plus bizarres, les plus violents, sans motifs, sans combinaisons, sans prévoyance... » La folie cependant offre un cadre infiniment plus étendu. « La moitié de la population renfermée dans les asiles d'aliénés pourrait à bon droit être rendue à la liberté, si l'on ne considérait, comme atteints d'aliénation mentale, que les malades qui, par la physionomie de leur

[1] Nous ne pouvons nous résoudre à accepter cette opinion de Topinard, que l'asymétrie cranienne, loin d'être un caractère d'infériorité, est un caractère de supériorité. Qu'elle existe chez des hommes supérieurs, nous ne le nions pas. Mais beaucoup d'hommes supérieurs sont aussi des originaux, qui, par plus d'un côté, touchent aux déséquilibrés.

délire, peuvent être classés dans le tableau tracé par Esquirol. Il est utile de savoir, ainsi que la science l'a établi, qu'un grand nombre de fous conservent la conscience de leur état, de leur délire et de leurs rapports avec le monde extérieur, que plusieurs, remarquables par l'association exacte de leurs idées, tiennent des discours sensés et défendent leurs opinions avec finesse et avec une logique serrée ; que d'autres, voulant atteindre un but, combinent leurs moyens avec ruse, dissimulation et calcul ; qu'il en est dont les facultés affectives sont seulement perverties ou dont les actions seulement sont déraisonnables ; que quelques-uns n'offrent d'autres lésions intellectuelles que celles de la volonté (l'appréciation impulsive), qui les pousse irrésistiblement à des actes coupables ; que beaucoup, quoique très dangereux, conservent pendant longtemps un calme, une apparence physique de raison, capable de tromper les personnes les plus expérimentées ; que la plupart enfin, comme on peut s'en assurer en visitant les maisons d'aliénés, se livrent, dans ces établissements, à des travaux divers avec constance, habileté et application... C'est que, selon l'expression de Leuret, la folie consiste moins dans l'aberration de toutes les facultés de l'entendement, sur un ou plusieurs objets que, dans la lésion isolée d'une de ces facultés... et que,

séparément ou toutes à la fois, elles peuvent être altérées sans que l'intelligence soit dérangée. » (Aubanel.) De là des actes qui, étudiés incomplètement dans leurs rapports avec l'ensemble des opérations cérébrales déterminatrices, sont qualifiés de criminels et punis comme tels, et qui dérivent de l'aliénation à l'examen approfondi des nombreux maillons constituant la chaîne psychologique.

C'est à propos des manifestations subites ou préméditées, violentes, aboutissant le plus ordinairement au viol ou à l'homicide et observées chez des individus jusqu'alors considérés comme d'intelligence et d'affectivité normales, qu'on se refuse à voir un aliéné, dans un grand nombre de circonstances, où l'erreur peut cependant entraîner la mort pour un malheureux, l'infamie pour sa famille. S'agit-il d'un individu à caractère mauvais, seulement irascible : on n'hésite pas à mettre l'acte sur le compte de la passion, que tout homme doit savoir dominer. S'agit-il d'un individu à caractère doux et tranquille, jusqu'alors bon aux siens comme à ses amis et même aux étrangers : on invoque quelquefois encore la passion, ou bien l'on édifie tout un réquisitoire sur la supposition ou la fausse apparence de calculs intéressés. Eh bien ! qu'on relise les revues de médecine judiciaire, les annales médico-psychologiques, et l'on jugera combien

d'erreurs ont été commises en des cas de ce genre.

Sans remonter bien loin dans les archives de nos prétoires (et en laissant de côté beaucoup d'affaires trop rapprochées de nous, dont la seule mention réveillerait des susceptibilités mal éteintes), que de monomanes instinctifs ou raisonnants nous pourrions montrer, jetés à la prison, au bagne, à l'échafaud, malgré les protestations des médecins aliénistes les plus éminents ! Voici le sergent Bertrand, cet effrayant violateur de cadavres, dont les actes monstrueux, absolument en dehors des tendances humaines les plus dégradées, accusaient par eux-mêmes l'anomalie de l'activité cérébrale, — dont une parenté collatérale suspecte, l'enfance mélancolique, la soudaineté, l'irrésistibilité et le retour paroxystique des impulsions, l'impassibilité et l'insensibilité physique devant les entraves apportées à leur accomplissement, certains phénomènes antérieurs (céphalalgie) et consécutifs (assoupissement) aux accès démontraient l'état pathologique — condamné par un conseil de guerre *comme ayant agi avec une pleine et entière liberté de toutes ses facultés intellectuelles*, malgré les conclusions du Dr Marchal (de Calvi) et sans examen de médecins spéciaux [1].

[1] Un attentat semblable, commis au cimetière de Saint-Ouen, en 1886, et heureusement soumis à l'appréciation de médecins aliénistes, a conduit son auteur, reconnu pour un halluciné, dans l'asile ouvert pour les malades, où était sa vraie place.

Voici, vers la même époque, le paysan Moulinard, inculpé de meurtre, dont l'état mental est renvoyé à l'*appréciation du jury,* et qui est condamné au bagne, sous le prétexte qu'*ayant toujours parlé, agi, raisonné comme le commun des hommes, il n'a pu commettre son crime sous l'influence de la folie,* alors que des médecins de haute compétence établissent cependant de la manière la plus formelle l'existence d'une monomanie raisonnante. L'an dernier, c'était l'affaire du Dr Lamotte, atteint d'épilepsie traumatique depuis l'âge de douze ans (déclaration de cinq experts médicaux), dément caractérisé à l'audience et cependant condamné pour des attentats à la pudeur, *parce qu'il devait avoir la responsabilité de ses actes au moment de ces attentats* [1]! En Angleterre, la même doctrine conduit aux mêmes résultats, et les magistrats condamnent tout impulsif auquel ils ont cru reconnaître la faculté d'apprécier le bien et le mal (*right and wrong*). Maudsley, après bien d'autres, s'est vainement efforcé de réagir contre un pareil esprit. On trouve en son livre cet exemple

[1] Des commentaires à l'ordonnance de 1670 disent:

Celui qui est furieux ou insensé n'a aucune volonté et il ne sait pas ce qu'il fait; ainsi, il ne doit pas être puni, il l'est assez par sa folie. Si celui qui a commis le crime a des intervalles lucides, on présume, dans le doute, qu'il était dérangé dans le temps de l'action...

Une Cour française, en 1887, n'a point admis cette présomption.

de sévérité impitoyable déployée contre un pauvre fou : « Un clerc, dans un bureau d'avoué, s'étant allé promener hors de la ville, rencontra quelques enfants en train de jouer sur le bord de la route. Il s'approcha d'eux, et, ayant persuadé à une petite fille de huit à neuf ans de l'accompagner dans une houblonnière voisine, il congédia les autres et s'en débarrassa en leur donnant quelques sous. Très peu d'instants après, on le rencontrait s'en retournant paisiblement chez lui; chemin faisant, il se lava les mains dans la rivière, puis, étant entré à l'étude, il se mit au travail. Cependant la petite fille ne reparut plus ; des recherches furent faites dans la houblonnière ; on a retrouvé, disséminées çà et là, les diverses parties de son corps, coupées en morceaux : un pied ici, une main là, et ainsi du reste. Les soupçons se portèrent directement sur le clerc, qui fut immédiatement arrêté. On trouva dans son pupitre un journal de ses actions soigneusement tenu, et, à la dernière feuille, cette mention : *Tué une petite fille, c'était bon et chaud !* Il avait tué l'enfant et coupé son corps en morceaux sans autre motif que de satisfaire une envie irrésistible qui s'était emparée soudain de son esprit. Ni son langage, ni sa conduite après l'arrestation, ne fournirent le moindre indice de folie, et rien non plus, immédiatement avant le crime, ne dénotait en lui

quoi que ce soit d'étrange. Pourtant, il résulta des débats, où il n'y eut du reste qu'un semblant de défense, qu'un proche parent de son père, affecté de manie homicide, était enfermé, et que son père lui-même avait eu une attaque de manie aiguë !... Il fut condamné à mort, et l'heure venue, on le pendit, au grand applaudissement de toute la presse. » Papavoine, homme de caractère doux, mais taciturne, obéit à une impulsion de même ordre, quand, sans motif, il tua deux petits enfants, presque sous les yeux de leur mère ; vainement Georget éleva la voix pour plaider la folie.—Nous ne saurions multiplier de tels exemples, sans nous écarter de notre but. Mais il est nécessaire de bien isoler la folie de la criminalité, afin de rechercher plus rigoureusement les caractères et les causes de celle-ci. Pour établir la séparation, la constatation de l'acte ne suffit pas, ni même toujours celle du mobile apparent. Quand un homme jusqu'alors estimé sain d'esprit se livre tout à coup à des actions dont le mobile est inexplicable ou hors de proportion avec les appétits qui semblent les avoir dirigées, il nous paraît indéniable que la folie doit souvent ressortir de ce fait. Il y a eu viol ou meurtre, parce que l'intelligence s'est brusquement dérobée devant l'éveil d'un sentiment impératif (acte conscient ou demi-conscient) ou parce que les connexions unissant le centre intellectuel au centre incito-

moteur ont été entravées : l'appétit a directement commandé ; l'intelligence, si elle n'a pas été effacée, a été réduite à assister inerte à des faits qu'elle réprouve ; l'*entraîné* n'a pu résister, n'a pu se défendre contre une impulsion qu'*il sait mauvaise :* il a perdu momentanément, par processus morbide, ce qu'on appelle la volonté (la faculté d'accorder une appréciation directrice, avec une incitation ordonnée par un sentiment ou un besoin). Mais quand l'acte semble résulter d'une suite de considérations raisonnées, quand il semble avoir été *adapté* à un but défini, le mobile immédiat n'implique pas toujours la criminalité : il convient de chercher les relations de l'acte et du mobile immédiat avec un troisième élément, selon nous la seule caractéristique différentielle entre les coquins et les fous, et que nous désignerons comme le point de départ physiologique de l'acte. Deux hommes ont longuement prémédité un meurtre, sous l'influence de la jalousie ou de la vengeance ; tous les deux l'accomplissent de la même manière. Mais l'un a depuis longtemps donné des signes d'un caractère triste et soupçonneux, répartissant ses haines et ses défiances sur mille personnes imaginaires, auxquelles il a fini par donner une seule incarnation, il dissimule ses projets, pour en mieux préparer l'accomplissement, et, l'œuvre exécutée, loin de la dissimuler, il s'en vante. L'autre, au con-

traire, dont l'existence ne s'est jamais distinguée de celle de son milieu, si ce n'est par, des habitudes de débauche ou d'intempérance, a sa victime d'emblée désignée et toujours d'après un intérêt quelconque : il calcule aussi son action, mais avec ses conséquences, et, l'attentat consommé, il s'efforce de le cacher. Celui-ci a apporté à la perpétration d'un meurtre qui lui doit profiter (satisfaction actuelle, future ou rétrospective) toutes les forces vives de son cerveau ; celui-là dans l'accomplissement d'un acte qui n'est pour lui d'aucune utilité, a été poussé par une élaboration maladive du centre psychique : c'est bien un malade, chez lequel une conception délirante, une hallucination, ont été l'origine du mobile apparent de l'acte.

A côté des criminels-aliénés, il existe une catégorie nombreuse de criminels dont l'état cérébral est encore plus débattu, pour lesquels les uns rejettent et les autres admettent l'entière responsabilité, et qui, en raison même des doutes qu'ils suscitent, devraient relever bien plutôt de l'asile que de la prison. Chez ces malheureux, souvent nés dans la boue et entachés de névropathies héréditaires, souvent atteints, vers l'époque du crime, d'affections susceptibles d'une répercussion sur l'encéphale, la soudaineté des actes, le contraste entre le but et le moyen, l'apathie exempte de toute préoccupation après

l'œuvre, nous font hésiter à reconnaître une parfaite conscience de l'enchaînement des faits qui aboutissent au crime. Chez la plupart, tout semble pivoter autour du sens génésique et la puberté est fréquemment le point de départ des orages qui sont l'annonce de la criminalité. De tels sujets confinent de très près aux maniaques raisonnants, s'ils ne se confondent avec eux, et à lire le saisissant portrait que nous a tracé de ces derniers Legrand du Saulle, on croirait apercevoir devant soi toute cette tourbe du bas-fond des bagnes, si pittoresquement étudiée par Lauvergne. Mêmes malformations du crâne, même aspect irrégulier ou tourmenté du visage, avec tics grimaçants, strabisme, nystagmus, etc., et surtout même enfance et même adolescence, avec habitudes vagabondes et vicieuses, abandon à tous les mauvais penchants. « Fantasques, excentriques, insaisissables, querelleurs, emportés, violents, oisifs, instinctivement entraînés vers le mal, cruels, orgueilleux, ils ont, dès leur plus tendre enfance, des habitudes toutes spontanées de mensonge et de maraudage, et s'ils travaillent, ce n'est que par boutades, par soubresauts éphémères. Toujours indisciplinés, ils font la désolation de leurs parents et le tourment de leurs professeurs. Rien ne peut adoucir leurs mauvais instincts, rien ne peut amender ces natures que la fatalité pathologique fait invariablement dé-

vier. Quelquefois, ils présentent des facultés intellectuelles très développées. Doués, dans ce cas d'une mémoire tout à fait extraordinaire, ils apprennent et retiennent tout avec la plus surprenante facilité. Ils sont les premiers de leur classe et on les regarde volontiers comme de petits prodiges. Ils possèdent parfois, pour la musique, le calcul, le dessin, la poésie, l'improvisation, la déclamation ou l'art théâtral, une aptitude native qui étonne... Vient la puberté, le développement psychique s'arrête, la croissance intellectuelle a dit son dernier mot, la faillite est déclarée et le petit prodige devient une non-valeur... » N'est-ce point ainsi qu'apparaissent tout d'abord plusieurs de ces criminels-enfants, que tend à multiplier notre époque, si nervosique et en même temps si oublieuse des ressources calmantes de la véritable éducation ! Mais là ne s'arrête pas le tableau. Adolescents et hommes faits vont se retrouver dans les compagnies de discipline ou au dépôt de la préfecture de police. Tous sont les mêmes et continuent à répondre aux traits des raisonnants de Legrand du Saulle. « Mauvais fils, amants volages, époux distraits, pères oublieux, ils ont le cœur sec et froid. Ils ne représentent qu'un amas de mauvaises qualités et de passions détestables, gravitant autour d'un orgueil immense. Bavards, présomptueux, despotes, ils aiment à occuper le public de leur per-

sonne et cherchent par tous les moyens possibles à attirer l'attention. Ils discutent très volontiers mais ne supportent aucune espèce de contradiction. Poltrons, paresseux, ombrageux, ils envient les honneurs et les richesses d'autrui, parce que, dans leur pensée, eux seuls en sont dignes. Ils sont railleurs, taquins et ingrats par-dessus tout Incapables de sentiments élevés, ils ne connaissent ni le dévouement, ni la charité, ni le patriotisme, ni l'honneur. Toute la morale se résume pour eux dans leur intérêt actuel. La loyauté leur est inconnue ; l'hypocrisie et le mensonge leur paraissent tout naturels, du moment qu'ils peuvent en tirer profit. Ils sont très souvent fanfarons du vice, froidement cyniques et dissipateurs par vanité. La mobilité de leurs affections et de leurs haines est surprenante. La plus futile circonstance modifie leurs sentiments. Aujourd'hui ils n'ont pas assez d'injures pour un des leurs, et demain ils ne trouveront jamais assez de flatteries et de louanges à son adresse. La moindre chose les met en courroux, et la moindre chose les calme. Etres changeants, versatiles, inconséquents, paradoxaux, ils réagissent toujours d'une manière capricieuse et exagérée. Systématiquement hostiles à toute action moralisatrice, insensibles aux joies de la famille, inaccessibles aux douceurs de l'affection, instinctivement portés à la rébellion, aux extrava-

gances et au scandale, ils sont méchants et font le mal pour le mal. Un penchant les entraîne. Ils professent des sentiments de misanthropie outrée, détestent et méprisent l'humanité entière, font avec cynisme l'apologie du vice, déclarent hautement qu'ils ne croient pas à la vertu et soutiennent avec ostentation les théories les plus immorales, les plus attentatoires à la dignité humaine et à l'ordre social. Pourvus enfin d'une persistance relative de l'intelligence et candidats perpétuels à une célébrité malsaine, ils font toujours le malheur est quelquefois la honte de leur famille ! » Ce portrait convient à beaucoup de jeunes gens qui ont reçu de l'instruction et qui ont *mal tourné*, à la plupart même de ces *lettrés* des statistiques officielles, qui formaient jadis dans nos bagnes les faussaires ou les voleurs au petit pied [1].

Il n'est point facile de distinguer, au milieu de caractères si semblables, où commence la folie, où s'arrête le crime. Il faut pour cela toute la sagacité, toute la profonde connaissance de l'homme, acquises par une longue pratique, secondée par une intelligence d'élite, au milieu des asiles et des prisons [2]. Mais, là où il y a doute,

[1] Relire après cela l'autobiographie de Lacenaire !

[2] Quand il n'y a pas de folie, il peut d'ailleurs exister quelque chose d'approchant, sous la forme d'une dégénération. D'une manière générale, a pu écrire Féré, « la criminalité ren-

c'est trop que la société se laisse entraîner à une sévérité souvent irréparable, et que, maîtresse des moyens de préservation les plus variés, elle incline de préférence vers la correction infamante et inutile, quand elle possède des asiles, où elle peut réformer en même temps que réprimer. Mais nous croyons qu'elle a mieux encore à tenter. Nous voudrions, pour ces êtres aux impulsions mal définies, aux sentiments égoïstes et antialtruistes, traduits par des actes où la pleine conscience ne se dégage pas toujours avec netteté, des maisons spéciales, où l'on serait à même d'établir un jugement définitif sur l'état mental des coupables et d'où le criminel, s'il se transformait réellement en aliéné, serait évacué sur l'asile; d'où il pourrait aussi directement sortir, pour rentrer dans la société, apte à s'y conduire, sans note réprobatrice pour lui ni pour les siens, au lieu d'achever de se pervertir dans les milieux viciés des pénitenciers ordinaires.

Aux criminels douteux, dont on ne parvient pas à démontrer la responsabilité avec certitude, se rattachent un grand nombre de vertigineux, d'épileptoïdes et d'hystériques larvés. Les femmes surtout, sous l'influence du nervosisme pathologique, accusent fréquemment, avec la tare hé-

tre dans la classe des dégénérescences et serait le plus souvent une maladie de famille : sur 8,227 jeunes détenus, 2,573 descendent de parents ayant subi des condamnations ».

réditaire, par des caractères organiques et psychologiques particuliers, un état mental qui ne permet pas d'accorder à leurs actes, du moins sans restriction, la responsabilité légale. On les voit d'abord se livrer à des actes insolites : ce sont des excentricités, des mystifications sans but, des mensonges et des supercheries sans objet, des tentatives plus ou moins sérieuses de suicide ; puis viennent les actes délictueux, les vols, les abus de confiance, les accusations calomnieuses, et enfin les actes les plus criminels, les rapts d'enfants, les attentats aux mœurs, les infanticides et les assassinats. Mais, dans cet enchaînement d'impulsions, comment prouvera-t-on avec évidence que l'acte a été normalement élaboré dans une organisation malade? Sans cette condition, que devient la responsabilité, lorsqu'on sait que la conscience, la notion même parfaite, en apparence, des actes criminels ne saurait suffire à établir cette responsabilité, du moment qu'on la rencontre chez de vrais monomanes? Question grave, si grave même, qu'en présence d'une hystérique avérée, déclarée criminelle, nous hésiterions toujours à conclure à la culpabilité, qui fatalement, dans notre système judiciaire, conduirait à une peine plus ou moins sévère, selon nous mal en rapport avec la nature spéciale de l'acte, déduite des conditions de ses organes générateurs.

Nous serions aussi hésitant vis-à-vis d'individus chez lesquels il existerait quelque altération directement ou indirectement appréciable du crâne ou du cerveau, sans perturbation de la fonctionnalité cérébrale, en dehors de l'acte criminel. La préméditation ne serait point une preuve d'une intervention intellectuelle complète[1], car on a vu la paralysie générale débuter quelquefois par des actes qualifiés criminels, et qu'il a fallu plus tard rapporter à un état morbide d'abord méconnu. Malheureusement, le diagnostic de la lésion n'est souvent fait... qu'après que le *coupable* a été exécuté. Il n'en reste pas moins au médecin (à défaut du législateur, qui

[1] Faisons observer, qu'en ramenant la volonté à un ensemble d'éléments psychiques appréciateurs des mobiles d'une impulsion, nous sommes conduit indirectement à repousser la notion de la préméditation, telle que la comprennent la plupart des législations. Déjà d'ailleurs, cette notion a été l'objet de critiques très autorisées (Holtzendorf, Alimena, etc.). Nous remplacerions cette notion par celles du degré de l'intensité et de la durée de l'activité intellectuelle qui a dirigé l'impulsion ; de l'intensité et de la durée de la sollicitation (motifs et mobiles du crime), qui a mis en jeu l'activité intellectuelle ou pondératrice; des conditions de l'exécution. Encore, devons-nous ajouter, qu'à ce dernier point de vue, si l'on refuse au criminel une complète indépendance des actes, il ne serait point logique de mesurer une responsabilité mathématique et partant une sévérité proportionnelle dans le châtiment, suivant que l'attentat a été commis à force ouverte ou en guet-apens, avec ou sans férocité. Nous comprenons bien une répression toute de défense sociale; nous ne comprenons plus une répression corrective, graduée d'après des éléments de libre arbitre qui ne sauraient être complètement évalués.

a presque cherché à ériger le dogme de l'infaillibilité magistrale) le devoir de rectifier une regrettable erreur au profit de la famille.

Nous ne souscrivons pas à cette conclusion trop absolue du Dr Manouvrier : « Quand les assassins ont agi avec préméditation et précaution, une lésion cérébrale ou cranienne n'est pas une raison suffisante pour faire écarter leur cerveau ou leur crâne d'une série anthropologique d'assassins. » Non, peut-être. Mais le doute est permis et, en bonne logique, le doute commande l'abstention.

Personne ne saurait affirmer que des organes malades conservent une assez grande pondération de leurs activités réciproques, pour donner lieu à des actes *sains*, c'est-à-dire conformes aux besoins et aux habitudes de la vie normale, et le domaine des manifestations psychologiques est encore trop peu connu, pour qu'un médecin soit autorisé à formuler une telle affirmation.

Les criminels accidentels.

Dans une étude aussi délicate que celle que nous avons entreprise, nous sommes amené à insister sur certains points, à répéter certaines propositions, afin d'écarter toute équivoque.

L'acte, dans l'état ordinaire, découle d'une

incitation, qui naît du concours *proportionné* du sentiment et de l'intelligence. Si l'intelligence fléchit, alors que le sentiment s'exalte, l'impulsion reste sous la dépendance de celui-ci, et elle se traduit en bien ou en mal, selon la nature correspondante de l'activité sensitive. Le sentiment, chez l'homme, ou, si l'on préfère, l'instinct, est un mélange de bon et de mauvais : l'éducation s'efforce de développer le bon et d'atténuer le mauvais ; mais rarement elle arrive à étouffer celui-ci ; on peut même dire, qu'à part certaines personnifications de la plus haute élévation morale où l'homme puisse atteindre, si clairsemées qu'elles apparaissent à des intervalles de plusieurs siècles dans l'humanité, si exceptionnelles que les peuples les ont divinisées, comme le Bouddha et le Christ, il n'est pas un homme qui soit absolument assuré contre lui-même, c'est-à-dire contre un retour de ses plus détestables penchants. C'est que l'égoïsme, les sentiments antialtruistes font partie de l'homme. Ils sont inhérents à son organisation, parce qu'ils assurent ses débuts et contribuent plus tard à assurer sa conservation et celle de son espèce. Mais, dans le milieu social, ils doivent occuper la moindre place. Quelque petite et retirée que soit celle-ci, ils n'en existent pas moins, vaincus, mais insoumis ; ils sont sans cesse en éveil, prêts à profiter des occasions qui leur sont of-

fortes de terrasser l'intelligence maîtresse et de regagner leur ancienne prépondérance, ne fût-ce qu'un instant. Cet instant-là, tout homme doit le redouter. C'est celui de la passion aveugle, qui frappe et qui tue, qui du plus honnête peut faire un criminel et un criminel d'autant plus malheureux, qu'il reprendra bientôt, avec la conscience de lui-même, possession de ses sentiments les meilleurs, qu'avec eux il éprouvera les tristesses et les regrets implacables du remords. Très adroit est le diable, disent les catholiques, aussi faut-il toujours veiller contre ses surprises ; très fragile est l'équilibre de nos activités cérébrales, dirons-nous, et toute factice est notre perfectibilité, d'ailleurs si relative. Il suffit de l'excitation parfois la plus minime pour faire vaciller, hors du droit chemin, un *passionnel*, un homme à sentiments exaltés, toujours en éréthisme, et, chose triste à reconnaître et qui montre combien notre pauvre nature est le jouet de forces ou de puissances supérieures, opposées aux prétentions exagérées de notre libre arbitre, c'est maintes fois sous le masque d'un sentiment honorable que se produit l'éclat des sentiments adverses ! Un homme surprend sa femme en adultère : il la tue avec son amant et il reporte sa rage jusque sur les enfants que lui a donnés la coupable. Un autre, qui toujours s'est efforcé de remplir ses devoirs d'honnête citoyen, est

déshonoré par la plume d'un infâme libelliste ou outragé par un lâche, dont l'adresse acquise dans une salle d'arme et la tolérance inique de la loi font toute l'audace : il tue l'insulteur. Voilà des meurtriers passionnels [1]. On aura beau dire que la raison doit savoir dominer la passion, que jamais elle ne doit sombrer devant elle : ce sont là discours de prêcheurs ou vraiment trop parfaits pour vivre en milieu social ou démentis le lendemain par leurs propres actes, s'il surgit une circonstance qui mette pareillement en éveil leurs propres susceptibilités. Il y a certainement atteinte à la loi sociale. Mais celle-ci, si elle veut être respectée, a le devoir de défendre les droits de chacun, et là où elle protège mal ce qui doit être protégé, elle est tenue à se montrer indulgente. C'est ce qu'elle fait dans les cas que nous venons de mentionner, en admettant l'excuse ou l'atténuation [2]. Pourquoi faut-il que l'atténuation

[1] D'autres fois, c'est un déni de justice, qui pousse à la révolte les plus doux et les plus patients. Il y en a de monstrueux, même en République, et qui rendraient « des moutons enragés », comme on l'a dit à propos de l'affaire de Mlle Litoux, cette pauvre vieille fille exaspérée, jusqu'à se rendre coupable de voies de fait sur son avoué et son propriétaire, par une attente de règlement de compte de sept années.

[2] Dans cette voie, nous approuvons le système de l'admonition, qui permet au juge de suspendre la peine après certains délits, et que l'on pourrait étendre à plus d'un crime passionnel. Ce système, déjà appliqué en Italie, a été, chez nous, l'objet d'une proposition de loi (Reybert). Un fait récent (*Siècle*, 25 novembre 1887) en montre bien l'urgence. Le tribunal cor-

soit aussi réduite et parfois même écartée, en divers cas de criminalité tout accidentelle, née d'un appétit naturel aux abois, entravé au delà des droits moraux par les vices de l'organisation collective! Sans doute, la propriété doit être défendue contre ceux qui l'attaquent ; mais est-elle bien juste... ou bien sage, la loi qui jette au bagne un malheureux, coupable d'avoir fait sauter le loquet d'une porte, pour dérober quelques aliments, sous le pressant aiguillon de la faim (car on meurt encore de faim et de misère dans nos sociétés si avancées, ou chacun est si bien parqué dans son étroite case, que celui-là qui en sort n'en retrouve plus d'autre libre et n'a souvent, pour éviter la dégradation, la mort lente par les privations, que le suicide ou l'asile [1]),

rectionnel de Moulins a condamné un enfant de quatorze ans à six jours de prison, pour vol d'un gâteau d'un sou (ailleurs on relâche, même sans admonition, les voleuses de grand monde qui exploitent les magasins). La simple réprimande eût pu faire de l'enfant un honnête homme, la condamnation infamante en eût fait probablement un vaurien, si elle n'avait été annulée par d'autres juges plus éclairés que les premiers.

[1] « Les journaux de Dinan nous rapportent qu'un homme dans la force de l'âge (quarante-quatre ans), originaire du Finistère, arrivait le 28 décembre de Saint-Malo à Dinan, affaibli par les privations et sans aucune ressource, se voyant, a-t-il dit, dans la cruelle alternative de mourir de faim ou de vivre en prison. Il se présente devant M. le procureur de la République, demandant comme une grâce d'être incarcéré. Mais ce n'est pas possible, lui répondit-on, puisqu'il n'avait commis aucun délit. Le pauvre Breton se retira, réfléchit, puis alla briser deux carreaux à l'estaminet de l'hôtel de la Poste,

alors qu'elle offre d'aussi larges mailles aux bandits de la grosse finance, aux voleurs attitrés de la petite épargne! Sans doute, la femme, la pierre angulaire de la famille, doit être protégée contre toute souillure et le besoin sexuel ne doit converger que vers l'entretien de l'espèce. Mais est-elle encore bien logique, la loi, qui, bénigne pour le vice opulent, tolère le célibat d'êtres vigoureux, emportés jusqu'au crime, sous le brutal stimulant du sens génésique maladroitement contenu[1] !

A côté des criminels passionnels dont l'impulsion dérive d'un instinct spontanément surexcité

en face du palais de justice. Il avait ainsi trouvé un triste moyen de se procurer le pain amer de la prison, résidence à laquelle il a été condamné pour un mois... » (*Océan* du 19 janvier 1887).

[1] Les attentats contre les jeunes enfants sont particulièrement fréquents dans les catégories sociales où le célibat est imposé. Autrefois, l'instituteur laïque, misérable et esclave du prêtre, vivait à peu près dans les mêmes conditions de contrainte que l'instituteur congréganiste : instituteurs laïques et ecclésiastiques fournissaient la plus forte proportion de viols et d'attentats à la pudeur ; dans les statistiques des bagnes pour 1849 et 1853, par exemple, nous rencontrons, comme relevant de ce chef, six ecclésiastiques sur treize condamnés de la profession, et quarante-huit instituteurs ou maîtres de pension, sur quatre-vingt-trois. De temps à autre, encore, les journaux ont à enregistrer des attentats commis par des congréganistes ; mais les accusations deviennent plus rares, parmi les instituteurs laïques, depuis qu'une indépendance et une amélioration de traitement relatives leur ont ouvert plus largement la vie de famille. Le vice contre nature prend un développement presque fatal dans les agglomérations d'hommes absolument privés de tout rapport avec l'autre sexe.

il faut mentionner ceux dont les actes reconnaissent pour cause l'éveil factice de penchants assoupis ou contre-balancés dans l'état normal. Nous entendons parler des individus qui deviennent criminels sous l'influence de l'ivresse par l'alcool, l'éther, la morphine ou le haschich. Ils n'appartiennent pas encore aux vrais criminels, mais constituent un groupe très distinct parmi les accidentels. Ils sont loin d'avoir toujours l'entière notion de leurs méfaits ; ils sont cependant moins excusables que les passionnels, parce qu'ils savent que leur abandon aux substances annihilatrices de l'intelligence les expose à commettre des actes plus ou moins réprouvés. On les doit moins frapper pour ces actes, commis sous le coup d'une sorte de folie artificielle, que pour l'usage qu'ils font de stimulants propres à les pousser vers ces actes. Ici, nous retrouvons la loi inconséquente, tantôt condamnant l'acte sans admettre l'excuse de la folie ébriante, tantôt condamnant seulement comme délit l'ivresse qui a déterminé la criminalité, toujours oublieuse qu'elle-même favorise le manquement : elle amoindrit son prestige, prépare l'avilissement de l'autorité nécessaire dans toute collectivité, en tolérant la vente de substances dangereuses, en multipliant les autorisations d'établir partout des cabarets, ces prétendus *clubs du pauvre*, sans doute les foyers de coteries souvent utiles

aux ambitions politiques, surtout des foyers de désorganisation pour la famille et pour la société elle-même [1].

Si l'on excuse, dans une certaine mesure, les actes délictueux ou criminels commis sous l'influence de l'ivresse, c'est qu'on reconnaît alors une perturbation maladive de l'activité cérébrale : une hypérémie des couches corticales augmente la susceptibilité des foyers moteurs, rend l'impulsivité plus trébuchante, en même temps que

[1] L'on va chercher bien loin l'explication de la crise économique que nous traversons et qui s'accompagne d'un redoublement des délits et des crimes. On en dissimule hypocritement l'une des causes principales, les exigences insatiables d'une catégorie de citoyens, qui, à force de s'entendre répéter qu'ils sont tout, ont fini par le croire, et qui ne sont cependant qu'une fraction minime de la nation, mais que l'on flatte en raison du rayonnement électoral de ses réunions tapageuses. Celles-ci ont pour clubs les cabarets. Ce que coûte l'entretien de ces clubs, c'est le bien-être de la famille qui en paie les frais. L'argent se liquéfie sur le comptoir du marchand de vin, la misère augmente et avec elle les revendications malsaines, dirigées contre les citoyens qui savent épargner, c'est-à-dire se priver des jouissances inutiles ou immorales pour satisfaire aux vrais besoins. Il faut à tout prix écouter ces revendications, qui se traduisent par les bulletins de vote, et du même coup les masses qui auraient dû constituer la force de notre industrie, dévoyées, abêties, deviennent dirigeantes : le pays reste en perpétuelle souffrance, pour la plus grande gloire et le plus grand profit... des mastroquets et des saltimbanques politico-économistes !

En agissant ainsi, l'on fausse la formule de l'idée socialiste, — qui devrait être la régulatrice des collectivités de l'avenir, — au lieu de la développer. Mais c'est probablement ce que désirent maints intéressés, qui s'en déclarent tout haut les propagateurs !

les foyers de l'idéation engendrent des conceptions erronées par hallucination. L'homme qui a bu ne pouvait cependant ignorer les chances qu'il allait courir et on lui tient compte d'une surprise dangereuse qu'il aurait dû prévoir. Pourquoi demeure-t-on si inflexible vis-à-vis de simples passionnels? L'état passionnel est plus indépendant du sujet que l'état d'ivresse, et, comme celui-ci, « il relève de conditions physiques mises en évidence par les conditions de la circulation » (Maudsley). L'émotivité intense, en effet, par la surexcitation qu'elle imprime au muscle cardiaque, détermine une hypérémie des méninges et des centres encéphaliques qui enlève à l'esprit sa lucidité, diminue la puissance régulatrice du jugement et livre au sentiment irréglé la clef des incitations violentes. C'est bien un état pathologique passager (comme celui qui caractérise l'hypnose, Brémaud, Janet) et qui atténue tout au moins la responsabilité. Cela est si vrai, que des ébranlements moraux trop renouvelés transforment à la longue les conditions du système vasculaire, contribuent au développement de l'hypertrophie du cœur (Peter), qui, à son tour, place le cerveau en imminence de troubles et de lésions graves. Nous rappelons cette observation médicale aux gens placides et peu vibrants qui oublieraient trop entièrement la pitié en face d'actes, sans doute regrettables, mais engendrés

par l'entraînement passionnel. Cet entraînement n'est pas toujours vil de sa nature et plus d'une fois il est subi par un véritable malade.

A peine est-il besoin de remarquer qu'avec les lésions permanentes, acquises par le passionnel, l'individu rentre peu à peu dans la catégorie des aliénés, comme, sous l'influence des ébriants d'habitude, il contracte d'autres lésions durables qui le rangent bientôt dans la catégorie des dégénérés. De l'alcoolique et du morphinomane, on peut dire qu'ils ont préparé leur triste état, mais non pas des passionnels, ainsi que l'écrivait H. Fouquier, dans le *Figaro*, après la tentative d'assassinat d'Aubertin sur J. Ferry et celle de l'inventeur Mimaud sur le directeur de l'école télégraphique : « Neuf fois sur dix, ces demi-fous qui tournent en criminels, plus ou moins atteints du délire des grandeurs, de la manie de la persécution, qui se posent en victimes de la société..., ont tout fait pour en arriver où ils en arrivent... » Mais ont-ils agi consciemment dans cette marche graduelle vers le crime, sur un terrain déjà remué par la folie ou propice à son développement ? Nous en doutons, et c'est pour cela que nous plaidons pour eux l'indulgence. Ce qui ne veut pas dire que nous ne soyons d'avis qu'ils doivent être renfermés ; seulement nous demandons pour ces malheureux l'asile et non la prison.

Les criminels d'état ou de profession.

Nous entrons enfin dans la vraie criminalité avec les criminels d'état ou de profession.

Nous les définirons : des hommes qui, pour satisfaire leurs instincts égoïstes et antialtruistes, ont entrepris sciemment et délibérément une lutte contre le monde social : ce sont des réfractaires à une organisation qui les gêne, des révoltés perpétuels contre un contrat souscrit par la masse des citoyens et auquel ils ne souscrivent pas eux-mêmes, uniquement parce qu'il impose la moralité, la limitation ou le sacrifice des besoins individuels dans l'intérêt de la collectivité.

Ils tiennent à la fois des passionnels et des aliénés. Comme les premiers, ils s'abandonnent aux impulsions d'instincts violents ; mais, chez eux, cet abandon est permanent, et il ne laisse, après les actes qu'il a entraînés, ni regret, ni tristesse, si ce n'est, au contraire, quand le but immoral n'a pas été atteint. Comme les aliénés, ils paraissent dépourvus d'une certaine part de l'activité cérébrale qui doit contrebalancer les mauvais penchants : ce sont, a-t-on dit, des imbéciles du sentiment ; mais chez eux, le sentiment moral est moins absent qu'arrêté

dans son évolution et il existe presque toujours assez développé pour que les individus prennent conscience du mal, en même temps que l'intelligence est ordinairement assez dégagée pour qu'ils mesurent la portée et rectifient la direction de leurs impulsions [1]...

En réalité, ce sont des incomplets sous le rapport des instincts sociaux. Nous les rapprocherions volontiers de ces misanthropes et de ces dégoûtés du monde, sans le connaître, qui vont abriter dans les cloîtres, sous le voile d'un immense amour du prochain, l'incommensurable amour qu'ils ont d'eux-mêmes. Les uns et les autres sont des antisociaux. Mais, ici, le défaut de sociabilité, allié d'ailleurs à la pleine notion des sentiments moraux, entraîne la simple soustraction aux obligations du milieu commun, qui n'est pas menacé et peut tolérer des inutiles ; là, associé à des sentiments pervers, il pousse à la lutte contre le milieu collectif, qui doit se défendre

[1] Mais, répéterons-nous encore, très vagues sont les frontières distinctives de la criminalité et de la folie, de la folie morale surtout. On peut hésiter cependant à considérer Gilles de Rais et le marquis de Sade comme des fous moraux, rapporter à la même forme d'aliénation les actes de férocité commis sur leurs enfants par quelques parents dénaturés, sans but de répression ou de redressement d'ailleurs, et que, sous le nom de misopédie (lésion de l'amour de la progéniture), on a séparés de la folie affective, dans laquelle les mêmes actes auraient un but de prétendu perfectionnement.

et se débarrasser d'êtres devenus dangereux[1].

Cette catégorie vit du délit et du crime, elle en fait profession (comme l'antisocial négatif vit d'aumônes et s'honore d'être mendiant par état). Elle constitue le fond de la population des bagnes et des prisons, comprend les incorrigibles et les récidivistes, et c'est à elle que l'ensemble des caractères anatomo-psychologiques, relevés par l'école italienne, appartiennent plus spécialement. A elle aussi s'appliqueront plus particulièrement les considérations qui vont bientôt suivre, mais que nous avons à renvoyer après la mention d'une quatrième catégorie de malfaiteurs.

L'habitude d'actes similaires, si elle est la cause d'une manière d'être *sui generis* de l'organisation, qu'on rencontre plus ou moins accusée dans quelques professions, en est aussi l'effet : chez les criminels par état, elle peut être regardée comme inhérente à une sorte de dégénérescence acquise dans un mauvais milieu ou transmise héréditairement (familles de criminels non

[1] Notre rapprochement est mieux fondé qu'on ne pense. Chez le moine, comme chez le dérobateur, mêmes convoitises, même haine... pour les autres, même vanité. Quelle différence entre le vagabond et le moine mendiant, et comment traiterait-on un pauvre diable en loques, qui, dans un magasin, se ferait délivrer des marchandises en les payant d'un « Dieu vous le rende », ainsi qu'agissent certaines religieuses ? Et quel nom l'écrivain doit-il donner à l'association d'un Dominique et d'un Simon de Montfort, scellée par le massacre de populations inoffensives... mais riches !

aliénés), dégénérescence qui reste limitée aux fonctions, s'étend aux organes, sans pourtant toucher franchement à la morbidité, ou s'allie à diverses manifestations constitutionnelles (scrofules, rachitisme, etc. [1]).

Les criminels latents ou les faux honnêtes gens.

Si les maisons de détention renferment un certain nombre d'aliénés et de passionnels, perdus dans la foule des bandits de profession, il faut bien avouer qu'il y a en dehors d'elles bon nombre de personnages très dignes d'être admis à les habiter. Toute société, en effet, se compose d'adhérents de bon aloi et d'adhérents de faux aloi : ceux-ci sont les faux honnêtes gens, les criminels latents, dont nous formerons notre dernière classe.

Ces antisociaux, d'espèce trop commune, encourent la plus lourde part de la responsabilité légale et ce sont eux qui savent le mieux se dérober aux atteintes du Code. Ils remplissent, en apparence, tous les devoirs de la famille et du

[1] Nous comprenons, dans nos criminels d'état ou de profession et les *criminels-nés ou d'instinct* et les *criminels d'habitude* de divers auteurs : une condition héréditaire apparaît en effet certaine et bien définie chez les premiers, probable ou même appréciable sous une autre forme, chez les seconds, et, n'existât-elle pas chez ces derniers, que l'on peut lui assimiler la prédisposition acquise d'où l'habitude dérive.

milieu collectif ; mais ils agissent en traîtres, se servent du manteau de l'honneur, du désintéressement et du patriotisme, pour tromper avec plus de sécurité la société, qu'ils exploitent et fournit naïvement à leurs appétits déréglés.

Nul doute que plus d'un latent ne confine assez étroitement aux passionnels et aux criminels d'état : nul doute aussi que la réflexion, la perception très nette de l'acte n'établissent entre la masse de notre dernière classe et les précédentes une ligne de démarcation formidable.

Pour ces gens-là, chez lesquels on ne rencontre ni tare héréditaire, ni tare de dégénérescence acquise, nulle pitié à conserver. On ne peut qu'applaudir aux sévérités de la loi à leur égard... quand les représentants de la loi parviennent... ou consentent à les atteindre, ou quand la loi elle-même se prête à leur châtiment [1].

La classe à laquelle nous faisons allusion se confondant avec le *tout-le-monde* des collectivi-

[1] C'est bien pour ces gens-là, que l'on peut soutenir cette étrange théorie juridique, qu'il *n'y a pas de droit là où il n'y a pas de sanction!* La sanction répressive des codes manque à beaucoup d'actes qui n'en sont pas moins, pour tout le monde excepté pour messieurs les juristes, d'abominables attentats contre les individus et les collectivités. Mais au-dessus des codes, si imparfaits quand on les prétend arrêter, dans une société en progrès, il y a l'opinion, toujours évolutive : quand cette opinion est trop profondément blessée, elle engendre la sanction matérielle, certainement très regrettable, de l'attentat par désespérance ou du crime politique.

tés, n'offre pas d'ordinaire un type d'extériorité facilement délimitable. Quelquefois, cependant, la physionomie porte une empreinte spéciale, celle des passions basses, contenues et refrénées jusqu'au point nécessaire pour assurer la continuation de manœuvres profitables en toute impunité. Le succès engendre l'effronterie et c'est par le dédain cynique de la dissimulation, que maint parvenu heureux finit par se montrer ce qu'il est : un coquin. Le changement s'accompagne parfois d'un saut terrible : c'est la chute, d'un haut degré de l'échelle sociale, sur les terres du bagne ou sur la plate-forme de l'échafaud. Car on proportionne ses audaces aux gains espérés, l'on *fait grand* dans un grand milieu et l'on oblige la justice à faire de même, quand la découverte du mal est très retentissante ou trop évidente.

Voici d'abord, dans le groupe, les personnages souvent d'éducation et de situation élevées, qui ne se piquent pas d'une moralité scrupuleuse et estiment que la faute cachée n'est pas répréhensible : fonctionnaires à conscience large et souple, centres de tripotages véreux [1], hommes d'affaires

[1] L'histoire récente des trafics de décorations nous en fournit un exemple. Des princes même surgissent tout à coup sur les bancs du tribunal correctionnel, comme celui qui s'est donné la petite distraction d'une escroquerie au préjudice de l'abbé Lacoste. Et que de réputations tombent chaque jour à terre, devant les révélations les plus inattendues ! Dans

et financiers fort peu préoccupés des ruines qu'ils sèment autour d'eux, pourvu que leurs opérations glissent entre les mailles du Code, sans les trop distendre ou érailler, marchands trompant sur la quantité et la qualité de la chose vendue, femmes coquettes trouvant plaisant de satisfaire leurs goûts par le vol à l'étalage ou au comptoir des magasins, etc. ; puis encore ces flibustiers de la science ou de la littérature, qui, parfois, se hissent jusqu'aux académies sur les travaux dérobés aux humbles; ces diffamateurs bien abrités, qui tuent, dans l'ombre, les plus méritants et les plus honnêtes, etc.

A un degré plus avancé, un éclat passionnel occasionne un crime, mais en des conditions de calculs qui lui enlèvent toute atténuation ; le crime demeure caché et, pour le mieux dissimuler, le coupable est entraîné *à froid* dans une série d'actes antisociaux. Tel, J. Favre, après un faux (d'état civil), destiné à couvrir une situation irrégulière, en commet plusieurs autres, à longs intervalles, et pour mieux cacher le premier et pour satisfaire des intérêts cupides : cet homme néfaste est mort honoré, à une époque et sous un régime où l'on ne parle que de vertu et de

les Mémoires (trop ineptes pour n'être pas sincères) du mameluck Roustan, nous voyons le désintéressé Bessière escamoter une rente de 400 francs à ce fidèle serviteur, le digne Berthier lui emprunter un sabre enrichi de pierreries et refuser de le lui rendre ! etc., etc.

justice égalitaire..., mais au milieu des plus honteux scandales.

Enfin, tout au sommet de la criminalité, se dressent les Castaing, les La Pommerais, etc.. qui, dans une profession où l'intelligence devrait le mieux servir à écarter le mal et à développer les sentiments altruistes, méditent l'attentat lâche capable de les enrichir vite et en toute sécurité, et l'exécutent sans défaillance [1] !

Caractères généraux présentés par les criminels, comment il convient de les interpréter.

On ne peut déclarer un homme criminel qu'à la condition de connaître l'acte qui lui assure cette qualification. On ne peut donc porter au jugement d'ensemble sur les criminels qu'en étudiant ceux-là dont les actes ont affirmé l'état et que l'internement soumet à l'observation. En un mot, le médecin et le psychologue sont réduits

[1] Un latent, qui a mieux réussi que les Castaing et les La Pommerais à demeurer tel, ce médecin mis en scène par Malot, dans son dernier roman *Conscience;* faute de quelque argent, le fils de paysan, ambitieux et tenace, use inutilement sa puissante intelligence : il se procure ce qui lui manque par un premier assassinat, assure le secret de celui-ci par un second meurtre... et parvient à la plus haute notoriété scientifique.. C'est peut-être forcé d'analyse psychologique, mais le type n'est pas invraisemblable.

à opposer la masse des *renfermés* à la masse des *renfermants*, en acceptant, pour bases de leurs comparaisons, la culpabilité des uns et l'honnêteté des autres. Ceci posé, la question de savoir si les individus appelés criminels offrent des caractères somatiques et psychiques qui leur soient propres, revient à celle-ci : la population habituelle des prisons et des bagnes diffère-t-elle, par des caractères appréciables, de la population qui demeure en dehors de ces établissements? Nous avons à mettre en parallèle une population triée, mais quelquefois mélangée d'honnêtes gens..., malgré eux d'ailleurs transformés en gredins de par l'infaillibilité judiciaire; et une population non triée, surtout composée d'honnêtes gens (ou d'indifférents) mais quelque peu bigarrée de gredins. A s'en tenir à une sorte de moyenne, on peut certainement aborder la discussion de cette question : sa solution conduira à une formule anatomo-psychique suffisamment approximative de l'état de criminalité.

Tout d'abord nous constatons, dans la population des prisons et des bagnes un développement de l'activité cérébrale quelquefois supérieur, souvent moyen, mais plus ordinairement inférieur sous le rapport intellectuel, et toujours concentré, d'une façon particulière, sur les sentiments de nature égoïste et antialtruiste.

C'est bien là, avec le défaut de pondération entre les actes et les mobiles, l'instabilité, alliée à une certaine ténacité dans la conduite, la tendance à la répétition ou l'habitude des mêmes actes, une caractéristique générale qui ressort de tout ce que nous avons dit précédemment : est-elle corrélative d'une manière d'être *sui generis* dans l'extériorité des individus, dans leur état physique?

Oui, dans la majorité des cas.

Le retour fréquent de certaines impulsions, dérivées de certains instincts prédominants, doit être en relation avec des manifestations particulières de l'émotivité, que traduit une physionomie non moins particulière et celle-ci ne peut exister qu'à la condition de moyens d'exécution, qui supposent un développement spécial de l'appareil neuro-moteur. Les modalités des instincts doivent elles-mêmes être en rapport avec des modalités propres, matérielles, des organes qui les engendrent.

De là l'expression du visage, qui reflète les sollicitations générales ou spéciales de la criminalité, la défiance, l'hypocrisie, la ruse, la luxure et la bestialité, la férocité ou la froide impassibilité, conséquence de l'insensibilité.

De là aussi le développement de la mandibule, souvent en rapport avec le développement de l'ensemble du système osseux, et, chez quelques

bandits de l'un et de l'autre sexe, celui de la musculature.

Ces caractères sont eux-mêmes dominés par ceux que présente le crâne, le réceptacle des organes où s'élaborent les instincts et les actes. Le crâne a une capacité tantôt inférieure ou égale et tantôt supérieure à la moyenne ordinaire. Mais presque toujours le développement prépondérant s'effectue au profit des régions latéro-postérieures ; le front, qui répond aux centres intellectuels, tend à s'effacer devant les saillances pariéto-occipitales, qui répondent aux centres sensitivo-moteurs : l'organe des directions raisonnées et pondérées fléchit devant les organes des directions brutales et violentes [1]. Ce développement pariéto-occipital entraîne le type brachycéphale, avec ou sans tendance vers la dolichocéphalie : c'est le type le plus habituel dans les nations placées à la tête de la civilisation latine ; il y est associé à un développement frontal supérieur, qui disparaît précisément chez leurs criminels; mais peut-être reste-t-il, en son ensemble, comme l'indicateur d'une survi-

[1] Manouvrier adopte, comme définitive, la formule suivante, pour les crânes d'assassins :

« Faible développement frontal relatif, — faible développement de la voûte cranienne comparé à celui de la base du crâne, — développement excessif des mâchoires relativement à celui du crâne. »

vance des énergies les plus intenses de la cérébralité impulsive.

La criminalité, nous l'avons plusieurs fois déjà dit, a d'étroites connexions avec la folie et avec la passion. C'est qu'à côté d'impulsions rapides, éclatant sous l'empire des mêmes sentiments qui peuvent déterminer celle-ci, elle suppose des impulsions plus ou moins calculées, mais en partie soustraites à la correction de l'intelligence, trop bassement subordonnée aux appétits. Il semble alors que les actes découlent d'une activité cérébrale mal équilibrée : l'énergie d'un territoire sensitif n'est en quelque sorte obtenue qu'au prix de l'amoindrissement relatif des autres centres, amoindrissement d'ailleurs variable, irrégulier, de siège et de degré. C'est ce qu'indiqueraient la fréquence et la diversité des asymétries et des déformations craniennes.

On conçoit que les caractères physiques soient d'autant plus appréciables, que les instincts criminels remontent à une époque plus rapprochée de la naissance, qu'ils soient à leur maximum chez les criminels nés ou héréditaires. Chez les uns, ils se sont dessinés sans entrave, au moment où l'organisme, encore malléable, était le plus apte à conserver les empreintes d'une fonctionnabilité prépondérante. Chez les autres, ils sont en rapport immédiat avec la cause même

de cette fonctionnalité, non combattue à l'époque, où, pour la même raison, elle eût pu l'être avec quelque avantage.

Peut-être un jour, plus heureuse en ses investigations, la science reprendra-t-elle, en les rectifiant, les idées naguère professées par l'école phrénologique et arrivera-t-elle à localiser, dans des zones limitées du cerveau et du crâne, chacun des grands instincts, comme chacune des grandes modalités de l'intelligence, la mémoire, l'association des idées, etc. Mais, pour le moment, il serait téméraire d'essayer de sortir hors des larges lignes que nous venons de retracer.

Le criminel a bien sa manière d'être à lui, physique et psychologique. Mais cette manière d'être est difficile à déterminer, parce que, dans les recherches les plus précises, on n'a pu établir des catégories où l'aliéné, le passionnel et le criminel par état ou par prédisposition héréditaire (sans parler des latents, révélés par hasard et confondus, pour l'ordinaire, avec le tout le monde des diverses couches), fussent nettement isolés les uns des autres. C'est là ce qui enlève aux chiffres recueillis par les observateurs les plus autorisés et aux travaux de Lombroso une partie de leur valeur. Néanmoins, après l'analyse des documents énumérés dans nos premiers chapitres, les distinctions que nous

essayons de constituer apparaissent comme un objectif presque certain. Par l'élimination des séries négatives, qui répondraient sans doute aux simples passionnels, par celle des séries marquées au coin de la morbidité (altérations constitutionnelles, lésions du crâne, des méninges ou du cerveau, etc.), comprenant les malades et les aliénés probables, nous restons en face d'un fond de criminels, qui représentent la population habituelle des prisons. Ce fond est la base, encore mal déblayée, qui a servi à l'édification du type criminel. Nous avons employé cette expression pour la commodité du langage; mais on verra que nous n'entendons pas lui donner un sens anthropologique [1]. Nous admettons cependant que ceux-là qui se comportent *à l'envers* des autres hommes doivent traduire leurs modalités psychiques par des modalités anatomiques corrélatives. L'observation comparée des races permet déjà de relever des connexions entre certains instincts et certains caractères physiques du crâne et du cerveau (Mme Clémence Royer). On arrivera plus tard à noter, dans les diverses races, des connexions analogues chez les individus, et si les chiffres laborieusement recueillis sur des milliers de condamnés n'ont pas, à cet égard, toute la précision

[1] Justement rejeté par Topinard.

désirable, du moins ont-ils dès aujourd'hui un très haut intérêt : ils démontrent une infériorité non contestable, chez ceux qu'on appelle délinquants ou criminels, et qui seraient des êtres arrêtés aux premiers instincts de l'humanité, à la période de l'évolution présociale, pour quelques écrivains, de vrais sauvages par atavisme.

Comment convient-il d'interpréter cette infériorité ?

Sous quelque forme qu'on l'envisage, le crime semble la conséquence d'un désir ou d'un appétit plus ou moins brutal, satisfait par des moyens plus ou moins brutaux. C'est ce que Bordier a exprimé par la formule, à son avis caractéristique de l'état cérébral chez les criminels, *Peu de réflexion et trop d'action* [1]. Or, ce défaut de réflexion, la soudaineté et l'intensité de l'exécution, rapprochés des mobiles qui ont inspiré l'acte, détonent, au milieu de nos sociétés, comme le ferait à coup sûr la conduite d'un incivilisé qui s'y trouverait abandonné. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait eu l'idée de comparer le cri-

[1] Chez les hommes supérieurs, il y a égale puissance de la réflexion et de l'action, mais souvent avec un parfait dédain des choses de la morale vulgaire (César, Richelieu, Napoléon, Bismarck, etc.). La caractéristique du *servum pecus*, de la masse qui se laisse diriger, serait au contraire une prédominance de a réflexion sur l'action, poussée jusqu'à la timidité, ou plutôt un amoindrissement proportionnel de la réflexion et de l'action.

minel au sauvage, et en effet il semble qu'entre les deux il n'y ait d'autre différence que l'ignorance des lois qu'il heurte et froisse, chez l'un, le mépris des mêmes lois qu'il combat en connaissance de cause, chez l'autre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la comparaison. Depuis longtemps le vulgaire dit de l'assassin ou du voleur, dont les exploits l'ont profondément émotionné : « C'est un sauvage ! » Mais l'expression, tout en donnant une forme à une idée vraie sous plus d'un rapport, n'a pris une base scientifique que depuis les travaux de Gall, de Lauvergne, de Bordier, de Lombroso, etc. Gall et ses disciples, en localisant l'instinct du meurtre dans une certaine région du crâne, devaient nécessairement être amenés à rechercher la saillie caractéristique, et dans les races où cet instinct se montre le plus manifeste c'est-à-dire chez les sauvages, dont les aptitudes guerrières et l'anthropophagie se relient à des besoins primordiaux, et chez les assassins, dont les actes sont dictés par des appétits ou des besoins d'ordre inférieur. Aussi est-ce dans les ouvrages de phrénologie qu'on rencontre les premières tentatives de rapprochement entre des êtres de milieux différents et obéissant à des impulsions plus ou moins similaires. Lauvergne, en plusieurs endroits de son livre sur les forçats, établit un parallèle entre la forme du crâne chez les sauvages et chez les

criminels-assassins. Lombroso développe ce rapprochement; il ne compare pas seulement les criminels aux races inférieures d'hier et d'aujourd'hui mais émet, pour la première fois, l'idée de leur ressemblance avec les races préhistoriques. C'est la base de la théorie *atavique*, que beaucoup de médecins criminalistes ont admise. « Ainsi compris, le criminel est un anachronisme, un sauvage en pays civilisé, une sorte de monstre et quelque chose de comparable à un animal, qui, né de parents domestiques, apprivoisés, habitués au travail, apparaîtrait brusquement avec la sauvagerie indomptable de ses premiers ancêtres. On voit, parmi les animaux domestiques, des exemples de ce genre; ces animaux rétifs, indomptables, insoumis, ce sont les criminels. » (Bordier). Les mêmes caractères cranio-mandibulaires se retrouvent chez les criminels et chez les sauvages, de telle sorte que Foley a pu dire, non sans apparence de raison, « que dans l'humanité tout entière, comme dans notre race, la petitesse du front et la grandeur relative de la mâchoire coïncident avec la disposition au meurtre. » Dans les races sauvages, l'on naît et l'on reste meurtrier, on tue par nécessité. « Il en était de même chez nos ancêtres préhistoriques; aujourd'hui encore parmi nous, certains individus naissent et restent assassins comme nos ancêtres: ce sont des cas d'atavisme. Il n'est

donc pas étonnant qu'on trouve, chez ces individus assassins par arrêt de développement, tous les caractères d'infériorité observés chez les races inférieures anciennes ou actuelles. Ces caractères d'infériorité ne se trouvent pas seulement dans le crâne, mais dans toutes les parties de l'organisme (Delaunay). »

Cette doctrine du retour atavique au type ancestral, née des théories transformistes en faveur, n'a pas rallié à elle toutes les opinions. Manouvrier, tout en lui accordant quelque fondement, déclare qu'il n'est pas besoin d'invoquer la rétrogradation pour expliquer les criminels. « En effet, dit-il, les races ou les peuples ne parviennent pas en bloc à un degré supérieur d'évolution : tout nous prouve que le progrès s'effectue lentement et laisse en arrière un très grand nombre d'individus. Tout le monde reconnaîtra, je pense, qu'il existe, dans une race donnée, un type élevé et un type grossier : le premier sera caractérisé, par exemple, par un plus grand développement du crâne par rapport à la face, du front par rapport au reste du crâne, etc. ; le second, par des caractères opposés. L'un et l'autre se rencontrent dans toutes les classes de la société, mais on ne s'étonnera pas de rencontrer souvent le type élevé parmi les savants, les artistes, les lettrés, en un mot parmi les gens qui sont nés et qui se sont développés dans un

milieu perfectionné par le travail intellectuel. Pourquoi s'étonnerait-on davantage de rencontrer plus fréquemment le type grossier parmi les criminels et en particulier parmi les assassins, qui presque tous sortent d'un milieu inculte ? » De son côté, Dally repousse ce qu'il appelle le *transformisme à rebours*, par cette considération, que les races humaines sont toujours demeurées *anatomiquement* ce qu'elles étaient depuis leur origine ; qu'il n'est pas démontré qu'aucune d'elles, depuis les temps préhistoriques, se soit élevée par elle-même, en évoluant vers un degré supérieur ; qu'il est au contraire établi que les races inférieures disparaissent devant les envahissements lents des races mieux douées, qui se substituent aux couches premières : le dogme de la chute demeure aussi hypothétique que le dogme du devenir, ou plutôt l'invraisemblance de l'un entraîne l'invraisemblance de l'autre. « Nous avons sous les yeux, dans la population de nos asiles, dans celle de quelques centres manufacturiers, dans celle de nos prisons mêmes, un assez grand nombre d'individus, qui sont dans des conditions d'infériorité manifeste, par rapport aux classes plus favorisées de la société; il serait intéressant de rechercher si la dégradation anatomique et mentale de ces sujets se traduit en caractères régressifs réguliers, qui peuvent les assimiler aux races inférieures ou infantiles. »

Jusqu'à présent, les recherches n'ont pas établi, d'une manière générale et catégorique, l'existence de tels caractères. Sans aucun doute, les criminels accusent, dans leur organisation physique et morale, une infériorité relative. Mais celle-ci, dans une même race, ne va pas jusqu'à se traduire par une modification du type ethnique commun. Le criminel reste bien de sa race, tout autant que maints sujets qui naissent avec des infirmités corporelles ou psychiques, d'ailleurs compatibles avec l'existence collective, tout autant que leurs opposés, c'est-à-dire que cette élite de l'intelligence et du sentiment, dont tous les efforts ont pour but le bien social. S'il présente quelque analogie avec les types ancestraux, plus ou moins éloignés, ces analogies ne sortent pas de quelques grandes lignes, en connexions étroites avec des tendances communes à tous les degrés de l'humanité ; il y a chez lui saillance particulière de certains reliefs, développement prépondérant de certaines aptitudes d'ailleurs inséparables des conditions de l'espèce et dans le temps et dans l'espace, voilà tout. Quant aux analogies relevées entre les criminels et les sauvages, elles ne sauraient être poussées jusqu'à un rapprochement morphologique entre les premiers, tels qu'on les observe dans nos races d'Europe, et les seconds, tels qu'on les observe en Amérique, en Océanie ou

en Afrique. Il n'est pas étonnant qu'on retrouve chez les uns et chez les autres, avec la prédominance de penchants communs à tous les hommes, quelques caractères également communs. Mais l'analogie demeure surtout psychologique [1], et quand elle coexiste avec certaines modifications physiques, celles-ci ne vont jamais

[1] Notre illustre écrivain, H. de Balzac, l'a bien compris et bien exprimé. A propos de cette paysanne énergique et âpre, rétive et capricieuse, indépendante et sauvage, qu'il a dépeinte sous le nom de *la cousine Bette,* il a mis en lumière cette physionomie des natures grossières malgré tout, qui se retrouvent dans les milieux les plus civilisés. « Elle ne domptait que par la connaissance des lois et du monde, cette rapidité naturelle, avec laquelle les gens de la campagne, de même que les sauvages, passent du sentiment à l'action. En ceci peut-être consiste toute la différence qui sépare l'homme naturel de l'homme civilisé. Le sauvage n'a que des sentiments, l'homme civilisé a des sentiments et des idées. Aussi, chez les sauvages, le cerveau reçoit-il pour ainsi dire peu d'empreintes, il appartient alors tout entier au sentiment qui l'envahit, tandis que, chez l'homme civilisé, les idées descendent sur le cœur, qu'elles transforment ; celui-ci est à mille intérêts, à plusieurs sentiments, tandis que le sauvage n'admet qu'une idée à la fois. C'est la cause de la supériorité momentanée de l'enfant sur les parents, et qui cesse avec le désir satisfait, tandis que, chez l'homme voisin de la nature, cette idée est continue. »

Notons ceci : il existe chez les civilisés les plus avancés, en dehors de toute modalité physique particulière, des *idées ataviques* (traditions), qui, par l'état passionnel, peuvent engendrer la criminalité. Plus d'un crime religieux relève de cette sorte d'atavisme. Nous en trouvons un exemple rapporté par Saintine, dans sa *mythologie du Rhin :* un jeune homme de Pforzheim tenta d'assassiner le bourgmestre, qui avait ordonné d'abattre des tilleuls, vénérés par ses administrés (vestige de l'ancien culte des arbres; en Allemagne, le tilleul, dont la feuille a la forme d'un cœur, est l'arbre des amoureux).

jusqu'à ramener des types craniens absolument divergents vers un type susceptible d'unification anthropologique. Le criminel blanc reste Européen, comme le criminel nègre reste Africain. Mais si l'observation que nous avons faite d'une tendance (?) au type brachycéphale, chez les criminels nègres, venait à se vérifier d'après un plus grand nombre d'observations, il faudrait admettre que les propulsions criminelles sont bien en rapport avec une prédominance du développement pariéto-occipital dans toutes les races. (On ne pourrait invoquer une évolution progressive pour expliquer ce fait, chez le noir, en même temps que l'on invoquerait une évolution rétrograde, pour expliquer la criminalité, chez l'Européen.)

L'infériorité cérébrale qui engendre le délit et le crime n'aurait-elle point son origine dans une sorte d'arrêt tout infantile? Nous serions assez porté à le croire, dans une certaine mesure. L'enfant, dans toutes les races, se montre avec une remarquable prédominance des penchants qui font le caractère antisocial. Il naît avec l'aptitude à la sociabilité ; mais il n'y arrive qu'avec une éducation précisément dirigée vers le but social. La première condition pour son être, c'est de vivre, et cette condition repose sur les instincts égoïstes et antialtruistes : ce sont ceux qui règnent en maîtres au début de l'humanité

comme au début de la vie individuelle. L'enfant, comme le sauvage, comme le criminel, raisonne peu, mais agit beaucoup, au gré des sentiments qui le poussent à se donner une satisfaction à lui-même. Il n'a tout d'abord qu'une affectivité d'intérêt ou d'habitude : il *aime* ses parents, parce qu'il trouve auprès d'eux ce qui lui procure jouissance ; il *aime* ses camarades, parce qu'il trouve auprès d'eux l'occasion d'augmenter celle-ci par des jeux ou de faire parade d'une vanité précoce ; mais il n'est attaché ni aux uns ni aux autres. Il quittera souvent père et mère pour suivre un étranger qui flattera ses désirs ou pour donner carrière à ses instincts de liberté sans entrave ; il change de camarades avec facilité. Il n'a d'ailleurs aucun sentiment de pitié : la souffrance d'autrui le laisse impassible ou même le rend joyeux ; il prend plaisir à faire du mal à plus faible que lui, tantôt sous l'empire de sentiments jaloux, tantôt sous le seul mobile de sentiments cruels ou féroces. Rusé, dissimulé, menteur, c'est-à-dire ayant conscience des actions qu'il commet ou va commettre et déjà de leur repréhensibilité, il n'est aucun moyen devant lequel il recule pour contenter ses appétits. Il est gourmand et glouton, paresseux, imprévoyant, hardi par ignorance ou insouciance du danger, mais lâche devant le châtiment : la crainte est le pivot de la direction infantile, comme elle est

la condition de la domination du civilisé sur le sauvage et sur le criminel. A l'époque de la puberté, l'éveil d'un nouveau sens provoque chez l'enfant l'apparition de nouveaux sentiments, crée de nouveaux appétits fertiles en perversions, en impulsions mauvaises. Quelle peut être une pareille organisation, si elle ne rencontre aucune barrière à sa libre évolution? Celle du criminel, qui d'emblée se dessine chez les enfants dont les premiers instincts n'ont pas été combattus, ou plutôt dérivés vers le but moral ou social (ce qui pour nous est synonyme), ou qui se développera plus ou moins vite, quand ces mêmes instincts, d'abord moins dominants, grandiront sans obstacle jusqu'à leur point culminant.

L'existence des penchants pervers n'entraîne pas fatalement celle d'une modalité physique corrélative, nettement extériorisée, puisqu'ils sont originels chez tous les hommes, à quelque race et à quelque milieu social qu'ils appartiennent; inhérents à la constitution de l'homme[1]. Mais leur exagération, dès la plus tendre enfance, doit sans doute s'accompagner d'une performance anatomique particulière, qui tra-

[1] Remarquons, en passant, avec Hobbes, que l'éclat passionnel rapproche l'homme de l'enfant, « les passions nous ramènent à l'enfance, en nous présentant vivement un objet unique avec ce degré d'intensité ». On retrouve la même idée dans les quelques lignes de Balzac que nous avons précédemment citées.

duit l'étroite intimité entre la fonction et l'organe. Et de fait, nous voyons la prépondérance des instincts infantiles, sauvages et criminels, instincts que l'on pourrait désigner sous le nom collectif de présociaux ou d'antisociaux, coexister, sur un fond morphologique variable suivant la race, avec une certaine uniformité secondaire de même ordre, que caractérisent le moindre volume de la portion frontale et le plus grand volume des portions pariéto-occipitales dans l'appareil cranio-cérébral. Cela est si vrai, que, dans les races sauvages ou barbares, destinées à conserver pendant toute leur vie, avec plus ou moins d'atténuation, cette sorte de rapport renversé entre l'intelligence et les sentiments, qui est comme leur raison d'être, races à type cranien dolichocéphale, souvent extrême, l'enfance offre une brièveté du crâne qu'on ne saurait regarder comme un perfectionnement, mais qui est bien la conséquence d'un développement latéral des régions pariéto-occipitales, porté à son maximum, et que l'évolution réduira, sinon au profit du front, certainement au profit de l'occiput (déjà les centres d'impulsion sont plus vaguement entrevus à la région occipitale qu'aux régions pariéto-temporales). Cette, brachycéphalie relative, chez les enfants de races dolichocéphales, ne mérite-t-elle pas d'être rapprochée de l'accentuation plus grande du type

chez beaucoup de criminels, dans nos races civilisées à crâne court?

Notons que, chez l'enfant :

Le cerveau est relativement plus volumineux que celui de l'adulte, mais moins compliqué en ses circonvolutions : chez les criminels, la capacité du crâne indique souvent un développement général de l'encéphale considérable, mais avec un développement proportionnel très inférieur des lobes frontaux, et, si l'on a cru remarquer chez eux une plus grande multiplicité dans les sillons, on a aussi constaté la disposition inverse ;

Le trou occipital est dirigé plus en arrière : chez les criminels, on a aussi relevé cette particularité, comme dans les races sauvages, et on l'a interprétée comme un caractère d'animalité [1] ;

Le menton est plus fuyant : nous pensons qu'on s'est trop empressé d'attribuer ce caractère à toutes les races sauvages, comme le caractère inverse au plus grand nombre des criminels : nous avons eu à nous expliquer en ce point dans notre premier chapitre [2] .

[1] Chez l'enfant, les trois angles occipitaux sont beaucoup plus grands que chez l'adulte. Dans notre race, l'angle basilaire, étant de 16°, serait de 28° chez les nouveau-nés (Merejkowsky).

[2] L'angle symphysien de la mandibule serait de 55° chez les Français adultes, de 73° vers quatre ans et de 93° à l'époque de la naissance. Il serait aussi de 93° dans la mâchoire de la Naulette, de 72° dans les races inférieures actuelles. Il arrive à 100° chez les anthropoïdes.

Des analogies que les criminels présentent avec l'enfant, on a songé à tirer des arguments favorables à leur type anthropologique. L'arrêt infantile représenterait ce type comme une rétrogradation bien définie. L'embryon, on le sait, traverse successivement des phases qui rappellent le perfectionnement graduel des séries dans l'animalité. Mais le type humain n'est pas uniforme ni probablement sorti d'une souche unique. On serait donc mal fondé à prétendre que l'enfant d'une race supérieure revêt, à chaque degré de son évolution, les caractères qui apparaissent constants dans les races inférieures et que le criminel revient à ces races par l'arrêt infantile. D'ailleurs, si, par certains caractères, l'homme, à ses premiers développements, semble reproduire une phase éloignée de l'évolution, il s'écarte de la ligne sériaire trop absolue par d'autres, et c'est justement par les conditions du développement cérébral que la divergence s'affirme. « La précocité du développement de l'encéphale et du crâne domine toute une classe importante de caractères, et cette précocité semblerait contredire la loi qui préside à l'évolution autogénique, d'après la théorie transformiste. Mais il est possible que cette contradiction ne soit qu'apparente et conduise au contraire à formuler une loi complémentaire à celle dont il s'agit. » (Manouvrier.) Nous ajouterons, comme opposée à

la dérivation des races d'une souche commune et à l'assimialtion de l'enfant de race supérieure à l'adulte de race inférieure, sous le rapport de certains développements, cette remarque peut-être inattendue : ce n'est pas dans les races supérieures que l'enfant apparaît tout d'abord avec la plus forte activité cérébrale ; l'enfant nègre est plus précoce en intelligence que l'enfant blanc, et, dans l'ensemble des pauvres races incivilisées dont nous avons visité les peuplades, à la côte occidentale d'Afrique et en Indo-Chine, nous avons relevé une plus grande somme de bonnes qualités chez l'enfant, qu'au même âge dans nos races civilisées. La supériorité de la race ne se dessine que vers l'époque de la puberté, marquée par un nouvel élan dans la progression de la cérébralité, tandis qu'une sorte d'arrêt se manifeste dans celle du jeune sauvage. Il n'est donc pas tout à fait juste de déclarer l'enfant un sauvage, de lui en attribuer tous les vices et de soutenir « qu'il serait criminel, comme lui, s'il avait des motifs pour commettre des crimes et la force nécessaire à leur accomplissement » (Delaunay).

Mais, dans toutes les théories, il faut savoir prendre ce qui a l'apparence du vrai et écarter ce qui a l'apparence du faux, ne rien outrer surtout. Contentons-nous d'admettre, pour le moment, que le criminel de nos sociétés tient, par le caractère et par certaines empreintes de son

organisation physique, et du sauvage de basse race et de l'enfant de race plus élevée. Il a du premier quelques traits, et du second quelques autres, parmi lesquels nous mentionnerons encore l'abondance de la chevelure, la rareté de la barbe, une peau parfois délicate, une moindre distinctivité entre les deux sexes, l'homme offrant souvent une faiblesse musculaire relative qui le rapproche de la femme, ou celle-ci l'allure virile.

Sans nier que de véritables cas d'atavisme puissent se produire, pour expliquer quelques rares modalités criminelles, nous ferons remarquer que ces sortes de retours ont leur physionomie propre, en effet retrouvée chez des malheureux traités jadis en malfaiteurs de la pire espèce, mais qu'aujourd'hui l'on traiterait en aliénés. « Cette variété de dégradation, dit Taylor, est caractérisée par des mouvements insensés ou par une tendance à abandonner la société pour rechercher la fréquentation des classes les plus basses de l'humanité, à errer dans les bois et les lieux inhabités (mélancolie vagabonde), à vivre comme les solitaires dans les souterrains, sans se laver ni se peigner, à suivre les goûts du sauvage, comme le cannibalisme et les manies sanguinaires, à obéir aux instincts féroces, comme la lycanthropie, le vampirisme...[1] »

[1] Parmi ces ataviques, il s'en rencontre d'absolument inoffensifs. En février dernier, les journaux signalaient la mort

Le criminel est un *incomplet* et un *arriéré* au milieu de sa race. Il n'est pas apte à constituer une race particulière en celle-ci ; car cela supposerait des aptitudes à la transmission indéfinie de ses caractères propres, que son défaut de cohésion dans sa manière d'être, son isolement ordinaire, son mépris pour les liens de famille démentiraient *a priori*, si l'instabilité héréditaire et la possibilité d'un arrêt des penchants mauvais chez les enfants nés de parents criminels, mais de bonne heure soustraits à leur milieu, la rectification du criminel déjà faite par une heureuse éducation, ne venaient d'emblée contrarier l'hypothèse. Nous verrons que l'hérédité joue un rôle considérable dans la criminalité ; mais ce rôle est surtout indirect : le type, quand il se spécialise, ne sort pas du milieu restreint de la famille. Il n'y a donc pas lieu de craindre que le criminel fasse souche anthropologique, qu'il se substitue... aux honnêtes, comme une race se substitue à une autre race. Les races se forment par l'acquisition de nouveaux caractères, sous des influences de milieu très complexes, et par la transmission de ces caractères, sous d'autres influences dont l'intimité nous échappe ; la criminalité, en grande

d'un homme sauvage, qui vivait d'une façon presque auss étrange que le légendaire Gaspar Hauser. Le père Nazareth (c'était son nom) avait jeté son dévolu sur un petit coin de la forêt de Fontainebleau, et il avait pour demeure une sorte de nid aérien, au sommet de quatre arbres.

partie de cause sociale, semble accuser, par son extensivité croissante, une modalité de milieu éminemment favorable à la multiplication des types antisociaux : il n'y aurait rien d'absurde à émettre l'opinion que telle ou telle race est en voie de mutabilité au profit de la permanence de ces types. L'opinion toutefois ne serait que spécieuse. Dans une collectivité, il y a progression vers le bon ou rétrogradation vers le mauvais, suivant que le système qui lui donne sa cohésion s'améliore, en s'adaptant de mieux en mieux aux besoins de tous, ou demeure en opposition avec les tendances générales d'une époque. Une société civilisée qui évolue, est condamnée aux conflits et ceux-ci dégénèrent vite en criminalité. Est-ce à dire que peu à peu la nation deviendra privée de vertueux et composée de criminels? Qu'on réunisse tous les bandits d'Europe en une région du globe : les mêmes intérêts qui ont créé les droits et les devoirs sociaux s'imposeront dans leur milieu ; ils se transformeront en civilisés de bon aloi ou, s'ils restent ce qu'ils sont, s'ils vivent en sauvages, ils subiront le sort des sauvages, partout appelés à s'éteindre, à disparaître devant les civilisés. Une race de criminels n'a pas sa raison d'existence et ne peut exister.

Sans avoir besoin de recourir à l'explication de l'atavisme ou de l'infantilisme, on peut, jusqu'à un

certain point, admettre que les criminels sont des retardataires dans le milieu social, sous une influence de milieu secondaire, par défaut d'évolution éducative ou conditions spéciales d'hérédité, etc. « Dans une nation civilisée depuis longtemps, les instincts sauvages doivent être très généralement affaiblis... On a horreur du sang, on aime la tranquillité, la sécurité, parce que ce sont des conditions favorables au bonheur des pauvres eux-mêmes. Peu à peu, la division croissante du travail et la multiplication des besoins ont créé des moyens réguliers d'existence pour les individus même très peu intelligents et très faibles. Il en résulte une tendance à ce que chaque enfant naisse dans une famille classée, vivant d'une profession au moins tolérable et tenant à l'estime des familles voisines. Après un certain nombre de siècles de civilisation, l'immense majorité des habitants d'un pays est née de parents, qui étaient nés eux-mêmes dans de telles conditions, ainsi que leurs grands parents, etc., etc. Les habitudes de travail régulier, de tranquillité, de douceur, finissent par devenir, grâce à l'hérédité, des instincts de plus en plus forts, que l'éducation et l'instruction viennent encore renforcer à chaque génération. D'autre part, la sélection naturelle et la sélection sociale produisent une épuration continuelle, en éliminant les dégénérés et en rendant la prolifération

difficile pour les individus nés en dehors des conditions de perfectionnement qui viennent d'être indiquées... Comment se fait-il qu'il y ait encore tant d'assassins dans les pays civilisés ? — Tous les enfants ne naissent pas dans des familles classées et jouissant de moyens d'existence réguliers. Il y a des individus qui sont nés déclassés, en quelque sorte. — Il y en a d'autres qui se déclassent plus tard, par suite de circonstances diverses. — On peut ranger dans une troisième catégorie beaucoup d'individus qui ont succombé dans la lutte pour le bien-être, soit par défaut d'intelligence, soit par défaut d'énergie, d'instruction, etc. — Il existe aussi, dans toute société civilisée, un grand nombre d'hommes qui, soit par suite d'une mauvaise éducation première, soit par suite de contacts ultérieurs avec un milieu social corrompu ou simplement inapproprié à leur situation pécuniaire, soit par suite de vices hérités, ont des besoins disproportionnés aux ressources qu'ils sont capables de se créer régulièrement. — Chez la plupart des individus dont se composent ces quatre catégories, les instincts développés par la civilisation doivent être assez faibles, pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'ils se trouvent personnellement ou se sont trouvés dans des conditions différentes de celles qui ont civilisé la société dont ils font partie ; ensuite, parce qu'ils doivent être

issus, en général, de parents qui se trouvaient dans une situation également peu avantageuse au développement des bons instincts; enfin, parce que, besoigneux, environnés de tentations, et souvent traqués par la police, formant entre eux un milieu détestable, leurs mauvais instincts doivent acquérir une énergie de plus en plus grande. » Les tendances répondent ordinairement à des caractères physiques qui représentent, ajoute Manouvrier, le type grossier de la race.

Mais, au lieu de déclarer les criminels les représentants du type grossier, dans la race, il serait évidemment plus judicieux de reconnaître qu'ils se rencontrent principalement dans la fraction *la moins dégrossie* de chaque race civilisée. Tous les grossiers ne sont pas des criminels et le plus grand nombre n'ont aucune tendance à le devenir, et, parmi les affinés, les impulsions antisociales se manifestent trop fréquemment. C'est que, dans quelque catégorie qu'on le recherche, le criminel apparaît comme une exception, et, pour réaliser cette exception, il faut à l'organisme *un quelque chose* qui lui soit inhérent. Ce quelque chose, on a d'autant plus de chances de l'observer, que l'organisme sort d'un milieu où les conditions d'une genèse régulière font plus souvent défaut: là où la famille vit misérable, amoindrie par les privations et la maladie, soumise parfois aux habi-

tudes d'intempérance ou de débauche, comme dans le bas peuple, en dehors même d'influences spéciales, l'enfant naît et se développe plus fréquemment *à côté de la règle*, que là où se maintiennent des conditions contraires. La prédisposition criminelle résulte d'une perturbation dans l'évolution de l'individu, elle est bien la marque d'une perversion congénitale, dans les types où elle existe à son plus haut degré, de l'activité impressionnable entre toutes, la cérébrale; en un mot, elle constitue une *anomalie psychique*, ainsi que le prétend Garofalo. Mais, où ne sommes plus d'accord avec l'éminent écrivain, c'est sur l'interprétation à donner à l'anomalie. Selon Garofalo, « il faut distinguer d'abord certains états pathologiques, tels que l'imbécillité, la folie, l'hystérie, l'épilepsie, associés à des impulsions criminelles, états qui peuvent être congénitaux ou acquis; ensuite l'*anomalie exclusivement morale,* caractérisée par la perversité ou l'absence des sentiments moraux élémentaires, et *qui n'est pas une infirmité.* » Sans doute, chez plus d'un criminel inné ou d'instinct, on ne parvient pas à démontrer l'existence d'une maladie nettement délimitée; mais à défaut d'entité morbide, il est commun de relever un ensemble de signes physiques, qui traduisent la déchéance organique, et c'est bien là une condition pathologique. Allons au

delà ! On ne constate ni maladie proprement dite, ni déchéance organique ; on reste en face de l'anomalie psychique, ordinairement concomitante de certaines particularités anormales d'ordre anatomique. « Cette anomalie n'est pas infirmité, car l'infirmité comporte quelque chose de la maladie, et les criminels ne sont pas des malades. » L'anomalie, c'est tout ce qui sort de la règle, dans un groupe d'organismes et tel phénomène ou tel caractère, anormal dans une race, peut être normal dans une autre. Mais cette sorte d'hétérotopie, toute tératologique, si elle n'est pas la maladie, est, comme elle, une déviation. C'est une déviation permanente de l'activité encéphalique, sans retentissement sur les fonctions générales, et nous ne voyons pas comment on la pourrait séparer de l'infirmité, sans forcer la signification des termes. Anomalie et infirmité sont d'ailleurs deux expressions maintes fois confondues, et non sans raison, dans le langage médical ; car, au fond, l'une et l'autre s'entendent fréquemment d'une déviation qui a son point de départ dans une perturbation de l'évolution du germe, au sein de l'utérus, perturbation qui est elle-même une véritable maladie de l'œuf. Un phocomèle, par exemple, est un infirme autant qu'un anormal. Pourquoi l'être qui vient au monde avec la privation d'un certain nombre de cellules cérébrales, répondant

à une fonction déterminée, d'ordre sensitif ou intellectuel, serait-il plutôt un anormal qu'un infirme? Ce sont là des querelles de mots, engendrées par d'arrière-pensées spéculatives. Garofalo repousse l'assimilation de l'anomalie à l'infirmité, parce qu'il lui répugne d'accorder à la société le droit de supprimer un criminel infirme, c'est-à-dire malade, et il admet la peine de mort, parce qu'il ne croit pas le criminel-né redressable, parce qu'il ramène son incurable anomalie psychique à une rétrogradation jusqu'à l'état d'un fauve, à une condition extra-humaine ne méritant aucun égard dans un milieu humain. Eh bien! nous estimons qu'il se trompe sur ce point. Un phocomèle, infirme ou anormal, comme on l'entendra, arrive à suppléer à l'absence de ses mains par l'éducation, c'est-à-dire par l'exercice patient et bien dirigé de ses moignons ou de ses pieds (le peintre Ducornet). On ne rendra pas à un criminel, infirme ou anormal, tel groupe de cellules cérébrales qui lui font défaut; mais, par une sorte de dressage, on peut remédier, sinon suppléer, à leur activité, en aidant au développement prédominant d'autres groupements, qui corrigent la déviation, en associant et en combinant diversement leurs activités propres. Et si l'on ne parvient pas à se rendre entièrement maître des impulsions violentes, au moins sera-t-il permis d'espérer qu'on

leur ouvrira, presque automatiquement, une voie d'utilité relative, par l'adaptation des instincts à des occupations susceptibles de leur donner satisfaction sans nuisance à autrui.

Rétrograde atavique ou enrayé infantile, type non dégrossi dans la race, anormal par vice tératologique, morbide ou dégénératif, le criminel reste un être d'infériorité.

Ainsi compris, a-t-il une complète indépendance d'action ?

On ne peut nier que, dans les conditions d'infériorité où il nous apparaît, l'homme criminel ne reçoive du milieu des sollicitations impulsives avec une moindre chance d'y résister que... les autres, mieux armés pour la vie sociale. Nous n'avons pas à soulever exclusivement à son propos la questicn de la responsabilité et du libre arbitre, mots sonores et creux comme toutes les choses sonores. Criminels et non criminels, nous nous agitons tous, sous une influence occulte qui nous domine, avec une apparence de liberté, mais non avec une liberté réelle, et nous ne sommes pas éloigné de répéter, avec Dally : « L'homme n'est point moralement responsable, n'étant jamais, malade ou non, le maître des causes internes et externes qui déterminent ses actes. »

Nous admettons toutefois, avec une liberté restreinte, une responsabilité restreinte. Nous reconnaissons que l'homme possède juste assez

de faculté directrice pour satisfaire en conscience aux besoins de sociabilité qui caractérisent son espèce. L'état social est son but et, dans sa progression vers ce but, il sait ce qu'il a intérêt à exécuter ou à éviter. La société, établie sur les bases d'un perfectionnement qui s'appelle civilisation, a le droit de défendre son existence contre les dissidents renfermés dans son sein et qui eux aussi savent ce qu'ils font en l'attaquant. Partout il se trouve en présence deux sortes d'hommes, qui, avec la notion relative des mobiles déterminant leurs actes, l'appréciation suffisante de la portée de ces actes, opposés de conduite, se dressent les uns vis-à-vis des autres, ardents à la poursuite d'une possession commune, s'excluent mutuellement sur un terrain commun et sont fatalement amenés à se combattre, par la différence des objectifs entrevus. Pour arriver à la conquête du milieu, dont ils désirent le partage individuel, ceux-ci détruisent; pour garder collectivement le même milieu, ceux-là font abstraction des individualités et créent des lois conventionnelles. Cela nous ramène à la lutte des deux principes du mal et du bien, dont on suit les incarnations dans les mythologies primitives et jusque dans nos religions actuelles. Les deux partis, tout en ayant la notion (la conscience) de ce qu'ils accomplissent, n'ont pas entièrement celle de l'inci-

tation qui les fait agir : ils obéissent à des impulsions dont le facteur intime leur échappe et leur échappera toujours. Le criminel attaque en vertu d'une modalité cérébrale particulière, innée ou acquise ; le social se défend, en vertu d'une modalité cérébrale non moins particulière, également innée ou acquise. Le premier déploie dans la lutte une âpreté qu'une évolution moins complète explique jusqu'à un certain point ; le second, une âpreté non moins grande et qui, trop souvent semblable aux sentiments répudiés par lui, à la vengeance plutôt qu'à la justice, forme contraste avec un développement cérébral plus élevé. Nouvelle preuve que l'un et l'autre sont conduits plus qu'ils ne conduisent, ne possédant jamais l'exacte pondération que l'esprit fait entrevoir, sans parvenir à constater son atteinte !

Mais l'instinct social, étant l'instinct par excellence de l'humanité, comporte pour celle-ci l'obligation de refréner les instincts antisociaux, comme l'instinct de la conservation oblige l'individu à combattre les maladies qui l'assaillent.

Admet-on l'innéité des sentiments moraux, comme celle des sentiments contraires ? C'est l'aveu de notre défaut de liberté et de la subordination de nos actes à l'organisation. La société n'en doit pas moins punir, parce que, pour elle, c'est le moyen de se maintenir. Seulement, avec

la notion de cette nécessité, d'où dérive l'idée de justice, si elle rentre en elle-même et s'étudie sans emportements ni illusions, elle est tenue à demeurer dans les strictes limites de droit de défense, c'est-à-dire à garder une modération relative vis-à-vis de ses adversaires.

Le châtiment qui dépasse le dommage causé par le crime, l'atrocité des peines et leur multiplication, calculées pour punir un petit nombre de méfaits qui souvent n'entraînent pas un grave préjudice à la collectivité; la mort, même pour les fautes qui nous apparaissent les plus répugnantes, tout cela n'appartient qu'à l'arsenal des sociétés encore peu avancées dans la véritable civilisation[1]. Quand l'homme aura acquis, avec la conviction de la nécessité sociale, celle de son abandon à ses propres forces pour maintenir ses associations, quand il aura reconnu en lui-même une faculté d'action limitée et une perfec-

[1] Ou imparfaitement dégagées de la barbarie, et c'est le cas des nations européennes les plus fières de leurs mœurs ! Ici la guillotine, là le gibet ou le garrot, trahissent la brutalité des lois répressives. Autrefois, on ne se contentait pas d'accumuler sur le corps d'un malheureux tous les raffinements de la cruauté la plus sauvage, on rendait la famille solidaire des méfaits du criminel. Aujourd'hui on apporte encore trop de dureté dans la suppression (lente agonie du condamné à mort, encamisolé dans sa cellule et livré en spectacle à la foule, sous le prétexte de l'exemple !), et si l'on ne poursuit plus la famille, on ne ménage pas ses susceptibilités. La famille, dira-t-on, est jusqu'à un certain point coupable de la faute commise par l'un de ses membres : c'est la théorie chinoise... qui n'aurait pas dû s'étendre hors de l'empire céleste.

tibilité restreinte, qui l'empêchent et l'empêcheront toujours d'atteindre à la rigoureuse logique et à la rigoureuse justice, qu'il ne peut qu'entrevoir, il reconnaîtra qu'il doit la pitié au criminel (comme il a reconnu qu'il la devait à l'aliéné, auquel il l'a pendant si longtemps refusée). Soumis à une fatalité commune, sujets à des défaillances inhérentes à notre organisation, nous sommes tenus à une indulgence réciproque les uns envers les autres, à la commisération et non pas à la haine vis-à-vis des retardataires et des incomplets, qui ont peine à suivre les progrès des mieux doués dans la marche en avant. La loi ne saurait d'ailleurs envisager la défense sociale d'après un idéal de répression, qui rendrait sang pour sang, douleur pour douleur. Inflexible, elle ne doit pas être implacable, ou bien elle court le risque de rabaisser le système qu'elle abrite presque au

Combien de fois l'enfant tourne-t-il à mal en dépit des efforts redresseurs des parents, l'adolescent ou l'adulte devient-il criminel sans que la famille offre aucune prise à l'incrimination ? Mais la note infamante jetée sur une famille sans démonstration de la culpabilité de l'un des siens, voilà certes un de ces combles qui stupéfient la raison. Un officier détaché dans un fort, en région montagneuse, disparaît : tout annonce qu'il a péri dans une tourmente de neige ; néanmoins le conseil de guerre, sur la simple constatation de l'absence de l'officier, le condamne à la destitution de son grade et à six mois d'emprisonnement. Cela vaut presque le procès jadis fait aux cadavres et cela se passait hier.., dans une de nos places frontières. Le mort ne s'inquiète guère d'une sentence, mais les siens ?

niveau de l'opposition arriérée qui la combat. Où se montre la supériorité morale des civilisés sur le sauvage, dans l'application du talion, et quelle différence entre le talion et la mort infligée en punition du meurtre, dans nos sociétés perfectionnées ? Même pour ces traîtres que nous avons appelés les criminels latents, nous repoussons la suppression par l'échafaud : à plus forte raison, pour les autres criminels, dont les actes sont ordinairement plus dignes d'atténuation. Un code vraiment sage, vraiment adapté aux besoins d'un milieu élevé, réprime en redressant, non pas en détruisant ; il prévient surtout les méfaits, en diminuant le nombre et l'intensité des sollicitations qui tendent à les engendrer ; s'il ne tolère pas les attentats qui compromettent l'existence de la collectivité ou portent préjudice aux citoyens, dont les intérêts particuliers se confondent avec ceux de la collectivité, il n'oublie pas non plus que l'état social est en grande partie la cause de la criminalité, que la criminalité, d'autre part, ressortit d'influences extérieures et de conditions intrinsèques auxquelles l'individu ne peut entièrement soustraire son impulsivité. Possédons-nous un code ainsi compris ? Nous nous permettons d'en douter[1].

[1] Si la magistrature, malgré son instruction, ses travaux et son zèle, constate avec étonnement l'espèce de discrédit dans lequel elle semble tomber, qu'elle ne se trompe pas dans la

recherche du vrai mobile de l'opinion. Celle-ci réagit contre des jugements singuliers, contradictoires parfois jusqu'à paraître scandaleux ; elle ne s'inquiète pas de savoir si ces jugements sont justes, d'après le code ; elle ne voit que l'homme qui applique ce code, le rend responsable des vices de la loi et le juge à son tour d'après ses propres sentiments de moralité moyenne. Combien d'articles de nos codes froissent aujourd'hui les idées d'une société, profondément modifiée par la Révolution ! Il faut le dire et le redire, notre législation n'est pas en rapport avec le droit nouveau, elle est trop souvent « en flagrant désaccord avec l'état de nos besoins, de nos idées, de notre société ». (Acollas.)

APPENDICE

Dans une deuxième partie que nous intitulerons la *Criminalité* (*ses causes et ses modalités dans les diverses races*), nous dirons comment cet être, qui, dans chaque collectivité humaine, représente l'élément dangereux, est particulièrement sollicité vers l'acte criminel, sous l'influence de conditions extérieures, climatiques et sociologiques, et sous l'influence de certaines conditions intrinsèques, telles que l'hérédité, l'âge, le sexe, diverses causes dégénératives, etc.

Dans cette première partie, nous nous sommes proposé de donner au lecteur une impression d'ensemble sur les caractères de l'homme antisocial.

Nous nous sommes abstenu de différenciations trop précises entre les catégories de délinquants

que nous avons établies, parce que nous ne croyons pas que la science soit encore en possession de matériaux suffisants, pour fixer, dès aujourd'hui, une délimitation à l'abri de la critique. Mais nous reproduisons, sous forme d'appendice, les opinions émises à cet égard, au congrès d'anthropologie criminelle de Rome (1885), par les plus éminents maîtres de l'école italienne, Lombroso, Marro et E. Ferri [1].

I. — Ferri, au point de vue psychologique, comme au point de vue physiologique, admet 3 grands types de délinquants, avec deux variétés : ils ont pour caractères communs une impulsivité d'action anormale, par absence ou faiblesse de la résistance aux sollicitations qui mettent en jeu les impulsions délictueuses. Chaque groupe a ses caractères propres :

1° Le *criminel-né* ou *d'instinct* (assassin, voleur) présente : l'*absence héréditaire du sens moral* (d'où l'*insensibilité physique et morale* pour les souffrances ou les dommages des victimes, la *non répugnance à l'idée de l'acte* à commettre, le *cynisme* ou l'*indifférence* après l'exécution, l'*absence de remords*); l'*imprévoyance* des conséquences de l'action (d'où les *manifestations im-*

[1] D'après le compte rendu des archives de l'anthropologie criminelle, publiées sous la direction du professeur Lacassagne.

prudentes ou l'*insouciance* devant les peines encourues, avant comme après le crime); parfois des sentiments égo-altruistes et même altruistes, mais toujours à la merci de la fondamentale insensibilité morale.

2° Le *criminel-aliéné* n'est qu'une variété du précédent : il lui est anthropologiquement identique, comme dans le cas de folie ou d'imbécillité morale et d'épilepsie, ou bien il en diffère, non seulement par le *désordre intellectuel,* mais encore par plusieurs symptômes psychologiques : *bonne conduite antérieure au crime; idée fixe* ou *impulsion au crime; conscience d'être fou*, avant le crime ; *précautions pour subjuguer l'impulsion pathologique; fureur extrême dans l'accomplissement de l'acte; but du suicide ou du sacrifice dans le meurtre ; choix des victimes parmi les parents affectionnés*, sans motif délictueux (vengeance, cupidité, etc.) ; *massacre de plusieurs personnes inconnues et sans relation avec le crime ; insouciance des choses volées; somnolence immédiate*, *amnésie du fait*, *tentative immédiate et sincère du suicide après le crime*, *remords vrai et profond ;* sentiments égo-altruistes et altruistes toujours à la merci de la condition psycho-pathologique de l'individu.

3° Le *criminel de passion, ou par emportement d'une passion sociale* (amour, honneur, etc.),

de bonne conduite antérieure au crime, commet celui-ci par l'étouffement momentané du sens moral, qui se relève ensuite par l'*aveu spontané* et le *remords sincère*.

4° Le *criminel d'occasion*, variété du passionnel. est caractérisé par la *faiblesse du sens moral*, qui persiste cependant, grâce à la constitution individuelle et aux circonstances favorables du milieu social.

5° Le *criminel d'habitude*, type intermédiaire, serait d'abord un criminel d'occasion ; chez lui le sens moral affaibli finirait par s'effacer, en raison des conditions moins favorables de la constitution individuelle et du milieu social.

II. — Lombroso reconnaît : 1° une *criminalité par causes extérieures à l'organisme* à laquelle appartiennent les *délinquants par occasion*, avec les *délinquants habituels* et les *délinquants par impulsion et passion;* 2° une *criminalité par défaut organique*. Cette dernière comprend :

a. Les criminels par *défaut organique acquis : maladies cérébro-spinales* (paralysie générale progressive, pellagre, méningite chronique, hystérisme), *maladies communes* (décrépitude sénile, empoisonnements par diverses substances, opium.

mercure, etc., syphilis, phthisie), *folie* (monomanie acquise, raptus mélancolique, manie, démence, épilepsie acquise) ;

b. Les criminels par *défaut organique inné :* 4 catégories :

	CARACTÈRES PHYSIQUES	CARACTÈRES PSYCHIQUES	CAUSES
1° *Epileptiques*...	Caractères dégénératifs, etc. Oxycéphalie. Asymétrie du crâne. Oblitération du tact et de la douleur. Daltonisme.	Férocité précoce. Lascivité précoce. Affectivité éteinte ou intermittente. Irascibilité extraordinaire. Religiosité et cynisme. Complications fréquentes avec délire et impulsions très violentes.	Fréquence maxima des lésions, hérédité, alcoolisme.
2° *Fous moraux*..	Caractères dégénératifs. Oreilles à anse. Asymétrie (moins fréquentes). Absence de barbe. Chevelure touffue et foncée. Microcéphalie frontale.	Les mêmes que chez les épileptiques, mais à un degré plus faible.	
3° *Psychose innée*.	Imbéciles, idiots, crétins, monomaniaques-nés Mattoïdes (presque fous).		
4° *Criminels-nés*...	Les mêmes que chez les fous moraux, mais à un degré plus faible, et variant suivant les cas : Violateurs : microcéphalie fréquente, gracilité ; Déprédateurs (assassins ou meurtriers violents) : crânes et mâchoires volumineux, développement exagéré ; Voleurs : microcéphalie frontale, fréquence des gauchers.		

III. — Marro a résumé ses opinions dan[...] d'anthropologi[...]

CATÉGORIE DES CRIMINELS	FORME CLINIQUE DE LA CRIMINALITÉ	CAUSES PRÉDISPOSANTES	CAUSES DÉTERMINAN[...]
1re *catégorie.* Les causes externes agissent soit comme causes prédisposantes, soit comme causes déterminantes.	Délits accidentels, blessures, rixes, rébellion, vols simples, oisiveté, vagabondage, etc.	Descendance de parents névropathiques, ou précoces, ou phthisiques, ou alcooliques. Manque d'éducation morale, prolétariat, jeune âge, défauts dans la législation.	Élévation [...] température [...] milieu, iv[...] temporaire, [...] que d'occup[...] et misère [...] dentelle.
2e *catégorie* Criminels en qui les causes externes et internes se contrebalancent.	Escroqueries, vols domestiques et autres vols simples répetés. Participation secondaire dans de plus graves délits.	Descendance de pères vieux, alcooliques ou fous. Mauvaise éducation, alcoolisme chronique. Condamnations précédentes.	Avidité [...] plaisirs, m[...] par paresse [...] pidité des ri[...] ses.
3e *catégorie.* Criminels en qui les causes internes ont une prépondérance marquée sur les externes. A. — Criminels en qui il y a prépondérance des causes internes héréditaires.	Délits de luxure. Blessures graves sans préméditation. Incendies.	Prépondérance de la descendance de pères crétins. Vieillesse ou jeune âge.	Influence[...] téoriques. [...] passionnel [...] mentané.
B. — Criminels en qui il y a prépondérance des causes internes morbides.	Vol avec effraction, rapines, déprédations, blessures répétées. Meurtre avec préméditation et assassinat.	Hérédité de parents alcooliques et délinquants. Maladies passées, affectant l'axe cérébro-spinal. Alcoolisme. Condamnations précédentes. Prolétariat.	Avidité. [...] Vengeance[...]
C. — Criminels en qui il y a un grave concours de causes internes innées et de causes morbides acquises.	Nombreux homicides, assassinats.	L'alcoolisme, l'épilepsie ou la folie chez les parents (père et mère) sont ordinairement réunis à un âge avancé. Lésions de la tête et maladies cérébro-spinales.	Exaltati[...] niaque. R[...] mélancoli[...] épileptiqu[...]

bleau suivant reproduit par les archives
inelle :

TÈRES ORGANIQUES	CARACTÈRES BIOLOGIQUES	CARACTÈRES PSYCHIQUES
loppement du corps lement régulier ; ab- le caractères dégéné- et morbides graves et ués.	Lésions non graves dans la sensibilité et dans la motilité.	Parfois impulsivité, mais avec légère ou sans lésion aucune de l'intelligence et de l'affectivité. Religiosité prépondérante. Défaut d'éducation morale. Corrigibilité.
·mation du crâne, asy- faciales, microcépha- tale, rachitisme.	Fréquence d'altérations dans la sensibilité et d'hémiparésies faciales.	Intelligence tantôt normale, tantôt défectueuse. Malice précoce. Aversion au travail. Ton sentimental généralement abattu. Volonté affaiblie. Marque de religiosité. Récidives répétées pour des délits analogues. Corrigibilité douteuse.
ence plus grande de blonds. Développe- énéral du corps in- . Microcéphalie fron- léveloppement pré- nt de la partie pos- du crâne. Membres Signes extérieurs de ie et de rachitisme. ce des hernies.	Sens spécifiques obtus. Pas de graves altérations de la sensibilité en général.	Arrêt de l'intelligence, ou commencement de démence sénile. Religiosité. Manque d'éducation sociale. Curabilité rare. Caractère généralement moins dangereux que dans les formes suivantes.
ppement général du ·dinairement régu- veloppement puis- os de la face. Défor- u crâne. Fréquence ices de lésions à la sionomie féroce. Ta- fréquents.	Tolérance apparente très marquée pour les alcooliques. Réflexes tendineux exagérés. Diminution de la sensibilité du tact et de la douleur.	Intelligence peu défectueuse, mais altération profonde du sens moral. Précocité à la luxure et à la délinquence avec progression allant des formes les plus légères aux plus graves. Impulsivité ; penchant à l'orgie ; tendance au suicide. Cynisme. Corrigibilité presque désespérée.
naisons de carac- énératifs multiples actères morbides. ons du crâne. Cica- à tête.	Altérations dans les sens spécifiques, dans la sensibilité générale et dans la motilité.	Impulsivité exagérée. Altérations concomitantes dans l'intelligence et dans l'affectivité. Inconscience. Tendance au suicide. Caractère extrêmement dangereux. Incurabilité.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION PHYSIQUE CHEZ LES CRIMINELS

CHAPITRE II

LA PSYCHOLOGIE CHEZ LES CRIMINELS

CHAPITRE III

VALEUR ET INTERPRÉTATION DES CARACTÈRES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES OBSERVÉS CHEZ LES CRIMINELS

APPENDICE

TABLE DES FIGURES

EVREUX. IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY